



HAL
open science

Histoire sociale de la viticulture roussillonnaise : étude de cas sur le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, du phylloxéra aux crises de méventes (1880-1938)

Jordan Torreilles

► **To cite this version:**

Jordan Torreilles. Histoire sociale de la viticulture roussillonnaise : étude de cas sur le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, du phylloxéra aux crises de méventes (1880-1938). Histoire. 2023. dumas-04439038

HAL Id: dumas-04439038

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04439038>

Submitted on 5 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Année universitaire 2022-2023

MASTER II
CIVILISATIONS, CULTURES ET SOCIETES

Acteurs, Sociétés, Territoires

Approches historiques et sociologiques

Mémoire de recherche en histoire

Présenté par Jordan Torreilles

Sous la direction de Nicolas Marty

Professeur des universités en histoire contemporaine

**Histoire sociale de la viticulture roussillonnaise : étude
de cas sur le groupe des grands propriétaires
viticulteurs rivesaltais, du phylloxéra aux crises de
méventes (1880-1938)**

Présenté le 19 septembre 2023 devant un jury composé de

Nicolas MARTY, professeur des universités, Université de Perpignan Via Domitia
Patrice POUJADE, professeur des universités, Université de Toulouse Jean Jaurès

Remerciements :

L'historien résout toujours de nouvelles complexités sociales, trouvant des façons de démêler les problématiques qui se présentent sur une période donnée. J'étais aux premières loges pour observer la formidable puissance intellectuelle de plusieurs personnes que j'ai eu le privilège de rencontrer, et avec qui j'ai échangé. Pour cela, ces quelques mots de remerciements ne sauraient être suffisants pour témoigner ma reconnaissance envers deux personnes, deux véritables mentors, sans qui je ne serais pas là aujourd'hui, mais aussi envers chaque proche. C'est toutefois, tout le but de ces quelques lignes. L'expérience intellectuelle est inoubliable et elle mérite d'accoucher sur le papier de quelques mots reconnaissants, pour mes deux mentors et pour mes proches.

Un immense merci à Monsieur Nicolas Marty, professeur des universités d'histoire contemporaine à l'Université de Perpignan Via Domitia et directeur de ce mémoire, pour son honnêteté intellectuelle et sa bienveillance. Sans lui ce mémoire n'aurait pas été mené à bien. Ma gratitude envers Monsieur Marty est profonde. Ses précieux conseils ont été l'élément déterminant de la réalisation de cette étude.

Mes pensées vont également à Monsieur Patrice Poujade, professeur des universités en histoire moderne au sein de l'Université de Toulouse Jean Jaurès et auparavant à Université de Perpignan, qui m'a dirigé au cours de ma troisième année de licence en initiation à la recherche historique. Son souci du détail, sa rigueur, sa volonté de faire une « histoire au ras du sol », au plus proche des acteurs, ont imbibé ce travail. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Je veux également remercier l'ensemble des archivistes des Archives départementales des Pyrénées-Orientales, spécialement Monsieur Fontaine, qui par ses précieuses recommandations, a contribué au bon déroulement de cette étude. Pour m'avoir accueilli, pour m'avoir communiqué documents archivistiques, mais surtout pour m'avoir prodigué aide et conseils, mille mercis !

A Jean-José Colomés, ancien maire de la commune de Latour-de-France, avocat et ami de ma famille, pour le soin et l'attention qu'il a su apporter à mon étude.

Je souhaite aussi marquer ma reconnaissance envers Adrien, que je connais depuis maintenant cinq ans. Son appui et son sens de l'amitié m'ont permis de ne pas être noyé par ce que certains appellent le syndrome de l'imposteur. Pour m'avoir aidé à dépasser mes craintes de ne pas être à la hauteur d'un sujet qui ne s'est défini que très lentement, je le remercie.

A mon relecteur de toujours, Robin...Nos échanges téléphoniques, nos fins de journée, nos débats, et nos moments de rigolade m'ont aidé à ne pas être dépassé par les événements. Ces « événements » parlons-en. Le fameux syndrome de la page blanche nous a tous deux touchés. Toujours très fourbe, ce dernier ne prévient pas. Nous nous sommes tous deux battus, nous soutenant mutuellement. Pour cela, je ne peux faire qu'une chose : marquer ma reconnaissance envers celui qui avant notre intégration en première année n'était qu'un inconnu il y a maintenant deux ans, et qui est devenu un véritable ami.

Enfin, mes derniers mots vont à mes parents, qui ont été là dans tous les moments, les bons comme les mauvais, et qui ont su m'encourager à ne jamais baisser les bras.

Table des matières

Avant-propos	7
Introduction	10
Première partie : les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais et la propriété, du dernier tiers du XIX ^e au premier tiers du XX ^e siècle	26
Chapitre 1 : la logique d'association entre la catégorie socio-professionnelle et la propriété viticole, une alliance entre culture et racines terriennes	31
I. Les professions libérales	32
II. Les négociants	35
III. Le salariat	37
IV. Les rentiers	39
Chapitre 2 : éducation et formation du grand propriétaire viticulteur rivesaltais, du titre scolaire aux aptitudes.....	42
I. De l'enseignement élémentaire à la formation pratique	43
II. L'enseignement supérieur.....	51
Chapitre 3 : les capacités intellectuelles du grand propriétaire viticulteur rivesaltais, aux origines des transformations agricoles.....	59
I. Le cadre institutionnel : la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales	60
II. Le cadre informel	64
III. Les compétences agronomiques et la lutte contre phylloxéra.....	66
IV. La spécialisation à la viticulture.....	68
Chapitre 4 : le grand propriétaire viticulteur rivesaltais, un entrepreneur.....	71
I. La multipropriété	73
II. La concentration foncière.....	76
Conclusion de partie	82
Deuxième partie : la fabrique et l'entretien des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais au XIX ^e et au XX ^e siècle	85
Chapitre 5 : la structure familiale des membres du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, du dernier quart du XIX ^e au premier tier du XX ^e siècle	89
I. Analyse démographique	91
II. L'idéal généalogique et la fonction sociale de la grande propriété rivesaltaise.....	98
III. Le type de résidence après mariage.....	104
IV. L'héritage.....	107

Chapitre 6 : entretien de la notabilité, des réseaux multiples et variés.....	114
I. Les liens forts.....	116
II. Les liens faibles.....	125
Chapitre 7 : le mariage au sein du groupe social des grands propriétaires viticulteurs, de la fin du XIX ^e au premier tiers du XX ^e siècle	131
I. Les mariages au sein de la première génération	132
II. Les mariages au sein de la seconde génération	138
Conclusion de partie	143
Troisième partie : le grand propriétaire viticulteur rivesaltais et le prestige, de l'avènement de la III ^e République à la lutte des classes	145
Chapitre 8 : l'habitat et les stratégies résidentielles, un signe de différenciation sociale	148
I. Le grand propriétaire viticulteur rivesaltais, un citoyen.....	150
II. Le château et le mas viticole ou comment concilier impératifs économiques et représentations sociales dans le monde rural.....	156
Chapitre 9 : le grand propriétaire viticulteur rivesaltais face à la III ^e République ...	160
I. Les opinions politiques et religieuses des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais.....	162
II. L'exercice de charges et l'influence du grand propriétaire viticulteur rivesaltais sur la société	169
Chapitre 10 : l'émergence du cru de qualité, une défense des intérêts propres dans les crises de méventes des années 1930	174
I. Les agents de la qualité	176
II. La question de la réputation	178
III. L'investissement personnel des grands propriétaires rivesaltais.....	181
Conclusion de partie	186
Conclusion.....	189
Glossaire.....	197
Sources et bibliographie	204
Sources	205
I. Les sources imprimées.....	205
II. Les sources manuscrites	206
Bibliographie	208
1. Dictionnaires, synthèses théoriques et méthodologies.....	208
2. L'économie, l'individu et le tissu social de l'espace rural.....	214

3. Histoire générale du Languedoc et du Roussillon	216
4. La monoculture, la crise, la grande propriété viticole : homme-nature-société	216
5. La famille bourgeoise et la notabilité : goûts, styles de vie, influence, pouvoirs	220
Annexes	230
Annexe n° 1 : les sources ordinaires.....	231
I. L'état-civil : exemple à travers une déclaration de mariage	231
II. Les matrices cadastrales : exemple à travers un folio	232
III. Les listes nominatives de recensement.....	233
IV. Les actes notariés : illustration avec un contrat de mariage.....	234
Annexe n° 2 : les sources remarquables	236
I. Les comptes-rendus de délibérations du conseil municipal rivesaltais : un exemple à travers la réunion du 2 juillet 1902.....	236
II. Les dossiers de titulaires de la légion d'honneur : un exemple à travers la notice de Marcel Nicolas	237
III. Le dossier de police sur la grève agricole de 1928	239
Annexe n° 3 : généalogies des cinq familles du corpus	242
I. Famille Lafabrègue	242
II. Famille Besombes	243
III. Famille Donat.....	244
IV. Famille Conte	245
V. Famille Nicolas	246
Résumé/Abstract.....	247

Avant-propos

L'étude de la grande propriété viticole à Rivesaltes comme thème de recherche a été précédée d'une histoire personnelle et familiale qui a défini mon parcours.

Mettre des mots sur ses émotions et ses réactions instinctives n'est jamais facile, mais l'introspection est pourtant un fondement du développement professionnel du chercheur. Nécessaire pour déterminer la façon dont on aborde son thème de recherche, elle permet d'analyser ses erreurs et d'établir un plan d'action pour chercher non pas la neutralité, impossible à atteindre, mais l'objectivité¹. Comme l'affirmait Christophe Charle en 2014, « l'objectivité n'est pas une boîte à outils neutre et éternelle »² mais la représentation des motivations de l'historien. En ce sens l'objectivité doit mettre à profit l'engagement personnel du chercheur, pour éviter les approximations dans la collecte des données et des courants de pensées historiographiques. C'est cette vigilance qui nous donne alors le droit de défendre une position, du moment qu'elle est argumentée et cohérente avec le problème choisi. Ainsi, à l'instar du courant structuraliste et marxiste, incarné par Pierre Bourdieu, je me suis attaché à faire le lien entre ma position biographique et ma position intellectuelle. En ce sens, je tente de donner du sens à mes propres projections. Le choix d'étudier le monde viticole est donc dû à mon enracinement social.

Né à Perpignan et élevé à Latour de France dans les Fenouillèdes, au sein d'une famille de vigneron et d'ouvriers agricoles, j'ai durant toute mon enfance partagé les espoirs et les pleurs du monde vigneron. Je me définis aussi et surtout par le rapport que j'entretenais avec mon grand-père maternel, qui possédait quelques hectares de vignes. Parti trop tôt, comment l'oublier ? Je me rappelle encore les promenades que nous effectuions le long de la cave coopérative des vigneron des côtes d'Agly à Estagel. Mon esprit reste marqué par ses récits de récoltes, récits où il ne manquait jamais de souligner la rudesse de la vie du petit exploitant. En ce sens, il m'a souvent encouragé à m'évader de la condition viticole. Associer ma trajectoire personnelle à mes études dans le cadre de la recherche universitaire semblait donc logique.

¹ KARSZ Saül, *Affaires sociales, questions intimes*, Malakoff, Dunod (coll. Santé social), 2017, pp. 233-292.

² MAUREL Chloé, « Christophe Charle, le parcours et les idées d'un historien : entretien réalisé par Chloé Maurel en juin 2014 », *Cahiers d'Histoire : revue d'histoire critique*, Paris, 127, 2015, pp. 149-166.

Le thème de la grande propriété rivesaltaise a alors été suggéré à Monsieur Nicolas Marty, professeur d'histoire contemporaine, à qui je dois beaucoup. Issu d'une famille de petits propriétaires, j'ai donc inversé mon rapport à l'objet de recherche, non pas par choix délibéré mais par position intellectuelle. J'ai en effet d'abord envisagé d'étudier les incidences sociales de la crise économique de 1907 chez les petits exploitants tourils³. Néanmoins, ce choix s'est confronté à des limites méthodologiques car je me suis rendu compte que mon approche centrée uniquement sur le domaine foncier local n'était pas l'angle d'analyse qui me convenait le mieux pour retranscrire le langage et l'expérience des acteurs étudiés. J'ai donc pris le parti de faire basculer mes réflexions en faveur de la grande propriété, ce qui m'a permis de mettre à profit de nouveaux questionnements et de mettre en exergue mon expérience passée, acquise auprès de Monsieur Patrice Poujade, professeur d'histoire moderne. Il m'a en effet appris à lier analyse économique et analyse sociale en restituant la fonction économique et symbolique de la propriété chez les notables languedociens sous l'Ancien Régime. Ce choix s'est aussi accompagné d'un changement dans le territoire d'étude, en substituant Latour-de-France à Rivesaltes, territoire éminemment historique de la viticulture roussillonnaise et vignoble permettant de faire surgir de nouvelles interrogations qui ont permis de compléter l'étude envisagée. Lors de la première année de master, l'étude de cas a été conduite sur la famille de La Fabrègue, dans une logique de monographie familiale. Elle a ouvert des perspectives méritant d'être approfondie en aval, que ce soit au niveau des stratégies matrimoniales ou de l'alliance entre culture et racines terriennes. Pour cette année universitaire et comme le veut la règle académique, l'étude a été approfondie en passant à un travail sur cinq familles, rassemblées par un territoire, Rivesaltes.

Ainsi, mon parcours biographique, ma position intellectuelle, mes projections et les évolutions de mon objet de recherche, ont conduit à la démarche qui fut mienne dans la compréhension, dans la définition et dans la retranscription du langage des acteurs de la grande propriété rivesaltaise.

³ C'est-à-dire les habitants de la commune de Latour-de-France

Introduction

Depuis les travaux des géographes, Roger Dion⁴ et Henri Enjalbert⁵, la place des élites dans l'émergence de la grande propriété n'est plus à démontrer. Ce concept d'« élites » est né au sein d'un courant de la sociologie politique, résolument opposé à l'approche marxiste de l'Histoire. Le rôle initiateur de l'économiste et sociologue italien, Vilfredo Pareto est à souligner⁶. Dans son *Traité de sociologie générale*⁷, ce dernier en faisait des « catégories sociales composées d'individus ayant la note la plus élevée dans leur branche d'activité »⁸. L'utilisation volontaire du pluriel marquait la pluralité catégorielle des élites. Depuis, bon nombre d'historiens se sont emparés du concept dans leur branche respective, que ce soit en histoire sociale du politique ou en histoire rurale, à l'instar de Nadine Vivier, qui emploie le terme pour désigner les populations qui excellent dans le savoir agricole⁹. Mais si l'étude des structures foncières a été renouvelée par les travaux pionniers de Robert Laurent¹⁰, l'analyse des stratégies des propriétaires dans les vignobles reste toutefois restreinte. Sur ce point la manifestation novatrice des rencontres sur l'histoire des Bourgogne¹¹ est à saluer. Cette initiative a en effet ouvert des perspectives historiographiques qui ont conduit aux réflexions comparatistes à l'échelle européenne soulevées par *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe*¹². Ce travail a permis d'envisager une étude aux dimensions moins larges, qui ne s'attarderait pas sur une définition de la grande propriété mais plus du grand propriétaire.

⁴ PITTE Jean-Robert, *Le bon vin. Entre terroir, savoir-faire et savoir boire. Actualité de la pensée de Roger Dion*, Paris, CNRS, 2010, 366 p.

⁵ ENJALBERT Henri, « Comment niassent les grands crus de Bordeaux, Porto, Cognac ? », *Annales E.S.C.*, Paris, EHESS, 1953, n°3 et 4, pp. 315-328.

⁶ LEFERME-FALGUIERES Frédérique, VAN RENTERGHEM Vanessa, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2001/1, numéro 4, 2000, pp. 55-67.

⁷ PARETO Vilfredo, *Traité de sociologie générale. Œuvres complètes : Tome XII*, Genève, Librairie Droz, 1968, 1818 p.

⁸ BOUDON Raymond, Article « Elite(s) », dans BOURRICAUD François (dir.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 214.

⁹ VIVIER Nadine, « Le rôle des élites françaises en faveur du progrès agricole au XIX^e siècle. Réalités et construction d'une image », dans VIVIER Nadine (dir.), *Elites et progrès agricole XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. Histoire), 2009, pp. 187-205.

¹⁰ LAURENT Robert, *Les vigneron de la « Côte-d'Or » au XIX^e siècle*, Paris, Société Les Belles Lettres (2 vol.), 1958, 573 p.

¹¹ *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour. Propriété et propriétaire XIV^e-XXI^e siècle*, Actes des premières rencontres « Aujourd'hui l'histoire des Bourgogne », Beaune, 16 avril 2005, *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n°5, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2005.

¹² FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe XVI^e-XX^e*, Bordeaux, Féret, 2015, 256 p.

En ce sens, ce que l'historien a du mal à cerner, ce sont les caractéristiques qui les définissent en tant qu'élites, leurs choix individuels et leurs décisions.

Les liens entre l'acteur social et la terre qu'il possède sont en effet souvent envisagés à l'aune de la production, rarement selon la notion de notable. Notion revêtant une place prépondérante dans l'histoire sociale de la politique, elle permet de caractériser un groupe restreint d'individu selon sa richesse économique, pour ne pas dire foncière, son prestige social et son prestige politique. Ces composantes font de l'individu l'un des plus considérables d'une localité donnée, à une échelle plus ou moins grande. Il est vrai que le spécialiste de la question, André-Jean Tudesq¹³, recommandait de limiter l'utilisation du concept, qui désigne à l'origine des élites censitaires, sur une époque historique limitée : celle qui a précédé la pérennisation de la République¹⁴. L'utilisation de ce concept peut néanmoins donner la pleine mesure des caractéristiques des élites viticoles, au sens où elles ne se limitent pas à la possession foncière. Ainsi, il s'agirait de percevoir comment les pratiques notabiliaires s'adaptent à la chose viticole. Ce qu'il faut comprendre par-là, c'est que les grands propriétaires viticulteurs sont l'une des composantes de l'organisation sociale et économique des campagnes, ce qui en fait donc un groupe important dans le monde agricole. Mais pour comprendre comment ce dernier conçoit son rôle et le joue, l'étude ne s'aurait l'inscrire dans un autre concept que celui de groupe social. Peut-être n'avaient-ils pas tous conscience d'appartenir à un même groupe social, mais c'est néanmoins ce terme qui s'impose pour l'étude du notable, comme l'a d'ailleurs démontré André-Jean Tudesq¹⁵. Conformément à la définition qu'en donnait le sociologue George Gurvitch, il s'agit d'« une unité collective réelle, mais partielle, directement observable et fondée sur des attitudes collectives continues et actives, ayant une œuvre commune à accomplir, unité d'attitudes, d'œuvres et de conduite qui constitue un cadre social structurable tendant vers un équilibre particulier des formes de sociabilité »¹⁶. En somme, il s'agissait d'établir un modèle conceptuel, permettant de

¹³ TUDESQ André-Jean, *Les grands notables en France (1840-1849) : étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses Universitaires de France (publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Paris, série « Recherches », tome XX, 2 vol.), 1964, 1279 p.

¹⁴ BRIQUET Jean-Louis, « Notabili e processi di notabilizzazione nella Francia del diciannovesimo e ventesimo secolo », *Ricerche di storia politica*, vol. XV, n° 3, 2012, pp. 279-294.

¹⁵ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 9.

¹⁶ GURVITCH George, *La Vocation actuelle de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France (3^e éd), 2 vol., 1969, p. 289.

traiter l'ensemble des phénomènes propres aux acteurs analysés. Un tel processus pouvait permettre d'établir une définition pour le groupe social des grands propriétaires viticulteurs, afin de compléter l'historiographie existante.

Toutefois, pour une étude telle, une région devait être choisie, ou plutôt une micro-région, sur laquelle serait menée l'étude de cas envisagée. En ce sens, le choix s'est porté sur la terre roussillonnaise. Elle était propice à l'étude du groupe social des grands propriétaires viticulteurs. Il s'agit en effet d'une région agricole et naturelle, au caractère rural fortement marqué, dans laquelle la monoculture viticole se développe dans le premier tiers du XIX^e siècle. En son sein, trois groupes co-existent : les petits, les moyens et les grands propriétaires. Le groupe des petits propriétaires y a été brillamment cerné par Geneviève Gavignaud-Fontaine dans son étude macro foncière sur les structures roussillonnaises et le marché¹⁷. Dans cette perspective, il était aisé de poursuivre ses réflexions sur les rapports entretenus par les grands propriétaires viticulteurs avec la terre. Mais il restait à choisir un terrain d'étude. Le choix s'est porté sur la ville de Rivesaltes. Ce bourg, qui a donné son nom à un vin que Michel Cadé qualifie de « fameux »¹⁸, est un territoire éminemment historique de la viticulture roussillonnaise. Rivesaltes est une commune à part. Son vignoble est en effet le plus ancien du Roussillon, avec une spécialisation à la monoculture viticole effective dès le XVIII^{ème} siècle et des exportations massives¹⁹. En ce sens, il permet d'interroger plusieurs caractéristiques du groupe social étudié : l'emprise perpignanaise sur les bourgs environnants, la notabilité roussillonnaise, ainsi que l'ensemble des crises liées à la monoculture viticole, du phylloxéra aux crises de méventes. Ces enjeux et la présente historiographie ont permis de déterminer l'objet d'étude qui a été traité pour ce mémoire, une histoire sociale de la viticulture roussillonnaise. Le groupe social des grands propriétaires rivesaltais, rouage essentiel de cette histoire, constitue un sujet d'étude permettant une compréhension intégrale de l'objet. Mais naturellement une question se pose : qu'est-ce qu'un grand propriétaire ? Le

¹⁷ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriétaires-viticulteurs en Roussillon (Structures-Conjonctures-Société XVIII-XXs)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2 vol., 1983, 786 p.

¹⁸ CADE Michel, « Un épisode de la lutte des classes dans les campagnes : la grève des ouvriers agricoles de Rivesaltes », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1982, Tome 94, n°159, pp. 403-440.

¹⁹ MARTIMORT Jacques, *Rivesaltes : étude économique et urbaine*, D.E.S. dactylographié de géographie, sous la direction du professeur Dugrand, Université de Montpellier, 1998 (édition revue et argumentée), p. 17.

grand propriétaire est à la tête d'une grande propriété, et c'est la définition de celle-ci qui conditionne d'abord la catégorisation du propriétaire. Dans ce que Jean Sagnes et François Pic appellent le « nouveau procédural et méthodologique »²⁰ de l'histoire économique de la viticulture, l'échelle des superficies est dépendante de l'économie régionale du terrain d'étude envisagé. Il faut comprendre par-là, qu'il n'existe pas de grille statistique fixe permettant d'établir une hiérarchie foncière globale pour l'ensemble des régions viticoles. Etant donné qu'il s'agit du même territoire régional, c'est la définition de Geneviève Gavignaud-Fontaine qui a été privilégiée. Pour elle, la grande propriété roussillonnaise est fixée à partir de 18 hectares et la très grande à plus de 50. Basée sur le classement réalisé pour les Pyrénées-Orientales par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette définition respecte la diversité régionale du département, permettant ainsi d'atteindre un degré de précision raisonnable. Il est vrai que le tableau de l'INSEE est tardif par rapport aux bornes chronologiques envisagées, mais la permanence structurelle séculaire du Roussillon n'est plus à démontrer²¹.

L'autre solution aurait été d'envisager le concept de « grande propriété » à l'aune de la taxe foncière, mais cette possibilité a été écartée, car comme l'a démontré Philippe Vigier, celle-ci est trop souvent arbitraire²². Ainsi, le grand propriétaire viticulteur est un individu à la tête d'un domaine foncier d'au moins 18 hectares, mais il va de soi qu'il ne doit pas être réduit à la rigidité de cette hiérarchie chiffrée. C'est pour cette raison que l'objet d'étude se caractérise par un triple objectif : définir, réfléchir au fonctionnement du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais et déterminer s'il est homogène ou au contraire hétérogène. Pour cela, le choix a été fait de travailler sur une date donnée en synchronie, en prenant la crise économique de 1907 comme référence, tout en suivant une dynamique en diachronie, de la crise phylloxérique aux crises de méventes des années 1930. Néanmoins, ces bornes chronologiques ne peuvent représenter une limite fixe et infranchissable et seront dépassées de façon occasionnelle, au gré de la démonstration. Pour ce faire l'étude s'est portée sur cinq familles, échantillonnage des douze familles de

²⁰ PIC François, SAGNES Jean, « La crise de 1907 en Languedoc et en Roussillon : bilan historiographique et essai de bibliographie », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1989, Tome 101, n°187, p. 292.

²¹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 270.

²² VIGIER Philippe, *Essai sur la répartition de la propriété dans la région alpine*, Paris, SEVPEN, 1963, p. 46.

grands propriétaires rivesaltais entre 1890 et 1940. Le choix de ces dernières a largement été influencé par l'élaboration du corpus de sources et par un fait constaté au moment du dépouillement. En toute logique, la richesse des propriétaires devrait dépendre du marché et de ses aléas, mais cela ne semble pas être le cas pour les grands propriétaires viticulteurs. La grande propriété rivesaltaise n'est en effet pas touchée par les crises structurelles de la fin du XIX^e siècle, contrairement à la petite. La recherche permanente de la qualité, au détriment de la quantité et des revenus pourrait expliquer ce phénomène. De plus, la société a toujours été fondée sur des divisions où plusieurs groupes sont hiérarchisés. Pour désigner ces divisions, il est coutume d'employer le terme de stratification sociale, ensemble des différenciations sociales associées aux inégalités de richesse, de pouvoir, de savoir, de prestige. Philippe Coulangeon l'a bien démontré²³. En tant que tel, toute société contemporaine est donc structurée, faisant apparaître des groupes sociaux qui ont des caractéristiques différentes et des conditions de vie plus ou moins éloignées. La société rivesaltaise de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle n'échappe pas à cette stratification sociale, fortement hiérarchisée²⁴. La prospérité du bourg rivesaltais était liée à la viticulture et tout un peuple vivait au rythme de la vigne. Sur ce point, Michel Cadé disait en 1982 que Rivesaltes était majoritairement constituée de petits propriétaires ouvriers, c'est-à-dire d'hommes cumulant petite propriété et travail agricole pour un plus gros possédant²⁵. En tout état de cause, le groupe des grands propriétaires viticulteurs se distingue par définition en étant à la tête de surfaces importantes de terres, distinction qui le place au sommet de la stratification sociale rivesaltaise. Les sources semblent retranscrire une richesse multidimensionnelle, dont l'essence même coopte le grand propriétaire viticulteur rivesaltais au sommet de la société. Cette multi dimensionnalité s'inscrit donc à contre-sens des analyses de Karl Marx, dont l'approche de la structure sociale repose sur des rapports antagonistes d'exploitation et de domination²⁶. Autrement dit, le fondement théorique marxiste envisage uniquement la richesse économique. Pourtant la nécessité d'une analyse

²³ COULANGEON Philippe, « Stratification sociale » dans PAUGAM Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2010, pp. 101-102.

²⁴ CADE Michel, *op.cit*, p. 403.

²⁵ *Ibid*, p. 405.

²⁶ RIUTORT Philippe, « La stratification sociale » dans RIUTORT Philippe (dir.), *Premières leçons de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Major »), 2013, p. 91.

multidimensionnelle n'est plus à prouver. Bon nombre d'auteurs, de Max Weber²⁷ à Pierre Bourdieu²⁸, s'en sont chargés. Ce dernier a beaucoup emprunté à Karl Marx et à Max Weber et va même dépasser les contradictions entre les deux approches. Pour lui, chaque individu est caractérisé par une histoire (trajectoire familiale, sociale) et chacun occupe une position sociale particulière, qui détermine son point de vue sur le monde et des dotations inégales en ce qu'il nomme « capitaux ». Composés du capital économique (patrimoine et revenu), du capital culturel (ensemble des ressources culturelles), du capital social (ressources mobilisables à travers un réseau de relations sociales) et du capital symbolique (synthèse des autres capitaux), ce positionnement théorique paraît être le plus adéquat pour apprécier le caractère multidimensionnel de la richesse possédée par les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot en ont par exemple fait la clé d'analyse de leur brillant ouvrage sur la sociologie de la bourgeoisie²⁹. Toutefois, la théorie développée par Pierre Bourdieu était à la base adaptée à la société de classes, mais ce sociologue en a lui-même démontré la pertinence dans son *bal des célibataires*³⁰ pour l'analyse de la société de la fin du XIX^e-début XX^e siècle. De plus, cette théorie présente une perspective intéressante dans l'analyse de la structure du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, la notion de « stratégies ». Si Pierre Bourdieu utilisait le concept à la base pour décrire les mécanismes de reproduction sociale³¹, avec les stratégies matrimoniales et scolaires, cette étude ne saurait l'inscrire uniquement dans ce cadre-là. Ainsi, l'évidente multidisciplinarité de ce mémoire n'est plus un mystère. C'est une réalité, au service d'échanges horizontaux entre deux disciplines voisines, dont la complémentarité remonte selon Pierre Vilar, à Karl Marx et à Sigmund Freud³². Dès lors, c'est aussi se donner les moyens de recourir à plusieurs disciplines, en abordant l'objet d'étude de l'histoire sociale de la viticulture roussillonnaise selon les différents points de vue des spécialistes, en faisant coexister

²⁷ *Ibid*, p. 94.

²⁸ *Ibid*, p. 95.

²⁹ PINCON-CHARLOT Monique, PINCON Michel, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La découverte (4^e édition, collection « Repères »), 2016, pp. 9-22.

³⁰ BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires*, Paris, Editions du Seuil (coll. « Points Essais »), 2002, 266 p.

³¹ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, Centre national de documentation pédagogique, 2011, n° 166, pp. 6-14.

³² VILAR Pierre, « L'Histoire après Marx », *Revue de l'Enseignement supérieur*, Paris, Association d'étude pour l'expansion de l'enseignement supérieur, n° 44 et 45, 1969, pp. 27-63.

plusieurs domaines. De cette façon, concepts, méthodes d'analyse et spécificités de chaque matière académique sont mis à profit³³, au service de la recherche historique. De plus, il ne s'agit pas de se limiter aux préconstruits bourdieusiens mais de les confronter, pour dégager une logique propre au groupe social étudié. La grande propriété ne serait donc qu'un symbole de prestige et de puissance et les grands propriétaires et les riches citoyens rivesaltais seraient superposables.

Mais affirmer ou infirmer cette hypothèse nécessitait un travail sur deux générations, en prenant nécessairement en compte les limites chronologiques définies en aval. Ce sont ces orientations qui ont déterminé les choix faits dans l'échantillonnage. Ainsi, ce mémoire porte sur les familles Lafabrègue, Besombes, Donat, Nicolas et Conte, respectivement à la tête de 80, 33, 39, 28 et 20 hectares au meilleur des cas et sur la période envisagée. Ce parti, pris à partir des sources et de la monographie a été élaboré afin d'être le plus représentatif possible.

Mais une question demeurait : ce travail à partir d'un échantillon était-il possible, au regard de l'étude de cas envisagée ? La meilleure façon d'étudier le groupe aurait été de prendre en considération tous ces membres mais la tâche était impossible car le temps trop réduit. L'échantillon a alors été élaboré à partir de quotas et en faisant le choix de l'approche catégorielle, selon la réalité des sources. Dans cette perspective, celui-ci a été construit avec deux paramètres en tête : la taille des propriétés, cela va de soi mais aussi selon l'alliance effective ou non entre culture et racines terriennes, théorisée par Geneviève Gavignaud-Fontaine³⁴ et qui semble déterminer le niveau « notabiliaire » des grands propriétaires.

Les sources qui ont été utilisées dans ce processus sont des sources provenant de la norme, c'est-à-dire découlant du droit et d'obligations juridiques. Elles sont issues pour partie des Archives départementales des Pyrénées-Orientales. Le dépouillement a été amorcé avec le cadastre, qui a d'ailleurs été grandement facilité par la lecture de l'ouvrage de Jean-Louis Bergel et d'André Maurin³⁵, qui a servi à la mise en place des déterminants

³³ HAMEL Jacques, « L'interdisciplinarité. Fiction de la recherche scientifique et réalité de sa gestion contemporaine », *L'Homme et la société*, Paris, Association pour la Recherche de Synthèse en Sciences Humaines (ARSSH), année 1995, n° 116, p. 61.

³⁴ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p.265.

³⁵ BERGEL Jean-Louis, MAURIN André, *Le cadastre en France : histoire et rénovation*, Paris, CNRS (édition augmentée), 1990, 432 p.

de l'échantillonnage. Outil juridique et fiscal permettant d'imposer les citoyens aux contributions foncières de manière équitable, sa création remonte au 15 septembre 1807. Que ce soit le plan cadastral, la matrice cadastrale des propriétés bâties, celle des propriétés non-bâties ou l'état des sections, ce type de source permet d'avoir de précieuses informations sur le découpage parcellaire. Chaque parcelle dispose d'un revenu fiscal et est rattachée à un propriétaire, assimilé à un folio. Sur ce folio figure son nom, son domicile, sa profession, la nature et le détail des biens détenus, ainsi que le revenu. De ce revenu est fait un allivrement qui constitue la base de l'imposition du propriétaire, déterminée selon la contenance et le revenu de la parcelle. Ce type de source permet de saisir dans le temps l'évolution des structures foncières, au fil des ans. Les matrices sont en effet mises à jour annuellement, permettant de déterminer en quelle année la propriété a muté, c'est-à-dire changé de propriétaire. Cela a permis de dégager du corpus quatre modèles voire cinq si l'on considère que les professions libérales sont deux ensembles (sphère juridique et sphère médicale) : professions libérales et terres, négoce et terre, mais aussi salariat et terre, ainsi qu'uniquement la possession de terres selon une logique rentière. En tant que tel, le groupe des grands propriétaires viticulteurs semble donc fortement hétérogène, avec différentes structures professionnelles qui se côtoient. Cela laisse présager, conformément à ce qu'a démontré l'historien allemand Heinz-Gerhard Haupt³⁶, des traits bourgeois très divers, de la bourgeoisie libérale à la bourgeoisie terrienne, en passant par la bourgeoisie commerçante. Cette catégorisation a par la suite rythmé les orientations de ce mémoire et l'élaboration définitive du corpus de sources. Les sources cadastrales ont été complétées par des répertoires de récoltes viticoles de la commune de Rivesaltes, qui étaient tenus annuellement à partir du tournant des années 1920 par le syndicat de propriétaire local et dont un exemplaire était reversé à la mairie. Rendus obligatoires par le prosélytisme à la faveur de la qualité, ces répertoires avaient pour dessein de pouvoir effectuer la traçabilité du vin pour éviter la fraude, selon la volonté des viticulteurs eux-mêmes et de la Chambre d'Agriculture. Conservés en ce sens aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales mais versés dans le fond 133 EDT, fond communal de Rivesaltes, ils se sont révélés d'une incroyable richesse. Contenant le nombre d'hectolitres de vin récoltés, la nature et l'origine de la production et les stocks

³⁶ HAUPT Heinz-Gerhard, *Histoire sociale de la France depuis 1789*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'Homme (éd. traduite), 1993, p. 124.

constitués, ils ont été précieux dans l'esquisse type de la conjoncture locale de la première moitié du XX^e siècle.

En ce qui concerne la deuxième moitié du XIX^e siècle, il a fallu faire avec des rapports d'enquêtes macro-agricoles de la sous-série 7M. Commandités par le ministère de l'agriculture, ils visaient à constituer des dossiers dans le cadre des actions de contrôle de la préfecture sur les gestes d'encouragement, de protection et de formation agricole. Ils ont été utilisés pour cerner les facteurs d'instabilité et les réajustements relatifs à la grande propriété rivesaltaise. Dans l'association structures-conjoncture, théorisée par Ernest Labrousse, le temps géographique, celui de l'homme et de son environnement, est associé au temps social et économique, au rythme lent mais aux changements profonds. Dans cette perspective, ces rapports d'enquête et les répertoires de récolte ont permis d'étudier, sur deux échelles, l'échelle du bourg rivesaltais et l'échelle des parcelles des acteurs, l'impact du phylloxéra dans les transformations des structures foncières locales et dans les modèles de fonctionnement. Ici, considération doit être rendue au travail de Quentin Sintès³⁷, qui a brillamment analysé la trajectoire de la monoculture viticole catalane pendant la crise phylloxérique. Sa démonstration a été d'une aide précieuse pour mettre à jour le rôle de ce que Nadine Vivier nomme les « élites du savoir pratique »³⁸, dans la lutte contre l'insecte.

Une fois cette démarche accomplie, il restait à faire le lien entre l'organisation sociale et économique de la campagne rivesaltaise et la société civile du XIX^e et du XX^e siècle. Au sein de cette dernière comme l'a démontré Michelle Perrot, la famille en est le « nœud et le nid »³⁹. En ce sens, il s'agissait de faire converger la vie privée des acteurs avec leurs pratiques, leurs rites, qui déterminent la transmission du patrimoine d'une génération à l'autre. Ainsi, l'armature des familles étudiées a été interrogée. Sur ce point, les travaux de Gildas Bernard ont été mis à profit à travers son guide fondateur sur

³⁷ SINTES Quentin, *La submersion des vignes et la trajectoire de la monoculture viticole pendant la crise du phylloxéra dans les Pyrénées-Orientales : une histoire environnementale des usages de la terre et de l'eau dans le paysage viticole roussillonnais (1871-1885)*, Mémoire de Master dactylographié d'histoire contemporaine, sous la direction du professeur Giacomo Parrinello, Science Po Paris, 2021.

³⁸ VIVIER Nadine, *op.cit.*, pp. 187-205.

³⁹ MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *La vie de famille au XIX^e siècle. Suivi de « Les rites de la vie privée bourgeoise »*, Paris, éditions du Seuil (collection Points Histoire), 2015, p 7.

l'histoire des familles⁴⁰. Ce guide, qui a depuis connu une réédition, conçue pour la recherche en ligne, via la multiplication des liens permettant au lecteur de naviguer d'un site à l'autre⁴¹, a revêtu une importance fondamentale pour connaître l'ensemble des fonds et des types de documents pertinents dans l'histoire de la famille. Les registres d'état civil et les listes de recensement ont été précieux pour déterminer les modèles familiaux des notables rivesaltais, qu'il s'agisse de la famille nucléaire, de la famille souche de Frédéric Le Play ou encore de la « maison » de Claude Lévi-Strauss. Et de par sa nature la famille est constituée d'un couple, où le mariage et le choix de la moitié constituent son creuset. C'est la raison pour laquelle, des sources notariales, sources de la pratique, ont été mobilisées au sein du corpus constitué. Officier ministériel, le notaire est d'abord un conservateur et un garant, puisqu'il authentifie les documents, les produit et les conserve, en transmettant une copie de l'acte aux intéressés qui ont contracté. L'objectif était simple mais pourtant essentiel : déterminer la logique matrimoniale du groupe social via des contrats de mariage. Celle-ci s'est avérée édifiante mais fortement hétérogène. Interrogeant des concepts tels que l'endogamie ou le déterminisme social, l'analyse des contrats de mariage constituait une aubaine dans la réflexion portant sur la disparité des modèles de notabilité. Il s'agissait en ce sens, de déterminer si des alliances étaient possibles et effectives entre les esquisses de notabilité. Néanmoins, ce type de sources ne permettait pas d'interroger les tendances politiques et religieuses des familles. Dans cette perspective, il était nécessaire de délaissier les sources manuscrites, à la faveur de sources imprimées, qui pourraient permettre d'interroger l'« outillage mental » des acteurs étudiés. Concept théorisé par Lucien Febvre⁴², il permit de prêter attention à la façon dont les notables rivesaltais se représentaient le monde, tout en complétant l'analyse sur les stratégies. Issues pour la majorité de la presse et des bulletins de la Société agricole, scientifique et littéraire (S.A.S.L.) des Pyrénées-Orientales, les données récoltées ont été riches d'enseignements. Fondée en 1833, cette dernière avait pour dessein d'étendre la diffusion des savoirs dans le département, à l'aide d'un bulletin annuel. Ce bulletin servait

⁴⁰ BERNARD Gildas, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales de France, 1981, 335 p.

⁴¹ DE DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (dir.), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales de France (édition revue et argumentée), 2017, 309 p.

⁴² DELACROIX Christophe (dir.), « *Histoire des mentalités* », *Historiographies : concepts et débat I.*, Paris, Gallimard, 2010, p. 222.

à diffuser ses idées, souvent brillantes et l'aida à guider l'agriculture vers des progrès remarquable, au rythme de concours et de récompenses. La liste de ses membres comprenant une forte proportion de notables roussillonnais, y compris la quasi-entièreté des membres du groupe social étudié, permit de mieux saisir leurs opinions. Déjà interrogées à l'aide de la presse libérale-conservatrice, elles laissent véritablement apparaître des penchants différents entre familles, mais aussi entre générations. La dernière étape, loin d'être la plus aisée, revenait à revêtir l'habit de l' « *homo historicus* »⁴³, afin de réussir à monter en généralité, tout en prenant les acteurs « au sérieux »⁴⁴.

Le croisement des sources et leur réalité a donc abouti à une méthodologie, qui a été appliquée dans le processus de rédaction. Le parti pris était le suivant : adopter une approche complémentaire, fondée sur le langage des acteurs sociaux⁴⁵ et sur les catégories du chercheur. Basée sur le rapport émique/étique mis au jour par le linguiste Kenneth Lee Pike, l'anthropologue américain Marvin Harris a démontré que la combinaison de ces deux approches est une chance d'atteindre non l'exhaustivité, mais plutôt ce qui s'en rapproche le plus⁴⁶. En tout état de cause, il s'agit de reprendre le point de vue « indigène » du groupe étudié, à partir des sources et qui est brut en tant que tel, pour le critiquer et l'interpréter à l'aide des instruments de recherche de l'historien. Lorsque l'on cherche par exemple à tracer les contours d'un groupe social, les individus peuvent être insérés contre leur propre volonté dans des catégories construites en amont par le chercheur. C'est la raison pour laquelle avant d'opérer une classification ou une catégorisation des acteurs, la source doit être replacée dans un processus de contextualisation, qui est le propre des tenants de la *microstoria* italienne. Mis en évidence par Edward Palmer Thompson, il se découpe comme tel : pourquoi cette source a été produite ? Pour qui ? Pour quelles raisons ? C'est cette critique fine des sources qui a conduit à l'élaboration de l'échantillonnage constitué pour la présente étude. Un processus comme celui-ci mène nécessairement à la micro-histoire sociale qui, comme

⁴³ CHARLE Christophe, *Homo historicus : réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin (coll. Le temps des idées), 2013, 320 p.

⁴⁴ LEPETIT Bernard, « L'histoire prend-elle les acteurs au sérieux ? », *Espace Temps*, Lausanne, Editions de l'Association Espace Temps, 59-61, 1995, pp. 112-122.

⁴⁵ C'est-à-dire sur leur(s) perception(s) et leur(s) représentation(s)

⁴⁶ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Emique », *L'Homme*, Paris, Editions de l'EHESS, n°147, 1998, p. 157.

l'a démontré Christophe Charle⁴⁷, conduit à l'étude d'un groupe social et implique une reconstitution de la dynamique des luttes sociales. Et justement Rivesaltes est marquée par des tensions entre ouvriers et grands propriétaires. La grève agricole de 1928 en est le meilleur exemple⁴⁸. Aussi, le concept de stratégies sociales est central dans cette méthodologie, ce qui devrait permettre, à l'image de David Martinez Lopez pour l'Andalousie⁴⁹, d'envisager la famille comme institution pour les notables leur permettant de contrôler le marché de la terre.

Cependant la micro-histoire sociale ne permet pas de déboucher à l'étude comparative, entre familles et entre générations, que nécessitait le groupe des grands propriétaires rivesaltais. Comme l'affirmait André-Jean Tudesq, la notion de génération a l'avantage d'introduire dans toute analyse la durée, qui est « un facteur social conditionnant le succès d'une opinion, d'une action ou d'une suprématie »⁵⁰. Ainsi, cette notion rend à l'histoire sociale, les services rendus par le concept de « cycle » à l'histoire économique. C'est selon cette volonté qu'a été embrassée la convergence récente de la biographie et de la prosopographie, qui a ouvert des perspectives remarquables permettant d'étudier les rapports de l'homme à la collectivité. Perspectives exaltantes, dans la mesure où il ne s'agit plus d'étudier l'Homme pour lui mais comme le représentant de son milieu d'appartenance⁵¹, sans sacrifier pour autant la singularité du cas individuel. L'outil prosopographique et ce qui en fait son essence, les allers-retours incessants entre trajectoires individuelles et trajectoires collectives, semble donc être le support de travail adéquat dans l'analyse du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. En partant de ce principe, la volonté est donc de s'inspirer de la méthode prosopographique, car elle offre les moyens d'une tentative de définition de la notion de groupe social des élites. Elle permet aussi de réfléchir aux ruptures entre la société des notables et la société de classes. Heinz-Gerhard Haupt a montré que dans la première, la propriété était critère de valeur sociale, et que le possédant s'appuyait sur la famille dans la constitution des

⁴⁷ CHARLE Christophe, « Histoire sociale, histoire globale ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, n°23, p. 126.

⁴⁸ CADE Michel, *op.cit.*, pp. 403-440.

⁴⁹ MARTINEZ LOPEZ David, « Bourgeoisie agraire et famille dans l'Andalousie du XIX^{ème} siècle », *Etudes Rurales*, Paris, Editions de l'EHESS, 2004, Tome 169, n°170, pp. 77-91.

⁵⁰ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 101 et 102.

⁵¹ BOUGEARD Christian et PRIGENT François, *La Bretagne en portrait de groupe : les enjeux de la méthode prosopographique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 39.

carrières, tout en reposant sur des réseaux formels et informels. Dans la société de classes, la nature et l'ampleur de la propriété, mais aussi la compétence du propriétaire, assurent une position sociale et un prestige⁵². En somme, la possession seule ne suffit plus. Elle conduit en ce sens à envisager le poids des mentalités dans ce glissement. En 1978, Philippe Ariès faisait référence à la fascination croissante, depuis les travaux novateurs de Marc Bloch et Lucien Febvre, au poids des mentalités dans les « attitudes de la vie »⁵³ : « Les historiens parlent de « structures mentales », de « vision du monde », pour désigner les traits cohérents et rigoureux d'une totalité psychique qui s'impose aux contemporains sans qu'ils le sachent. Il se pourrait que les hommes d'aujourd'hui éprouvent le besoin de faire émerger à la surface de la conscience les sentiments autrefois enfouis dans une mémoire collective profonde »⁵⁴. Dans son *Apologie pour l'Histoire*, Marc Bloch déclarait déjà que les faits historiques sont, par essence, « des faits psychologiques »⁵⁵. Néanmoins, comme le faisait remarquer George Duby⁵⁶, le mot « mentalités » paraissait beaucoup trop vague pour convenir à une étude, qui se propose de retrouver les formes d'expression et d'action caractéristiques d'un groupe à partir d'attitudes dans la vie familiale et collective, de comportements politiques, de capacité d'adaptation à l'évolution économique. Pour essayer de mener ce type d'analyse dans un contexte historique précis, la démarche consistant à envisager les problèmes de psychologie individuelle et collective paraissait la plus adéquate. Charles Blondel définit la psychologie comme « la science de l'activité et des fonctions mentales »⁵⁷. André-Jean Tudesq en fait un « système d'idées et d'attitudes, en rapport avec ces idées, une idéologie et un comportement »⁵⁸. Elle est « à la fois réalité psychique et connaissance de cette réalité »⁵⁹, en apparaissant dans le premier sens à l'historien comme un facteur de l'histoire, et en étant dans le second une méthode d'analyse. A ce titre, cette méthodologie a certes permis de faire des comparaisons à l'horizontale entre familles et à la verticale

⁵² HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 106.

⁵³ ARIES Philippe, « L'histoire des mentalités », dans LE GOFF Jacques (dir.), *La Nouvelle histoire*, Paris, Retz-C.E.P. L, 1978, p. 423.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 424.

⁵⁵ BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1961 (4ème éd), p. 157.

⁵⁶ DUBY George, *Guerriers et paysans, VIIIe-XIIIe siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, pp. 84-123.

⁵⁷ BLONDEL Charles, *Introduction à la Psychologie collective*, Paris, Armand Colin (5^e édition), 1952, p. 190.

⁵⁸ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 10.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 11.

entre générations, à l'aide de statistiques, mais a été surtout fructueuse pour étudier les rapports de chaque propriétaire avec son groupe social d'appartenance et ses autres groupes de référence (famille, génération, profession). Toutefois, ces comparaisons ne sauraient être systématiques, dans la mesure où elles dépendent de la réalité des sources. Ainsi, il s'agit davantage de dégager des caractères généraux puisque l'ensemble des renseignements utiles à cette étude n'ont pas pu être réunis, faute de temps et d'accès à certaines sources. A ce titre, cette histoire sociale de la viticulture roussillonnaise est un ensemble de monographies, coordonnées sous la double influence de la prosopographie et de la micro-histoire sociale. Finalement, le questionnaire de cette étude gonfle en suivant le cheminement critique de la source et selon la méthode choisie.

Pour être exact, l'ensemble de ces enjeux, qu'ils soient d'ordre méthodologiques ou d'ordre analytique, qu'ils émanent du langage des acteurs dans les sources ou du chercheur ont suscité nombre de questions capitales : ce groupe social fortement hétérogène au premier abord, est-il malgré tout homogène, une fois la simple vision superficielle dépassée ? Quels sont les niveaux de richesse ? La richesse est-elle plurielle et multidimensionnelle ? Quelles sont les caractéristiques propres aux familles de notables rivesaltais ? Quels sont les mécanismes d'alliance ? Quelle est l'importance de la transmission du patrimoine pour les élites viticoles rivesaltaises ? Quels sont les enjeux fonciers locaux ? Quels facteurs ont permis à la grande propriété rivesaltaise de ne pas être touchée par la logique implacable du marché ? Comment et pourquoi a émergé la qualité du cru rivesaltais ? Les concepts de qualité viticole et d'innovation sont-ils liés ? Quelles sont les sensibilités politiques et religieuses des notables rivesaltais ? Quels sont les différents niveaux de notabilité ?

La réponse à ces interrogations est menée selon trois axes de recherche. Le premier a pour projet d'examiner l'ensemble des mécanismes de fonctionnement de la grande propriété, notamment dans le regroupement de terres. De cette manière, il questionne les réajustements successifs qui ont touché celle-ci, par une approche diachronique de la période envisagée. Sa dynamique, ses variations dans le temps et ses transformations successives sont ainsi prises en compte. De cette façon, cet axe sonde le rôle des élites viticole, dans la mise en place de la grande propriété rivesaltaise, au nom de l'alliance entre culture et racines terriennes. L'analyse prend en ce sens 1907 comme référence, c'est-à-dire comme date donnée en synchronie, parce qu'il s'agit de mettre en

avant la place de la crise dans l'industrialisation, dans la régénération et dans l'agrandissement des vignobles familiaux. En somme, il pose la question de l'existence ou non de modèle de fonctionnement.

Le second axe se consacre à la fabrique et à l'entretien du grand propriétaire. Il analyse les familles et interroge leur archétype. En somme, il adopte une démarche pluridisciplinaire pour mener une véritable enquête généalogique, sociale, économique et historique. Son dessein est d'interroger les implications éthiques de la famille et le rôle de cette dernière en tant qu'institution sociale, porteuse d'enjeux économiques dans la transmission du patrimoine. Il constate également l'importance du mode de vie (relations familiales, professionnelles, terriennes) du notable rivesaltais pour entretenir son rang social.

Le troisième voit le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais comme un groupe en soi et pour soi. Pour ce faire, il s'enquiert de leurs opinions politiques et religieuses, s'interroge sur les prérogatives (exercice de fonctions publiques ou privés), tout en portant attention à leurs stratégies de différenciation sociale. Puis il se questionne sur la défense de leurs intérêts propres en questionnant l'émergence de la qualité viticole et les secousses populaires de la société viticole rivesaltaise.

**Première partie : les grands propriétaires
viticulteurs rivesaltais et la propriété, du
dernier tiers du XIX^e au premier tiers du
XX^e siècle**

« Le vin n'est pas un fait mais une histoire »⁶⁰. Par-là, l'œnologue Denis Dubourdieu entend souligner que l'histoire de la vigne et du vin intéresse non seulement amateurs, producteurs et marchands, mais aussi par son impact culturel et économique, la société tout entière. Produit de nature, autant que de culture, le vin procède d'une combinaison complexe de facteurs naturels et humains, de savoirs-faires techniques, financiers et commerciaux. C'est la raison pour laquelle, l'historien est si précieux à sa compréhension. Pour le comprendre, la majorité des études choisissent d'apprécier les terroirs du vin en tant que territoires produits d'une construction historique⁶¹. En ce sens, le vignoble est envisagé comme un système de production, avec différents acteurs. Naturellement, elles accordent une place de choix aux questions foncières, en s'interrogeant sur le statut de la terre en vigne, et en se demandant qui la possède. Ces études prennent ainsi en compte des lois naturelles et des lois économiques, afin d'analyser les structures matérielles. C'est dans ce cadre que s'inscrit le renouveau historiographique des années 1950, impulsé par Robert Laurent. En 1956, son arrivée à la Faculté des Lettres de Montpellier, a amorcé le lancement d'études de grande ampleur sur la propriété foncière régionale et sur la crise économique de 1907⁶². Situées dans le sillage d'Ernest Labrousse, ces études accordent une place centrale à l'association structure-conjoncture. Jean Sagnes et François Pic, en font d'ailleurs un renouveau procédural et méthodologique, qui appréhende le changement et la variation des structures foncières, selon l'évènement, c'est-à-dire la crise économique de 1907⁶³. Cette articulation entre l'Homme et la nature se devait d'être complétée, dans le cadre de cette étude, par l'appréciation des rapports des grands propriétaires rivesaltais avec la société du XIX^e et du XX^e siècle. De cette façon, c'est aussi poser le problème des relations entre phénomènes économiques et phénomènes sociaux. Ce choix permet de considérer ce groupe social comme partie de l'organisation économique et sociale de la campagne rivesaltaise, pour mieux comprendre sa place dans la société roussillonnaise et questionner son homogénéité. Cette première partie a donc pour dessein d'apporter un

⁶⁰ DUBOURDIEU Denis, « Préface » dans FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe XVI^e-XX^e*, Bordeaux, Féret, 2015, p. 5.

⁶¹ JACQUET Olivier, WOLIKOW Serge (dir.), *Territoires et terroirs du vin du XVIII^e au XXI^e siècles : approche internationale d'une construction historique*, Dijon, Presses Universitaires de Dijon, 2011, 440 p.

⁶² PIC François, SAGNES Jean, *op.cit.*, p. 291.

⁶³ *Ibid.*, p. 292.

premier élément de réponse à cette problématique, en essayant de définir l'alliance entre culture et racines terriennes, comme premier trait caractéristique du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Geneviève Gavignaud-Fontaine théorisait, il y a maintenant plus de 40 ans, dans sa thèse d'état, cette alliance chez les grands propriétaires viticulteurs roussillonnais⁶⁴. Par « culture », cette historienne entendait souligner que ces derniers exerçaient une profession en plus d'être propriétaire. Il s'agit là du capital culturel à l'état incorporé, c'est-à-dire sous la forme de dispositions mises en œuvre lors d'activités culturelles. Il s'agit en fait d'une docilité, laissant l'acteur se faire instruire. Sur ce point, Pierre Bourdieu disait, dans son article devenu célèbre sur les trois états du capital culturel, que le capital culturel à l'état incorporé implique un travail d'acquisition, un travail sur soi-même⁶⁵. En ce sens, pour Pierre Bourdieu cette forme de capital est un « avoir devenu être, une propriété faite corps, devenue partie intégrante de la « personne », un *habitus* »⁶⁶. L'*habitus* est ainsi utilisé pour évoquer des « systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes »⁶⁷. En somme, les *habitus* relèvent de mécanismes de perception (façon de voir le monde), d'appréciation (façon de le juger) et d'actions (façon de s'y comporter), hérités par les acteurs sociaux. Cet héritage, fruit de stratégies de domination et de reproduction, est ensuite mis en œuvre. L'*habitus* a aussi comme caractéristique de faire appel aux notions de conscience et d'inconscience. En effet, pour Bourdieu, cet *habitus* est aussi un ensemble inculqué inconsciemment⁶⁸, permettant ainsi de rapprocher l'usage de ce concept de la psychologie sociale, ou du moins de l'usage et de la définition que André-Jean Tudesq a adopté dans sa thèse⁶⁹. Ce dernier soulignait en effet dès les premières pages de sa copieuse démonstration, que l'idée maîtresse de la psychologie sociale est l'idéologie, et pour pleinement apprécier celle-ci, il est nécessaire de bien garder en tête que celui qui la construit n'a pas conscience, ou du moins, qu'il ne rend pas compte à quel point elle détermine sa pensée⁷⁰. En revanche, l'*habitus* comporte

⁶⁴ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 265.

⁶⁵ BOURDIEU Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Seuil, année 1979, vol. 30, p. 3.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁶⁷ BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de Minuit, 1980, p. 45.

⁶⁸ MAUGER Gérard, « Bourdieu et la psychanalyse », *Politiques de communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2017/1, n° 8, pp. 49-84.

⁶⁹ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, 1279 p.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 10.

aussi une dimension individuelle, ne tenant pas compte de l'héritage, et reposant uniquement sur les capacités d'appropriation de l'agent social⁷¹. Pour cette raison, cette approche est utilisée dans cette première partie sous deux points de vue : l'analyse de la première génération, appréciée en tenant compte de ce que les juristes grecs nommaient l'*epiktèta*, c'est-à-dire les propriétés acquises, la seconde génération analysée via la *ta patrôa*, les propriétés héritées. Elle vise donc à rendre compte de l'association culture-terres, comme quelque chose d'acquis et de transmis, en tenant compte de ses évolutions, au gré des conditions d'existence et de la trajectoire sociale de chaque grand propriétaire rivesaltais du corpus constitué.

Néanmoins, les sources laissent entendre que l'alliance culture-racines terriennes ne serait pas double mais triple. Aux professions et à la propriété, paraît se joindre ce que l'économiste américain Theodore Schultz nommait un « capital humain »⁷². Dans les années 1990, Gary Becker approfondit le concept et dégagea les trois éléments formant cette forme de capital : les compétences, l'expérience et le savoir⁷³. Il fait donc référence à l'ensemble des connaissances, aptitudes, et talents accumulés par une personne. Pour ce qu'il s'agit du capital humain, Pierre Bourdieu se montrait très critique au sujet de ce concept, estimant qu'il ne rendait compte que d'investissements financiers ou monétaires, pour une définition typiquement fonctionnaliste. Malgré les connotations humanistes du capital humain, il était nécessaire, pour Pierre Bourdieu, d'intégrer dans le rapport entre investissements scolaires et investissements économiques, l'investissement culturel de l'acteur social. Cela permet ainsi d'envisager la relation entre l'aptitude (« ability » chez Gary Becker⁷⁴) aux études et l'investissement dans ces dernières, en prenant en compte le fait que l'aptitude ou le « don » est aussi un investissement en temps et en capital culturel, uniquement possible parce que le système d'enseignement contribue à la reproduction sociale⁷⁵. Ainsi, il s'agit d'interroger, sous l'angle du capital humain auquel sont intégrées les stratégies éducatives, le corpus de propriétaires, afin de comprendre leurs rapports à la propriété, à l'espace et les transformations du patrimoine viticole.

⁷¹ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 4.

⁷² BECKER Gary, *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, pp. 15-28.

⁷³ *Ibid.*, p. 16.

⁷⁴ *Ibid.*, pp. 63-66.

⁷⁵ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 4.

La vocation de cette première partie est donc de définir la richesse économique et culturelle du grand propriétaire viticulteur rivesaltais. Elle a pour rythme celui de la conjoncture viticole, qui par définition affecte les vignobles, et par essence les propriétaires, dans la courte et dans la moyenne durée. Cette perspective diachronique envisage donc les structures foncières possédées, en prenant la crise économique de 1907 comme référence synchronique, c'est-à-dire en appréciant l'état de la grande propriété sur cet instant donné. Cette partie est structurée en quatre chapitres. Le premier pose la question du lien entre les catégories socio-professionnelles et la propriété, afin de questionner la relation entre les deux, qui détermine la fonction économique de la propriété. Le deuxième questionne la contribution du système d'enseignement et du titre scolaire dans les aptitudes des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Le troisième interroge le rapport entre les transformations agricoles et les capacités des propriétaires, afin de connaître le rôle de ces derniers dans la mise en place de la grande propriété. La dernière se consacre à la figure du grand propriétaire comme un véritable entrepreneur viticole, afin de mettre en avant les liens entre industrialisation, crise, et affirmation de la grande propriété.

Chapitre 1 : la logique d'association entre la catégorie socio-professionnelle et la propriété viticole, une alliance entre culture et racines terriennes

Suivant la métaphore d'une terre, être cultivé s'oppose à être inculte. Comme l'a affirmé Olivier Desouches en 2014, le sens commun en fait un synonyme d'éducation de l'esprit. Toutefois, le terme est polysémique et peut revêtir un sens plus analytique, notamment en anthropologie et en ethnologie⁷⁶, où il désigne l'ensemble des manières de penser et de faire d'une collectivité ou d'un groupe⁷⁷. Ici, ce sont les deux sens qui sont mis à profit, non pas par facilité de la démonstration, mais parce que c'est la combinaison des deux qui plaide en faveur d'une compréhension générale du phénomène d'alliance culture-terre. Pour ce faire, ce chapitre envisage l'alliance entre culture et racines terriennes du point de vue de ce que Pierre Bourdieu appelait un *habitus* économique. Etant donné que l'*habitus* renvoie à des pratiques culturelles, rejoignant ainsi le second sens de la définition du mot « culture » d'Olivier Desouches, en utilisant ce concept pour analyser l'alliance culture-racines terriennes, ce chapitre veut saisir le sens pratique économique, orientant les actions et les représentations des membres du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. En ce sens, l'*habitus*, tel qui a été forgé par Pierre Bourdieu, donne le moyen d'appréhender la conception que les propriétaires rivesaltais se faisaient de leur propre activité et de la grande propriété. En optant pour cette approche, à l'instar du travail de Boris Deschanel sur les milieux d'affaires du Dauphiné préindustriel⁷⁸, il s'agit d'avoir accès à la façon dont les grands propriétaires rivesaltais voyaient la propriété, justifiaient cette vision et plus généralement de réfléchir à la manière dont cette vision affecte l'homogénéité du groupe. Pour y parvenir, c'est l'analyse en termes de catégories socio-professionnelles qui a été privilégiée, afin de mettre en évidence les différentes logiques d'association. Dans un souci de clarté et de cohérence, chaque logique est développée séparément, afin de mettre à jour les modèles

⁷⁶ DESOUCHES Olivier, « La culture : un bilan sociologique », *Idées économiques et sociales*, Paris, Centre national de documentation pédagogique, 2014/1, n° 175, 2014, p. 54.

⁷⁷ ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1994 (1^{ère} éd.1973), p. 14.

⁷⁸ DESCHANEL Boris, « Champ et habitus économiques dans le Dauphiné préindustriel au XVIII^e siècle », *Revue française de socio-économie*, Paris, La Découverte, 2014/1, n° 13, pp. 49-65.

de notabilité existants, au sein du corpus de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais établi.

L'analyse en termes de catégories socio-professionnelles peut interpeller en raison de sa création relativement récente par l'INSEE, datant des années 1950⁷⁹. Néanmoins, la pertinence de son utilisation par l'historien n'est plus à prouver. Comme l'a démontré Alain Desrosières, cette nomenclature résulte d'un processus très long, remontant aux lignes de clivage des métiers du XIX^e siècle⁸⁰. Heinz-Gerhard Haupt s'est notamment inspiré de ces grilles d'analyse dans ses réflexions sur l'hétérogénéité de la société des notables⁸¹. A son image, il s'agirait de suivre les critères de classement sur le fait d'être actif ou inactif et sur le statut économique des individus (salarié ou indépendant). Situé à mi-chemin entre l'analyse marxiste car la ventilation est basée sur la place dans le processus de production et l'approche weberienne parce que le fait de partager une même profession est considéré comme se traduisant par des comportements et des pratiques proches, elle constitue donc une opportunité. En d'autres termes, elle permet de décrire la multitude d'alliances entre profession et terre chez les grands propriétaires viticulteurs roussillonnais, à l'aide de l'approche catégorielle. Jacques Martimort a aussi prouvé la pertinence de cette méthodologie sur le bourg rivesaltais dans son analyse de la structure sociale locale, en évoquant l'« opposition de classes »⁸² entre les cadres et professions libérales d'un côté et les ouvriers de l'autre.

I. Les professions libérales

Parmi les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, nombreux sont les hommes issus des professions libérales, qu'il s'agisse de la médecine ou des métiers issus du monde juridique, à l'instar de Paul Lafabrègue, avocat⁸³ ou de son fils⁸⁴ Bruno-Henri

⁷⁹ AMOSSE Thomas, « La nomenclature socio-professionnelle : une histoire revisitée », *Annales. Histoire Sciences sociales*, Paris, Editions de l'EHESS, 68^{ème} année, 2013/4, p. 1039

⁸⁰ DESROSIERES Alain, « Éléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles », dans AFFICHARD Joelle, *Pour une histoire de la statistique*, Paris, INSEE/Economica, vol. 1, 1977, pp. 155-231.

⁸¹ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit*, p. 124.

⁸² MARTIMORT Jacques, *op.cit*, p. 28.

⁸³ ADPO, 1016 W 371, Matrice des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes 1825-vers 1913, folio 607.

⁸⁴ Pour plus de clarté, l'ensemble des généalogies sont disponibles en annexe.

Lafabrègue, médecin⁸⁵. Justin Besombes, notaire et propriétaire⁸⁶ est dans le même cas, témoignant d'un degré de culture certain. Le corpus de source permet de dire que la taxinomie de ce type de propriétaire est floue. Sur ce point, les listes de recensement permettent d'en attester. Pour le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e, les documents tirés de ces opérations de recensement se présentent sous la forme de listes nominatives par communes. Versées dans la série M, relative à l'administration générale et à l'économie, et faisant parties de la sous-série 6 M se rapportant à la population, aux affaires économiques et statistiques, ces listes sont essentielles pour le chercheur en histoire contemporaine. Le recensement systématique et nominatif de la population existe depuis 1836 et a généralement lieu tous les cinq ans, sauf exception. Les listes conservées dans la sous-série 6 M sont celles issues de la collection constituée par l'exemplaire envoyé à la préfecture par la commune. Chaque foyer, regroupé par rue, y est détaillé : le chef de famille (le père ou la femme si elle est veuve ou célibataire), la femme, les enfants, les domestiques et les autres habitants du foyer, par exemple la belle-sœur ou la tante en cas de veuvage. Les informations complémentaires varient d'un recensement à l'autre. On y trouve généralement l'âge, le statut marital et la profession des habitants, ainsi que le lieu de naissance et des observations comme les infirmités, du moins pour les communes recensées dans le cadre de cette étude, car ces informations varient d'une ville à l'autre. Ces listes nominatives permettent de dire que si les propriétaires sont parfois identifiés en tant que tel, ce n'est pas toujours le cas. En 1906, Justin Besombes apparaît en tant que propriétaire⁸⁷, tout comme Paul Lafabrègue⁸⁸, alors qu'en 1931 Henri Lafabrègue est recensé comme médecin et propriétaire⁸⁹. Cela démontre bien la non-étanchéité entre professions libérales et propriété. En ce sens, les professions libérales appartiennent donc à ce que Heinz-Gerhard Haupt nomme la « bourgeoisie cultivée »⁹⁰. Leur attrait pour la terre semble trouver toute sa résonance dans la fonction qu'elles lui accordent et dans les stratégies déployées. En ce sens, la propriété foncière paraît être l'instrument idéal pour financer d'autres entreprises. L'historien allemand a largement prouvé que dans cette association la terre est utilisée comme moyen de production, cela

⁸⁵ ADPO, 1028 W 317, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 1617.

⁸⁶ ADPO, 1028 W 315, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 420.

⁸⁷ ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de la population de Rivesaltes., 1906, folio 165

⁸⁸ ADPO, 6 M 280/11, Liste nominative de la population de Bages., 1906, folio 40

⁸⁹ ADPO, 6 M 306/136, Liste nominative de la population de Perpignan., folio 680

⁹⁰ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit*, p. 223.

semble aller de soi pour des viticulteurs, mais aussi comme base de crédit⁹¹. En somme, le modèle de carrière des médecins, des avocats ou des notaires est régi par l'exercice de la profession et par la volonté de consacrer le loisir de son temps libre, voire de sa vieillesse à la gestion du capital placé dans la propriété foncière. Sur ce point, Laurent Coste a largement mis en évidence la vanité des milieux bourgeois à boire « son vin »⁹², c'est-à-dire le fruit de son labeur. De plus, le modèle social qui s'exprime dans ce comportement, a tendance à s'inscrire dans la même veine que la bourgeoisie d'Ancien Régime. En effet, ces bourgeois n'avaient pas vocation à consacrer l'entièreté de leur existence au travail⁹³. De fait, cela se matérialise concrètement par une volonté plus que certaine d'adapter la fonction de la propriété aux étapes de la vie. Ce qu'il faut comprendre par-là, c'est que qu'à un moment elle peut être mise à profit pour en dégager le maximum de profits, puis au contraire pour assurer simplement la stabilité des revenus de la famille. De plus, l'achat de terres et leur possession donne du pouvoir et de l'influence. Leur mise en garantie accentue la puissance des familles. En outre, la caractéristique première des professions libérales est l'énorme incertitude régnant autour des revenus tirés de l'exercice de sa profession. Par essence, cette activité est celle d'un travailleur non salarié, c'est-à-dire indépendant. Autrement dit, l'activité est soumise à la seule responsabilité de l'exerçant et à l'intérêt d'un client ou d'un public. Mais ces caractéristiques ne semblent pas être les seules qui motivent l'avocat ou le médecin à devenir propriétaire. Les matrices cadastrales dépouillées ont également révélé que les Lafabregue étaient des citoyens perpignanais, ce qui semble équivalent à dire qu'ils sont les acteurs d'une emprise perpignanaise sur le bourg rivesaltais. Mise en exergue par le géographe Michel Vigouroux⁹⁴, cette emprise que Geneviève Gavignaud-Fontaine relevait également dans sa thèse d'état⁹⁵, prend donc l'apparence d'investissements productifs, mais aussi de véritables propriétés familiales, transmissibles d'une génération à l'autre. Michel Vigouroux comparait l'emprise à une domination de la ville sur la campagne. L'historienne saint-paulaise assimilait cette influence perpignanaise à une

⁹¹ *Ibid*, p. 124.

⁹² COSTE Laurent, *Les bourgeoisies en France : du XVIe au milieu du XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 117.

⁹³ *Ibid*, p. 125.

⁹⁴ VIGOUROUX Michel, « La propriété foncière des citadins dans le bassin de l'Agly », *Bulletin de la société languedocienne de géographie*, Montpellier, Institut de géographie de l'université de Montpellier, 1968, pp. 163-206.

⁹⁵ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit*, p. 265.

volonté de la part de la bourgeoisie urbaine de mettre à profit la propriété foncière, pour financer des projets familiaux, tels que les études pour les enfants par exemple. Elle rejoint par-là Heinz-Gerhard Haupt dans son analyse sur la propriété comme méthode de financement. Ainsi, l'ambition des professions libérales dans la tenue de terres est présente comme réalité et comme idéal, c'est-à-dire comme capital et comme potentiel investissement. En revanche, ce type de structure professionnelle n'est pas le seul à regarder la terre avec appétit.

II. Les négociants

Les négociants, que Geneviève Gavignaud-Fontaine assimile à une bourgeoisie d'affaire⁹⁶, sont également partis prenantes de cette association, à travers Hippolyte Nicolas⁹⁷. Cela implique, à l'image de ce que Stéphane Le Bras a démontré pour le Languedoc, l'impossibilité de tracer une frontière nette et précise entre négociants et propriétaires⁹⁸. Le fils d'Hippolyte Nicolas, Marcel Nicolas, était imbriqué dans la même logique d'après son dossier de titulaire de l'Ordre national de la légion d'honneur⁹⁹. Conservé aux Archives nationales de Pierrefitte-Sur-Seine mais accessible en ligne via la base de données « Léonore », ce genre de dossier émane de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur et constitue un atout de poids dans la retranscription de trajectoires individuelles. Composés de fiches de renseignements, remplis par les candidats, contenant des informations sur l'état civil du légionnaire, sa formation, sa profession et les diverses positions qu'il a pu occuper au sein d'institutions (Chambre de commerce, commissions ou chambres syndicales par exemple), ils sont en ce sens très importants pour l'historien. En l'occurrence, le dossier de Marcel Nicolas a permis de déterminer à quel type de négoce il se livrait. Il s'agit d'un négoce de vins et de spiritueux, hérité

⁹⁶ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 265.

⁹⁷ ADPO, 1028 W 318, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 1975.

⁹⁸ LE BRAS Stéphane, « Négoce des vins et grande propriété viticole en Languedoc dans la première moitié du XXe siècle : interactions, partenariats et d'intérêts », dans FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe XVIe-XXe*, Bordeaux, Féret, 2015, p. 160.

⁹⁹ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

d'Hippolyte Nicolas, qu'il adossait à la propriété¹⁰⁰. L'investissement dans des propriétés viticoles semble trouver toute son essence dans l'acquisition d'une légitimité commerciale, en adossant l'activité commerciale à la possession d'une propriété, donc dans des stratégies de légitimation. De plus, les sources de l'état civil ont laissé apparaître que cet adossement peut aussi s'accompagner d'une revendication de reconnaissance, pour être cultivé. En septembre 1792¹⁰¹, la tenue des actes de l'état civil a été confié aux municipalités. Ces dernières reçoivent et conservent les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès. Le maire est ainsi officier d'état civil puisqu'il est chargé d'inscrire les naissances, les mariages et les décès sur les registres. Il est placé sous l'autorité judiciaire du procureur de la République, et son action ne s'étend que dans l'étendue de la commune. Il peut nommer des personnes pour l'assister ou pour exercer cette fonction à sa place. L'officier d'état civil reçoit les déclarations de naissance, de mariage ou de décès faites par des déclarants et ces derniers doivent donner leur profession. Dans cette étude, ce type de source constitue donc une aubaine puisqu'elle comporte de précieux renseignements sur la façon dont apparaissent, et dont s'identifient les acteurs analysés. Le cas de François Conte, docteur en médecine comme en atteste son acte de mariage¹⁰², mais aussi négociant et propriétaire¹⁰³, témoigne de ce phénomène de revendication, puisque même en étant négociant, celui-ci continue de se déclarer « docteur en médecine ». Ce phénomène revendicatif est similaire chez Marcel Nicolas, qui s'est identifié comme « docteur en droit » sur la fiche de renseignement de son dossier de légionnaire¹⁰⁴. En ce sens, la notabilité rivesaltesaise paraît souhaiter recevoir une formation intellectuelle, fondée sur le savoir théorique, afin de revendiquer des talents et un cursus « noble ». Bourgeoisie des affaires et bourgeoisie cultivée ne semblent donc pas fondamentalement opposées, bien au contraire. Comme l'a démontré Geneviève Gavignaud-Fontaine, dans la plaine roussillonnaise, cette éducation intellectuelle qui était nécessaire sous l'Ancien Régime, était devenu atavisme¹⁰⁵, au sein des élites viticoles. Ainsi, chez les négociants, cette éducation était associée à une éducation pratique,

¹⁰⁰ ADPO, 1028 W 318, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 1974 et 1975.

¹⁰¹ Textes législatifs relatifs à la loi des 20-25 septembre 1792

¹⁰² ADPO, 2 E 3204, Registre d'état-civil de Rivesaltes. 1883-1884, folio 31.

¹⁰³ ADPO, 1028 W 316, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 876.

¹⁰⁴ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

¹⁰⁵ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 266.

probablement faite sur le tas. Cela peut aussi être l'occasion de se défaire de l'image que la presse, les bulletins syndicaux ou les travaux universitaires contemporains mettaient sur la figure du négociant, souvent envisagé comme un antagoniste dans les relations transactionnelles propriétaire-négociant, au moment de la vente de la production viticole. Stéphane Le Bras parle même d'« une assurance d'une notabilité extravertie et visible à travers la possession terrienne »¹⁰⁶. En tout état de cause, une telle imbrication professionnelle est une occasion en or d'accroître au maximum les profits, puisque les propriétaires qui étaient également négociant commercialisaient leur propre production et continuaient d'acheter d'autres vins¹⁰⁷. Mais au-delà d'une volonté de légitimation, Stéphane Le Bras évoquait aussi l'importance du capital foncier comme « assise » pour les négociants, leur permettant, au-delà de l'acquisition d'une légitimité commerciale, la fondation de leur prospérité et de leur capacité d'investissement¹⁰⁸. En ce sens, cette forme de capital est source de revenus mais également de support, c'est-à-dire de garanties sur lesquelles les négociants se reposent pour financer leur commerce par l'intermédiaire des banques régionales. Il semble donc y avoir une proximité évidente entre les professions libérales et le négoce, dans la fonction attribuée à la propriété foncière. Ainsi, la sauvegarde de la même imbrication d'une génération à l'autre pour les Nicolas semble logique et cohérente. Mais les sources ont révélé que celle-ci peut revêtir une forme différente, dans une logique d'association entre salariat et propriété foncière.

III. Le salariat

Cette association est le fait d'Antoine Besombes, fils de Justin Besombes, ingénieur et propriétaire¹⁰⁹. Le registre matricule de ce dernier a révélé que son domaine de spécialisation en qualité d'ingénieur était l'électricité¹¹⁰. Conservé aux Archives départementales, au sein de la série R concernant les affaires militaires et organismes de temps de guerre et reversé dans la sous-série 1 R, relative à la préparation militaire et au

¹⁰⁶ *Ibid*, p. 161.

¹⁰⁷ *Ibid*, p. 162.

¹⁰⁸ LE BRAS Stéphane, *Le négoce des vins en Languedoc. L'emprise du marché. 1900-1970.*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (coll. « Perspectives historiques », série « Entreprises »), 2019, p. 171.

¹⁰⁹ ADPO, 1028 W 319, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 2503.

¹¹⁰ ADPO, 1 R 549, Registre matricule Perpignan (n°1-496) 1919, n°63.

recrutement de l'armée, ce type de source permet de compléter et d'approfondir les trajectoires individuelles. Emanant des subdivisions des régions militaires, les conscrits sont immatriculés en vue d'être incorporés dans l'armée, en vertu du service militaire obligatoire. Nombre d'informations y figurent, avec un parcours militaire qui retranscrit les affectations du soldat, les batailles auxquelles il a éventuellement participé, ainsi que ses différents lieux de résidence. A cela, il faut ajouter le parcours du conscrit, qui détaille les éventuelles blessures et coups d'éclat, des remarques sur le comportement de l'individu (exemplarité par exemple) et les médailles ou décorations reçues. Mais l'intérêt de ce type de source dans cette étude réside dans l'état civil, très complet, qu'elle contient, avec les noms, prénoms, date et lieu de naissance, date et lieu de résidences successifs, noms et prénoms des parents, ainsi que la profession exercée. C'est la richesse de ces informations qui a permis de déterminer précisément la profession d'Antoine Besombes, qui se situe dans le milieu des « élites industrielles », pour reprendre le terme de Jean-Paul Thuillier¹¹¹. Ce dernier assimile les ingénieurs du secteur privé et public du premier tiers du XX^e siècle, dans cette catégorie. Perspective exaltante en vue d'une approche catégorielle, puisque la réalité des sources n'a pas permis de déterminer où Antoine Besombes exerçait son métier. Mais quoi qu'il en soit, l'ingénieur est sur cette période un salarié, qu'il soit fonctionnaire ou dans le secteur privé¹¹², assurant ainsi une source stable de revenus, contrairement aux professions libérales. En tout état de cause, le niveau de qualification très élevé de ce dernier le place dans la même mouvance que les professions libérales, dans l'attrait pour la terre. En somme, la juxtaposition profession-terre semble ici trouver toute sa résonance dans le glissement de la société de notables vers la société de classes. Plus précisément, l'historien et sociologue Konstantinos Chatzis date l'émergence pleine et entière des ingénieurs au cours de la Seconde Révolution industrielle, ingénieurs qui constituent l'essence des grandes entreprises françaises¹¹³. L'électricité en est d'ailleurs un des secteurs clés. De fait, ces éléments font d'Antoine Besombes un « cadre » dans l'approche catégorielle choisie, terme également utilisé par

¹¹¹ THUILLIER Jean-Paul, « Les Ingénieurs et la Société française aux XIX^e et XX^e siècles, compte rendu du colloque du Creusot des 23, 24, 25 octobre 1980 », *Revue du Nord*, Lille, Association Revue du nord, n° 248, 1981, p. 268.

¹¹² CHATZIS Konstantinos, « Les ingénieurs français au XIX^e siècle (1789 – 1914) – Émergence et construction d'une spécificité nationale », *Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'Ecole polytechnique*, Paris, Ecole polytechnique, bulletin n° 44, 2009, p. 58.

¹¹³ *Ibid*, p. 59.

Konstantinos Chatzis pour désigner les ingénieurs¹¹⁴. En ce sens, là où les professions libérales et le négoce constituaient les principales professions juxtaposées à la terre à la fin du XIX^e siècle, un tournant majeur s'opère dans le premier tiers du XX^e. En effet, comme l'a démontré Heinz-Gerhard Haupt, les professions libérales sont en plein déclin sur cette période¹¹⁵ et dès 1897, de plus en plus d'artisans, de commerçants et d'ingénieurs, voire même d'ouvriers, supplantent ces dernières dans la notabilité locale¹¹⁶. Néanmoins la grande propriété reste l'apanage des catégories les plus élevées, de ce que Max Weber nommait la classe possédante¹¹⁷, constituée notamment des avocats, des médecins, des cadres et de haut-fonctionnaires où une grande part de revenus est issue du patrimoine. De plus avec les progrès de l'industrialisation, la compétence technique de l'ingénieur acquérait peu à peu ses lettres de noblesse. De fait, Antoine Besombes s'inscrit dans la lignée de son père, c'est-à-dire dans une bourgeoisie cultivée, où la propriété foncière est utilisée comme source de revenu, mais aussi comme moyen financier. En revanche, ces trois modèles de juxtaposition précédemment cités ne sont pas les seuls en vigueur. Un dernier mérite une attention certaine.

IV. Les rentiers

Il s'agit du modèle rentier, où par définition aucune profession n'est adossée à la possession foncière. Tel est le cas de Victor Donat¹¹⁸ et de son fils¹¹⁹ Sauveur¹²⁰, ainsi que de Gabriel Conte¹²¹, fils de François Conte. Indépendants et faisant donc pleinement partie du secteur primaire, ces trois hommes sont peut-être rassemblés par une chose triviale mais sans doute édifiante : avoir assez d'argent pour ne pas associer une profession à la possession terrienne. La réalité des sources semble aller dans ce sens pour

¹¹⁴ *Ibid*, p. 60.

¹¹⁵ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit*, p. 223.

¹¹⁶ *Ibid*, p. 223.

¹¹⁷ LALLEMENT Michel, *Histoire des idées sociologiques. De Parsons aux contemporains*, Paris, Armand Colin (coll. « Cursus »), 2017, pp. 230-281.

¹¹⁸ ADPO, 1016 W 370, Matrice des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 85.

¹¹⁹ ADPO, 1028 W 316, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 1072 et 1073.

¹²⁰ Parfois identifié également en tant que « Victor », c'est le second prénom du fils qui a été retenu pour éviter la confusion entre ce dernier et son père

¹²¹ ADPO, 1028 W 321, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 3742.

la famille Donat. La matrice cadastrale de 1825-1913 a révélé que la famille était fabricante d'eau-de-vie¹²², ce qui implique que des méthodes visant à tirer le maximum de revenus des vignes étaient appliquées. Cela implique la possession de capital, au sens moyens techniques et financiers, très conséquent. L'économiste Abdelmalek El Mostain dit même qu'à la fin du XIX^e-début XX^e siècle, la distillation s'opérait grâce à de gros moyens industriels, qui supplantent la plupart du temps les alambics classiques à feu nu ou au bain-marie¹²³. Néanmoins, comme l'a bien démontré cet économiste, l'expression « fabricant d'eau-de-vie » ou « bouilleur de cru » ne désigne pas un métier mais bien un privilège¹²⁴. En somme, ce privilège était accordé à un propriétaire ou à un récoltant d'arbres fruitiers. Dans la majorité des cas, sur cette période, il s'agissait de vigneron, qui distillaient les fruits provenant exclusivement de leur récolte¹²⁵. De plus, ce privilège de bouilleur de cru était héréditaire jusqu'en 1960, où pour limiter le fléau majeur d'alcoolisme dans les campagnes françaises, la transmission du privilège entre générations devint interdite. Mais au-delà de ces faits, la matrice cadastrale a également révélé un phénomène revendicatif de sa propre culture, à l'instar de certains négociants. En effet, Victor Donat est présenté comme étant « licencié en droit »¹²⁶, contrairement à son fils et à Gabriel Conte. Dans cette perspective, un glissement évident semble s'opérer d'une génération à l'autre. Si la première génération paraît vouloir se légitimer et exposer ses aspects intellectuels, les préoccupations de la seconde semblent résider ailleurs. En effet, la première génération est celle qui a connu la crise phylloxérique et la crise économique de 1907. Nombre de contemporains mettaient sur le dos des rentiers, avec des mots, les maux du monde viticole. Tel est le cas de Charles Gide¹²⁷ et de Michel Augé-Laribé¹²⁸. Le premier, économiste et théoricien, attribua la crise à un abus de plantation de ceps et à de trop grosses superficies en vigne. Le second, économiste et docteur en

¹²² ADPO, 1016 W 370, Matrice des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 85.

¹²³ EL MOSTAIN Abdelmalek, « Et l'alambic créa l'eau de vie : retour sur l'histoire technique de l'alambic », *e-Phaistos Revue d'histoire des techniques*, Vandœuvre-lès-Nancy, INIST Édition, n° X-1, 2022, p. 14.

¹²⁴ *Ibid*, p. 16

¹²⁵ *Ibid*, p. 16

¹²⁶ ADPO, 1016 W 370, Matrice des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 85.

¹²⁷ GIDE Charles, « La crise du vin dans le Midi de la France », *Revue d'économie politique*, Paris, Larose et Tenin, 15^{ème} année, n°1, 1901, 32 p.

¹²⁸ AUGÉ-LARIBÉ Michel, « Economie politique et viticulture », *Revue du Midi*, Nîmes, Gervais-Bedot, 17^{ème} année, n°1, 1903, pp. 325-355.

droit, secrétaire administratif de la Société des viticulteurs de France, rapprocha la crise d'une très forte production de vins médiocres, où la fraude n'aurait finalement qu'une petite place. Par-là, il s'opposait donc à Pierre Genieys¹²⁹, lui-même viticulteur et qui considérait la fraude dans le commerce viticole comme très importante, fraude elle-même liée à la recherche permanente de la quantité pour dégager le maximum de revenus possible des vignes. Le géographe Raymond Dugrand, avec son travail pionnier de 1963¹³⁰, va faire la synthèse des thèses des contemporains, en attribuant la crise à l'esprit routinier de la bourgeoisie. Ainsi, le comportement du grand propriétaire face à la crise aurait été d'être plus rentier qu'entrepreneur viticole. Néanmoins cette « légende noire » ne semble pas correspondre à ce que les sources ont révélé sur les Donat et sur Gabriel Conte. Les matrices cadastrales sont formelles : la spécialisation viticole s'est accélérée tout au long du XIX^e siècle. Conformément aux idées développées par Rémy Pech, que ce soit dans sa thèse¹³¹ ou plus récemment¹³², une telle chose nécessite de grosses capacités intellectuelles et financières. Plus précisément, le fonctionnement de l'exploitation et les financements nécessaires à la spécialisation viticole, impliquent que le propriétaire agisse en véritable dirigeant. Par essence, ces facteurs contredisent l'image rentière. En ce sens, cette véritable spécialisation viticole semble s'opérer selon une volonté en deux générations : la première qui revendique sa culture pour se défaire de l'image que les contemporains lui ont adossée, la seconde qui, défaite de cette image peut véritablement s'identifier comme exploitant dans le secteur primaire. En somme, un tel phénomène paraît annoncer les mutations de l'économie régionale de la fin du XX^e siècle, avec une diminution du nombre de viticulteur, mais avec la viticulture comme seul exercice chez la plupart des exploitants. Mais en tant que capital économique, la critique des sources a révélé que la propriété mène vers la détention d'aptitudes et compétences, propres à la viticulture, détention qui nécessite toutefois une éducation.

¹²⁹ GENIEYS Pierre, *La crise viticole méridionale*, Toulouse, Privat, 1905, 317 p.

¹³⁰ DUGRAND Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 638 p.

¹³¹ PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 1975, 580 p.

¹³² PECH Rémy, « Les métamorphoses du paysage viticole audois au XX^e siècle », dans ABBE Jean-Loup, *Une longue histoire. La construction des paysages méridionaux*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2012, pp. 117-124.

Chapitre 2 : éducation et formation du grand propriétaire viticulteur rivesaltais, du titre scolaire aux aptitudes

« Heureux le jeune homme qui, sans indécision, sans lutte, est conduit naturellement, presque sans y songer, à continuer la profession de son père. Témoin dès son enfance, des travaux qui deviendront les siens, initié insensiblement aux devoirs de son état par tout ce qui se passe sous ses yeux, par les conversations même de la famille, guidé dans son noviciat par l'expérience paternelle, il succède à des relations toutes formées, à une estime, à une confiance acquise par une dure vie d'honnête labeur. Ce sont deux existences qui se joignent ainsi et s'ajoutent l'une à l'autre de manière à n'en faire qu'une seule »¹³³. Ces remarques préliminaires que le journaliste et homme politique du XIX^e siècle, Edouard Charton, insère dans la préface de la deuxième édition de son guide professionnel sont très représentatives du rôle que les bourgeoisies en général, et les grands propriétaires, ont toujours accordé à la l'éducation et à la formation de la jeunesse. Comme le faisait remarquer Laurent Coste, être instruit, faire preuve de compétences, et savoir s'adapter sont des qualités éminemment bourgeoises, et ce de la Renaissance à l'Industrialisation et au-delà¹³⁴. De ce fait, à l'instar de la prosopographie d'Éric Anceau sur les députés du Second Empire¹³⁵, il s'agirait de mettre en évidence l'importance des études et de la formation des grands propriétaires rivesaltais, à la fois dans la reconnaissance institutionnelle et sociétale dont ils bénéficient, et dans le rapport entre aptitude et ressources culturelles. Autrement dit, ce chapitre souhaite mettre à jour le rôle de l'investissement scolaire des propriétaires du corpus constitué, dans le collectif. Cet investissement correspond à ce que Pierre Bourdieu nommait un capital culturel institutionnalisé, qui s'assimile au titre scolaire, à un brevet de compétences, reconnues par la société¹³⁶. Intimement lié au capital culturel incorporé, il consacre donc la richesse culturelle d'une personne en titres et diplômes, sanctionnant de ce fait une aptitude socialement reconnue. Par-là, ce chapitre veut donc mettre en exergue le rôle central du capital culturel dans la transmission et l'enrichissement du capital humain détenu par les

¹³³ CHARTON Edouard, *Dictionnaire des professions ou guide pour le choix d'un état*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1851, p. 1.

¹³⁴ COSTE Laurent, *op.cit.*, p. 148.

¹³⁵ ANCEAU Éric, *Les députés du Second Empire : prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Paris, éditions Honoré Champion, 2000, pp. 256-294.

¹³⁶ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 5.

grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, mais aussi plus généralement dans la cohésion et l'homogénéité du groupe social. Pour cela, c'est sous l'angle de la transmission du père au fils qu'est abordé ce concept, parce que cette approche permet d'intégrer dans l'analyse la transmission domestique de capital culturel, ainsi que les formations qui s'effectuent « sur le tas ». Naturellement, il aurait été possible d'envisager cette transmission dans l'ensemble du cadre familial. Néanmoins, cette possibilité a été écartée parce qu'il ne s'agit pas ici d'analyser les propriétaires « en famille »¹³⁷ mais « en société »¹³⁸, pour reprendre les expressions d'Éric Anceau. De la sorte, ceci permet de ne fermer aucune entrée dans l'analyse et d'envisager les études et la formation en lien avec les activités professionnelles, et non pas uniquement avec son ascendance ou sa descendance.

La réalité du corpus de propriétaires constitué, retranscrit deux types de formations pour les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais : une formation intellectuelle et une formation pratique, les deux étant intimement liées. Pour pleinement les apprécier, le développement de ce chapitre suit, autant que faire se peut, le cursus éducatif des propriétaires soumis à cette étude, au rythme des données récoltées dans les sources.

I. De l'enseignement élémentaire à la formation pratique

Le dépouillement des listes de recensements et leur croisement avec la presse, retranscrit que les grands propriétaires rivesaltais accordaient une place de choix aux aspects pratiques de la formation de la jeunesse. Le 13 août 1903, Justin Besombes publia une annonce dans *Le Petit journal*, quotidien parisien républicain et conservateur, pour chercher une institutrice pour ses enfants, capable d'enseigner le latin, l'allemand, le piano et les bonnes conditions¹³⁹. Sur ce point, rien n'explique pourquoi Justin Besombes recherchait une institutrice et non pas un instituteur. S'il est vrai que l'historiographie fait le lien entre la montée de l'enseignement laïque et la hausse de la part des femmes dans

¹³⁷ ANCEAU Éric, *op.cit.*, p. 77.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 253.

¹³⁹ « Petites annonces-Pyrénées-Orientales », dans *Le Petit journal*, 13 août 1903, p. 6.

le corps de métier des instituteurs¹⁴⁰, la recherche d'une femme et non d'un homme paraît tout de même curieux. Il est toutefois possible que ceci rende compte de la résistance des milieux conservateurs à l'enseignement républicain, dépourvu de toute influence catholique. En effet, comme l'a démontré Philippe Lejeune, la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle est une période marquée par le fait que beaucoup d'enseignantes sont encore issues des congrégations religieuses¹⁴¹. Cela paraît prendre sens avec le cas de Justin Besombes, dans la mesure où ce dernier a fait le choix de publier son annonce dans un journal conservateur. En ce sens, faire appel à une enseignante ne faisant probablement pas partie de l'École républicaine, permet aux parents de garantir à leurs enfants une éducation personnalisée et comportant surtout une instruction religieuse, ou de « bonnes conditions », pour reprendre l'expression de l'annonce. La liste nominative de recensement de Rivesaltes de l'année 1906¹⁴², témoigne du fait qu'il engagea non pas une mais deux professeures, la première, native de la commune d'Hohenkammer en Allemagne, probablement chargée d'enseigner l'allemand, la seconde le reste. Dans une société rivesaltaise où le travail de la terre prédominait, il est légitime de considérer que les grands propriétaires rivesaltais accordaient une place de choix à ce qui semble s'assimiler à une instruction de base. Laurent Coste nous dit que cette instruction, basée pendant longtemps essentiellement sur le calcul et l'écriture, glissa petit à petit au sein de la bourgeoisie pour devenir une instruction des rudiments de tout savoir¹⁴³. Le fait que cette formation initiale soit confiée à des précepteurs semble avoir pour dessein de laisser le champ libre à la prolifération des connaissances acquises par la jeunesse soumise à cette instruction. En d'autres termes, elle vise à constituer la base du savoir intellectuel, dans une préparation à des études plus poussées. Il est toutefois impossible d'affirmer avec certitude, les sources ne le permettent pas, que l'ensemble des propriétaires du corpus constitué ont bénéficié d'un enseignement tel que celui-ci. Néanmoins, à l'instar de qu'a démontré le philosophe du XIX^e siècle, Edmond Goblot, il est réaliste de considérer que l'instruction primaire publique des années 1870-1900 était fortement

¹⁴⁰ LEJEUNE Philippe, « Les instituteurs du XIX^e siècle racontent leur vie », *Histoire de l'éducation*, Lyon, ENS Editions, année 1985, n°25, p. 59.

¹⁴¹ WIERUSZESKI Lucie, Les institutrices au XIX^e siècle : témoins et militantes de la condition féminine ?, Mémoire dactylographié d'histoire, sous la direction du professeur Condette, Université d'Artois, 2012, p. 24.

¹⁴² ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement de la population de Rivesaltes., 1906, folio 165.

¹⁴³ COSTE Laurent, *op.cit.*, p. 149.

limitée. En 1925, ce dernier estimait que l'enseignement primaire français de la III^e République était réduit aux éléments fondamentaux, la lecture, l'écriture et le calcul. Pour lui, les enfants issus des milieux bourgeois, là « où la vie économique a pris quelques développements »¹⁴⁴, se distinguaient par des savoirs supplémentaires, qui augmentaient la valeur du travail, et qui creusaient les inégalités avec les milieux plus populaires. De plus, ces savoirs supplémentaires, faits chez les enfants de Justin Besombes notamment de latin et d'allemand, garantissaient d'après Edmond Goblot, un « grand développement de l'esprit »¹⁴⁵. Le latin était d'ailleurs considéré comme une discipline conférant un vernis d'élégance. Il permettait le développement d'une délicatesse de pensée et de paroles, d'une culture générale, qui assurait une gymnastique intellectuelle, mise en exergue plus tard, au moment des études supérieures et de l'entrée dans la vie professionnelle¹⁴⁶. Mais inévitablement une question se pose : qu'en est-il des autres membres du corpus ?

Tout en restant prudent, il est raisonnable de considérer que ce cas n'est pas une exception mais la norme au sein du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. En effet, les sources permettent de dire, avec certitude, que la grande majorité, que ce soit sur la première ou sur la seconde génération, a fait des études supérieures. Ainsi, l'absence de données sur cette formation, s'expliquerait par le fait que les autres propriétaires en ont bénéficié par des moyens autres que le préceptorat, comme les pensionnats. Tout au long de l'Ancien Régime, et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ce sont en effet les pensionnats qui ont joué un rôle prépondérant dans la formation élémentaire¹⁴⁷. Dispensant un enseignement très varié d'une ville à l'autre, ces pensionnats proposaient des enseignements transversaux, intellectuels pour certains, beaucoup plus pratique pour d'autres, notamment dans les grandes villes commerçantes¹⁴⁸. En revanche, dès le milieu du XIX^e siècle, ils sont pour parti en déclin, et il est donc probable que la vérité réside ailleurs.

¹⁴⁴ GOBLOT Edmond, *La barrière et le niveau*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Lien social »), 2010 (1^{ère} éd. 1925), p. 65.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 71.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 73.

¹⁴⁷ COSTE Laurent, *op.cit.*, p. 149.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 150.

Le dépouillement de la presse via et du journal catholico-libéral *Le Français*, indique que les grands propriétaires fréquentaient des établissements d'enseignement catholiques. Tel est le cas de Justin Besombes, qui est mentionné dans le quotidien du 30 juillet 1881, pour avoir reçu un prix de rhétorique, au sein de l'école Albert-le-Grand d'Arcueil, qui dispensait un enseignement privé et catholique¹⁴⁹. Comme l'ont démontré Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans une perspective, certes beaucoup plus actuelle, de façon générale, la bourgeoisie se distingue parfois par une confiance accrue envers les institutions scolaires, à condition qu'elles soient privées et/ou catholique¹⁵⁰. Pour expliquer ce phénomène, ces deux sociologues parlent d'un entre-soi, qui réunit enseignants, parents et élèves. Monique de Saint Martin faisait le même constat en 1990, dans son brillant article sur les cultures bourgeoises : « C'est sur la connaissance et la confiance réciproques entre personnes du « même milieu », ayant souvent des relations de parenté et adhérant aux mêmes valeurs, que se fondent la relation entre enseignants et enseignés comme l'action de l'école »¹⁵¹. Et s'il advenait que les enseignants n'ont pas cette complicité sociologique avec la bourgeoisie, ils se retrouvent alors pris dans des rapports de domination tels qu'ils sont au service des élèves et de leurs parents, tels que les nurses ou les précepteurs. Dans son travail sur les élites économiques brésiliennes, Marie-Alice Nogueira était de cet avis et parlait de « manufactures à dynasties »¹⁵². En ce sens, les grands propriétaires rivesaltais du corpus paraissent s'insérer dans l'expression de la confiance profonde que le milieu avait en lui-même, par milieu entendons évidemment bourgeoisie et catholiques. Néanmoins, la réalité des sources ne permet pas d'étendre cette réalité à l'ensemble du corpus, mais l'on peut émettre l'hypothèse qu'il est plus que probable que ce soit le cas. Après tout comme l'affirmait le théologien et philosophe genevois Ernest Naville en son temps¹⁵³, l'une des espèces d'hypothèses exprime un fait qui échappe à une vérification directe par

¹⁴⁹ « Prix, récompenses et diplômes octroyés sur l'année 1880-1881 (division B) », dans *Le Français : journal du soir*, 30 juillet 1881, p. 8.

¹⁵⁰ PINCON-CHARLOT Monique, PINCON Michel, *op.cit.*, p. 83.

¹⁵¹ DE SAINT-MARTIN Monique, « Une « bonne » éducation : les « Oiseaux » à Sèvres », *Ethnologie française*, Paris, éditions de l'EHESS, année 1990, tome 20., n° 1, p. 63.

¹⁵² NOGUEIRA Marie-Alice, « Élites économiques et excellence scolaire au Brésil. La remise en question d'un mythe », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, Paris, éditions France Education international, année 2005, n° 39, p. 67.

¹⁵³ NAVILLE Ernest, *La Logique de l'hypothèse*, Paris, Félix Alcan, 1895, 308 p.

l'observation, mais qui est vérifiable d'une manière déterminée par des faits d'expérience¹⁵⁴.

Ces quelques hypothèses et faits ne sauraient donc clore le débat, qui pourrait être résolu dans un approfondissement de cette thématique d'enseignement élémentaire chez les élites rivesaltaises. Mais il va sans dire que la formation du jeune futur propriétaire comprend à un moment ou à un autre, avant les études supérieures, une formation beaucoup plus pratique, via le contact domestique avec son père. C'est aussi ce qui paraît l'aiguiller dans le choix de la filière d'enseignement supérieur. Effectivement, nombreux sont les grands propriétaires du corpus à pratiquer le même métier que leur père, ou du moins à être inséré dans la même logique d'alliance avec la terre. Sur la première génération, Hippolyte Nicolas et Paul Lafabrègue embrassent ce schéma. Le dépouillement des registres d'actes d'état-civil a révélé que le père du premier, Emile Nicolas, était lui-aussi négociant¹⁵⁵, et le père du second, Bruno Lafabrègue, était juge d'instruction avant de devenir avocat vers la fin de sa carrière¹⁵⁶. Ainsi que l'a démontré Pierre Bourdieu, l'investissement scolaire n'a de sens que s'il peut être à un moment ou un autre être converti en capital économique¹⁵⁷. De ce fait, l'état institutionnalisé du capital culturel, produit de la conversion du titre scolaire en ressource valorisable, à la fois par rapport aux autres détenteurs de titres et sur le marché du travail, n'a de sens que si un minimum de réversibilité de la conversion qu'il implique est objectivement garanti¹⁵⁸. C'est cette garanti qui, au sein du corpus de propriétaires, paraît émaner du père du possédant, qui détermine l'orientation professionnelle du fils et donc le type d'étude qu'il souhaite pratiquer. De plus, afin de faire connaître au fils les rouages techniques de son métier, le père le forme vraisemblablement à son corps de métier.

Le dépouillement d'archives privées, émanant de la sous-série 1 J des archives départementales des Pyrénées-Orientales, va en tous cas dans ce sens. En 1867, peu de temps après le décès de son père, Paul Lafabrègue publia un recueil de jurisprudence,

¹⁵⁴ DE MUNNYNCK P. M., « L'Hypothèse scientifique », *Revue philosophique de Louvain*, Louvain, Institut supérieur de philosophie de l'Université catholique de Louvain, année 1899, n° 23, p. 243.

¹⁵⁵ ADPO, 2 E 3199, Registre de naissances, de mariages et de décès Rivesaltes 1871-1873, folio 27.

¹⁵⁶ ADPO, 2 E 2398, Registre de naissances de Perpignan de l'année 1841, folio 28.

¹⁵⁷ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 6.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 6.

écrit par ce dernier¹⁵⁹. Celui-ci contient une notice explicative des tenants et des aboutissants de ce manuel, émanant du fils et comprenant des réflexions sur le droit romain, sur le droit naturel, ainsi que des notes sur l'expérience vécue en tant qu'homme de loi. A l'intérieur de cette notice, Paul Lafabrègue remercia dans les premières lignes son père pour lui avoir transmis « sa passion, ses connaissances et son amour ». De cette manière, tout en restant vigilant, il est légitime de considérer que les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais accordaient une place de choix à la formation pratique de la jeunesse, via la transmission domestique de ressources culturelles. C'est ce qui pourrait expliquer la reproduction professionnelle d'Hippolyte Nicolas, et de son fils Marcel, même si aucune source ne permet d'attester formellement de cette transmission.

Pour ce qui est des fils des hommes des professions libérales de la première génération, qui ne pratiquaient pas le même métier que leur père, à savoir Henri Lafabrègue et Antoine Besombes, c'est dans le contexte sociétal de la fin du XIX^e-début XX^e siècle, qu'il faut chercher une explication. Respectivement médecin¹⁶⁰ et ingénieur¹⁶¹, ces deux propriétaires font donc partie de la bourgeoisie cultivée, ce qui implique que leur père leur a transmis du capital culturel, qui a été incorporé. Mais ici, l'absence de reproduction professionnelle pourrait cacher deux choses : la non-adhésion des fils à la formation pratique dispensée, et l'homogénéisation de toutes les catégories professionnelles de la bourgeoisie cultivée. Michelle Perrot et Anne-Martin Fugier précisent les détails de cette transmission père-fils chez les bourgeoisies, à la fin du XIX^e siècle, en évoquant deux types de schéma possibles, dépendant d'un investissement personnel du père : le premier consiste à ce que les fils soient immobiles socialement, en exerçant le même métier, le second envisage de la mobilité, mais uniquement horizontale¹⁶². Ainsi, ceci implique que Antoine Besombes et Henri Lafabrègue ont cumulé prestige des propriétés innées, c'est-à-dire capital culturel hérité et propriétés acquises, ajoutées par l'individu lui-même, permettant par-là de préserver l'origine bourgeoise et le style de vie qui en découlait. A l'instar de la pensée de Pierre Bourdieu, tout en étant vigilant, le capital culturel possédé par les propriétaires du corpus de sources

¹⁵⁹ ADPO, 1 J 715/2, *Principe de droit*, « Recueil de jurisprudence établi par Bruno Magloire Lafabrègue, juge au tribunal civil de Perpignan puis avocat », non folioté.

¹⁶⁰ ADPO, 1028 W 317, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 1617.

¹⁶¹ ADPO, 1028 W 319, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 2503.

¹⁶² MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p 84.

est d'autant plus important que le groupe social auquel on appartient est favorisé¹⁶³. En ce sens, au travers de la transmission père-fils, les jeunes futurs propriétaires héritent d'une culture savante, qui se traduit par un privilège essentiel : la proximité entre la culture acquise au sein du milieu familial, et la culture acquise à l'école, qui permet de ce fait la détention de très bonnes qualités d'adaptation, net avantage vis-à-vis des autres élèves¹⁶⁴.

Chez les négociants, une telle reproduction comporte encore plus d'avantages, au sens où comme l'a démontré Stéphane Le Bras, la pression familiale est très forte pour poursuivre l'œuvre commerciale familiale, mais dans l'ensemble, face aux vicissitudes d'une profession de plus en plus risquée, les négociants cherchent à assurer à leurs enfants des conditions d'enseignement favorables¹⁶⁵. Naturellement, il va sans dire, que cette transmission comporte aussi probablement une formation aux rudiments de la viticulture, qui paraît d'autant plus informelle. Sur le monde du négoce languedocien, Stéphane Le Bras est aussi de cet avis. Pour lui, la défense des intérêts généraux de la filière viticole, passe par une capacité de jonglage, d'une activité à l'autre, ou d'une formation à l'autre, ayant pour but commun la sauvegarde des intérêts communs de l'association interprofessionnelle¹⁶⁶. Mais lorsque cette association se concentre entre les mains d'un autre corps de métier, que celui du négoce, comme les professions libérales, on peut intuitivement déduire que la logique est la même.

En revanche, chez les rentiers, si l'on pourrait penser, au premier abord, que la transmission de capital culturel domestique est moindre, les sources plaident pour déconstruire cette idée banale. Si tel était le cas, comment expliquer que Victor Donat revendique sa propre culture, en mettant en avant sa licence de droit¹⁶⁷. Toutefois, sur la seconde génération, les rentiers paraissent se caractériser par une éducation beaucoup moins poussée. Qu'il s'agisse de Sauveur Donat ou de Gabriel Conte, aucune source n'intercède en faveur de l'idée que les pères cherchaient à assurer à leurs enfants des conditions d'enseignement scolaire favorable. Pour autant, et étant donné que Sauveur

¹⁶³ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, p. 9.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 10

¹⁶⁵ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 193.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 196.

¹⁶⁷ ADPO, 1016 W 370, Matrice des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 85.

Donat et Gabriel Conte ont tous deux repris l'exploitation familiale, ce glissement pourrait s'expliquer par un jeu de domination, de la pratique viticole sur la formation intellectuelle. Heinz-Gerhard Haupt évoque ce basculement, qui est intervenu d'après lui au moment du basculement de la société de notables vers la société de classes. En effet, l'historien allemand la classe des bourgeois s'est construit d'une part autour de la propriété privée des terres et des moyens de production, et d'autre part par la détention d'un capital culturel¹⁶⁸. Si l'un des deux venait à faire défaut, alors l'acteur social se retrouve dans ce que Heinz-Gerhard Haupt appelle un « groupe intermédiaire »¹⁶⁹. Positionné à mi-chemin entre la bourgeoisie et le prolétariat, il recensait en son sein des professeurs du secondaire, des instituteurs et des rentiers, pour ne citer qu'eux. Les premiers étaient fortement dotés en capital culturel mais pas en fortune, à la différence des seconds. Faut-il voir ici des hommes d'un autre temps (celui de la société de notables) n'ayant pas évolué en même temps que la société ? Peut-être, mais comme le résume la terminologie saint-simonienne : « L'ordre des capacités doit remplacer l'ordre de la naissance. A chacun selon son mérite, à chaque capacité selon ses réalisations »¹⁷⁰. D'un autre côté, être un grand propriétaire viticulteur implique forcément un travail personnel, un travail d'acquisition de compétences viticoles, qui a fait l'objet d'une transmission héréditaire de la première à la seconde génération. En ce sens, les rentiers de la seconde génération se distinguent des autres propriétaires du corpus constitué parce qu'ils semblent se contenter des acquisitions de leur père, donc héritées, pour les faire leurs.

L'enseignement élémentaire et la formation pratique semblent en définitive rimer avec l'acquisition de connaissances, accumulées par un propriétaire, qu'il transmet à son fils, qui à son tour en acquiert. Cela débouche sur des aptitudes, des prédispositions scolaires, mais aussi pratiques, permettant d'acquérir de l'expérience. Cette expérience détermine à son tour l'activité professionnelle dans laquelle le propriétaire exprime ses capacités. Cela se retranscrit dans le choix des études supérieures.

¹⁶⁸ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 217.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 218.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 218.

II. L'enseignement supérieur

Le croisement des sources révèle que l'enseignement supérieur au sein du corpus de propriétaires constitués se retranscrit autour de quatre pôles d'études : le juridique, la médecine, le génie et le juridico-politico-commercial.

Pour ce qui concerne le pôle juridique, Justin Besombes, Paul Lafabrègue et Victor Donat, gravitent tout trois dans ce cadre d'étude. Ils se distinguent par des parcours universitaires qui leurs sont propres. Le dépouillement de l'acte de mariage de Justin Besombes a révélé qu'il s'est déclaré à l'état-civil en 1891, comme licencié en droit¹⁷¹. Les matrices cadastrales révèlent que Victor Donat revendiquait le même diplôme¹⁷². A la fin du XIX^e siècle, en France, comme l'a démontré Antoine Prost, la licence de droit est régie par les décrets des 21 septembre 1804 et 22 août 1854 et les arrêtés des 22 septembre 1843 et 4 février 1853¹⁷³. Ceux-ci précisent que pour l'obtention de la licence en droit, il faut être bachelier en droit, faire une troisième année d'études, prendre quatre inscriptions et se soumettre à deux examens et une thèse¹⁷⁴. Le premier examen concerne les Institutes de Justinien (compilation du droit romain antique), le second le code civil, le code de commerce et le droit administratif. La thèse porte principalement sur des questions de droit romain et de droit français¹⁷⁵. Cette licence ouvrait la voie à plusieurs débouchés professionnels, tels que le notariat, à l'instar de Justin Besombes, ou la profession d'avocat, comme Paul Lafabrègue. En tant que tel, le licencié en droit du XIX^e siècle se distingue donc par une très grande culture générale, les historiens du droit diront même savante¹⁷⁶, comprenant un enseignement varié et des savoirs transversaux, alliant « indépendance et bien être, considération, développement des facultés mentales, progrès de l'intelligence, habitudes de l'esprit, relations et amitiés »¹⁷⁷. Mathieu Peter dit

¹⁷¹ ADPO, 2 E 3208, Registre de naissances, de mariages et de décès de Rivesaltes. 1891-1892., folio 157.

¹⁷² ADPO, 1016 W 370, Matrice des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 85.

¹⁷³ PROST Antoine, *L'Enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), 1968, p. 232.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 236.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 241.

¹⁷⁶ NELIDOFF Philippe, « Propos introductifs », dans NELIDOFF Philippe (dir.), *Les facultés de droit de province au XIX^e siècle. Bilan et perspectives de la recherche*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2009, p. 14.

¹⁷⁷ C'est en ces termes que le doyen Laurens de la faculté de droit de Toulouse aurait formulé les biens faits des travaux de la Faculté, lu en séance solennelle de rentrée du 13 novembre 1851 : PETER Mathieu,

d'ailleurs à ce sujet, qu'à la faculté de droit de Toulouse, une fois leur licence obtenue, les licenciés étaient acclamés à chaque rentrée, lors de la remise des diplômes, par les élites locales, qui manifestaient là une véritable reconnaissance publique au travail de l'étudiant¹⁷⁸. Ces élites se composaient des plus hauts dignitaires de l'armée, de la magistrature et de l'administration civile, « notabilités diverses dont la présence est à la fois un encouragement et une récompense »¹⁷⁹. Ainsi, les licenciés en droit du XIX^e siècle bénéficiaient de ce que Pierre Bourdieu appelait une reconnaissance sociale du titre scolaire¹⁸⁰. Cette reconnaissance transforme en ce cas le titre scolaire par la « magie collective »¹⁸¹, puisque le pouvoir d'instituer initie le pouvoir de faire voir et de faire connaître, c'est-à-dire en un mot de faire reconnaître. C'est cette reconnaissance, qui se superpose à la culture savante détenue, qui permet de faire dire aux théoriciens du capital humain, que la rentabilité des investissements en matière d'éducation profite à la société « dans son ensemble »¹⁸², mais aussi que l'éducation apporte à la productivité nationale¹⁸³. En d'autres termes, être « reconnu », permet de mettre à profit les rendements du capital culturel, c'est-à-dire les connaissances, aptitudes, qualités et expériences pour les réinvestir dans une activité professionnelle particulière, qu'il s'agisse de la profession ou de la propriété terrienne. Pour cette dernière, il va de soi que ce n'est pas l'enseignement supérieur lui-même qui fournit la capacité de travailler la terre, mais à travers son exigence, il permet une gymnastique intellectuelle, savante, qui favorise et enrichit l'acquisition de compétences d'adaptation, pouvant être mise à profit dans la viticulture.

Et le croisement de ces sources avec la série BIB des archives départementales des Pyrénées-Orientales, relative aux ouvrages, revues et travaux universitaires, permet d'affiner ces données. En effet, a été retrouvée la thèse de licence de Paul Lafabrègue, soutenue le 16 janvier 1863 à la faculté de droit de Toulouse¹⁸⁴. Réalisée sous la direction

« Les séances solennelles de rentrée à la faculté de droit de Toulouse (1840-1870) », dans NELIDOFF Philippe (dir.), *Les facultés de droit de province au XIX^e siècle. Bilan et perspectives de la recherche*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2009, p. 215.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 208.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 206.

¹⁸⁰ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 4.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 5.

¹⁸² BECKER Gary, *op.cit.*, p. 121.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 155.

¹⁸⁴ ADPO, BIB 8911, Thèse pour la licence de Paul Lafabrègue, non folioté.

du professeur Adolphe Chauveau, spécialiste du droit privé en matière pénale¹⁸⁵, cette thèse portait sur les droits des régimes matrimoniaux, sur le droit commercial, ainsi que sur le droit administratif. Là où l'historiographie oppose bien trop souvent l'enseignement à vocation littéraire, intellectuel et l'enseignement à vocation pratique et professionnel¹⁸⁶, les propriétaires du corpus, qui ont fait des études supérieures de droit, paraissent disposer d'une formation de qualité. Qu'elle soit d'inspiration théorique ou pratique, ses buts sont simples : jouir d'un état et exercer une profession, qui donnera tout au long de l'existence, intelligence, considération, et qui sera même complémentaire avec l'activité viticole. En effet, le sujet de thèse de Paul Lafabrègue permet de dire, tout en étant prudent, que finalement les savoirs acquis au cours des études supérieures peuvent être réinvestis dans l'exercice du titre de propriétaire. En effet, la spécialisation au droit commercial implique une connaissance, peut-être pas exhaustive mais plus que solide, sur le droit des affaires, régissant l'exercice des professions du commerce. De la même manière, le choix du droit administratif comme spécialité induit une acquisition de l'ensemble des règles définissant les droits et les obligations de l'administration, dans le rapport entre personnes publiques et administrés. Et justement, le grand propriétaire est bien évidemment un viticulteur, qui est aussi un commerçant, qui se doit de présenter ses produits à des clients, qu'il s'agisse de négociants pour des achats en gros ou de particulier pour du détail, pour leur donner envie de les acheter. Plus qu'un commerçant, c'est aussi un citoyen, un administré du bourg rivesaltais. En ce sens, la connaissance du droit administratif garantie une pratique du titre de propriété, en tenant pleinement compte des droits et des obligations de l'administration républicaine française, par exemple en cas de crise, comme en 1928 à Rivesaltes où la préfecture a régi pendant quatre très longs mois l'affrontement entre petits et grands propriétaires, ces derniers tentant par tous les moyens de tirer profit de la situation¹⁸⁷. Inévitablement, une question émerge de ces éléments et se pose : qu'en est-il pour les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais du corpus n'ayant pas fait d'études juridiques ?

¹⁸⁵ PETER Mathieu, « Droit public et charité privée sous la plume d'Adolphe Chauveau, professeur de droit administratif à Toulouse (1838-1868) », dans NELIDOFF Philippe (dir.), *Les facultés de droit de province au XIXe siècle. Bilan et perspectives de la recherche*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2009, p. 215.

¹⁸⁶ COSTE Laurent, *op.cit.*, p. 163.

¹⁸⁷ CADE Michel, *op.cit.*, p. 435.

Pour ceux qui ont fait des études de médecine, comme François Conte ou Henri Lafabrègue, il n'y pas de rapport évident entre études supérieures et propriété viticole. Le premier, docteur en médecine et pourtant négociant¹⁸⁸, paraît avoir fait des études dans une logique purement distinctive. Stéphane Le Bras dit à ce propos que les négociants qui faisaient des études supérieures s'inscrivaient dans une logique comme celle-ci, vis-à-vis des masses¹⁸⁹. Dans cette perspective, c'était l'occasion, grâce à l'éducation et aux bonnes manières, de montrer sa puissance et son rang social, signes ô combien prépondérants pour montrer aux yeux de tous sa notabilité¹⁹⁰. Sur ce point, les négociants cherchaient donc à embrasser ce que Françoise Mayeur nomme un « idéal bourgeois », qui s'est façonné au XIX^e siècle¹⁹¹. Elle dit que cet idéal consistait pour les bourgeois à offrir à leurs enfants une éducation relativement poussée. En ce sens, au sein du corpus de propriétaires rivesaltais constitué, ces études pouvaient parfois être en lien avec l'activité commerciale, mais ce n'était généralement pas le cas. S'il n'est pas possible de dire comment et par qui François Conte a été formé au négoce, il va de soi que cette formation était sans doute pratique et qu'elle lui a conféré de solides talents. Quant à lui, Henri Lafabrègue a également fait des études de médecine, non pas par idéal, mais pour devenir médecin¹⁹². Le dépouillement de la sous-série 5 M des archives départementales des Pyrénées-Orientales, relative à la santé publique et à l'hygiène, a permis d'affiner les données récoltées. La cote 5 M 12, recensant l'ensemble des médecins, chirurgiens, officiers de santé, sage-femmes, pharmaciens et arboristes du département des Pyrénées-Orientales, a donné accès à des éléments, permettant de préciser la trajectoire individuelle d'Henri Lafabrègue. Emanant de la préfecture et destinée au ministère de la santé, elle permet de dire qu'il a obtenu son diplôme le 28 mars 1904 à la faculté de médecine de Paris¹⁹³. Celle-ci était, d'après Laurent Coste, la faculté de médecine la plus prestigieuse du pays, juste après celle de Montpellier¹⁹⁴. En 2009, dans son brillant article sur la vocation

¹⁸⁸ ADPO, 2 E 3204, Registre de naissances, de mariages et de décès de Rivesaltes. 1883-1884, folio 31.

¹⁸⁹ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 190.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 190.

¹⁹¹ MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement de l'éducation en France, 1789-1930*, Paris, Perrin, tome 3, 2004, p. 53.

¹⁹² ADPO, 1028 W 317, Matrice des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 1617.

¹⁹³ Archives départementales des Pyrénées-Orientales, 5 M 12, Médecins, chirurgiens, officiers de santé, sage-femmes, pharmaciens et herboristes exerçant dans le département : tableaux pour le département, listes par arrondissements et par commune, années 1907 et 1929, liste relative à Rivesaltes.

¹⁹⁴ COSTE Laurent, *op.cit.*, p. 160.

médicale des jeunes étudiants en médecine au XIX^e siècle¹⁹⁵, Hervé Guillemain affirmait que contrairement à ce qu'a tendance à penser le sens commun, le médecin de la fin du XIX^e-début XX^e siècle est avant tout la consécration d'un véritable sacerdoce médical¹⁹⁶. En effet, Hervé Guillemain dit que les étudiants en médecine étaient atteints par les textes de Maximilien Simon, qui les amène à envisager l'exercice de la médecine comme un sacerdoce et non comme une activité nourricière¹⁹⁷. Ce discours déborde du milieu catholique et atteint progressivement les milieux médicaux, en étant exacerbé à la faculté de médecine de Paris¹⁹⁸. Le dessein était le suivant : former une élite médicale auto désignée pour laquelle il existe une dimension morale de la profession. Mais petit à petit, dès les années 1910, la dimension sacerdotale s'affaiblit, au rythme de la professionnalisation des médecins et de la confiance accrue des patients pour l'efficacité thérapeutique de ces derniers¹⁹⁹. Selon toute vraisemblance, contrairement à son père avant lui, Henri Lafabrègue n'a donc pas bénéficié d'une formation, au-delà d'une polyvalence certaine et d'une reconnaissance de son diplôme, qu'il pouvait mettre à profit d'une façon ou d'une autre dans la grande propriété viticole. Pour autant, il est possible, et même probable, que les savoirs acquis par son père, lui aient été transmis de façon domestique, et que les propriétés acquises par ce dernier se superposent aux propriétés qu'Henri Lafabrègue a lui-même acquis durant ses études de médecine.

Pour le génie, la constatation est semblable chez Antoine Besombes, et ses études pour devenir ingénieur électricien²⁰⁰, sans rapport apparent avec la viticulture. Son registre matricule permet de dire qu'à partir de 1922, Antoine Besombes a vécu à Toulouse dès 1922, et il est donc probable qu'il ait été formé à partir de cette date au sein de l'Institut d'électrotechnique et de mécanique appliquée de l'université de Toulouse.

Chez les rentiers de la seconde génération, que sont Gabriel Conte et Sauveur Donat, aucune source ne permet de dire s'ils ont fait des études supérieures. Quoiqu'il en soit il

¹⁹⁵ GUILLEMAIN Hervé, « Devenir médecin au XIX^e siècle. Vocation et sacerdoce au sein d'une profession laïque », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, année 2009, 116-3, pp. 109-123.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 114.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 116.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 117.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 121.

²⁰⁰ ADPO, 1 R 549, Registre matricule Perpignan (n°1-496) 1919, n°63.

est probable que le processus de transmission domestique des propriétés acquises par leur père soit identique.

Enfin chez les Nicolas, la donne est différente, au sens où ils semblent se distinguer des autres propriétaires du corpus. Le registre matricule d'Hippolyte Nicolas témoigne du fait qu'il a fait des études²⁰¹. En revanche, il est impossible de déterminer quel type d'enseignement supérieur était pratiqué. S'il est vrai que Stéphane Le Bras évoquait la tendance des négociants et fils de négociants à faire des études supérieures, simplement par atavisme, parfois pour se légitimer et embrasser un idéal²⁰², cela ne semble pas toujours être la seule raison valable. Le croisement de cette source avec le dossier de titulaire de l'Ordre national de la légion d'honneur de Marcel Nicolas²⁰³ permet d'éclairer cette zone d'ombre. Marcel Nicolas a fait des études embrassant plusieurs pôles d'enseignement à la fois, qui sont le droit, les sciences politiques et le commerce. Celui-ci a d'abord obtenu un doctorat de droit, ainsi qu'un diplôme de l'École des hautes études commerciales de Paris, communément nommée H.E.C. Qu'il s'agisse du droit ou du commerce, ces deux diplômes paraissent viser l'acquisition d'une formation d'excellence pour l'exercice de la profession de négociant, qui demeure toutefois très théorique, comme l'a démontré Marc Meuleau²⁰⁴. Cet enseignement a été complété par un enseignement de sciences politiques.

En effet, Marcel Nicolas a également été diplômé de l'École libre des sciences politiques. Comme l'a montré la sociologue Corinne Delmas, cette école, dite familièrement « Sciences Po », s'inscrit dans la continuité des bouleversements que la France a connu après la débâcle de 1870 face à la Prusse, avec la chute du Second Empire, la Commune de Paris et la proclamation de la III^e République²⁰⁵. La défaite de la France est en ce sens très vite perçue comme « la » défaite des élites françaises et du système éducatif des dirigeants politiques. C'est dans ce cadre que le professeur Emile Boutmy entreprend la création d'un institut d'enseignement qui ait pour double fonction de

²⁰¹ ADPO, 1 R 404, Registre matricule Perpignan (n°1-500) 1891, n° 425.

²⁰² LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 192.

²⁰³ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

²⁰⁴ MEULEAU Marc, *Les HEC et la première révolution managériale en France (1881-1973)*, Paris, éditions Eska, 2021, p. 29.

²⁰⁵ DELMAS Corinne, « La place de l'enseignement historique dans la formation des élites politiques françaises à la fin du XIX^e siècle : l'École libre des sciences politiques », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Bruxelles, De Boeck éditions, année 1996, n° 35, p. 43

permettre l'écllosion des sciences politiques en France d'une part, et de former une nouvelle élite qui soit fondée sur ses connaissances de la chose publique d'autre part²⁰⁶. Il s'agissait en fait de professionnaliser l'activité politique, pour en faire une activité professionnelle à part entière, et en finir, comme le disait Max Weber, avec l'amateurisme des facultés de droit²⁰⁷. Le projet est alors édifié en compagnie de grands intellectuels issus des sciences sociales tels que René Stourm ou Hippolyte Taine²⁰⁸. Très vite, la part belle est faite aux sciences historiques, en vue de former du mieux possible les étudiants, dans un enseignement conjoint de droit, d'économie, de questions gouvernementales et de culture générale via l'enseignement de l'Histoire, qui fait office de recueil pratique. Elle offre des expériences passées à l'homme d'action en devenir. Le dessein était simple et est résumé en ces termes par Corinne Delmas : « contribuer à générer la confiance en soi, le moral, mais aussi à forger le caractère, enfin et surtout à développer la plasticité de l'élève »²⁰⁹. Pour autant, cet enseignement n'était pas non plus totalement exclusif aux futurs dirigeants politiques du pays, et s'adressait également à des hommes dont le but pouvait être simplement d'associer des compétences à des sciences qu'ils avaient précédemment acquises. Sur ce point, Emile Boutmy évoquait en 1872 son ambition pour sa nouvelle école : rapprocher l'homme d'Etat du savant et de l'homme d'affaires, en contrebalançant les études uniquement juridiques²¹⁰. En ce sens, la fréquentation de l'École libre des sciences politiques comprend pour Marcel Nicolas, l'acquisition de compétences, au sens du sociologue Anthony Giddens²¹¹, c'est-à-dire la capacité pour l'élève de rationaliser sa propre position, d'anticiper l'action d'autrui et enfin de d'acquérir une certaine plasticité et une distanciation au rôle. Chez Giddens, ces compétences qu'il qualifie de « sociales » renvoient à l'ensemble des comportements qui permettent d'être en relation avec les autres de manière satisfaisante pour soi²¹². En tant que tel, elles permettent d'adapter son comportement au gré des situations, mais surtout d'être accepté et reconnu par l'ensemble de ses pairs, c'est-à-dire par les individus avec

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 44.

²⁰⁷ WEBER Max, *Le métier et la vocation d'homme politique*, Paris, Plon, 1959, p. 146.

²⁰⁸ DAMAMME Dominique, « D'une école des sciences politiques », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Bruxelles, De Boeck éditions, année 1988, n° 3-4, p. 6.

²⁰⁹ DELMAS Corinne, *op.cit.*, p. 51.

²¹⁰ BOUTMY Emile, *Ecole libre des sciences politiques. Assemblée générale des actionnaires 1872.*, Paris, Martinet, 1872, pp. 5-6.

²¹¹ GIDDENS Anthony, *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, p. 57.

²¹² *Ibid.*, p. 61

lesquels l'acteur présente des éléments communs (âge, aspirations, profession, milieu social etc.)²¹³. En ce sens, cette constatation est équivalente pour l'ensemble des propriétaires du corpus qui ont fait des études supérieures : au-delà d'une nécessaire formation à un métier ou corps de métier, l'enseignement supérieur permet d'homogénéiser les pratiques des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais du corpus. Il agit en fait comme un lien, qui unie, à la fois à la verticale entre générations lorsque le capital culturel est transmis de façon domestique, et à l'horizontale entre propriétaires. Et la plasticité acquise et développée permet de légitimer la fonction économique de la propriété. Pour ce faire, cette plasticité doit être réinvestie dans l'acquisition de compétences agronomiques, visant à protéger et à transformer la grande propriété viticole.

²¹³ *Ibid.*, p. 59.

Chapitre 3 : les capacités intellectuelles du grand propriétaire viticulteur rivesaltais, aux origines des transformations agricoles

Le premier chapitre s'est donc attaché à définir la façon qu'ont les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais de voir la propriété. Le second visait à établir le rapport entre formations et aptitudes. Il s'agissait du sens le plus analytique conféré au terme « culture ». Maintenant, il s'agirait d'expliquer en quoi la détention de capital économique mène vers ce que le professeur d'histoire moderne André-Jean Bourde, nommait une « aventure intellectuelle »²¹⁴, c'est-à-dire la fréquentation de la société d'agriculture perpignanaise. Celle-ci paraît fournir au grand propriétaire viticulteur rivesaltais des compétences, qui s'assimilent à la détention de connaissances, d'aptitudes, et de talents, c'est-à-dire d'un capital humain, mis en exergue dans la propriété. Mais ces compétences paraissent également pouvoir s'acquérir en dehors de tout cadre institutionnel. Pour analyser comment ces connaissances, aptitudes et talents sont acquis, ce chapitre envisage l'alliance entre culture et racines terriennes du point de vue du capital culturel incorporé et sous l'angle du capital humain. Cette démarche s'inscrit dans le sillage de Pierre Bourdieu, qui envisageait le premier à la fois comme un outil permettant de déterminer les connaissances en matière de culture, acquises au fil d'expériences sociales ou en autodidacte²¹⁵, et comme un atout important, permettant parfois d'être le fondement de fractions de classes²¹⁶. Si comme l'affirme Delphine Serre²¹⁷, il peut être le moyen de redessiner les frontières entre groupes sociaux, permettant aux moins élevés dans la hiérarchie sociale de se rapprocher des sphères les plus hautes de la société, il est aussi un vecteur d'homogénéité ou au contraire d'hétérogénéité au sein de groupes sociaux²¹⁸. Ce capital culturel incorporé favorise un autre capital, le capital humain, au sens où le premier accentue la transmission et l'enrichissement du second, au fil du temps. De ce fait, cet angle d'approche permet de réfléchir à l'homogénéité du groupe des grands

²¹⁴ BOURDE André-Jean, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, p. 17.

²¹⁵ BOURDIEU Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éditions de minuit (coll. « Le sens commun »), 1979, p. 298.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 302.

²¹⁷ SERRE Delphine, « Le capital culturel dans tous ses états », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Le Seuil, 2012/1-2, n° 191-192, pp. 4-13.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 9.

propriétaires viticulteurs rivesaltais, en tenant compte du fait générationnel. Via l'angle du capital humain, cette analyse permet de réfléchir aux liens entre innovations et marché viticole, mais aussi d'envisager ces acquisitions comme l'un des traits qui caractérisent le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Pour cela, c'est sous quatre axes d'analyse qu'est structuré ce chapitre. Les deux premiers établissent dans quel cadre les compétences agronomiques sont acquises. Les deux suivants mettent en exergue les liens entre cette acquisition et la lutte contre le phylloxéra d'une part, la spécialisation professionnelle à la viticulture d'autre part.

I. Le cadre institutionnel : la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales

De nombreux propriétaires roussillonnais²¹⁹ font partie de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales²²⁰. Pour ce qui est des grands propriétaires rivesaltais, le corpus de source a révélée l'appartenance d'un certain nombre d'acteurs étudiés au sein de l'établissement. De nombreux bulletins de la société ont été consultés. Ces derniers ont indiqué à travers la liste de ses membres, présente à la fin de chaque bulletin, que sur la première génération, la quasi-entièreté des propriétaires étudiés en faisaient partie, à l'exception de Justin Besombes. Ainsi, Paul Lafabrègue, Hippolyte Nicolas, François Conte et Victor Donat intégrèrent cette « aventure intellectuelle » dans le dernier tier du XIX^e siècle, respectivement en 1867, 1896, 1891 et 1884²²¹. L'enthousiasme des propriétaires dans la société d'agriculture semble trouver toute son essence dans l'industrialisation de l'agriculture, tout au long du XIX^e siècle, mais aussi parce qu'il s'agit d'un lieu de sociabilité²²² où les discours de modernisation sont légion. Michel Augé-Laribé définissait déjà en 1907 cette industrialisation, notamment dans le *Problème agraire du socialisme*²²³, en allant à contre-courant de

²¹⁹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 214.

²²⁰ A partir de cette note, l'acronyme S.A.S.L. sera utilisé pour désigner la Société agricole, scientifique et littéraire

²²¹ « Liste des membres composant la société », dans *Bulletin annuel de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 37^e volume, 1896, p. 471.

²²² Ce point sera développé ultérieurement, dans le chapitre 5 sur les réseaux.

²²³ AUBE-LARIBE Michel, *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Paris, Giard et Brière (coll. « Bibliothèque socialiste internationale »), 1907, 362 p.

certain contemporains, qui la situaient dans la dernière décennie du XIX^e siècle, notamment le propriétaire minervois Pierre Génieys. Ce dernier faisait, en 1905, le lien entre industrialisation massive, fortes productions et chute des cours des vins²²⁴. Dans les faits, l'industrialisation de la viticulture serait bien plus ancienne et remonterait, comme l'a démontré Rémy Pech aux conséquences économiques de la crise phylloxérique²²⁵. L'historien et géographe Gaston Galtier, dans son ouvrage *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon* de 1961, définissait le phylloxéra comme un véritable ravageur de la vigne, qui provoqua la maladie du même nom : « Il pique les racines de la souche pour en sucer la sève ; ses piqûres provoquent une déformation près de la pointe ou sur le corps même des racines ; des racines finissent par éclater, ouvrant ainsi une porte aux champignons et aux bactéries qui envahissent les tissus et les détruisent ; de là des nécroses profondes qui amènent la mort des racines, puis celle du cep. Le phylloxéra est un puceron de couleur jaune citron, visible à l'œil nu »²²⁶. Vécu par les contemporains comme « l'accident fatal »²²⁷, le phylloxéra accéléra l'évolution de la viticulture, évolution qui était en germe depuis la première moitié du XIX^e siècle.

Fondée en 1833, le but premier de la société était de guider l'agriculture vers des progrès flatteurs. Elle s'inscrit dans le mouvement progressiste des années 1750, entraîné par les physiocrates²²⁸. Ce courant de pensée, qui considère que la valeur provient de l'agriculture et que celle-ci doit être laissée à elle-même selon une logique libérale, annonçait déjà les fondements des premières sociétés agricoles au XIX^e siècle. Reconnue comme établissement d'utilité en 1841, elle devait offrir une œuvre et une longévité, digne du plus grand intérêt. A l'intérieur des bulletins qu'elle publiait, de nombreux rapports témoignent de ses idées, souvent brillantes. Elle guide d'abord l'agriculture vers des progrès séduisants, au rythme de concours et d'expositions. Puis son attention s'étend progressivement à des sujets très variés, comme le reboisement des montagnes ou l'importance de Port-Vendres dans le commerce maritime. Son intérêt s'élargit aussi à l'histoire naturelle, à l'histoire locale, sous l'impulsion des historiens Torreilles et

²²⁴ GENIEYS Pierre, *op.cit.*, p. 52.

²²⁵ PECH Rémy, *op.cit.*, pp. 59-75.

²²⁶ GALTIER Gaston, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon : étude comparative d'un vignoble de masse*, Montpellier, Causse-Graille-Castelnau, 1961, p. 128.

²²⁷ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 330.

²²⁸ *Ibid.*, p. 214.

Alart²²⁹. De plus, l'examen de la liste de ses membres laisse entrevoir une forte alliance entre culture et racines terriennes. Parmi ces derniers, sont dénombrés une forte proportion de propriétaires aux côtés de professeurs, de pharmaciens, d'avocats, de notaires et de négociants, qui pour la plupart sont aussi possédants. Geneviève Gavignaud-Fontaine affirmait que ces intellectuels faisaient de leur appartenance à la société un « passe-temps » agréable, un sujet de conversation²³⁰. Toutefois, cette société était bien plus que cela, c'est du moins c'est que laisse entrevoir la critique fine des bulletins annuels.

Dans le bulletin de 1903, Frédéric Escanyé, député des Pyrénées-Orientales, décrivait la société comme étant « une institution pleine de mouvement, de vie intense, d'énergie et d'initiative »²³¹. Ce dernier datait sa véritable fondation en 1870. Naturellement une question se pose : pourquoi 1870 ? La réponse réside dans le basculement qui se fait à cette date, où la S.A.S.L. s'implique de plus en plus dans les transformations agricoles. En Roussillon, une catégorie de propriétaires fonciers et d'érudits émerge en effet des notabilités locales, dont les rivesaltaises, et se structure en son sein. Nadine Vivier a largement montré que tout au cours du XIX^e siècle, et surtout dans le dernier tiers, les critères de la naissance, du savoir, et de l'argent définissent l'origine des élites dans les milieux ruraux²³². En 1976, dans l'*Histoire de la France rurale*, Gabriel Désert soulignait déjà en parlant des notables que « disposant de capitaux, d'autant plus que leurs dépenses somptuaires se réduisent, ils vont les utiliser, efficacement, dans l'amélioration et la mise en valeur de leurs biens fonciers ou, au moins, de leurs « réserves ». Par les expériences qu'ils effectuent, par les nouvelles méthodes qu'ils emploient, par le matériel perfectionné qu'ils utilisent, ils servent d'exemples à la masse paysanne. Ils remplissent les rôles de catalyseurs, de diffuseurs de l'agriculture moderne »²³³. En somme, la participation des notables rivesaltais à la société d'agriculture s'explique par des motivations économiques, puisqu'ils souhaitent défendre leurs revenus, mais aussi l'améliorer grâce à des

²²⁹ « Rapport de Campanaud », dans *Bulletin annuel de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 57^e volume, 1933, p. 9.

²³⁰ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 216.

²³¹ ESCANYE Frédéric, « Discours de M. Escanyé », dans *Bulletin annuel de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 44^e volume, 1903, p. 9.

²³² VIVIER Nadine, *op.cit.*, p. 187.

²³³ DESERT Gabriel, « Les campagnes à leur apogée », dans DUBY Georges, WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France rurale. Tome 3 : De 1789 à 1914, apogée et crise de la civilisation paysanne*, Paris, Editions Le Seuil (coll. « L'univers historique »), 1976, pp. 116-117.

innovations techniques. Et cette participation n'est possible que parce que le propriétaire possède un capital culturel incorporé, qui le rend docile pour l'acquisition d'une instruction agronomique.

Mais « par un glissement progressif du savoir classique au savoir technique, nécessaire au progrès agricole »²³⁴, les élites se sont renouvelées. Ce qu'il faut comprendre par-là, c'est qu'aux élites classiques, qui ont fait des études supérieures, s'ajoutent des élites des techniques agricoles. L'émergence de ces dernières date de la création des comices d'agriculture, ayant pour dessein d'instruire le paysan, afin de donner une suite pratique à l'action des sociétés d'agriculture²³⁵. Cette création est le fait de la II^e République, qui organisa l'enseignement de l'agriculture, de façon à initier le pays aux progrès agricole²³⁶.

Comme l'a démontré Quentin Sintès, cette émergence embrasse des enjeux économique-politico-agraires et s'insère dans les pratiques notabilliaires de la vie intellectuelle locale. En ce sens, aux élites du savoir théorique agronomique, se superposent les élites du savoir pratique agricole, issues de la formation professionnelle²³⁷. L'alliance entre ces deux élites est plus que jamais mise à profit au moment de la crise phylloxérique des années 1870, jusqu'au tournant du XX^e siècle. Comme l'a indiqué Quentin Sintès, c'est à ce moment-là que de plus en plus de notables intègrent la Commission de défense départementale pour la lutte contre le phylloxéra²³⁸. Le recrutement se fait exclusivement par la préfecture, et par la S.A.S.L., à laquelle se joint parfois le Comice viticole²³⁹. Sur la même période, de plus en plus de propriétaires fonciers intègrent la S.A.S.L., afin d'améliorer leurs rendements et bénéficier de connaissances agronomiques. Les élites locales utilisèrent en effet leur position, pour faire circuler les règles pratiques de la submersion, premier moyen envisagé pour la lutte contre le phylloxéra, et largement promu par la S.A.S.L. et par la Commission de défense²⁴⁰. Mais ces connaissances agronomiques semblent s'assimiler à des connaissances

²³⁴ *Ibid*, p. 188

²³⁵ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit*, p. 216.

²³⁶ *Ibid*, p. 216.

²³⁷ VIVIER Nadine, *op.cit*, p. 189

²³⁸ SINTES Quentin, *op.cit*, p. 108.

²³⁹ *Ibid*, p. 108.

²⁴⁰ *Ibid*, p. 112.

purement théoriques. Les listes nominatives de recensement de Rivesaltes sont en effet sans appel.

La liste nominative de 1906²⁴¹ laisse par exemple apparaître que les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais emploient de nombreux hommes sur leurs terres, qui se découpent en deux groupes : les ouvriers agricoles et les cultivateurs. Pourquoi prendre 1906 comme référence ? Parce qu'il s'agit de l'année où les cours du vignoble rivesaltais commencent à s'effondrer et plongent dans un marasme économique, consécutif à de la surproduction, qui engendre une crise de mévente²⁴². Malgré cet effondrement, la liste nominative de recensement met en évidence l'emploi de nombreux hommes sur les terres des familles étudiées. Au sein des exploitations une association se met donc en place : une élite qui apporte capitaux auxquels se joignent des savoirs théoriques issus de la S.A.S.L., incarnés par les propriétaires fortunés des professions libérales ou encore du négoce et de la rente, et une élite du travail et des capacités d'adaptation aux réalités locales. C'est cette dernière qui est généralement placée à la tête du domaine foncier des propriétaires en qualité de cultivateur²⁴³.

La non-appartenance de Justin Besombes à la S.A.S.L. paraît embrasser une attitude différente. Cette attitude pourrait s'assimiler à un rôle dont la nature est plus passéiste que dynamique. Tout bien considéré, la façon dont il envisage la propriété ne semble pas être la même que les autres membres de la première génération. Cela implique soit un intérêt moindre à produire et à protéger le vignoble, soit de ne pas avoir ressenti l'aiguillon protectionniste de la S.A.S.L., pour la propriété foncière.

II. Le cadre informel

Mais la réalité d'une source paraît pourtant indiquer le contraire. Le dépouillement du *Journal officiel* laisse en effet penser que Justin Besombes était également bien pourvu en compétences agronomiques. Placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et des

²⁴¹ ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1906.

²⁴² MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 72.

²⁴³ VIVIER Nadine, « Nouveaux regards sur les élites rurales au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021/4, n° 277, p. 156.

Cultes, cette publication officielle est fort utile dans la restitution de trajectoire biographique. Consignant toutes les ordonnances, lois et textes règlementaires (arrêtés, décrets), il permet de nuancer l'idée que la non-appartenance à la S.A.S.L. induit l'absence d'une détention de savoir théorique agronomique. Ce quotidien officiel comporte en effet les listes de nominations et de promotions de l'ordre du Mérite agricole. Institué le 7 juillet 1883 par le ministre de l'Agriculture Jules Méline, pour récompenser les services rendus à l'agriculture, son dessein était de se substituer à la Légion d'honneur, dont la part réservée à l'agriculture était alors dérisoire. Cette institution trouve d'ailleurs toute sa résonance dans la volonté de la III^{ème} République, de poursuivre les efforts de la II^{ème}, pour consacrer la population rurale comme un élément essentiel du rouage républicain. En effet, l'emprise de la République sur le monde rural fut renforcée, d'autant plus que les républicains se livrèrent à du clientélisme, en distribuant des récompenses de façon très large²⁴⁴. En contrepartie, les monarchistes, qui jusqu'alors avaient les faveurs des paysans, commencèrent à reculer dans le monde rural²⁴⁵. Pour pouvoir être nommé dans cet ordre, il fallait justifier de services réels, rendus à l'agriculture sur au moins 10 ans. Le numéro du 18 août 1935²⁴⁶ permet de constater que Justin Besombes fut fait officier de cet ordre, par décret en date du 3 août de la même année. En ce sens, ceci signifie une implication de la part de ce dernier dans la mise en valeur de son vignoble, via la détention de compétences, d'expérience et de savoirs, soit d'un capital humain. Il est néanmoins impossible de connaître comment Justin Besombes a acquis ces compétences. Mais quoi qu'il en soit, et de la même manière que pour les autres propriétaires de la première génération, c'est l'Etat qui en est à l'origine. En effet, qu'il s'agisse de la S.A.S.L. ou de l'ordre du Mérite agricole, la République a légitimé et encouragé les actions visant à promouvoir et à améliorer l'agriculture. Ainsi, il semblerait que finalement l'Etat ait joué un rôle prépondérant dans l'émergence du grand propriétaire. Comme l'affirmait l'agronome Louis Grandeau en 1905, « la liberté et la science ont réalisé un immense bienfait : la liberté en affranchissant le possesseur et l'exploitant du sol des entraves de toutes sortes qui pesaient sur eux ; la technique en

²⁴⁴ ROUSSEAU Jean-Pierre, *Cent ans de Mérite agricole*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988, p. 34.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 46.

²⁴⁶ « Décrets et arrêtés portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite agricole », dans *Journal officiel de la République française*, n°193, 18 août 1935, p. 9169.

mettant au service de l'agriculture les merveilleuses applications de la science »²⁴⁷. En creusant cette constatation, une remarque surgit : étant donné que la III^{ème} République et ses hérauts, Léon Gambetta en tête²⁴⁸, ont fait de la propriété et de « l'esprit propriétaire », le fondement même de la République, l'Etat a en fait consacré comme jamais auparavant la partition alliant libération du sol et développement technique. Si le XIX^e siècle a remplacé la naissance et le droit du sang par la propriété au sein de la société des notables²⁴⁹, la III^{ème} République opère un tournant majeur pour la grande propriété, dans la mesure où son administration a, pour la première fois, gagné l'électorat rural, en s'adaptant à ses aspirations²⁵⁰. Et ses aspirations sont communes aux grands et aux petits propriétaires, puisque désormais en plus d'être propriétaire, il faut des compétences. Sur ce point, la modernisation, l'innovation, le progrès technique et l'émergence de modèles de fonctionnement de la grande propriété serait en définitive plus liés à l'intervention de l'Etat dans le monde agricole, qu'aux seuls grands propriétaires. En somme, c'est l'alliance entre ces derniers et la III^{ème} République, qui a guidé la culture de la vigne vers des progrès flatteurs à partir de la fin du XIX^e siècle, parfois accentués par les sociétés d'agriculture comme la S.A.S.L., qui étaient sollicitées pour les mesures à prendre, continuant en ce sens l'œuvre de la II^{ème} République. De la sorte, la non-appartenance à la S.A.S.L. n'implique pas de ne pas détenir de compétences et de savoirs.

III. Les compétences agronomiques et la lutte contre phylloxéra

Ce savoir théorique ne fut d'ailleurs pas vraiment mis à profit pour la reconstitution des vignobles après le phylloxéra. Les enquêtes agricoles indiquent que le phylloxéra frappa Rivesaltes en 1880²⁵¹. Les moyens engagés dans la lutte furent pluriels. Jules Emile

²⁴⁷ GRANDEAU Louis, *L'agriculture et les institutions agricoles du monde au commencement du XX^e siècle*, Paris, Hachette BNF, 2018 (1^{ère} éd. 1905), p. 17.

²⁴⁸ Sur ce point Cf. Discours d'Auxerre de 1874 : MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p. 27.

²⁴⁹ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 106.

²⁵⁰ CHUN Soo-Yun, « Amis de l'agriculture (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire et sociétés rurales*, Caen, Association d'histoire des sociétés rurales, vol. 2, n° 20, 2003, pp. 147-172

²⁵¹ ADPO, 7 M 70-71, Vignobles envahis par le phylloxéra. Enquêtes annuelles : instructions, rapports, questionnaires, états, correspondances. Liasses relatives à Rivesaltes 1881-1913, non folioté.

Planchon, botaniste et professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, chargé d'un rapport sur la maladie qui ravageait le vignoble, exposa les moyens de préservation, de défense et de reconstitution, qui d'après lui ne devaient pas rentrer dans une logique concurrentielle mais complémentaire : « Loin d'établir entre les divers systèmes de défenses contre le phylloxéra, des rivalités et des antagonismes stériles, il vaut mieux emprunter à chacun ce qu'il peut donner de bon, en combiner au besoin plusieurs, les renforcer l'un l'autre, demander à la submersion, à l'ensablement leurs effets utiles, au sulfure de carbone sa puissance insecticide, au sulfocarbonate alcalin une action à la fois toxique et fertilisante, au badigeonnage des ceps la destruction de l'œuf d'hiver, enfin aux vignes américaines résistantes, l'appui de leurs racines robustes, et, s'il le faut, le produit trop déprécié de leurs grappes »²⁵². Le premier fut le traitement au sulfure de carbone, où l'efficacité avait déjà été prouvée sur d'autres bourgs roussillonnais et par la S.A.S.L. A ce dernier fut associée l'importation de plants américains. Bien qu'en 1881, le Conseil général se prononça contre, par peur que les nouveaux plants deviennent de nouvelles sources d'infection, l'introduction de plants étrangers fut autorisée en 1882 par un arrêté ministériel²⁵³. C'est la technique du porte-greffe qui fut mise en œuvre. Elle consiste à greffer sur la souche américaine le cépage français, permettant ainsi de sauver la qualité des crus²⁵⁴. Ce qui importait, c'était de tenir compte de la qualité des sols et de leurs caractéristiques. En ce sens, les porte-greffes introduits sur le sol rivesaltais furent les riparia et les rupestris, réputés pour leur résistance au phylloxéra et pour leur précocité, mais dont la résistance au sel était quasi-nulle, ce qui en soit importait peu. En ce sens, la submersion défendue par la S.A.S.L., fut réservée au littoral, où par essence les sols étaient riches en sel. Et le croisement des sources montre bien à quel point la reconstitution des vignobles fut parfois très longue, contrairement à ce que l'historiographie entend. Hippolyte Nicolas fut par exemple nommé dans l'ordre du Mérite agricole en 1911, pour une reconstitution de vignobles envahis par le phylloxéra²⁵⁵. Les reconstitutions semblent s'arrêter à la veille de la Première Guerre Mondiale. Ce phénomène s'explique par le fait que reconstituer sa vigne signifiait avant tout disposer de capitaux, or ces capitaux, étaient souvent issus des banques ou des

²⁵² PLANCHON Jules Emile, *La Vigne américaine*, Paris, Hachette BNF, 2016 (1^e éd.1875), p. 12.

²⁵³ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 71.

²⁵⁴ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 333.

²⁵⁵ « Décrets et arrêtés portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite agricole », dans *Journal officiel de la République française*, n°211, 06 août 1911, p. 6649.

récoltes. Michel Augé-Laribé disait même que le phylloxéra « a obligé les viticulteurs à payer une seconde fois leurs vignobles »²⁵⁶. Comme l'a démontré Geneviève Gavignaud-Fontaine, le sens des affaires des grands propriétaires les incitait avant tout à agrandir leur domaine foncier, en profitant des déboires de la petite propriété, à qui l'argent faisait réellement défaut²⁵⁷. Ainsi, la reconstitution de certaines parcelles ne s'opéra que dans un second temps. En fin de compte, l'appartenance des grands propriétaires viticulteurs à la S.A.S.L. embrassait le souci d'industrialisation, tout en revêtant un caractère préventif, en vertu de la lutte contre le phylloxéra, qui au final n'a jamais été mis en exergue.

IV. La spécialisation à la viticulture

C'est aussi ce qui explique que sur la deuxième génération, un glissement s'opère, puisque seul Marcel Nicolas fait partie de la S.A.S.L., en étant identifié comme « viticulteur »²⁵⁸. En ce sens, ce glissement semble s'expliquer par le fait générationnel. S'il existe *de facto* un lien entre conditions d'existence et conditions de pensée, les générations diffèrent souvent de mentalité et de sensibilité, car elles ne partagent pas les mêmes les mêmes idées ni les mêmes goûts²⁵⁹. Et surtout, elles ne sont pas confrontées aux mêmes problématiques, ni aux mêmes éléments psychologiques. En 1920, le philosophe François Mentré théorise le concept de « génération sociale » et le définit comme un « état d'âme collectif incarné dans un groupe humain qui dure un certain temps »²⁶⁰. En 1953, l'historien Yves Renouard en fait « un faisceau de classes d'âge, un ensemble d'hommes et de femmes dont les idées, les sentiments et les manières de vivre sont les mêmes, et qui se présentent dans les mêmes conditions physiques, intellectuelles et morales aux faits et événements majeurs qui affectent la société dont ils sont un élément »²⁶¹. Chez les contemporains d'un événement aussi dramatique et déterminant pour le monde viticole que le phylloxéra, leur état d'âme collectif s'incarna

²⁵⁶ AUBE-LARIBE Michel, *op.cit.*, p. 138.

²⁵⁷ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 335.

²⁵⁸ « Liste des membres composant la société », dans *Bulletin annuel de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, Perpignan, Imprimerie Louis Comet, 59^e volume, 1936, p. 273.

²⁵⁹ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 102.

²⁶⁰ MENTRE François, *Les générations sociales*, Paris, Editions Bossard, 1920, p. 40.

²⁶¹ RENOUARD Yves, « La notion de génération », *Revue historique*, Paris, Presses Universitaires de France, janvier-mars 1953, 1953, p. 12.

donc dans un souci d'acquisition de compétences agronomiques, en vue de sauver leur propriété. Tel a été la manière de faire face à cette crise pour la première génération, encouragé aussi il est vrai par le prosélytisme républicain à la faveur du prestige et des compétences agricoles et agronomiques. La seconde s'est désintéressée d'acquérir des aptitudes parce qu'elle n'avait pas l'expérience, ni le souvenir de ce passé. Et comme l'affirme l'historiographie, à ce moment ses préoccupations étaient sans doute ailleurs, puisque la propriété viticole roussillonnaise traversait les crises de méventes. Or pour faire face à ces dernières, un savoir théorique agronomique n'aurait servi à rien. En revanche, ceci implique probablement que ce savoir a été transmis de la première à seconde génération, en dehors du cadre institutionnel de la S.A.S.L. En ce sens, la seconde génération a vraisemblablement acquis ces compétences agronomiques par transmission domestique, par *habitus*²⁶², ce qui l'a amené à produire ou plutôt à reproduire le comportement qui était attendu d'elle par le contexte social au lendemain de la crise phylloxérique et de la crise économique de 1907. Les deux générations partageaient les mêmes conditions d'existence et la même trajectoire sociale, or Anne Jourdain et Sidonie Naulin ont largement montré que si ces caractéristiques sont communes à un ensemble de personnes, comme un groupe social par exemple, alors ces personnes partagent le même *habitus*²⁶³. C'est ce qui explique que la majorité des membres de la seconde génération n'appartiennent pas à la S.A.S.L.

Ainsi, l'appartenance de Marcel Nicolas à la S.A.S.L., paraît embrasser ce que André-Jean Tudesq appelle « une reconstruction du passé qui tient inconsciemment compte du devenir »²⁶⁴. En somme, un mécanisme de transmission a marqué ce propriétaire, transmission de l'effroi de la crise phylloxérique, qui a fait date chez les propriétaires viticulteurs. A ce mécanisme s'ajoute ce que le professeur agrégé en histoire contemporaine, Fabien Gaveau nomme le « poids d'une spécialité professionnelle »²⁶⁵. Lorsque ce dernier définit cette spécialité, il s'attache bien à démontrer que jusqu'au tournant des années 1930-1940, le mot « viticulteur » n'existe pas. Le spécialiste de la

²⁶² BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 4.

²⁶³ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, p. 9.

²⁶⁴ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 103.

²⁶⁵ GAVEAU Fabien, « Chapitre 1. Cultiver la vigne, histoire d'une spécialité professionnelle », dans GADEA Charles, OLIVESI Stéphane (dir.), *Les métiers de la vigne et du vin. Des terroirs aux territoires professionnels*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble (coll. « Libres cours Politique »), 2019, pp. 33-50.

culture de la vigne est simplement identifié comme propriétaire, parfois et très rarement comme vigneron. Mais, sous le poids des sociétés d'agriculture, tout au long du XIX^e siècle, une perception plus technique et savante du travail de la vigne pousse à penser une meilleure formation professionnelle qui distingue la viticulture du reste de l'agriculture. Ainsi, ce terme consacre véritablement l'alliance entre culture et terre, puisque son étymologie relie *vitis*, pour la vigne à « culture », pour ce qui vient du travail du sol et des connaissances agronomiques qu'elle nécessite²⁶⁶. Néanmoins, il faut attendre la toute fin des années 1930 pour que le terme soit véritablement utilisé par le sens commun. Sur cette décennie, seules les sociétés d'agriculture et les textes normatifs des autorités, qu'il s'agisse du Sénat ou de la Chambre des députés, utilisent le terme²⁶⁷. En ce sens, c'est ce phénomène qui explique que Marcel Nicolas soit identifié comme tel. De plus le premier chapitre a souligné la spécialisation viticole des rentiers. C'est ce mécanisme qui en est à l'origine, et qui touche l'ensemble des propriétaires, y compris ceux qui adossent une profession à la culture de la vigne²⁶⁸. Cela annonce l'émergence de l'entreprise viticole, qui tend à remplacer la simple exploitation. Le désintérêt porté par la deuxième génération soumise à cette étude à la S.A.S.L., s'explique donc par le fait qu'elle n'a tout simplement pas connu l'industrialisation de la viticulture, qui était déjà bien effective. La réalité du corpus de source semble indiquer que celle-ci atteint son apogée après le phylloxéra, avec des transformations au niveau des structures foncières et de la production, entraînant par glissement la transformation de l'exploitant viticole en un véritable entrepreneur²⁶⁹.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 39.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 43.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 49.

²⁶⁹ PECH Rémy, *op.cit.*, pp. 59-75.

Chapitre 4 : le grand propriétaire viticulteur rivesaltais, un entrepreneur

« L'avenir est à l'agriculture capitaliste ; la petite propriété où pendant longtemps l'abondance de la main-d'œuvre a suppléé à l'insuffisance de l'outillage technique, ne correspond plus aux conditions modernes de l'industrie agricole »²⁷⁰. Par-là, Michel Augé-Laribé avait déjà saisi l'impact du phylloxéra dans l'affirmation de la grande propriété. La réalité du corpus de sources a révélé que le grand propriétaire est à la tête de vignobles répartis entre plusieurs bourgs, rejoignant en ce sens l'opinion courante ainsi formulée : « il est rare qu'un grand propriétaire ne possède pas plus d'un domaine »²⁷¹. C'est en ces termes que le sens commun formule le phénomène de multipropriété. Théorisé par bon nombre d'auteurs, de Rémy Pech²⁷² à Raymond Dugrand²⁷³, que ce dernier nomme « propriété dissociée », il apparaît si l'on rapproche les grands propriétaires de leurs domaines. Mais naturellement une question émerge : qu'est-ce qu'un domaine ? Le domaine est l'ensemble de terres, de vignobles, d'où est extraite la production viticole. Ainsi, l'objectif de ce troisième chapitre est de s'interroger sur la constitution des domaines. Pour ce faire, il pose la question de l'existence ou non de modèle de fonctionnement, notamment en soulignant l'importance de la crise, dans l'apparition de nouvelles dynamiques, qui transforment les grandes propriétés. Pour mener à bien ce projet, il s'agirait de s'inspirer de la remarquable synthèse de Marguerite Figeac-Monthus et de Stéphanie Lachaud sur la grande propriété²⁷⁴, au sens où leur travail a brillamment souligné l'importance du rapport de l'Homme avec la nature, tout en liant ce rapport à des faits sociaux. En ce sens, afin que ce mémoire apporte modestement sa pierre à l'édifice historiographique, ce chapitre a pour dessein de reprendre ces grilles d'analyse, non pas pour analyser la grande propriété rivesaltaise, mais pour examiner le rôle du grand propriétaire rivesaltais dans l'émergence et dans la mise en place de cette

²⁷⁰ AUGÉ-LARIBÉ Michel, *Grande ou petite propriété ? : histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*, Montpellier, Université de Montpellier, 1902, p. 202.

²⁷¹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 358.

²⁷² PECH Rémy, *op.cit.*, pp. 293-315.

²⁷³ DUGRAND Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, p. 171.

²⁷⁴ FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *op.cit.*, 256 p.

grande propriété. Pour y parvenir, ce chapitre reprend également la démarche de Rémy Pech, qui a théorisé le concept d'entreprise viticole, pour l'appliquer non pas aux structures foncières, mais à la figure du grand propriétaire. Pour ce spécialiste de l'histoire économique de la viticulture, l'entreprise viticole est la conséquence du passage d'une agriculture précapitaliste à une agriculture capitaliste²⁷⁵. En ce sens, envisager le grand propriétaire comme un entrepreneur devrait permettre de réfléchir sur ce glissement, et sur son impact dans l'homogénéité du groupe, tout en le reliant aux incidences sociales de la crise économique de 1907. Dans ce but, ce chapitre est organisé de façon à mettre en exergue les caractéristiques de l'entreprise viticole rivesaltaise, pour les questionner au regard du rôle joué par les grands propriétaires du corpus constitué.

Basée sur des documents archivistiques relatifs au syndicat des propriétaires agriculteurs rivesaltais, une tendance se dégage ainsi du corpus : la présence des propriétaires rivesaltais sur plusieurs cadastres. Versée dans la sous-série 133 EDT des archives départementales des Pyrénées-Orientales, relatives à la commune de Rivesaltes, cette source fut essentielle pour dresser l'état civil de l'ensemble des propriétés possédées par les acteurs étudiés. Bien sûr, consulter des matrices cadastrales aurait été possible, mais cela aurait trop coûté en temps, pour des résultats pas forcément fructueux. L'avantage de cette source réside donc dans le fait que le syndicat des propriétaires agriculteurs de Rivesaltes est un syndicat professionnel, qui avait pour dessein d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Pour ce faire, des procès-verbaux des réunions et des instances de décision étaient faits plus ou moins régulièrement. A cela, se joignait un état parcellaire des propriétés sur lesquelles s'exerçait l'action du syndicat. Complété notamment par les matrices cadastrales rivesaltaises et par les répertoires de récoltes, qui recensaient la surface totale des superficies plantées en plus d'assurer la traçabilité de la production, ce type de source a permis de dresser l'état-civil des propriétés possédées par le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Néanmoins, ce croisement des sources ne saurait représenter une vérité absolue. Pour cela, la quasi-totalité des cadastres des communes entourant Rivesaltes, voire du département des Pyrénées-Orientales auraient dû être dépouillée. Une telle démarche n'était pas faisable pour l'écriture de ce mémoire.

²⁷⁵ PECH Rémy, *op.cit.*, p. 68.

I. La multipropriété

Le croisement des sources veut donc être davantage l'illustration d'hypothèses que de faits exhaustifs, sur le phénomène de multipropriété du groupe étudié.

Dans un souci de clarté et de cohérence, le choix a été fait d'illustrer l'ensemble des données récoltées dans ce processus dans un tableau. Pour ce faire, des comparaisons entre familles, entre générations mais aussi entre structures rivesaltaises et structures externes au bourg rivesaltaï, ont été réalisées. Néanmoins, ces comparaisons de structures ne concernent que la seconde génération, parce qu'aucune source ne pouvait être mobilisée pour la première, à l'exception des matrices cadastrales, qu'il s'agisse de répertoires de récoltes ou de sources relatives aux syndicats. Ce vide, tient sans doute son essence de l'absence de normes et de suivi dans le processus de récolte, qui ne devient normé qu'à partir des années 1920, dans un souci de traçabilité de la production, pour faire face à la fraude. De plus, le mouvement social n'avait pas encore vraiment touché le grand propriétaire rivesaltaï, qui commence à intégrer des syndicats au tournant des années 1900-1910. Ainsi, dans une logique représentative, deux dates ont été choisies comme références : 1913 et 1938. Inévitablement une question se pose : pourquoi ces choix ? Tout simplement parce que 1913 correspond à la date à laquelle les matrices cadastrales furent renouvelées. Suite à cette rénovation, propriétés bâties et non-bâties furent séparées sur deux matrices distinctes. Cette optique est fort réjouissante pour toute étude de la propriété foncière. Les anciennes matrices étaient en effet difficilement utilisables pour cerner une évolution à l'intérieur d'un même cadastre. Si celui-ci est régulièrement mis à jour après chaque transaction, il faut attendre que l'administration fiscale, par ses contrôleurs et ses percepteurs, en effectue la transcription sur les documents cadastraux. Si les mutations s'inscrivent donc sur les matrices, la complexité de leurs données rend titanique la poursuite des mutations foncières. En ce sens, les nouvelles matrices de 1913 présentent un double intérêt : la simplification du suivi cadastral, ainsi qu'un résumé récapitulatif de la contenance totale des terres de chaque propriétaire. Autre avantage, prendre 1913 comme référence permet d'appréhender l'impact de l'effondrement des cours de 1906-1907²⁷⁶. De plus, c'est aussi à cette date que la première bascule d'une

²⁷⁶ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 72.

génération à l'autre se fait. Quant à 1938, c'est la fin des crises de méventes des années 1930, seconde borne chronologique de l'objet d'étude, mais aussi la fin de l'ensemble des crises structurelles qui touche la propriété foncière roussillonnaise à la veille de la Seconde guerre mondiale. De plus, il aurait été possible d'envisager d'autres critères d'appréciation et de comparaison des structures agraires, comme la taxe foncière. Mais à l'instar de bon nombre d'auteurs, ce n'est pas un critère qui a été retenu pour cette étude. À l'image de Philippe Vigier²⁷⁷, de Charles Gimel²⁷⁸ ou encore d'Alfred de Foville²⁷⁹, il est d'usage pour ce mémoire de considérer que les cotes foncières ne peuvent fournir d'informations utiles qu'en envisageant simplement leur nombre et leur contenance, sans tenir compte de leur montant. Ci-dessous le tableau récapitulatif des superficies des structures foncières rivesaltaises possédées en hectares permet de dégager le trait spécifique de multipropriété :

²⁷⁷ VIGIER Philippe, *op.cit.*, p. 46.

²⁷⁸ GIMEL Charles, « La division de la propriété en France avant et après 1789 », *Journal de la société statistique de Paris*, Paris, Société de statistique de Paris, année 1891, tome 32, pp. 6-15.

²⁷⁹ DE FOVILLE Alfred, *Études économiques et statistiques sur la propriété foncière : le morcellement*, Paris, Guillaumin, 1885, p. 65.

*Tableau 1 : tableau récapitulatif des superficies des structures foncières
rivesaltaises possédées en hectares*

Familles	Première génération en 1913 ²⁸⁰ (uniquement sur le domaine foncier rivesaltais)	Seconde génération en 1938 ²⁸¹ (uniquement sur le domaine foncier rivesaltais)	Total des superficies possédées par la seconde génération en 1938 ²⁸²	Pourcentage de terres rivesaltaises par rapport à la surface agricole totale détenue par le propriétaire
Lafabrègue	41	57	70	81 %
Conte	12	11	20	55 %
Nicolas	19	25	28	89 %
Donat	39	19	28	68 %
Besombes	26	8	18	44 %

*Sources : archives départementales des Pyrénées-Orientales. Série W et sous-série 133
EDT*

La réalité du corpus de source, à travers les matrices cadastrales de Rivesaltes et les répertoires de récoltes, témoignent d'un fait édifiant : même si la quasi-totalité du capital foncier détenu se trouve sur la commune, et ce pour l'ensemble des familles étudiées, à l'exception des Besombes, les grands propriétaires rivesaltais sont des adeptes de la multipropriété. Pour quelques familles, l'état parcellaire dressé par le syndicat des propriétaires agriculteurs rivesaltais permet d'affiner les données récoltées. Ce dernier a

²⁸⁰ Etabli à partir des matrices cadastrales de Rivesaltes de 1825-1913 : ADPO, 1016 W de 370 à 375, Matrice cadastrale des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 85, 607, 617, 1240, 1825, 3129.

²⁸¹ Etabli à partir des matrices cadastrales de Rivesaltes de 1914-1952 : ADPO, 1028 W de 315 à 321, Matrice cadastrale des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 420, 876, 1072, 1073, 1617, 1634, 1974, 1975, 2503, 3175, 3742.

²⁸² Etabli à partir du répertoire de récoltes de Rivesaltes de 1938 : ADPO, 133 EDT 76, Répertoire de récoltes de Rivesaltes. Année 1938, non folioté (lettre B, C, D, L, N).

révéle que les Conte et les Lafabrègue étaient à la tête de terres sur certaines communes entourant Rivesaltes, dans la première moitié du XX^e siècle. Les premiers possédaient un domaine continu, c'est-à-dire d'un seul tenant, de 8,72 hectares sur la commune de Pia. Quant à eux les Lafabrègue étaient les propriétaires d'un hectare à Salses, de 10 hectares à Perpignan, ainsi que d'1,38 hectare à Pia²⁸³. La table de succession du père de Paul Lafabrègue, Bruno Magloire, a révélé que ce phénomène de multipropriété ne s'arrêtait pas aux territoires voisins du bourg rivesaltais. Ces documents archivistiques proviennent de l'administration fiscale et de l'enregistrement, dont le service enregistre un certain nombre d'actes pour leur donner une force légale et qui perçoit des droits à cette occasion. Parmi les documents concernés, figurent les déclarations de succession. Établies par le notaire depuis la fin du XIX^e siècle, elles établissent le montant de la succession et les bénéficiaires, tout en mentionnant la localisation des propriétés. Elles constituent donc un complément de poids dans cette étude. En ce sens, le croisement des sources retranscrit également pour les Lafabrègue, la possession de structures foncières²⁸⁴ à Montescot, Bages et Elne²⁸⁵. Quoiqu'il en soit, la concentration foncière sur Rivesaltes est toutefois plus forte que la dispersion des terres dans les bourgs environnants.

II. La concentration foncière

En somme, l'ensemble des familles étudiées étaient des adeptes de ce que Rémy Pech²⁸⁶ et Geneviève Gavignaud-Fontaine²⁸⁷ nomme l'entreprise viticole, dont la composante mère est cette forme de concentration foncière. Par concentration foncière, l'historiographie entend la réunion des terres possédées sur un même lieu. En soi, cette concentration se caractérise par deux traits caractéristiques : la concentration sur un même bourg avec une dispersion sur plusieurs parcelles et la concentration parcellaire, avec des domaines d'un seul tenant, regroupant plusieurs hectares. Le tableau suivant permet de

²⁸³ ADPO, 133 EDT 64, Société des propriétaires agriculteurs de Rivesaltes. Dossier relatif à l'état parcellaire des propriétés sur le territoire desquelles s'exerce l'action du syndicat, non folioté.

²⁸⁴ La taille de ces terres n'a pas pu être déterminée, en raison des choix opérés dans l'élaboration du corpus.

²⁸⁵ ADPO, 124 W 577, Table des successions et absence de Perpignan (1865-1869), folio 105.

²⁸⁶ PECH Rémy, *op.cit.*, p. 294.

²⁸⁷ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 358.

comparer entre familles, au lendemain du phylloxéra, la concentration foncière sur les parcelles rivesaltaises :

Tableau 2 : tableau récapitulatif de la concentration foncière rivesaltaise chez les familles étudiées en 1913

Famille	Lieu-dit	Nombre d'hectares cumulées	Total de parcelles continues	Hectares en totalité
Besombes	Panisso	4,4	3	12,09
	Le Pla	5,34		
	Mas de la Garrigue	2,35		
Conte	Le Jas est	2	3	8,01
	Les Fronts molls	3,65		
	Chemin d'Opoul	2,36		
Donat	Puig de la Carretère	2,5	5	14,15
	St Martin	3,6		
	Las Salades	3,7		
	Chemin d'Espira	2,2		
	Vieux chemin de Vingrau	2,15		
Lafabrègue	Las Salades	7,93	3	30,99
	Rombeau	9,76		
	Le Jachs Ouest	13,3		
Nicolas	Mas de la Garrigue	3,48	5	14,35
	Las Salades	4,4		
	Chemin d'Opoul sud	2,21		
	Les Fronts molls	2		
	Chemin d'Opoul sud-ouest	2,26		

Source : archives départementales des Pyrénées-Orientales. Série W et sous-série 133

EDT

Construit à partir des matrices cadastrales, ce tableau illustre bien l'impact du phylloxéra dans le regroupement des parcelles. Avant que l'arrivée de l'insecte à Rivesaltes, aucune famille ne détenait de parcelles de plus de 3 hectares, à l'exception des Lafabrègue avec les lieux dits « Jachs Ouest » et « Rombeau », pour un cumul respectif à 9 et 5 hectares²⁸⁸. Pour autant, si la période pré-phylloxéra impliquait pour la plupart des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais une forte parcellisation²⁸⁹, cette dernière a tendance à se réduire dès la fin du XIX^e siècle. Ceci semble trouver son essence dans le fait que la concentration foncière émerge à la fin du XIX^e-début XX^e siècle, dans un contexte où le capitalisme viticole se développe de façon soutenue, à la suite de l'industrialisation croissante de l'agriculture²⁹⁰. Elle se renforce dans le Roussillon à la suite du phylloxéra, sans atteindre pour autant les cumuls de l'Hérault ou de l'Aude, où il n'est pas rare que des parcelles fassent plus de 50 hectares²⁹¹. L'exception roussillonnaise s'explique tout simplement par la nature géologique des terroirs, où le phylloxéra a eu pour conséquence de réduire le morcellement à la faveur d'exploitations comprenant moins de parcelles mais une superficie plus grande²⁹². Là où Geneviève Gavignaud-Fontaine voyait dans ces achats post-crise phylloxérique, des affaires de type plus patrimonial que capitaliste²⁹³, les sources tendent vers le contraire. Si sur le bourg rivesaltais, les familles Conte, Donat et Besombes ont perdu de nombreux hectares de vignes, suite aux difficultés conjoncturelles et au blocage structurel de la période 1890-1930, marquée par les crises de méventes de 1907 et des années 1930, les Lafabrègue et les Nicolas sont au contraire en pleine expansion foncière. Le premier tableau retranscrit une expansion plutôt conséquente, puisque de l'ordre respectivement de 16 et de 6 hectares, ce qui équivaut, pour donner un ordre d'idée, à un gain positionné à mi-chemin entre petite et moyenne propriété dans le Roussillon²⁹⁴. L'affirmation des négociants, que sont les Nicolas, dans la grande propriété n'est plus à prouver. Leur trajectoire est semblable aux Violet, Pams, Sauvy et Reig, principales familles citées dans les

²⁸⁸ ADPO, 1016 W 371, Matrice des propriétés bâties et non-bâties. 1825-vers 1913, folios 607 et 678.

²⁸⁹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 262.

²⁹⁰ PECH Rémy, *op.cit.*, p. 289.

²⁹¹ *Ibid*, p. 316.

²⁹² SION Jules, « Civilisation agraire méditerranéenne », *Espaces et territoires : bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Montpellier, Société languedocienne de géographie, année 1938, tome XI, pp. 16-33.

²⁹³ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 342.

²⁹⁴ Dans le Roussillon la petite propriété est estimée entre 2 et 8 hectares, contre 8 à 18 pour la moyenne, selon la hiérarchie structurelle définie par l'INSEE.

transactions foncières qui ont suivi le phylloxéra dans le Roussillon²⁹⁵. Le « destin » des Lafabrègue est en revanche plus étonnant, dans la mesure où il n'embrasse aucun préconstruit historiographique. En effet, le sens commun souligne souvent l'éclatement des domaines possédés par les professions libérales sur la période 1890-1930, où ces dernières perdent souvent de nombreuses terres. La famille semble donc s'inscrire dans la même logique que les Nicolas et les négociants roussillonnais, avec des affaires purement capitalistes, et non patrimoniales. Mais les matrices cadastrales indiquent que ces affaires ne résultaient pas uniquement d'achats. A l'instar des transformations survenues dans le Languedoc après le phylloxéra, l'augmentation du capital de départ s'est aussi caractérisée, comme s'est attaché à le démontrer Rémy Pech, par des « créations *ex-nihilo* »²⁹⁶. En d'autres termes, les investissements consentis se sont matérialisés par l'assainissement et par la mise en exploitation de nouvelles terres, qui étaient déjà détenues par les propriétaires. En ce sens, les terres arrosables qui n'étaient pas pourvues en vigne, se sont vues dotées de nouvelles plantations. Ces dernières présentaient l'avantage d'être immunisées contre le phylloxéra, puisque l'innovation du porte-greffe était passée par là, et assuraient, une fois mises en valeur, des rendements nettement supérieurs à ceux des vignobles de coteaux classiques²⁹⁷. L'immunité contre le phylloxéra s'explique aussi par le fait que ces terres étaient submersibles, c'est-à-dire pouvant être irriguées sans encombre. Ce sont l'ensemble de ces facteurs qui expliquent l'intensification de la culture viticole chez les Lafabrègue et les Nicolas. Cette intensification implique que le profit et la rentabilité étaient basés sur la quantité produite et donc sur une logique de croissance quantitative. Celle-ci est au moins en vigueur jusqu'à la crise économique de 1907, puisque c'est à ce moment que les domaines possédés commencent à reculer, en nombre d'hectares possédés.

De plus, l'entreprise viticole par l'importance qu'elle accorde à la multipropriété, présente nombre d'avantages. Tout d'abord, la productivité de certains travaux ne peut s'en trouver qu'améliorée, ensuite les frais de transport des matériaux et les pertes de temps en déplacements étaient très limitées²⁹⁸. Ainsi, le grand propriétaire viticulteur rivesaltais met en place des stratégies foncières, dont le but est de maximiser les profits

²⁹⁵ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op. cit.*, p. 342.

²⁹⁶ PECH Rémy, *op.cit.*, p. 60.

²⁹⁷ *Ibid*, p. 61.

²⁹⁸ *Ibid*, p. 293.

tirés du vignoble. Conformément à la pensée de la géographie sociale, qui érige la pratique et les identités spatiales comme des conduits vers l'accès à d'autres formes de capitaux, les grands propriétaires rivesaltais semblent donc s'appropriier l'espace, en vue d'en faire le garant de la détention de capital économique. Si dans ces écrits, Bourdieu réfutait la considération de l'espace et de sa pratique, comme une forme de capitalisation²⁹⁹, la géographie sociale a depuis prouvé le contraire³⁰⁰. Selon la conception déterministe bourdieusienne, les positions dans l'espace physique sont la projection, plus ou moins authentique, de la position dans l'espace social³⁰¹. Pour autant ce préconstruit mérite d'être déconstruit dans cette étude. En effet, en partant de ce principe, l'éclatement des vignobles sur Rivesaltes et ses alentours, dépendrait d'une volonté de capitalisation sociale et symbolique. Mais les sources plaident plutôt pour un éventail de stratégies, qui sont à la fois individuelles, puisque la part en points de pourcentage de terres rivesaltaises par rapport au total possédé varie d'une famille à l'autre, et collectives puisque le phénomène touche l'ensemble des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Qu'il s'agisse donc du patrimoine ou du revenu qui en est tiré, le capital spatial détenu joue donc un rôle central dans la définition du capital économique possédé. D'ailleurs, conformément à la pensée du géographe Paul Claval³⁰², plus qu'une appropriation de l'espace, c'est-à-dire d'une portion de la surface de la terre, il s'agirait plus d'une appropriation du territoire, soit d'un espace délimité sur lequel s'exerce un pouvoir. Et le grand propriétaire viticulteur fait du territoire, le receveur d'un pouvoir économique, matérialisé par la propriété foncière, qui est multipliée. Ce phénomène implique aussi que Rivesaltes exerce une très forte domination sur ses environs. En effet, là où Geneviève Gaignaud-Fontaine théorisait dans sa thèse, une emprise perpignanaise sur les bourgs environnants³⁰³, il semblerait que le bourg rivesaltais lui-même se livre à l'exercice de domination. En ce sens, la multipropriété équivaut à de la multi territorialité.

Néanmoins, par essence, cette forme de propriété se fait par juxtaposition des biens détenus. Geneviève Gaignaud-Fontaine a prouvé qu'en Roussillon, contrairement à

²⁹⁹ CAILLY Laurent, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, Paris, Armand Colin, n° 654, 2007, pp. 169-187.

³⁰⁰ *Ibid*, p. 186.

³⁰¹ *Ibid*, p. 186.

³⁰² CLAVAL Paul, « Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale », *Géographie, Economie, Société*, Cachan, Editions Lavoisier, 2008/2, vol. 10, 2008, pp. 157-184.

³⁰³ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 265.

l'Hérault et plus globalement au Languedoc, cette forme de propriété n'atteint pas de dimension purement régionale. Au contraire, il s'agit davantage de terres tournées vers un caractère local et familial, qui n'a pas vocation à être la composante primaire de la rente, mais son complément³⁰⁴. Ceci semble expliquer le fait que Rivesaltes demeure, dans quatre cas sur cinq, la principale source de rentes. En clair, ce type de structures foncières est inextensible, qu'il s'agisse de la terre elle-même ou de la production. En somme, c'est un autre territoire qui est au cœur de la production et des bénéfices qu'elle engendre, le bourg rivesaltais, qui concentre la quasi-totalité des vignobles possédés pour quatre des cinq familles étudiées. L'exception de la famille Besombes, sur la deuxième génération, paraît trouver sa résonance dans une stratégie différente au niveau de l'appropriation de l'espace. Rémy Pech disait déjà que la multiplication des parcelles, via la multipropriété, permettait d'étaler les risques météorologiques (orage, gelées, grêle...) et les attaques de maladies cryptogamiques (champignons parasites)³⁰⁵. Ce modèle choisi par les Besombes rejoint le modèle de la petite et de la moyenne exploitation où les terres sont éparpillées de façon accrue sur plusieurs territoires et où il n'y pas de grosses concentrations, sur un bourg spécifique. Néanmoins, dans ce cas précis, la somme de cet éparpillement est égale à la détention d'une grande propriété.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 361.

³⁰⁵ PECH Rémy, *op.cit.*, p. 294.

Conclusion de partie

La conclusion de ce premier chapitre veut souligner un phénomène qui semble particulièrement définir le groupe des grands propriétaires viticulteurs : son hétérogénéité avérée, hétérogénéité qui n'est plus une hypothèse mais un fait. Néanmoins, au-delà de cette simple vision superficielle, l'analyse de l'alliance entre culture et racines terriennes via le concept bourdieusien d'*habitus*³⁰⁶, permet de dire que la plupart des propriétaires étudiés sont rassemblés par leurs manières de penser et d'associer leurs catégories professionnelles à la propriété. A l'exception des rentiers, cette association, bien que plurielle est commune à l'ensemble des acteurs. Cependant et justement, y compris chez ces derniers, cette dialectique définit la fonction de la propriété. De plus, la majorité des propriétaires sont des revendicateurs, revendicateurs de leur propre culture, qui est mise à profit comme phénomène de légitimation. Cette manière équivaut à la culture propre au groupe, qui la définit. L'ensemble des manières de penser et d'utiliser le vignoble sont donc identiques. En effet, de celui-ci sont extraits des revenus et il constitue un patrimoine foncier. Plutôt que de parler de catégories, il serait plus adéquat de parler de groupes d'appartenance professionnels, dans la mesure où les acteurs de chaque profession forment une unité collective réelle. D'ailleurs, si l'on se réfère à George Gurvitch³⁰⁷, l'unité de chaque groupe professionnel est observable, puisque fondée sur des attitudes collectives continues et actives, ayant pour œuvre commune à accomplir : l'exploitation du capital économique. Au-delà de cette volonté, les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais du corpus cherchent aussi à consacrer leur richesse culturelle, en titres et en diplômes. Dans ce processus, plusieurs formations se succèdent. La première est une formation élémentaire faite d'une initiation à la culture savante. Elle paraît être suivie par une formation pratique, qui a pour dessein d'initier le fils au métier eu père, ainsi qu'à la viticulture. Cette formation, fortement invisibilisée par les sources s'assimile à une transmission de capital culturel, de façon domestique, pour reprendre le langage de Pierre Bourdieu³⁰⁸. Ensuite, la formation s'enchaîne logiquement avec les études supérieures, qui permettent au propriétaire d'acquérir une plasticité, qu'il peut mettre à profit par la

³⁰⁶ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, p. 9.

³⁰⁷ GURVITCH George, *op.cit.*, p. 289.

³⁰⁸ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 4.

suite, dans son activité professionnelle, mais aussi dans le processus de légitimation de la fonction économique de la propriété. Pour ce faire, cette plasticité doit être réinvestie dans l'acquisition de compétences agronomiques, visant à protéger et à transformer la grande propriété viticole. Et si l'acquisition de ce type de compétences est possible, c'est uniquement parce que les différents types de formations, dont bénéficient les grands propriétaires du corpus leur permettent de détenir des compétences sociales, au sens de Giddens³⁰⁹. Elles confèrent adaptation devant les événements, mais surtout acceptation et reconnaissance.

C'est la raison pour laquelle chacun des groupes professionnels tend vers une unité plus ample, de par la similarité de ces attitudes. Et cette unité est le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Mais en tant que capital économique, la propriété mène vers la détention d'aptitudes et compétences, d'un capital humain propre à la viticulture. La chose agronomique a en effet retenu l'attention de nombreux acteurs de la première génération soumise à cette étude. Cet intérêt trouve son essence dans deux facteurs : d'abord la conjoncture viticole globale, qui a marqué la première génération, conjoncture marquée par la crise phylloxérique et par l'industrialisation, puis l'administration centrale républicaine, qui a consacré comme jamais la propriété. Le phylloxéra a entraîné l'émergence des grands propriétaires rivesaltais comme des élites du savoir théorique. Et ce savoir incombe à la S.A.S.L., véritable « bouclier lige » du propriétaire face à l'insecte. Une fois l'insecte maté, via le porte-greffe et grâce à la mise en culture de terrains submersibles, les grands propriétaires se sont désintéressés de l'institution, non pas délibérément, mais inconsciemment parce que la seconde génération n'a pas connu la crise. Avec l'arrivée des crises de mévente, l'heure n'était plus à l'acquisition de savoirs agronomiques. La défense des domaines a été assurée par l'acquisition de théories, qui ont consacré les propriétaires rivesaltais comme véritables élites du savoir théorique. Mais ce savoir a surtout été mis en exergue pour l'industrialisation de la grande propriété rivesaltaise. Celle-ci est perceptible dans la gestion des domaines et dans la volonté pour faire fructifier le patrimoine. Les modes d'investissements et les mécanismes de regroupement de terres sont communs à l'ensemble du groupe. En ce sens, le phylloxéra a consacré le grand propriétaire comme

³⁰⁹ GIDDENS Anthony, *op.cit.*, p. 57.

un véritable entrepreneur, à la tête de ce que l'historiographie nomme une « entreprise viticole ». Ainsi, la concentration foncière et la multipropriété sont des traits caractéristiques de la grande propriété viticole rivesaltaise. Ces traits sont d'ailleurs retranscrits par une logique de croissance quantitative, qui paraît néanmoins freinée dès la crise économique de 1907. De plus, par essence, le grand propriétaire est donc présent sur plusieurs cadastres, ce qui lui confère un poids économique, humain et culturel, qui détermine son rapport à la propriété, à l'espace et les transformations du patrimoine viticole. D'ailleurs plus qu'un poids, il s'agit d'une richesse. Mais la détention de cette richesse semble devoir passer par un processus de fabrication et d'entretien.

**Deuxième partie : la fabrique et l'entretien
des grands propriétaires viticulteurs
rivesaltais au XIX^e et au XX^e siècle**

Comme le disait André-Jean Tudesq, ce qui distingue le notable du « parvenu », ce sont les relations et la fortune héritée, qui garantissent l'épanouissement de la personnalité individuelle³¹⁰. C'est bien cette « considération » de la société sur laquelle il exerce une influence qui le définit. Mais le fondement de cet épanouissement réside dans la psychologie sociale de l'acteur, c'est-à-dire dans son idéologie sociale (sa conception de la société et de la place qu'il estime devoir occuper dans cette société) et dans son comportement social, défini par un ensemble d'attitudes³¹¹. Et ce mécanisme peut être individuel ou au contraire collectif via les rapports que l'individu entretient avec l'ensemble de ses groupes de référence (famille, profession, génération). En ce sens, et conformément à la pensée de Georges Gurvitch, la psychologie individuelle, la psychologie collective et la psychologie sociale sont trois « aspects des phénomènes psychiques totaux »³¹², mais dans un groupe social le collectif a toujours une primauté, parce qu'il fonde son unité réelle³¹³. Ainsi, l'unité du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, pourrait se faire autour des rapports que ces derniers entretiennent avec ces groupes. Mais comme l'a démontré André-Jean Tudesq, chez les notables, la famille revêt une importance capitale parce qu'elle les place au niveau supérieur de la société, en pénétrant le monde professionnel de l'individu³¹⁴. Ce n'est pas pour rien que Rémi Lenoir affirme qu'il n'y a sans doute pas « d'institutions sociales qui soient dotées d'autant de vertus »³¹⁵ que la famille. Il souligne donc avec vigueur le rapport étroit entre celle-ci et l'individu. Véritable « cellule de base »³¹⁶ de toute la société pour certains et sanctuaire de la vie pour d'autres, elle contribue à légitimer et à diffuser les premiers rôles de l'humain, ses pratiques et ses rites. Concept rattaché à l'histoire sociale, les historiens en font un champ de recherche universitaire à part entière dans les années 1960. La démographie historique va aborder de façon pionnière la question des comportements familiaux, qu'elle va choisir de relier aux dynamiques sociales. Philippe Ariès va quant à lui s'intéresser à l'enfant et à la femme dans une perspective inédite, en

³¹⁰ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 10.

³¹¹ NAVILLE Pierre, *La psychologie du comportement*, Paris, Gallimard (Nouvelle édition. Revue et argumentée), 1963, p. 16.

³¹² GURVITCH Georges (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, tome II, 1958, p. 334.

³¹³ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 11.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 1227.

³¹⁵ LENOIR Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil (coll. Liber), 2003, p. 15.

³¹⁶ MATTHEUWS Alain, « L'avenir de l'humanité passe par la famille », *Nouvelle revue théologique*, Bruxelles, A.S.B.L. Nouvelle revue théologique, 2008, tome 130, p. 720.

embrassant l'histoire des mentalités³¹⁷ dans son ouvrage devenu célèbre *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*³¹⁸. D'abord publié en 1960, cet ouvrage reçoit un accueil discret et il faut attendre qu'il soit publié à l'internationale pour que son caractère novateur soit reconnu. Mais le courant de l'histoire de la famille est véritablement lancé par le contact entre la Troisième génération de l'École des Annales française (« Nouvelle histoire »), et la démographie, la sociologie et l'anthropologie structurale³¹⁹. Ce contact lance en France l'anthropologie historique de la famille, qui s'inspire des méthodes de Claude Lévi-Strauss dans ses analyses sur la parenté, en tant que processus collectif inconscient. Cette branche à vocation interdisciplinaire de la recherche historique reprend en ce sens l'approche des sociétés primitives de l'ethnologie et de l'anthropologie, pour l'étude de la vie quotidienne, des habitudes et des phénomènes culturels. Envisagée de cette manière, l'histoire de la famille peut être rapprochée de la vision structuraliste, sensible aux stratégies individuelles, dans une approche à mi-chemin entre l'histoire et la sociologie. Elle est alors l'occasion d'envisager la famille comme un moyen pour les élites de transmettre le patrimoine. David Martinez Lopez s'est inspiré de cette vision dans ses grilles d'analyse sur les stratégies mises en place par la bourgeoisie agraire andalouse pour contrôler le marché de la terre³²⁰, en embrassant l'approche pionnière de Pierre Bourdieu. Ce dernier fait en effet de la famille la responsable d'un phénomène de « déterminisme social »³²¹. Il faut comprendre par-là que les actions individuelles seraient influencées par l'héritage que transmet la famille. Comme l'affirment si bien Michelle Perrot et Anne-Martin Fugier, la famille est sur cette période « la main invisible de la société civile » et qui « totalitaire [...] entend assigner ses finalités à ses membres »³²². Pour pleinement comprendre le fondement et les conséquences de cette emprise de la famille sur le grand propriétaire rivesaltais, c'est à travers trois angles qu'est abordée cette partie. Le premier s'attarde sur les structures familiales des grands propriétaires, qui paraissent être de véritables fabriques à notabilité. Le deuxième analyse les relations

³¹⁷ EDELMAN Nicole, « Philippe Ariès : Le genre dans l'histoire de la famille et de la vie privée », dans CHABAUD-RYCHTER Danielle *et al* (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La découverte, 2010, pp. 407-417.

³¹⁸ ARIES Philippe, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil (coll. Points Histoire), 1975, 316 p.

³¹⁹ DELACROIX Christian *et al.*, *Les courants historiques en France*, Paris, Armand Colin (coll. U), 2005, p. 244.

³²⁰ MARTINEZ LOPEZ David, *op.cit.*, pp. 77-91.

³²¹ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, pp. 6-14.

³²² MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p 7.

qu'ils entretiennent avec les autres acteurs sociaux, à l'aide du concept de capital social. Enfin, le dernier fait s'en le concept de stratégie, afin de comprendre les alliances entre familles de propriétaires, au moment du mariage. Une telle démarche vise à réfléchir de façon générale sur l'homogénéité du groupe, et plus précisément à mettre en lumière certaines de ses caractéristiques. Pour ce faire, réflexion est faite sur les mécanismes d'alliance, l'importance de la transmission du patrimoine, ainsi que sur la richesse sociale détenue.

Chapitre 5 : la structure familiale des membres du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, du dernier quart du XIX^e au premier tier du XX^e siècle

Depuis les travaux fondateurs de l'anthropologie historique, l'intérêt de l'historien pour les formes de la vie quotidienne, les habitudes et les pratiques socio-culturelles, est un fait avéré. Constitué au sein de l'École des Annales et placé sous l'égide de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) par Emmanuel Le Roy Ladurie, ce courant permet l'étude de phénomènes sur un temps plus ou moins long. Qu'il s'agisse de l'évolution de coutumes ou d'institutions, dans une résonance collective en matière de comportements et de discours, ce courant, qui s'assimile en fait à une méthodologie, s'intéresse à la famille dès les années 1960. En ce sens, l'anthropologie historique de la famille remet en lumière l'approche méthodologique holiste du XIX^e siècle³²³. Le « holisme », concept forgé par Jan Christiaan Smuts³²⁴, est utilisé en sociologie pour expliquer les motivations et pratiques des individus au sein de la société. Comme l'a démontré Raül Magni-Berton³²⁵, il désigne « la tendance de la nature à former des entités plus grandes que la somme des parties ». En ce sens, les faits sociaux sont analysés à l'aune d'explications en relation avec le groupe. Dans cette démarche, l'ingénieur et sociologue Frédéric Le Play s'est intéressé à l'organisation de la famille, afin de comprendre l'impact des structures familiales sur les faits culturels et idéologiques de la société contemporaine. Ses travaux constituent dans les faits le déclenchement des analyses sur les structures familiales. Basées sur des critères tels que le mode d'héritage et le type de résidence après mariage, travailler sur ses structures, que certains nomment « systèmes » permet d'envisager la famille comme catégorie explicative. Comme l'a démontré André Burguière, ce type de démarche conduit nécessairement à lier famille et dynamique sociale, c'est-à-dire à établir le rapport entre reproduction biologique et

³²³ SEGALEN Martine, « Sous les feux croisés de l'histoire et de l'anthropologie : la famille en Europe », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, vol. 39, n° 2, 1985, pp. 163-184.

³²⁴ SMUTS Jan Christiaan, *Holism and Evolution*, Londres, MacMillan & Co Ltd, 1926, 362 p.

³²⁵ MAGNI-BERTON Raül, « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. Étude sur la polysémie d'un mot », *L'Année sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, vol. 58, 2008, pp. 299-318.

reproduction sociale³²⁶. Aidée pour ce faire par la démographie historique, cette approche donne l'occasion de réfléchir à la typologie familiale des grands propriétaires rivesaltais, ainsi qu'à ce que Chantal Rodet nomme l' « idéal généalogique »³²⁷, idéal découlant des représentations que se font les individus de la parenté. En ce sens, il s'agit de faire apparaître le rôle fondamental des structures familiales du groupe des grands propriétaires viticulteurs, dans leur comportement et dans leur façon de voir la propriété. Par-là, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il semble y avoir un lien étroit entre la façon dont le propriétaire voit ses terres et son groupe de référence familial, c'est-à-dire entre famille et valeur donnée à la propriété. Toutefois, il ne s'agit pas d'insérer les acteurs dans des systèmes familiaux qui n'étaient pas les leurs. Au contraire, conformément à la pensée de la sociologue Céline Bessière, il ne faut pas penser d'un côté des familles à maisonnée et de l'autre des familles nucléaires à parentèle³²⁸. Cette dernière a largement démontré la non-pertinence d'une description telle. De la même manière, plutôt que d'envisager une transition unilatérale et évolutionniste de la maisonnée vers la famille à parentèle, il est nécessaire de se donner plutôt le dessein d'analyser les enchâssements et les tensions entre ces deux logiques, pour dégager une catégorie explicative³²⁹, propre au groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Comme l'affirme Alain Collomp, Georges Augustins³³⁰ avait déjà compris la nécessité « d'ordonner les multiples pièces de la mosaïque des organisations familiales »³³¹, en discutant les modèles historiques et sociologiques en vigueur. Dans cette démarche, quatre sous-parties composent ce cinquième chapitre. La première effectue une analyse démographique, pour éclairer le comportement familial des deux générations du corpus de propriétaires constitué. La deuxième s'attarde sur son l'idéal généalogique, afin de mettre en exergue la fonction sociale attribuée par les notables à la propriété. La troisième vise à analyser les différentes formes de ménages au sein du groupe social étudié. Elle est suivie par une réflexion sur

³²⁶ BURGUIERE André, « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Annales E.S.C.*, Paris, Armand Colin, 41^e année, n° 3, 1986, p. 640.

³²⁷ RODET Chantal, *Généalogie : le récit bourgeois (XIX^e et XX^e siècles)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2010, p. 26.

³²⁸ BESSIERE Céline, « Les « arrangements de famille » : equite et transmission d'une exploitation familiale viticole », *Sociétés Contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004/4, n° 56, pp. 69-89.

³²⁹ *Ibid.*, p. 73.

³³⁰ AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destin des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989, 434 p.

³³¹ COLLOMP Alain, « Les systèmes familiaux en Europe : de l'intérêt des modèles », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, Paris, Editions de l'EHESS, année 1997, n° 142, pp. 99-103.

l'héritage, dans le but de pleinement comprendre la composition et le mode de fonctionnement de l'unité familiale.

I. Analyse démographique

L'approche familiale du monde des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais ne peut pas bénéficier d'une présentation globale mais il est cependant possible de dégager des traits généraux du croisement des sources, via des listes nominatives de recensement, des registres d'état-civil et des actes notariés. Toutefois, il n'est pas dans le propos de présenter une analyse démographique exhaustive des généalogies utilisées. Les sources ne le permettaient pas. Le tableau ci-dessous permet néanmoins d'éclairer le caractère, mais aussi le comportement familial des notables étudiés sur les deux générations, via le nombre d'enfants de leurs parents, l'âge au mariage et le nombre d'enfants de leur mariage :

Tableau 3 : répartition par nombre d'enfants des familles de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais sur la première génération

1 ^{ère} génération	Paul Lafabrègue	Victor Donat	François Conte	Justin Besombes	Hippolyte Nicolas	Moyenne
Issu d'une famille de « x » enfant	1	3	1	3	8	3,2
Age au mariage ³³²	28 ans	27 ans	31 ans	27 ans	25 ans	27,6 ans
Marié : nombre d'enfant(s)	6	2	2	8	1	3,6

Sources : archives départementales des Pyrénées-Orientales et archives de Paris. Etat-civil. Sous-séries 2 E et V3E

³³² Qu'il s'agisse de la première ou de la seconde génération, les membres du corpus ne se sont mariés qu'une fois.

Tableau 4 : répartition par nombre d'enfants des familles de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais sur la seconde génération

2 nd e génération	Henri Lafabrègue	Sauveur Donat	Gabriel Conte	Antoine Besombes	Marcel Nicolas	Moyenne
Issu d'une famille de « x » enfant	6	2	2	8	1	3,6
Age au mariage	30 ans	Non marié	26 ans	26 ans	21 ans	25,8 ans
Marié : nombre d'enfant(s)	2	0	1	0	1	0,8

Sources : archives départementales des Pyrénées-Orientales. Etat-civil et recensement.

Sous-séries 2 E et 6 M

Si travailler à partir d'un échantillon peut tout à fait fausser la représentativité des données, malgré les précautions prises dans l'élaboration de ce dernier, force est de constater deux choses : d'abord une très nette tendance à la réduction du nombre des enfants d'une génération à l'autre et l'âge du mariage des hommes ne semble avoir qu'une importance secondaire. Ainsi que l'avaient constaté Louis Henry dans son étude sur les familles genevoises³³³, et André-Jean Tudesq³³⁴, ce n'est pas l'âge au mariage qui détermine l'emprise du groupe familial sur l'individu chez les notables, mais plus le nombre d'enfant qu'ils ont. Certes, il y a sur la première génération une très forte similarité dans l'âge au mariage des propriétaires, qui se marient généralement entre 25 et 30 ans, mais cette similarité vole en éclat sur la seconde, où l'union se fait entre 20 et 30 ans. Comme l'a démontré Heinz-Gerhard Haupt, en France, le glissement de la société de notables vers la société de classes, a eu pour effet de transformer la nature des liens

³³³ HENRY Louis, *Anciennes familles genevoises : étude démographique : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Travaux et documents » ; Cahier n° 26), 1956, 232 p.

³³⁴ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 107.

familiaux³³⁵. En clair, le modèle familial des notables rivesaltais se transforme au moment de l'entrée dans le XX^e siècle, où l'âge au mariage n'est plus contrôlé par les parents et devient d'autant plus instable, laissant présager une plus grande liberté aux enfants.

Mais, les sources laissent entendre que le groupe d'appartenance professionnel influence également la nature des liens familiaux. En effet, au sein des professions libérales, sur la première génération, Paul Lafabrègue et Justin Besombes, tous deux dans la sphère juridique sont ceux qui ont eu le plus d'enfants. A l'inverse, les rentiers et les négociants n'ont pas plus de deux enfants par ménage. En ce sens, l'appartenance à tel ou tel groupe professionnel semble donc être à l'origine de comportements familiaux différents. En accord avec la pensée de Michelle Perrot et d'Anne Martin-Fugier, le couple semble donc être un fait culturel, duquel découle le destin social³³⁶. C'est la vision individuelle et subjective du propriétaire, qui détermine son rapport à la famille. Si « à la fin du XIX^e siècle et même au début du XX^e, la famille était encore en partie un lieu de production, de prise de décision aux moments cruciaux de l'existence, et de socialisation de l'enfance »³³⁷, le consensus qui a entouré l'importance politique et sociale accordée à la famille varie d'un milieu à l'autre. Naturellement, la bourgeoisie fait de la famille son essence, mais certains membres des professions libérales se distinguent par une vision plus traditionnelle que libérale. Heinz-Gerhard Haupt soulignait déjà le phénomène de « familiarisation » qui touchait la bourgeoisie cultivée, qui était perceptible dans le nombre d'enfants procréés. C'est ce qui explique le nombre d'enfants de Paul Lafabrègue et Justin Besombes sur la première génération. Mais cette divergence concerne aussi les générations, puisque le nombre d'enfants moyen de la seconde est inférieur à 1, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Par essence, le fait générationnel nuance le fait familial³³⁸, dans la mesure où les générations successives ne partagent pas les mêmes sentiments, idées et manières de vivre.

En ce sens, c'est dans les dynamiques sociales de la période envisagée, qu'il s'agit de trouver la cause de cette baisse de la dimension de la famille. Tout d'abord cette tendance à la baisse est identifiable dans le groupe des notables roussillonnais dès le début

³³⁵ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 206.

³³⁶ MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p 62.

³³⁷ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 206

³³⁸ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, pp. 101-102.

du XIX^e siècle, où la *noblesa catalana* comportait en moyenne 5 enfants par ménage, sous le Premier Empire, contre seulement deux, rarement trois chez les notables du Second Empire³³⁹. Il semblerait donc que dans les familles de notables et chez les familles les plus aisées, la pratique des limitations de naissances fut très précoce. Ceci s'explique principalement par deux causes : l'augmentation des chances de vie pour les nouveaux nés, tout au long du XIX^e siècle, ainsi qu'un modèle à suivre, en vue de préserver l'intégrité du patrimoine, sans avoir à le disperser entre un grand nombre d'héritiers. Il est évident qu'à un élargissement de la famille ne peut répondre l'élasticité de la terre. De plus, chez les grands propriétaires viticulteurs, la crise phylloxérique a eu pour conséquence soit d'augmenter la taille du domaine foncier, soit de le réduire de façon plus ou moins conséquente, d'autant plus que le phylloxéra fut suivi par les crises de méventes. En ce sens, les deux phénomènes se sont matérialisés par le malthusianisme des propriétaires.

Doctrine politique inspirée des travaux de l'économiste britannique Thomas Malthus, pour désigner une baisse volontaire de la natalité³⁴⁰, il s'opère pour le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais dans un climat conjoncturel peu favorable. En effet, réduire les naissances permet d'une part de contrôler l'attache à son vignoble en faisant des « arrangements de famille »³⁴¹, donc d'une part de réguler la transmission des structures foncières, d'autre part de limiter la dispersion, au mieux d'en accroître la taille sans se soucier d'un éclatement des terres à sa mort. Ce souci de contrôler les naissances ne peut toutefois être effectif sans l'adoption de méthodes contraceptives. Comme l'ont démontré Michelle Perrot et Anne-Martin Fugier, dans les milieux aisés, ces méthodes sont plurielles, allant de la simple abstinence au début du XIX^e siècle, à des lavages via l'utilisation de l'eau et du bidet au tournant des années 1890³⁴². Mais l'âge au mariage des femmes pourrait aussi commander le niveau de fécondité :

³³⁹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 630.

³⁴⁰ MINOIS Georges, *Le poids du nombre : l'obsession du surpeuplement dans l'histoire*, Paris, Perrin (coll. « Pour l'Histoire »), 2011, pp. 14-64.

³⁴¹ BESSIERE Céline, *op.cit.*, p 69.

³⁴² MARTIN-FUGIER, PERROT MICHELLE, *op.cit.*, p. 73.

Tableau 5 : répartition par âge des femmes de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais sur la première génération

1 ^{ère} génération	Blanche Legrand	Marie Duverney	Rosine Alquier	Marie Singla	Marie Ay- Dumas	Moyenne
Epoux	Paul Lafabrègue	Victor Donat	François Conte	Justin Besombes	Hippolyte Nicolas	X
Age au mariage de l'épouse	20 ans	20 ans	21 ans	24 ans	22 ans	21,4 ans
Age de l'épouse au moment de la première naissance	21 ans	21 ans	27 ans	25 ans	23 ans	23,4 ans

Sources : archives départementales des Pyrénées-Orientales et archives de Paris. Etat-civil. Sous-séries 2 E et V3E

Tableau 6 : répartition par âge des femmes de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais sur la seconde génération

2 nd e génération	Germaine Parès	Pas de femme	Marie Jonquères	Marie Douzon	Yvette Vallarino	Moyenne
Epoux	Henri Lafabrègue	Sauveur Donat	Gabriel Conte	Antoine Besombes	Marcel Nicolas	X
Age au mariage	22 ans	X	18 ans	28 ans	14 ans	20,5 ans
Age au moment de la première naissance	37 ans	X	21 ans	Pas d'enfant	25 ans	27,7 ans

Sources : archives départementales des Pyrénées-Orientales. Etat-civil. Sous-séries 2 E

La comparaison entre les deux générations laisse apparaître un constat trivial mais sans doute édifiant : sur la première génération, la procréation du premier enfant est immédiate dès le mariage, avec une naissance qui intervient généralement dans l'année qui suit, à l'exception de François Conte. Cela n'est pas le cas sur la génération suivante. Ainsi, un glissement s'opère et son origine n'a rien à voir avec l'âge au mariage des femmes. L'historiographie explique ce phénomène par un affaiblissement de l'autorité familiale, typique des nouvelles structures familiales en vigueur au début du XX^e siècle³⁴³. En ce sens, la réalité de la vie de famille était différente entre générations. Mais inévitablement une question se pose : quelle est l'origine de ce glissement au sein du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais ? Les sources indiquent que la réponse à cette question réside dans ce que la sociologie nomme un « *habitus* ».

³⁴³ *Ibid.*, pp. 23-36.

II. L'idéal généalogique et la fonction sociale de la grande propriété rivesaltaise

Lorsque Pierre Bourdieu évoquait sa théorie de l'« habitus » pour expliquer les phénomènes de reproduction sociale d'une génération à l'autre, au sein d'un même groupe social³⁴⁴, il voulait évoquer des « systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes »³⁴⁵. En somme, les habitus relèvent de mécanismes de perceptions (façon de voir le monde), d'appréciations (façon de le juger) et d'actions (façon de s'y comporter), hérités par les acteurs sociaux. Cet héritage, fruit de stratégies de domination et de reproduction, est ensuite mis en œuvre. Mais si Bourdieu distinguait le capital économique, le capital social et le capital culturel dans son analyse des ressources possédées par les individus, des géographes se sont emparés de ses grilles de réflexion, afin de mettre en exergue l'appropriation de l'espace par les individus. C'est le cas de Laurent Cailly et du courant de la géographie sociale³⁴⁶. La relation singulière du grand propriétaire rivesaltais à l'espace semble être le fait d'une construction³⁴⁷, qui se transforme selon l'itinéraire familial et sous l'effet de comportements et d'idéologies. En basant sa pensée sur le modèle construit par André Lalande, André-Jean Tudesq définit le comportement comme « l'ensemble des états et des dispositions psychiques d'un être ou d'une classe d'être », et fait de l'idéologie « une pensée détachée du réel qui se développe abstraitement sur ses propres données, mais qui est en réalité l'expression de faits sociaux, particulièrement de faits économiques, dont celui qui la construit n'a pas conscience ou du moins dont il ne se rend pas compte qu'ils déterminent sa pensée »³⁴⁸. Mais le comportement et l'idéologie dépendent avant tout des rapports de l'individu avec les groupes auxquels il appartient, c'est-à-dire ici la génération et la famille. Sur ce point, Chantal Rodet, en s'appuyant grandement sur les travaux d'André Burguière, a dégagé les traits spécifiques des revendications généalogiques bourgeoises, qu'elle attribue à des phénomènes d'insertion dans le milieu local et de revendication d'autochtonie, où la

³⁴⁴ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit*, pp. 6-14.

³⁴⁵ BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de Minuit, 1980, p. 45.

³⁴⁶ CAILLY Laurent, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, Paris, Armand Colin, n° 654, 2007, pp. 169-187.

³⁴⁷ *Ibid*, p. 169.

³⁴⁸ TUDESQ André-Jean, *op.cit*, pp. 10-11.

propriété a une place essentielle³⁴⁹. En reprenant ses grilles d'analyse, il s'agit donc de montrer la fonction sociale de la grande propriété viticole rivesaltaise pour les membres du corpus constitué. Pour y parvenir, c'est le concept d'*habitus*, qui est ici à nouveau sollicité, en l'utilisant à l'instar de la première grande partie, pour dégager des habitudes culturelles reproduites de génération en génération, tout en l'envisageant comme un élément permettant aux individus, dans une situation donnée, de produire le comportement correspondant à ce qui est attendu d'eux par le contexte social³⁵⁰. On nommera cet *habitus*, un *habitus* généalogique.

Dans cette idée, à la faveur du croisement des sources, deux perspectives distinctes ont été mise en exergue : un enracinement « immémorial » et un enracinement récent au sein du bourg rivesaltais. En réalité, sur les cinq familles étudiées, trois, c'est-à-dire la majorité, sont originaires du département des Pyrénées-Orientales et de Rivesaltes. Un premier aperçu du phénomène d'enracinement a pu être mis en lumière à l'aide de la table de la matrice des propriétés bâties et non bâties de la Rivesaltes, entre 1825 et 1913³⁵¹. Cette source, registre récapitulatif, renvoie au folio de la matrice pour chaque propriétaire et permet en ce sens de souligner la possession séculaire de terres rivesaltaises pour certaines familles. Naturellement elle a été complétée par des actes d'état civil et par des listes de recensement. Pour le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e, les documents tirés de ces opérations de recensement se présentent sous la forme de listes nominatives par communes. Chaque foyer, regroupé par rue, y est détaillé : le chef de famille (le père ou la femme si elle est veuve ou célibataire), la femme, les enfants, les domestiques et les autres habitants du foyer, par exemple la belle-sœur ou la tante en cas de veuvage. Les informations complémentaires varient d'un recensement à l'autre. On y trouve généralement l'âge, le statut marital et la profession des habitants, ainsi que le lieu de naissance et des observations comme les infirmités, du moins pour la commune de Rivesaltes, car ces informations varient d'une ville à l'autre. L'ensemble de ces sources ont permis de reconstituer l'idéologie sociale, à savoir « la conception de la société et de

³⁴⁹ RODET Chantal, *op.cit.*, p. 23.

³⁵⁰ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, p. 9.

³⁵¹ Archives départementales des Pyrénées-Orientales (ADPO), 1016 W 378, Matrice des propriétés bâties et non-bâties. 1825-vers 1913. Table.

la place qu'on estime devoir occuper dans cette société »³⁵², des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais.

Dès 1825, les Besombes et les Donat étaient propriétaires à Rivesaltes, à travers Joseph Besombes³⁵³ et Joseph Victor Donat³⁵⁴. Tous deux nés dans ce bourg, respectivement en 1761³⁵⁵ et en 1797³⁵⁶ ils laissent apparaître un caractère indigène fort. Quant à eux, les Conte n'étaient pas encore propriétaires à Rivesaltes mais leur enracinement local est également ancien, puisque Jean Conte y est né en 1816³⁵⁷. Cette présence ancienne des ancêtres des grands propriétaires rivesaltais étudiés semble impliquer, à l'instar de ce que André Burguière avait relevé dans ses analyses sur les récits généalogiques bourgeois³⁵⁸, une tension dans le temps et dans l'espace. Cette tension, provoquée par la volonté de conserver intacte l'autochtonie, implique en fait l'émergence d'un phénomène de « mémoires de lignage », comme le relevait aussi Chantal Rodet³⁵⁹, et qui semble s'assimiler à un mécanisme de transmission de sentiments.

La « socialisation des sentiments » est un fait reconnu depuis les années 1950, aussi bien par les psychologues, que par les sociologues. C'était d'ailleurs une des idées maîtresses développées par Maurice Halbwachs dans son ouvrage *Les Cadres sociaux de la Mémoire*³⁶⁰. Pour lui, ce n'est pas l'individualité qui conditionne les ébranlements intérieurs de l'individu, mais ce qu'il appelle la collectivité (ou le groupe)³⁶¹. Mais inévitablement une question se pose : qu'est que la socialisation ? Muriel Darmon la définit comme « la façon dont la société forme et transforme les individus »³⁶². Comme l'ont démontré Thomas Luckmann et Peter Ludwig Berger³⁶³, ces processus de formation et de transformation s'opèrent toute la vie, d'abord pendant l'enfance (socialisation dite

³⁵² TUDESQ André-Jean, *op. cit.*, p. 11.

³⁵³ ADPO, 1016 W 378, Matrice des propriétés bâties et non-bâties. 1825-vers 1913. Table, folio 137.

³⁵⁴ ADPO, 1016 W 378, Matrice des propriétés bâties et non-bâties. 1825-vers 1913. Table, folio 442.

³⁵⁵ ADPO, 133 EDT 17, Registre paroissial Rivesaltes 1754-1761, folio 23.

³⁵⁶ ADPO, 2 E 3181, Registre de mariages Rivesaltes an II-an IX, folio 24.

³⁵⁷ ADPO, 2 E 3186, Registre de naissances, de mariages et de décès Rivesaltes 1816-1821, folio 31.

³⁵⁸ BURGUIERE André, « La généalogie », dans NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire : Les France, Tome 3 : De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 18-51.

³⁵⁹ RODET Chantal, *op. cit.*, p. 25.

³⁶⁰ HALBWACHS Maurice, *Les Cadres sociaux de la Mémoire*, Paris, éditions Félix Alcan, 1925, 404 p.

³⁶¹ HALBWACHS Maurice, *L'expression des sentiments et la société*, Champhol, éditions Le Mono, 2022 (1^{ère} éd. 1947), p. 4.

³⁶² DARMON Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin (coll. 128), 2006, p. 6.

³⁶³ BERGER Ludwig Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin (éd. traduite et revue), 2006, 357 p.

« primaire ») puis à l'âge adulte (socialisation dite « secondaire »). Cette socialisation s'effectue au sein de groupes primaires et de groupes secondaires. Les premiers sont de tailles très restreintes, avec des relations directes entre personnes qui se connaissent, alors que les seconds sont de tailles plus conséquentes avec des relations indirectes. En tant que groupe primaire, la famille constitue donc, à l'image de ce qu'a démontré Gustave-Nicolas Fisher, « une unité sociale restreinte, dans laquelle les individus ont des relations directes, adhèrent aux valeurs qui leur sont proposées et expriment un fort sentiment de cohésion »³⁶⁴. Elle est donc au centre d'une création de sentiments, qui socialisent l'individu, et qui déterminent ses rapports avec le groupe familial. En ce sens, la socialisation familiale possède un caractère déterminant pour trois raisons. D'abord elle intervient dès le premier âge de la vie, au moment où l'enfant est le plus malléable. Ensuite elle est particulièrement intense en raison des contacts quotidiens entre enfants et parents. Puis elle se déroule dans un climat de confiance et d'affection, climat qui rend l'enfant très réceptif aux apprentissages. En tant que tel, le groupe familial, conformément à ce qu'ont démontré l'ethnologue Martine Segalen, et l'anthropologue Agnès Martial, en tant qu'institution, est au cœur d'une assise identitaire fondamentale, assurant la primauté de la famille sur chaque individualité la constituant³⁶⁵. En clair, la famille assure la fonction de transmission du passé, dont l'essence même réside dans la propriété viticole. Ceci implique que les propriétaires sont conditionnés, dès l'enfance, à la mémoire familiale. Dominique Jacques-Jouvenot et Florent Schepens écrivent que les seuls cas de transmissions réussis sont ceux régis par une tradition familiale, résultant d'interactions verticales entre les membres du groupe familial³⁶⁶. Et déjà en 1928, Charles Blondel écrivait que le conformisme affectif que la société exige des acteurs sociaux, fait que leurs sentiments et émotions naissent et se développent sous la pression permanente d'impératifs collectifs³⁶⁷. Néanmoins développements et naissances ne peuvent être pleinement appréciés qu'en replaçant l'opinion du groupe des grands propriétaires

³⁶⁴ FISHER Gustave-Nicolas, « Chapitre 3. Le groupe social », dans *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale* sous la direction de FISHER Gustave-Nicolas, Paris, Dunod (coll. Psycho Sup), 2020, p. 81.

³⁶⁵ MARTIAL Agnès, Segalen Martine, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin (« Coll. U »), 2013, pp. 257-280.

³⁶⁶ JACQUES-JOUVENOT Dominique, SCHEPENS Florent, « Transmettre et reprendre une entreprise : de l'Homo œconomicus à l'Homo memor », *Revue du MAUSS*, Lormont, Editions Le bord de l'eau, 2007/1, n° 29, pp. 377-391.

³⁶⁷ BLONDEL Charles, *op.cit.*, p. 190.

viticulteurs rivesaltais sur le fait national, dans l'ensemble de ses opinions et dans la hiérarchie de ses valeurs. En somme, ce phénomène est une reconnaissance par la descendance de la famille d'attachements réfléchis et motivés, qui marquent la volonté de conserver et de prolonger l'idéal familial du notable dans la société de la fin du XIX^e siècle, où la propriété est reine³⁶⁸. Alors certes, les Contes n'étaient pas propriétaires rivesaltais dès le début du XIX^e siècle, néanmoins cela ne veut pas dire pour autant qu'une conscience généalogique n'était pas présente au sein de la famille. En effet, les Conte possédaient des terres dans une autre localité que Rivesaltes, dans la mesure où le père³⁶⁹ de François Conte, premier membre de la famille étudié, est identifié au sein de l'état civil comme propriétaire. Aussi François Conte, pourtant né dans la localité voisine d'Espira de l'Agly, est le premier à devenir possédant à Rivesaltes. En ce sens, l'on peut en déduire que la conscience généalogique des Conte ne s'est jamais perdue. Le constat est le même chez les Besombes. Justin Besombes, premier membre soumis à cette étude, est né à Paris, ce qui ne l'empêche pas de revenir à Rivesaltes pour revendiquer son autochtonie³⁷⁰. Ainsi, conformément à la pensée de Pierre Bourdieu, l'exception d'une génération à l'autre est possible. En effet, si l'*habitus* est avant tout collectif, le système théorique bourdieusien intègre également la singularité de la trajectoire individuelle de chaque personne. En ce sens, cette dimension individuelle fait que chaque *habitus* particulier est envisagé comme « variante d'un *habitus* collectif »³⁷¹.

En revanche, ce modèle est légèrement différent chez les Nicolas et chez les Lafabrègue. Ces deux familles ne sont en effet pas originaires de Rivesaltes. Les actes d'état civil des aïeux des membres de la première génération étudiée, à savoir Hippolyte Nicolas et Paul Lafabrègue, ont permis de déterminer leurs origines. Le père du premier, Emile Nicolas, est né à Tarascon-sur-Ariège³⁷², et le grand-père du second, Etienne Lafabrègue, à Lyon³⁷³. Toutefois, avant leur installation à Rivesaltes, les Lafabrègue ont transité par Perpignan³⁷⁴, tout en acquérant des terres dans le bourg rivesaltais dès 1834

³⁶⁸ BURGUIERE André, *op.cit*, p. 39.

³⁶⁹ ADPO, 2 E 3186, Registre de naissances, de mariages et de décès Rivesaltes 1816-1821, folio 31.

³⁷⁰ ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement Rivesaltes 1906, folio 165.

³⁷¹ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit*, p 9.

³⁷² Archives départementales de l'Ariège, 4 E 4003, Registre de naissance de Tarascon-sur-Ariège 1821-1846, acte n°29 de l'année 1831 (non folioté).

³⁷³ Sur son acte de mariage, celui-ci est présenté comme « natif de Lyon » : Archives départementales de l'Hérault, 3 E 177/120, Registre de mariages de Montpellier an III, 28^{ème} feuillet.

³⁷⁴ ADPO, 6 M 284/136, Liste nominative de recensement de Perpignan 1906, folio 109.

avec le mas de Rombeau, du fait de Bruno Lafabrègue, le père de Paul³⁷⁵. En ce sens, cette acquisition s'inscrit pleinement dans l'emprise perpignanaise sur les bourgs environnants. Cette emprise est ancienne puisque Jacques Martimort relevait déjà qu'en 1789, les Cahiers de Doléances de Rivesaltes contenaient une forte hostilité envers la bourgeoisie terrienne perpignanaise, surnommée par les Rivesaltais « ces messieurs de Perpignan »³⁷⁶. Les Perpignonais avaient en effet des privilèges fiscaux que les Rivesaltais n'avaient pas, puisque l'entièreté des propriétaires de Perpignan étaient des nobles privilégiés, à l'instar du Marquis d'Oms³⁷⁷. A l'inverse, les grands propriétaires rivesaltais étaient majoritairement issus de la bourgeoisie commerçante. Néanmoins, la Révolution fit voler en éclat cette répartition. Il semblerait donc que l'emprise perpignanaise ait évolué pour devenir l'incarnation d'une nouvelle construction, celle de la notabilité perpignanaise. A cette dernière, se joint donc une emprise extérieure au Roussillon, qui paraît beaucoup plus rare et plus relative, ce qui se perçoit dans la taille de la propriété possédée par le père d'Hippolyte Nicolas, de moins de 10 hectares³⁷⁸, ce qui tranche nettement avec les 40 hectares des Lafabrègue³⁷⁹. De plus, la logique d'enracinement est légèrement différente entre les Nicolas et les Lafabrègue. Si les premiers se sont immédiatement enracinés au sein du bourg rivesaltais, les seconds ont d'abord transité par la capitale roussillonnaise.

Mais quoi qu'il en soit, cette construction est dépendante des ambitions d'un seul homme, de ce que André Burguière nomme un « ancêtre enracineur »³⁸⁰. Celui-ci, venu d'ailleurs, choisit où la famille s'installe pour y dérouler son histoire et son intégration. En ce sens, l'insertion de la famille dans le milieu local s'opère par le mérite³⁸¹, en d'autres termes par un comportement social défini par un ensemble d'attitudes. En 1975, Rosenberg et Hovland assimilaient l'attitude à l'évaluation d'un objet suivant trois dimensions : affective (sentiments favorables ou défavorables suscités par le stimulus), cognitive (les perceptions et les croyances) et conative (la disposition à l'action, orientée

³⁷⁵ ADPO, 3147 W 68, Registre de formalité hypothécaire Volume 68, case n° 227 (non folioté).

³⁷⁶ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 18.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 17.

³⁷⁸ ADPO, 1016 W 373, Matrice des propriétés bâties et non-bâties. 1825-vers 1913, folio 1624.

³⁷⁹ ADPO, 1016 W 371, Matrice des propriétés bâties et non-bâties. 1825-vers 1913, folios 607 et 678.

³⁸⁰ BURGUIERE André, *op.cit.*, p. 35.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 32.

vers le passé ou vers le futur)³⁸². Au sein du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, l'objet en question est le bourg rivesaltais, qui est au cœur de l'idéal généalogique qu'ils s'approprient. Chantal Rodet soulignait que cet idéal est un marqueur puissant de la production de valeurs et de représentations de la parenté³⁸³. En clair, l'idéal généalogique est un ensemble de valeurs accumulées et mobilisées en vue de produire d'autres valeurs. Ces autres valeurs peuvent être la clé d'accès à d'autres formes de capitaux comme le capital économique (propriété) ou social (réseau durable de relations et profits tirées de l'appartenance au groupe familial). Ainsi, l'attitude du propriétaire envers la propriété est donc déterminée par sa réaction affective pour celle-ci (émotions, sentiments : excitation, plaisir de devenir propriétaire), puis sa réaction cognitive motivée par des croyances diverses sur ses attributs (s'insérer ou se réinsérer dans le milieu local), pour finir avec sa réaction comportementale (une gestion avisée de la propriété et une intégration par le mariage). Et de cette attitude découlent des rapports avec sa famille. Ces attitudes provoquent alors des événements familiaux comme un mariage, une naissance, mais surtout l'achat ou l'héritage d'une propriété terrienne. Il n'y a pas de hasards, puisque l'accès à la propriété est immédiat, dès l'instant où l'ancêtre « enracineur » s'établit dans la localité choisie ou au moment où le descendant de la famille rivesaltaise « de souche » choisit de revenir au sein du bourg. Il va de soi, que ces phénomènes d'enracinement et de revendication d'autochtonie ont des conséquences sur les rapports que le propriétaire entretient avec sa famille, en termes de caractère et de comportement. Cela concerne aussi bien l'héritage que le type de résidence après mariage.

III. Le type de résidence après mariage

Les matrices cadastrales, les contrats de mariages et les listes de recensement laissent apparaître que le rapport que le propriétaire entretient avec son groupe de référence familial n'est pas figé et qu'il peut changer dans le temps. Sur la première génération, que

³⁸² BERGAMASHI Alessandro, « Attitudes et représentations sociales : les adolescents français et italiens face à la diversité », *Revue européenne des sciences sociales*, Genève, Librairie Droz, numéro 49, 2011, pp. 93-122.

³⁸³ RODET Chantal, *op.cit.*, p. 26.

ce soit pour les Lafabrègue³⁸⁴, les Donat, les Nicolas ou bien les Conte³⁸⁵, il n'y a pas d'ensemble apparenté de personnes vivant sous le même toit. Le foyer se compose uniquement des parents et des enfants. Sur ce point, ce modèle se rapproche donc de la famille nucléaire, l'une des trois compositions possibles de ménages, dégagées par Georges Augustins et qui s'assimile à l'un des nombreux systèmes familiaux dégagé par Emmanuel Todd dans sa cartographie des différentes formes de familles de l'Eurasie³⁸⁶. Chez les Besombes, la famille est plus élargie, puisque la belle-sœur de Justin Besombes, Louise Singla, habitait dans le même foyer³⁸⁷, dans l'esquisse type que l'historiographie nomme ménage complexe, où des parents qui ne sont pas les enfants du couple, se superposent à la structure conjugale. Néanmoins, cet élargissement est à nuancer dans la mesure où il semble avant tout résulter de circonstances exceptionnelles. En effet, Louise Singla était la mère de Victor Donat³⁸⁸. Lorsque le père de ce dernier est décédé, celle-ci a choisi d'établir résidence chez sa sœur et chez son beau-frère. Ainsi, il ne faut pas voir dans ce phénomène un trait marqueur d'une reconnaissance de la part de Louise Singla chez Justin Besombes, d'un chef de famille universel, à la manière de la maisonnée, mais plus d'une réaction devant la mort. Cette attitude devant l'« exceptionnel », devant l'évènement, est aussi vraie chez certains membres de la seconde génération. Tel est le cas de Sauveur Donat et de Gabriel Conte³⁸⁹, tous deux résidants chez leurs parents. Le premier ne s'est jamais marié et son registre matricule a révélé qu'il souffrait d'un handicap à l'origine d'une faiblesse musculaire³⁹⁰. Conformément à ce qu'a démontré l'historiographie, au début du XX^e siècle, le célibat est encore le signe d'un individu en marge de la société, souvent contraint, rarement choisi³⁹¹. En plus de son père, Sauveur Donat vivait avec sa tante Marie Donat, dans le même foyer, donc dans un ménage complexe et élargi. Dans cette perspective, le choix d'habitat semble être déterminé par la réaction au célibat et au handicap, soit par sa propre condition. Chez Gabriel Conte, la donne est sensiblement similaire. Mais contrairement à Sauveur Donat, celui-ci semble

³⁸⁴ ADPO, 6 M 243/11, Liste nominative de recensement de Bages. 1891, folio 37.

³⁸⁵ ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1906. Respectivement folios 49, 105 et 166.

³⁸⁶ TODD Emmanuel, *L'illusion économique*, Paris, Gallimard (coll. « Folio actuel »), 1999, p. 32.

³⁸⁷ ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1906, folio 165.

³⁸⁸ ADPO, 2 E 3195, Registres d'état-civil de Rivesaltes. 1859-1861, 112^e feuillet.

³⁸⁹ ADPO, 6 M 308/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1931, folio 118 et 39.

³⁹⁰ ADPO, 1 R 537, Registre matricule Perpignan (n°501-1000) 1917, n° 722.

³⁹¹ MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p 144.

d'abord avoir quitté le foyer familial, puisque marié à Canet-en-Roussillon³⁹², avant de revenir à Rivesaltes, chez ses parents³⁹³. La cause de ce retour paraît être le divorce avec son épouse, puisque celle-ci retourne aussi vivre chez ses parents avec leur enfant³⁹⁴. Ainsi, il apparaît que lorsque l'acteur social est confronté à un événement ne suivant pas son plan de vie, il se replie vers sa parenté. Mais il ne faut pas voir par-là une organisation à l'aune du concept de maisonnée. Bien au contraire, puisque l'ensemble des membres de la seconde génération, à l'exception de Sauveur Donat, se caractérise par un phénomène de néolocalité, à savoir que chaque enfant marié se distingue par un foyer différent de celui de ses parents. Tel est le cas d'Henri Lafabrègue à Paris³⁹⁵, de Marcel Nicolas à Perpignan³⁹⁶, d'Antoine Besombes à Thuir³⁹⁷, et donc sans doute de Gabriel Conte à Canet-en-Roussillon. Néanmoins, malgré cet aspect néolocal, l'autochtonie rivesaltaise est sauvegardée par la grande propriété viticole, établie sur les structures foncières locales. A l'instar des démonstrations d'André Burguière³⁹⁸, ceci implique que la propriété ne traduit pas un désir de durer, une puissance biologique des lignées, mais plutôt un droit à demeurer là, au sein du bourg rivesaltais. Ce dernier parlait même d'une énonciation « en forme de parabole » d'un droit de bourgeoisie³⁹⁹, rendu possible par la famille. Chantal Rodet qualifie quant à elle ce phénomène comme étant une forme de solidarité entre vivants et morts, permettant à l'idéal généalogique de revêtir une fonction sociale, qui devient symbolique : sanctionner une histoire méritée⁴⁰⁰. Comme elle l'affirme, « gérer de façon avisée, conserver, transmettre ; ces trois commandements de la morale bourgeoise procurent la respectabilité qui permet à une famille de conserver son crédit et donc sa place dans la cité où elle a su se perpétuer »⁴⁰¹. Ainsi, si la première génération devait revendiquer son enracinement ou son autochtonie, la seconde est assez libre dans le choix de sa résidence, mais cela ne semble pas être le cas dans l'héritage.

³⁹² ADPO, 2 E 4925, Registres d'état-civil de Canet en Roussillon. 1911-1920, feuillet 2 année 1913.

³⁹³ ADPO, 6 M 308/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1931, folio 39.

³⁹⁴ ADPO, 6 M 290/37, Liste nominative de recensement de Canet-en-Roussillon. 1921, folio 20.

³⁹⁵ Archives de Paris, D2M8 239, Liste nominative de recensement de Paris. VIII^e arrondissement. Quartier Europe. Population de résidence habituelle, 1926, folio 25.

³⁹⁶ ADPO, 6 M 307/136, Liste nominative de recensement de Perpignan. 1931, folio 1599.

³⁹⁷ ADPO, 6 M 311/210, Liste nominative de recensement de Thuir. 1931, folio 21.

³⁹⁸ BURGUIERE André, *op.cit.*, pp. 35-36.

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 36.

⁴⁰⁰ RODET Chantal, *op.cit.*, p. 38.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 39.

IV. L'héritage

Au niveau de l'héritage, la réalité des sources indique que l'accès de la première génération à la propriété, s'est matérialisé par deux cas de figure : un droit d'aînesse ou une indépendance de l'héritier vis-à-vis du père. En clair, dans le premier cas, c'est l'aîné de la fratrie qui reprend l'exploitation viticole, ou le seul héritier plausible, lorsque ce dernier est fils unique. En effet la viticulture reste avant tout l'apanage des hommes, et les femmes propriétaires sont très rares, au point d'être souvent invisibilisées par l'historiographie. Il n'est pas rare de relever la trace de quelques femmes propriétaires, que ce soit à Rivesaltes⁴⁰² ou dans le Roussillon⁴⁰³, néanmoins ce phénomène est très rare et revêt un caractère exceptionnel. Ainsi qu'en témoignent les matrices cadastrales, c'est le cas pour Paul Lafabrègue⁴⁰⁴, pour Victor Donat⁴⁰⁵ ainsi que Justin Besombes⁴⁰⁶. Dans cette perspective, ceci implique que ces familles se livraient à une forme de résistance au Code civil. En effet, depuis la Révolution française, la frontière entre la sphère publique et la sphère privé s'est considérablement réduite. Il s'agissait de construire un « Homme neuf » et de remodeler le quotidien par une organisation de l'espace et du temps complètement nouvelle. Matérialisé par le droit à la propriété individuelle et par l'évidente rupture avec le droit d'aînesse, le Code Civil définit en ce sens les relations entre Etat et société civile, entre collectif et individuel. En somme, ces relations deviennent le problème majeur de la pensée politique contemporaine. Comme l'affirment Michelle Perrot et Anne-Martin Fugier, la famille est alors au cœur de la délimitation des frontières et de l'organisation des intérêts privés, si bien que « le domestique est une instance de régulation fondamentale : il joue le rôle du dieu caché »⁴⁰⁷. Aussi et pour reprendre l'expression d'André-Jean Arnaud, la « règle du jeu dans la paix

⁴⁰² Tel est le cas de la comtesse Hervé de Lavour : ADPO, 133 EDT 74, Répertoire de déclaration de récoltes de Rivesaltes. Année 1936, non folioté (lettre L).

⁴⁰³ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, pp. 264-265.

⁴⁰⁴ ADPO, 1016 W 371, Matrice cadastrale des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 607 et 678.

⁴⁰⁵ ADPO, 1016 W 370, Matrice cadastrale des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 85 et 442.

⁴⁰⁶ ADPO, 1016 W 372, Matrice cadastrale des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 1240.

⁴⁰⁷ MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p 11.

bourgeoise »⁴⁰⁸ implique que ce domestique revête le rôle de régulateur du patrimoine familial. Dans cette perspective, la famille est une véritable manufacture, permettant d'assurer la transmission et l'héritage par l'inculcation de normes, de valeurs et de rôles, véhiculés par ces membres, qui possèdent chacun un statut différent. En son sein, au XIX^e et encore au début du XX^e siècle, le père est celui qui possède les pleins pouvoirs, puisqu'« au nom de la nature le Code civil établit la supériorité absolue du mari dans le ménage et du père dans la famille »⁴⁰⁹. Envisagé de cette manière, le père est donc celui qui fixe l'héritage, par la détention du pouvoir économique, qu'il doit transmettre à l'un de ses enfants. Le droit d'aînesse masculin qu'il choisit dans ce processus, trouve son essence dans le fait que la société du XIX^e siècle était une société de notable, dans laquelle la propriété était critère de valeur sociale et où le possédant s'appuyait sur la famille dans la constitution des carrières. Cela permettait de sauvegarder l'unité de l'exploitation, en la confiant, comme l'ont démontré Michelle Perrot et Anne-Martin Fugier, aux mains « du plus capable »⁴¹⁰, qui se retrouve ici être l'aîné masculin de la famille. En tant que tel, cela induit que ce dernier est celui par qui la transmission des sentiments, valeurs et normes est la plus efficace au sein du groupe familial. Il va de soi, que ses sentiments et émotions voient le jour et se développent sous la pression du futur accès à la propriété. A l'instar de la naissance dans la société d'ordres, la propriété est donc un véritable facteur de déterminisme social. En clair, à l'image de ce qu'a démontré Céline Bessière⁴¹¹, la transmission du patrimoine foncier semble impliquer chez les familles de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, que les vignobles aillent à l'enfant qui s'intéresse le plus à la culture viticole, les autres héritiers étant « dédommagés » par le régime dotal ou encore par des immeubles. Ainsi, ce modèle se rapproche très clairement du modèle catalan d'héritage, et de la « *casa* », famille souche catalane, où l'héritage repose entre les mains de celui que bons nombres d'auteurs, de Geneviève Gavignaud-Fontaine⁴¹² à Joan Peytavi Deixona⁴¹³, nomment un « *hereu* ». Cet héritier universel, qui détenait

⁴⁰⁸ ARNAUD André-Jean, *Essai d'analyse structurale du Code civil français : la règle du jeu dans la paix bourgeoise*, Paris, Pichon et Durand-Auzias (coll. « Bibliothèque de philosophie du droit »), tome XVI, 1975, 182 p.

⁴⁰⁹ MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p 42.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 25.

⁴¹¹ BESSIERE Céline, *op.cit.*, p. 76.

⁴¹² GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 630

⁴¹³ DEIXONA PEYTAVI Joan, « Famille, mariage et patrimoine dans la Catalogne moderne : l'exemple roussillonnais », *Annales du Midi*, Toulouse, Editions Privat, année 2007, tome 119, n° 258, p. 164.

d'après ce préconstruit historiographique, la totalité des pouvoirs au sein de la famille, transmissibles d'une génération à l'autre, était donc un des modèles de transmission existant chez les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. De plus, ce fait historique fait de ces familles des adeptes du familialisme, ou comme l'a démontré David Martinez Lopez, de la tendance à ériger la famille comme groupe de référence quasi-universel⁴¹⁴. Ce trait trouve son essence dans l'opposition à l'instauration de la III^e République, qui engendra la concentration dans les mains de la famille de la reproduction biologique et sociale⁴¹⁵.

Mais à l'inverse, toujours sur la première génération, François Conte⁴¹⁶ et Hippolyte Nicolas⁴¹⁷ se détachent très largement de leur père, au sens où il s'agit de primo-accédants à la grande propriété viticole. Le premier devient possédant sans qu'il n'y ait de précédents dans sa famille. Ainsi, en tant que négociant, son accès à la propriété paraît être dicté par son idéologie sociale, le plaçant dans la lignée de ses pairs de la première génération, mais avec un primo-accès, s'inscrivant dans cette perspective dans le stéréotype de la société de notables, consacrant la propriété foncière. Ce cas de figure est le même chez Marcel Nicolas, au sens où il n'hérite pas en totalité de l'exploitation de son père, transmise équitablement à l'ensemble des enfants, ainsi qu'en attestent les mutations du folio de la matrice cadastrale⁴¹⁸. Cela ne l'empêche pas pour autant de se constituer une grande propriété, ce qui a l'air d'être le signe évident du développement de l'individualisme à la fin du XIX^e siècle, qui s'accompagne d'une baisse de l'importance de la famille dans la position sociale occupée. A l'instar des démonstrations de Christèle Assegond, d'Hélène Chazal et de Françoise Sitnikoff, qui ont théorisé le concept de vigneron « installés à côté »⁴¹⁹, sous-entendu de l'exploitation familiale, ceci sous-entend la recherche de sa propre légitimité professionnelle, dans une volonté accrue de se distinguer, à la fois du reste de sa fratrie et de son père.

⁴¹⁴ MARTINEZ LOPEZ David, *op.cit.*, p. 77.

⁴¹⁵ LENOIR Rémi, *op.cit.*, p. 578.

⁴¹⁶ ADPO, 1028 W 316, Matrice cadastrale des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 876.

⁴¹⁷ ADPO, 1028 W 318, Matrice cadastrale des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 1975.

⁴¹⁸ ADPO, 1016 W 373, Matrice cadastrale des propriétés bâties et non-bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 1624.

⁴¹⁹ ASSEGOND Christèle *et al.*, « Les vigneron « installés-à-côté » de l'exploitation familiale : Faire sa place dans la lignée professionnelle », *Revue des sciences sociales*, Strasbourg, Université de Strasbourg, n° 62, 2019, pp. 70-77.

De la même manière, les sources tendent à dire que la bascule de la première à la seconde génération n'induit pas de rapports de nature autoritaire, qui auraient tendance à privilégier l'aîné dans l'héritage. Certes, au sein de la famille Lafabrègue, Henri était l'aîné et c'est lui qui hérita de l'ensemble du domaine foncier familial, ainsi qu'en témoigne la matrice cadastrale⁴²⁰. Cela pourrait s'expliquer par ce que Heinz-Gerhard Haupt évoquait dans sa synthèse, à savoir qu'au moins jusqu'aux années 1930, les fils et les gendres étaient soumis aux décisions du père⁴²¹, malgré la baisse effective de l'influence de la famille sur l'individualité. Ces prototypes ne semblent pas effectifs dans le groupe des grands propriétaires rivesaltais. La comparaison avec les autres familles semble indiquer que ce cas de figure est exceptionnel. En effet, les sources retranscrivent une volonté de liberté de la part de la seconde génération, qui se refuse à attendre l'héritage parental et qui préfère prendre une autonomie anticipée. Cela est véridique pour Antoine Besombes, Marcel Nicolas, Gabriel Conte et Sauveur Donat, qui accèdent tous à la propriété avant le décès de leur père, en étant eux-mêmes des grands propriétaires. Néanmoins ce dernier, d'abord seul à posséder le titre de propriété, le partagea avec sa tante Marie Donat, au tournant des années 1930⁴²². L'origine de ce partage semble résider dans son incapacité à gérer seul l'exploitation, incapacité qui pourrait s'expliquer dans son handicap. Par ailleurs, l'autonomie anticipée paraît en fait cacher un phénomène de relâchement des liens familiaux. C'est en tous cas dans ce sens que les sources convergent.

Les mutations des matrices cadastrales révèlent en fait que parfois les deux logiques distinctes d'héritage sur la seconde génération peuvent se croiser et se chevaucher. En effet, jusqu'en 1921, Henri Lafabrègue était à la tête d'environ 20 hectares sur la commune de Rivesaltes. A la mort de son père, il hérite de 40 hectares, pour un cumul s'élevant donc à 60 hectares. Le constat est semblable chez Marcel Nicolas, qui malgré son autonomie, hérite des terres de son père, qui lui transmet 7 hectares de vignes de son vivant, et 14 à sa mort. Autrement dit, à l'instar d'Hippolyte Nicolas et du préconstruit historiographique des vigneronns « installées à côté », le propriétaire de la seconde

⁴²⁰ ADPO, 1028 W 320, Matrice cadastrale des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folio 3175.

⁴²¹ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 208.

⁴²² ADPO, 1028 W 316, Matrice cadastrale des propriétés non-bâties de Rivesaltes. 1914-1952, folios 1072 et 1073.

génération s'inscrit ici dans une nouvelle filiation et dans une nouvelle légitimité qu'il crée lui-même. Cela a aussi la capacité d'augmenter son volume total s'il reprend en plus les terres de son père. Le brillant article de Romain Pudal sur l'intérêt de la notion de disposition dans l'analyse du travail insistait lui-aussi sur le mécanisme de construction de l'individu dans l'élaboration de son projet professionnel : « les contextes de vie (famille, région, scolarité, groupes de pairs, activités...) définissent à la fois un espace des possibles et un espace du pensable ». L'espace des possibles est lié à l'ensemble des ressources mobilisables par un individu dans une configuration donnée (ce à quoi on a accès, ce qui est refusé) ; l'espace du pensable « renvoie de façon complexe à l'ensemble des projections de soi – même fantasmées, même irrationnelles... – qui peuvent néanmoins constituer des sortes de guide dans l'existence, notamment dans le choix du métier ou dans la façon de l'exercer »⁴²³. Sur ce point, il rejoint donc l'idée de Norbert Elias, qui envisage la psychologie individuelle comme un élément pouvant altérer les impératifs collectifs : « (L'individu) se trouve placé dès sa naissance dans un système de fonctionnement de structures très précises ; il doit s'y soumettre, s'y conformer et, le cas échéant, en poursuivre lui-même l'élaboration »⁴²⁴. En ce sens, ces cumuls entre propriété propre et reprise de la propriété patrimoniale semble également être au centre des agrandissements des structures foncières possédés par les deux familles. La précédente grande partie a soulevé les stratégies mises en place pour agrandir le domaine terrien, et il semblerait que celle-ci s'ajoute à ceux-là. C'est sans doute pour cette raison que les Nicolas et les Lafabrègue n'ont pas perdu de terres, malgré une conjoncture viticole peu favorable aux extensions foncières.

Finalement, de la même manière que pour le type de résidence après mariage, l'héritage résulte dès la seconde génération d'un concours de circonstances, presque du « hasard » de la socialisation. Il n'y pas de désignation d'un enfant en particulier qui devrait acquérir une habilitation professionnelle. Au contraire, l'ensemble des enfants paraissent soumis aux mêmes valeurs, normes, sentiments et émotions. Le plus intéressé par la viticulture s'inscrit donc hors cadre familial, pour devenir indépendant de la parenté. En somme, rien n'est déterminé en avance par le père. Conformément à ce qu'a

⁴²³ PUDAL Romain, « Des dispositions : richesse et finesse d'une notion décriée », *Emulations. Revue de sciences sociales*, Bruxelles, Presses universitaires de Louvain, n°25, 2018, pp. 123-133.

⁴²⁴ ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, p. 49.

démontré Céline Bessière⁴²⁵, ce sont des arrangements entre les héritiers masculins et un intérêt accru à la viticulture, qui déterminent l'identité du repreneur de l'exploitation viticole. D'ailleurs, il n'y a parfois pas de repreneur d'une génération à l'autre, car la propriété se retrouve éclatée en autant d'héritiers, qu'il y a de garçons au sein du foyer. Il n'existe donc pas de modèle universel pour l'ensemble du groupe sur les deux générations, correspondant à un système familial ou à un autre. Au contraire, il y a des chevauchements entre famille souche ou maisonnée et famille nucléaire sur la première génération, alors que la seconde est tout de même marquée par une logique plus libérale et une indépendance vis-à-vis des parents. Lorsque André-Jean Tudesq se questionnait sur le fondement de la considération de la société sur laquelle le notable exerce une influence, un débat fut constitué pour savoir si c'étaient les conditions ambiantes ou les personnalités individuelles qui en étaient le fondement⁴²⁶. Pour les notables rivesaltais, un premier élément de réponse réside dans le groupe de référence familial. A l'instar de la société d'Ancien régime, à base agraire, où la domination de l'aristocratie de naissance s'exprimait dans des cadres juridiques, la puissance des grands propriétaires rivesaltais s'émet par le titre normatif de propriété, qui est transmissible via l'institution familiale. C'est le cas sur la première génération. Mais sur la seconde, ce n'est plus seulement la famille qui garantit la position occupée, puisqu'elle s'accompagne de convictions et de préférences personnelles, tendant à limiter le poids de la famille dans les rapports économiques.

Ce dépassement de la théorie par la pratique était d'ailleurs souligné par Joan Peytavi Deixona dans son écrit, puisque d'après lui, les arrangements entre héritiers, mais aussi entre parents et enfants, constituaient « l'une des rares mais ô combien importantes entorses à la loi familiale »⁴²⁷. L'on pourrait étendre cette constatation au glissement générationnel. La famille fabrique donc le grand propriétaire, au sens où elle conditionne des mécanismes de perception, de croyances, qui déterminent des attitudes, transmises à la génération suivante. Cette dernière est néanmoins très indépendante parce que l'individuel prime sur le collectif du groupe de référence familial. En revanche le corpus

⁴²⁵ BESSIERE Céline, *op.cit.*, p. 77.

⁴²⁶ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 11.

⁴²⁷ DEIXONA PEYTAVI Joan, *op.cit.*, p. 164.

de source constitué a révélé que pour conserver la fonction économique et sociale de la propriété, le notable doit s'appuyer sur des relations, qui entretiennent sa notabilité.

Chapitre 6 : entretien de la notabilité, des réseaux multiples et variés

L'analyse des réseaux sociaux est une approche issue de la sociologie, qui a recours à la théorie des réseaux, pour étudier les interactions sociales. Inhérente au domaine de l'étude des graphes, branche des mathématiques qui étudie les propriétés des relations dyadiques d'une structure en réseau, la théorie des réseaux se développe sous l'égide du psychologue Jacob Moreno. Lorsqu'il développa le sociogramme dans les années 1930, c'est-à-dire le diagramme des liens sociaux qu'une personne possède, il donna dans le même temps les moyens nécessaires pour formaliser les interactions sociales, en termes de nœuds et de liens d'un véritable maillage humain. L'apport empirique de Jacob Moreno est d'ailleurs à l'origine de l'analyse de réseau et de la psychologie sociale, ainsi que l'ont démontré les Américains Stanley Wasserman et Katherine Faust⁴²⁸. Dans les champs des sciences humaines et sociales, les réseaux suscitent ainsi une grande quantité de discours, de tous ordres. En 1994, les deux spécialistes français du domaine, les sociologues Alain Degenne et Michel Forsé, publièrent une synthèse des nombreux travaux entrepris sur la question, en écartant dès les premières pages « les études où l'analyse de réseau n'est qu'un simple outil », et « celles où les réseaux sont traités comme une métaphore » qui ne se donnent pas « les moyens de mettre en œuvre des mesures »⁴²⁹. Ils offrirent un éclairage précieux sur une question parfois confuse et complexe, en faisant du réseau social un ensemble de relations et d'interactions qui existent entre plusieurs acteurs, c'est-à-dire entre plusieurs individus, mais aussi entre des groupes sociaux⁴³⁰. Pierre Bourdieu avait une approche similaire, en érigeant le réseau comme partie du capital social, de « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance »⁴³¹. Ceci mène l'approche bourdieusienne des réseaux à ériger le capital social comme l'un des facteurs de déterminisme social, qui est reproduit d'une génération à l'autre, dans une démarche

⁴²⁸ DEGENNE Alain, FORSE Michel, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin (Coll. U « Sociologie »), 1994, p. 14.

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 16.

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 17.

⁴³¹ BOURDIEU Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, éditions de Minuit, n° 31, 1980, pp. 2-3.

s'inscrivant pleinement dans le courant holiste, où les structures déterminent le comportement des individus. André-Jean Tudesq était également de cet avis, puisqu'il postulait que dans la société de notables le rang social déterminait les relations et vice-versa. Autrement dit, les différents niveaux de notabilité étaient déterminés par les relations. Mais une analyse comme celle-ci peut très vite devenir ardue lorsque l'implantation d'un notable dépasse le cadre d'un métier ou d'une position⁴³². C'est le cas des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais du corpus, puisque ces derniers agissent en tant que membre d'un corps de métier mais aussi en tant que viticulteur. Ainsi, à l'instar du travail pionnier de Luc Boltanski pour rendre compte de la panoplie des positions occupées simultanément par les professeurs de Sciences Po Paris⁴³³, il fallait utiliser la densité des recherches empiriques existantes sur les réseaux, pour mettre à jour la « multipositionnalité » des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Pour ce faire, c'est sous l'angle du capital social qu'est abordée cette multipositionnalité. Comme l'affirmait Pierre Bourdieu, il permet de réfléchir aux bénéfices tirés d'un réseau durable de relations, ainsi qu'aux dispositions de son détenteur pour l'entretenir⁴³⁴. Sur ce point, pour pleinement comprendre l'accumulation et l'entretien de ce capital social par les grands propriétaires rivesaltais, c'est à l'aide du concept de sociabilité qu'est apprécié le réseau de relation. Comme l'affirmait Maurice Agulhon en 1977, dans *Le Cercle de la France bourgeoise*, il s'agit d'un concept pouvant mettre en relation capital social et mutations de la société⁴³⁵, permettant en ce sens de tenir compte du glissement de la société de notables à la société de classes dans l'analyse et du passage de la première à la seconde génération. En effet, la mutation des réseaux de relation dans le basculement d'une société à l'autre n'est plus à prouver. Heinz-Gerhard Haupt s'en est chargé. De plus, à l'instar de Mark Granovetter, l'analyse en termes de sociabilité permet de tenir compte des types de liens sociaux qui unissent les individus entre eux⁴³⁶. Dans cette approche, deux types de liens sont recensés : les liens forts et les liens faibles. Les premiers ont été en partie analysés dans le chapitre sur les structures familiales, et se doivent d'être ici complétés par

⁴³² TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 108.

⁴³³ BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de Sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1973, XIV/1, pp. 3-26.

⁴³⁴ LENOIR Rémi, « Capital social et habitus mondain. Formes et états du capital social dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », *Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016/3, vol. 7, pp. 281-300.

⁴³⁵ AGULHON Maurice, *Le Cercle de la France bourgeoise*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 83.

⁴³⁶ GRANOVETTER Mark, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, Chicago, University of Chicago Press, 1973, volume 78, pp. 1360-1380.

les réseaux d'amis, seconde composante du réseau de liens forts. Constitués pour l'essentiel de relations professionnelles, les liens faibles sont quant à eux, par essence moins forts, et constituent des ponts vers des réseaux extérieurs, dotés de ressources différentes, mais tout autant essentiels pour l'acteur social.

L'objectif de ce sixième chapitre est donc de se servir de l'analyse du réseau de relations des membres du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, afin de continuer à questionner son homogénéité, tout en interrogeant les différents niveaux de notabilités des membres du corpus.

Retranscrites par l'alliance entre culture et racines terriennes, le corpus de sources constitué a révélé que le phénomène de multipositionnalité s'identifie à travers deux formes possibles de réseaux : les réseaux familiaux, ainsi que les réseaux de dialogue professionnel sur plusieurs positions, c'est-à-dire en tant que propriétaire et en tant que membre d'un corps de métier. Pour parvenir à les analyser ce chapitre suit un plan en deux temps : le premier se consacre aux liens forts, le second aux liens faibles. Ils suivent tous les deux les modèles de notabilité de l'alliance entre culture, au sens professions, et racines terriennes, afin de faire un exercice comparatif entre familles, générations et métiers.

I. Les liens forts

Le croisement des sources de l'état civil avec des actes notariés, a révélé que sur la première génération, les réseaux familiaux ont une importance prépondérante. Les premières sont des sources essentielles pour reconstituer des réseaux dans la mesure où les actes de naissances, de mariages et de décès contiennent la mention des témoins présents lors de la déclaration à l'officier d'état civil. Sur ce point, Claude Mercier a bien démontré le potentiel ethnologique, anthropologique et historique, des actes des registres d'état civil au XIX^e siècle⁴³⁷. La logique est similaire dans l'usage fait des actes notariés. Dans le droit français, le mot témoin a deux acceptions, d'une certaine manière liées entre

⁴³⁷ MERCIER Claude, « Ethnographie des archives officielles de l'État civil : une société en filigrane », *L'ethnologue aux prises avec les archives*, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, année 2008, n° 32, pp. 53-79.

elles : il désigne d'une part la personne nécessaire à la célébration et à la légitimation de certains actes juridiques tel l'établissement d'un contrat de mariage, et d'autre part la personne qui dépose sur un fait dont elle a une connaissance véridique. Dans le premier cas, le témoin constitue une solennité et dans le second, un moyen probatoire, rendant compte quoi qu'il en soit de son lien avec les contractants⁴³⁸. Ces documents archivistiques constituaient donc une aubaine dans l'analyse et dans la reconstitution des liens unissant les grands propriétaires rivesaltais aux autres acteurs sociaux.

Le corpus de sources semble indiquer que les réseaux familiaux sont insérés dans des réseaux de dialogue professionnel entre propriétaires rivesaltais voire sur une échelle plus grande avec des possédants roussillonnais. Tel est le cas, de l'ensemble de la première génération. Lors de la déclaration du mariage de Paul Lafabrègue en 1869 à l'état civil⁴³⁹, étaient présents des notables aux fonctions multiples et variées, provenant de sphères d'influence administrative, militaire et commerciale. L'on recense en effet Henri-Félix Tharreau, neveu du général Jean-Victor Tharreau⁴⁴⁰, baron et préfet des Pyrénées-Orientales, mais aussi Albert Cambriels, général de brigade et ami du père de la mariée, et Justin Durand, négociant, propriétaire perpignanais et président à ce moment-là du tribunal de commerce local. Ces trois noms paraissent bien symboliser la multipositionnalité de Paul Lafabrègue, puisqu'à chaque position, sont rattachés des liens forts, qui sont structurés autour du couple. En somme, l'occupation de différentes positions sociales, c'est-à-dire époux et grand propriétaire viticulteur, de façon simultanée, confère à Paul Lafabrègue ce que l'historiographie nomme une surface sociale très étendue. Luc Boltanski définissait ce concept comme « la portion de l'espace social qu'il est en mesure de parcourir et de maîtriser en occupant successivement (bien qu'à un rythme très rapide) les différentes positions sociales qu'il serait en droit d'occuper simultanément, à la seule condition de posséder physiquement le don d'ubiquité qui est lui socialement conféré »⁴⁴¹. Ici, le don d'ubiquité est donc possédé, puisqu'à travers le mariage, Paul Lafabrègue décuple son capital de relations, en intégrant les réseaux de sa belle-famille symbolisés par le général Albert Cambriels, qui se superposent aux siens,

⁴³⁸ POISSON Jean-Paul, « Histoire des populations et actes notariés », *Annales de Démographie Historique*, Paris, EHESS éditions, année 1974, pp. 51-57.

⁴³⁹ ADPO, 2 E 2517, Registre de mariages de Perpignan de l'année 1869, folio 29.

⁴⁴⁰ Jean-Victor Tharreau sert sous la période révolutionnaire et sous le Premier Empire.

⁴⁴¹ BOLTANSKI Luc, *op.cit.*, p. 9.

dont l'essence est objectivement économique. Justin Durand, appartenant à une famille bourgeoise qui a fait fortune dans le commerce des vins et à la tête d'un patrimoine foncier de plusieurs centaines d'hectares, symbolise à lui seul les « dynasties roussillonnaises », pour reprendre le terme de Geneviève Gavignaud-Fontaine⁴⁴², ainsi que la richesse matérielle. En ce sens, il apparaît qu'à travers le réseau de relations, familial ou amical, s'opère un nombre important de transactions. Mais là où les préconstruits historiographiques, émanant notamment de Rémi Lenoir⁴⁴³ ou de Luc Boltanski⁴⁴⁴, voient des transactions objectivement politiques et économiques, il semblerait que le premier qualificatif soit d'ordre plus administratif et juridique que politique. En effet, au sein d'un réseau politique les acteurs partagent une même idéologie ou à défaut les mêmes idées, alors que dans un réseau administratif, il s'agit de mettre en place des actions juridiques concrètes, qui servent leurs intérêts mutuels. C'est ce qui conduit le maître de conférences en sciences politiques, Gildas Tanguy, à faire du corps préfectoral un rouage essentiel du pouvoir administratif⁴⁴⁵. Par-là, il se distingue donc des auteurs qui confèrent aux préfets des attributs politiques, dans des relations formelles et informelles de pouvoir, comme des sénateurs ou des députés, à l'instar de Heinz-Gerhard Haupt⁴⁴⁶. Ainsi, le préfet Henri-Félix Tharreau paraît être l'instrument et le produit du pouvoir détenu par Paul Lafabrègue. Néanmoins, ceci est rendu uniquement possible par le réseau de relation familial et amical, qui est au cœur de transactions, ne se réalisant pas comme l'a démontré Pierre Bourdieu⁴⁴⁷, de façon monétaire, mais à travers des échanges d'informations et de recommandations, un petit peu à l'image des sociétés traditionnelles. Et l'examen des déclarations de naissances des enfants de Paul Lafabrègue laisse entrevoir que parfois le réseau familial est aussi un réseau de dialogue professionnel, de deux sortes : la première concerne l'appartenance aux professions libérales, en tant qu'avocat, la seconde en tant que propriétaire. Les réseaux de relations liées à l'exercice du métier juridique se

⁴⁴² GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 266.

⁴⁴³ LENOIR Rémi, « Capital social et habitus mondain. Formes et états du capital social dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », *Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016/3, vol. 7., pp. 281-300.

⁴⁴⁴ BOLTANSKI Luc, *op.cit.*, p. 10.

⁴⁴⁵ TANGUY Gildas, « « Le préfet dans tous ses états ». Une histoire de l'institution préfectorale est-elle (encore) possible ? », *Histoire@politique*, Paris, Centre d'histoire de Science Po, 2015/3, n° 27, pp. 124-145.

⁴⁴⁶ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 115.

⁴⁴⁷ BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972, pp. 157-243.

retranscrivent par la présence en leur sein d'Henri Saisset⁴⁴⁸ et d'Adolphe Amouroux⁴⁴⁹, respectivement avocat et notaire perpignanais. Ces réseaux sont essentiels, dans la mesure où la profession libérale n'est pas un métier comme les autres. C'est un cadre social, très éloignée de l'approche individualiste et du mérite. Au contraire, puisque Paolo Macry, dans une autre perspective géographique a brillamment démontré que l'exercice requiert avant tout un solide réseau de relation pour pouvoir se lancer⁴⁵⁰. Quant à eux, les réseaux liés à la propriété paraissent être de deux types : formels dans le cadre d'une institution et informels sans cadre spécifique. Dans le premier cas, c'est à travers l'appartenance à des syndicats comme le syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais⁴⁵¹ ou le syndicat Bages-Roussillon⁴⁵², que la notabilité s'exprime, dans le second c'est à travers le cadre familial, puisque Paul Lafabrègue compte parmi ses réseaux familiaux des propriétaires perpignanais comme Michel de Llobet⁴⁵³, François Lanquine⁴⁵⁴ ou encore Fernand de Chef-de-bien⁴⁵⁵, qui s'ajoutent ainsi à Justin Durand. Sur ce point, il semblerait qu'il y ait donc une interpénétration entre le réseau familial et le réseau professionnel. A partir de ces éléments, un constat édifiant mérite d'être souligné : le réseau familial est celui qui assure la liaison entre les différents types de réseaux. Il s'assimile donc à ce que le sociologue américain Ronald Stuart Burt nommait un pont structurel. En théorisant ce concept, il entendait évoquer une position entre réseaux distincts, permettant à l'acteur d'être le garant ou le passeur d'informations précieuses d'un individu ou d'un groupe à l'autre⁴⁵⁶. Toutefois, si Ronald Stuart Burt voyait dans ce dispositif une position précaire, dans la mesure où l'entretien de ces liens disparates entre réseaux distincts coûte du temps et de l'énergie, tout étant extrêmement fragile, le cas de Paul Lafabrègue s'assimile plutôt à une véritable source d'enrichissement. Ainsi que l'a démontré le sociologue américain

⁴⁴⁸ ADPO, 2 E 4520, Registre de naissances de Perpignan de l'année 1882, folio 77.

⁴⁴⁹ ADPO, 3 E 33/57, Registre de minutes de maître Amouroux. 2 janvier 1869-30 juin 1869, acte n° 215.

⁴⁵⁰ MACRY Paolo, « Notables, professions libérales, employés : la difficile identité des bourgeoisies italiennes dans la deuxième moitié du XIXe siècle », *Mélanges de l'école française de Rome*, Rome, Ecole française de Rome, année 1985, tome 97, n° 1, pp. 341-359.

⁴⁵¹ ADPO, 133 EDT 66, Syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais. Liste des membres., non folioté.

⁴⁵² « Meilleurs vins de France : le syndicat vinicole Bages-Roussillon », dans *Bulletin de la société nationale de retraites*, 1901/06, année 4, p. 16.

⁴⁵³ ADPO, 2 E 2427, Registre de naissance de Perpignan de l'année 1870, folio 20.

⁴⁵⁴ ADPO, 2 E 2434, Registre de naissance de Perpignan de l'année 1877, folio 4.

⁴⁵⁵ ADPO, 2 E 2431, Registre de naissances de Perpignan de l'année 1874, folio 23.

⁴⁵⁶ BURT Ronald Stuart, *Structural Holes : The Social Structure of Competition*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, p. 221.

Nan Lin⁴⁵⁷, faire office de « pont » est en effet enrichissant du point de vue du capital social. En ce sens, le pont structurel revêt ici deux sens complémentaires : il est à la fois pont entre réseaux distincts, symbolisé par le réseau familial, pont entre réseaux perpignanais et rivesaltais, mais aussi pont entre individus.

Chez les autres membres des professions libérales, le constat est différent. Le dépouillement des registres d'actes d'état-civil et leur croisement avec les sources notariales ne laisse pas apparaître chez Justin Besombes des relations aussi nombreuses. Mais à l'instar de Paul Lafabrègue, ce propriétaire se distingue par des réseaux de relations, où la distinction entre activités professionnelles et activités se rapportant aux parents et amis n'a pas de sens. La déclaration du mariage de Justin Besombes à l'état-civil⁴⁵⁸, ainsi que celle de la naissance de son fils, Charles⁴⁵⁹, laisse apparaître que les liens forts de son réseau de relation étaient uniquement constitués de citoyen propriétaires rivesaltais, comme Auguste Amouroux, mais également de personnes gravitant dans la sphère notabiliaire des professions libérales, à l'instar de Jules Guillet, commissaire-priseur. L'interpénétration entre réseaux professionnels et réseaux familiaux induit, à l'image de ce qu'affirmait Rémi Lenoir, un effet de concentration de capital culturel et économique, qui entraîne lui-même une concentration de capital social⁴⁶⁰, « qui se traduit par le sentiment de se sentir d'une espèce supérieure et dominante »⁴⁶¹. Le fait que tous les réseaux de liens forts de Justin Besombes soient concentrés sur le bourg rivesaltais implique que ces liaisons sont à relier aux relations objectives de proximité dans ce que Pierre Bourdieu nommait l'espace physique, à savoir l'espace géographique⁴⁶². En ce sens, conformément à ce qu'a démontré Rémi Lenoir⁴⁶³, mais aussi Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon⁴⁶⁴, chez les membres des groupes sociaux supposés dominants, il est plus pertinent de parler de « classes » dominantes que de « groupes » dominants. En

⁴⁵⁷ LIN Nan, « Building a Network Theory of Social Capital », *Connections*, Washington D.C., International Network for Social Network Analysis edition, 1999, vol. 22, n° 1, pp. 28-51.

⁴⁵⁸ ADPO, 2 E 3208, Registres de naissances, de mariages et de décès de Rivesaltes. 1891-1892, folios 166 et 167.

⁴⁵⁹ ADPO, 2 E 3208, Registres de naissances, de mariages et de décès de Rivesaltes. 1891-1892, folio 497.

⁴⁶⁰ LENOIR Rémi, *op.cit.*, p. 286.

⁴⁶¹ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 2.

⁴⁶² PAINTER Joe, « Pierre Bourdieu », dans CRANG Mike, THRIFT Nigel (dir.), *Thinking Space*, Londres/New York, Routledge, 2000, pp. 239-259.

⁴⁶³ LENOIR Rémi, *op.cit.*, p. 284.

⁴⁶⁴ PINCON-CHARLOT Monique, PINCON Michel, *op.cit.*, p. 12.

effet, il semblerait que les membres du corpus constitué développent une sociabilité intense, qui dépasse le seul cadre du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. C'est également dans cette perspective que Heinz-Gerhard Haupt évoquait le monopole de la propriété foncière, comme un critère essentiel de la constitution des classes⁴⁶⁵. Par-là, il montra que les notables devaient être appréhendés comme une communauté élitaires et non comme un simple agrégat, qui avait peu de valeurs communes et de relations sociales⁴⁶⁶. En ce sens, cette communauté élitaires était marquée par des modes de sociabilité, qui dépassaient très largement le simple cadre du groupe professionnel ou du groupe social. C'est ce dépassement qui est à l'origine, au sein du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, d'un entre-soi qui procure sentiment de sécurité et une identité stable, qui s'inscrit dans une classe, et non uniquement au sein du groupe des grands propriétaires, qu'il s'agisse des Perpignansais, des Rivesaltais, ou sur une échelle plus grande des Roussillonnais. Et cette classe sociale est la bourgeoisie.

En ce qui concerne Henri Lafabrègue, le croisement de l'état-civil et d'un acte notarié tend à nuancer cette homogénéité de classe. En effet, lors de la déclaration de son mariage à l'état-civil⁴⁶⁷ étaient présents un propriétaire perpignais, Albert Passama, ainsi qu'un professeur de la faculté de médecine de Toulouse, Denis Bauby. Lors de la passation du contrat de mariage d'Henri Lafabrègue⁴⁶⁸, seul ce dernier était présent comme témoin. Ainsi, il semblerait qu'il y ait un glissement évident dans le réseau de relation, de la première à la seconde génération. Là où Paul Lafabrègue se distinguait par des réseaux familiaux multiples et variés, ce n'est pas le cas pour son fils. L'historiographie attribue ce glissement à la baisse de l'importance des relations dans la constitution et la poursuite des carrières, au moment de l'entrée dans le XX^e siècle. Heinz-Gerhard Haupt disait à ce sujet, que le passage de la société de notables à la société de classes, se matérialisa par le fait que désormais le prestige social n'était plus lié à la naissance et à l'origine, mais à la fonction occupée⁴⁶⁹. Ce qu'il faut comprendre par-là, être un grand propriétaire, en héritant du fait de sa naissance du titre de propriété, ne

⁴⁶⁵ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 118.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 119.

⁴⁶⁷ ADPO, 2 E 4828, ADPO, Registres de naissances, de mariages et de décès de Rivesaltes. 1905-1906, folio 147.

⁴⁶⁸ ADPO, 3 E 80/9, Registre de minutes janvier-juin 1905 de maître Affre, folio 43.

⁴⁶⁹ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 106.

coopte plus au sommet de la société. C'est la fonction occupée qui détermine les réseaux, ainsi que la position dans la hiérarchie sociale. L'exercice comparatif avec les rentiers tend à confirmer ceci.

En effet, Victor Donat comptait parmi ces réseaux de relations des négociants avec Albert Chauvin, des propriétaires rivesaltais comme Esprit Singla, des militaires avec Paul Bernard, officier de marine⁴⁷⁰, et des hommes issus de la sphère juridique, avec Henri Duvernay, avocat⁴⁷¹. La similarité avec Paul Lafabrègue est donc très forte. Cependant, chez son fils, Sauveur Donat, aucune source ne permet d'apprécier les liens forts qui l'unissaient aux autres acteurs sociaux. Etant donné que ce dernier ne s'est jamais marié et qu'il n'a jamais eu d'enfant, il est impossible de faire l'inventaire de ses liens forts, le dépouillement de la presse n'ayant pas non plus été fructueux. Toutefois, en tant que rentier, et dans le contexte de la première moitié du XX^e siècle où le métier d'agriculteur commence à émerger et plus spécifiquement celui de viticulteur⁴⁷², il paraît raisonnable de dire que les personnes gravitant autour de Sauveur Donat devaient être de façon majoritaire des propriétaires rentiers. Cela semble être confirmé par l'autre rentier de la seconde génération, Gabriel Conte. En effet, le dépouillement de sa déclaration de mariage à l'état-civil, laisse apparaître un réseau familial constitué de façon exclusive de rentiers, d'agriculteurs et de fermiers tels que Henri Joué, à la tête d'une métairie sur Perpignan ou encore Louis Jonquères propriétaire à Villelongue-de-la-Salanque⁴⁷³.

En ce qui concerne Antoine Besombes, les sources n'ont malheureusement pas permis de reconstituer les liens forts qui l'unissaient aux autres individus.

Pour les trois négociants du corpus, Hippolyte Nicolas, Marcel Nicolas et François Conte, les sources plaident pour une similarité dans les trajectoires avec les autres membres du corpus. Lors de la déclaration de son mariage à l'état-civil⁴⁷⁴, les témoins de François Conte provenaient de sphères diverses et variées avec François Parès, pharmacien rivesaltais, Jules Ville, docteur en médecine et professeur agrégé à la faculté de médecine

⁴⁷⁰ ADPO, 2 E 3207, Registres de naissances, de mariages, de décès de Rivesaltes. Année 1889. 2^{ème} feuillet.

⁴⁷¹ ADPO, 2 E 248, Registres de naissances, de mariages, de décès de Baixas. Année 1888. folio 67.

⁴⁷² GAVEAU Fabien, *op.cit.*, pp. 33-50.

⁴⁷³ ADPO, 2 E 4925, Registres de naissances, de mariages, de décès de Canet-en-Roussillon. Année 1914., 2^{ème} feuillet.

⁴⁷⁴ ADPO, 2 E 3204, Registres de naissances, de mariages, de décès de Rivesaltes. 1883-1884, folio 51.

de Montpellier mais aussi Joseph Alquier, négociant. La constatation est similaire chez Hippolyte Nicolas puisque lorsque la naissance de son fils a été déclarée à l'officier d'état-civil⁴⁷⁵, deux personnes étaient présentes : Eugène Ay, négociant et George Bernis, docteur en médecine. Comme l'a démontré Stéphane Le Bras, chez les négociants, les contacts personnels sont prépondérants. Ils sont un gage de continuité dans les affaires, et servent de support au développement d'une clientèle⁴⁷⁶. Avoir un réseau familial et amical garantit parfois un affranchissement de certaines contraintes commerciales et d'obligations, comme l'agrégation, qui ne sont pas effectuées⁴⁷⁷. Le réseau assure en fait un gain de temps et d'énergie, au sens où plus les liens forts sont pluriels et variés, meilleures sont les chances que ces contacts recommandent le négociant à son propre réseau de relations. Pour Marcel Nicolas aucune source de l'état-civil ou d'acte notarié n'a été retrouvé, rendant impossible la reconstitution de son réseau familial.

Mais, il semblerait que les propriétaires cités jusqu'ici, du moins ceux dont les sources ont permis de mettre à jour le réseau familial, embrassent en tous points l'angle d'approche de Karl Polanyi sur l'encastrement et le désencastrement de l'économie. Proposée pour la première fois en 1944 dans son ouvrage *La Grande Transformation*⁴⁷⁸, Karl Polanyi conçoit l'économie comme la circulation des biens et l'attribution d'une valeur par des mécanismes dont le marché n'est qu'une possibilité. Par-là, il estime que l'économie est un des principes de fondement de la société, mais qui est généralement secondaire. En s'appuyant sur l'histoire et l'anthropologie, il affirme qu'en général les relations sociales de l'homme englobent son économie. C'est ce qu'il appelle l'encastrement de l'économie dans le système social⁴⁷⁹. Pour lui, les mobiles de l'acteur social sont multiples : « L'homme agit, de manière, non pas à protéger son intérêt individuel à posséder des biens matériels, mais de manière à garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux »⁴⁸⁰. En ce sens, le réglage de l'économie peut très bien ne pas être réalisée par le marché, mais plutôt par des mobiles non économiques comme le statut social, le prestige social, les liens et relations nécessaires au respect des codes sociaux et des obligations sociales. C'est ce qui explique qu'au sein du corpus de

⁴⁷⁵ ADPO, 2 E 4611, Registres de naissances, de mariages, de décès de Rivesaltes. 1897-1898, folio 19.

⁴⁷⁶ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 162.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 163.

⁴⁷⁸ POLANYI Karl, *La Grande transformation*, Paris, Gallimard, 2009 (1^{ère} éd. 1944), 476 p.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 74.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 75.

grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, la grande propriété était émergée dans les relations générales entre propriétaires, qu'ils soient rivesaltais, perpignanais ou autre. C'est le cas jusqu'à la fin du XIX^e siècle, où s'est produit un désencastrement général de l'économie, qui a eu pour conséquence de faire basculer la société vers l'économie de marché et à un marché généralisé et autorégulateur. Pour autant cet angle d'analyse postule que les actions du champ économique sont centrées de plus en plus sur des comportements reposant sur le calcul rationnel économique dans un contexte de socialisation très faible⁴⁸¹, ce qui n'est pas le cas des membres du corpus. C'est à l'aide de la théorie de Mark Granovetter qu'il convient d'expliquer ce basculement dans les réseaux de relations. Ce dernier prend le parti de considérer l'encastrement et le désencastrement à partir des relations personnelles et des structures de celles-ci⁴⁸². Pour lui, l'activité économique est encore fortement encadrée dans les réseaux de relations. Ceci débouche d'après lui sur la construction sociale d'institutions⁴⁸³. En somme, chaque groupe de référence professionnel des grands propriétaires rivesaltais, envisagé comme chose instituée, comme groupement, finalement comme institution, qu'il s'agisse des professions libérales, des rentiers, du salariat, ou du négoce, s'homogénéise dès la seconde génération, par les relations sociales que ses membres entretiennent entre eux, c'est-à-dire exclusivement de médecin à médecin ou de propriétaire terrien à propriétaire terrien par exemple. Ceci rejoint en ce sens la nature que Heinz-Gerhard Haupt conférerait aux réseaux sociaux dans la société de classe, qui s'organisaient d'après lui, exclusivement autour de la fonction occupée, et non plus autour de l'origine sociale et de la propriété⁴⁸⁴. L'activité viticole liée à la grande propriété se retrouve donc désencadrée de leurs réseaux de relations de liens forts, y compris chez les rentiers où les relations sociales se font davantage entre agriculteur qu'entre propriétaires viticulteurs. Reste maintenant à savoir ce qu'il en est des liens faibles.

⁴⁸¹ LAVILLE Jean-Louis, « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », *Interventions économiques / Papers in Political Economy*, Montréal, éditions Saint-Martin, année 2008, n° 38, pp. 7-19.

⁴⁸² *Ibid.*, p. 9

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁸⁴ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 107.

II. Les liens faibles

En accord avec Mark Granovetter, ces liens faibles renvoient aux relations professionnelles, qu'il définit selon quatre critères : la fréquence des contacts, l'intensité émotionnelle, l'intimité et la réciprocité des services rendus⁴⁸⁵. Au sein du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais ces liens paraissent se faire autour de trois institutions : la S.A.S.L., le syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais et la mairie rivesaltaise, auxquelles s'ajoutent les contacts commerciaux.

L'appartenance de Paul Lafabrègue, Hippolyte Nicolas, François Conte et Victor Donat à la S.A.S.L.⁴⁸⁶, embrasse ce que Quentin Sintès appelait une notabilité extravertie⁴⁸⁷. Si l'on s'en tient à la définition conférée par le sens commun au terme « extravertie », c'est-à-dire qui est tourné vers le monde extérieur, l'on serait tenté d'aller à contre-courant de cette idée et de parler plutôt de notabilité introvertie. En 1921, le psychiatre suisse, Carl Gustav Jung, dans son ouvrage *Types Psychologiques*⁴⁸⁸, distinguait les types d'attitudes observables chez les individus, selon leur tendance à s'intéresser aux objets externes (les autres, le monde extérieur en général) ou à leur propre univers (monde intérieur, le moi). Par-là, il distinguait respectivement l'extraversion et l'introversion. Et la liste des membres de la S.A.S.L., que les grands propriétaires rivesaltais faisant partie de l'institution étaient amenés à côtoyer, étaient uniquement des individus faisant partie d'une culture savante, intellectuelle. Dans cette perspective, ces personnes se distinguaient, tout comme les membres du corpus, par la détention de compétences sociales, qui permettent d'être en relation avec les autres de manière satisfaisante pour soi⁴⁸⁹. Ainsi que l'a démontré Pierre Bourdieu, le capital culturel conduit au capital social, qui devient lui-même symbolique, c'est-à-dire qu'il permet d'avoir accès au prestige et à la reconnaissance sociale⁴⁹⁰. Est-il donc raisonnable de qualifier cette notabilité comme étant « extravertie » ? La réponse est la suivante : oui et

⁴⁸⁵ GRANOVERTER Mark, *op.cit.*, p. 1368

⁴⁸⁶ « Liste des membres composant la société », dans *Bulletin annuel de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 37^e volume, 1896, p. 471.

⁴⁸⁷ SINTES Quentin, *op.cit.*, p. 108.

⁴⁸⁸ JUNG Carl Justav, *Psychological Types*, The Collected Works, Vol 6, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1971 (1^{ère} éd. 1921), 608 p.

⁴⁸⁹ GIDDENS Anthony, *op.cit.*, p. 61

⁴⁹⁰ BOURDIEU Pierre, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, vol. VII, 1966, pp. 325 à 347.

non. Oui parce que faire partie de la S.A.S.L. induit forcément d'être tourné vers l'extérieur, et être ouvert aux autres. Pour autant, c'est vers une institution visant avant tout à rassembler des savants, des intellectuels, des propriétaires fonciers, parfois des hommes politiques, que les grands propriétaires rivesaltais se tournent. En somme c'est un élément faisant parti de leur propre conception du monde, de leurs représentations diront les critiques de l'histoire des mentalités⁴⁹¹. Plutôt que de parler d'extraversion ou d'introversion, c'est le terme d' « ambiversion » qui paraît le plus adéquat pour qualifier ce phénomène. Théorisé par Carl Gustav Jung, il désigne un individu présentant des signes d'extraversion et d'introversion⁴⁹². Il implique en fait que le degré d'extraversion est une échelle et non une catégorie distincte de l'introversion. En ce sens, les grands propriétaires rivesaltais adaptent leur degré d'extraversion, par intérêt, en tenant compte des bénéfices tirés de leur ouverture aux autres. C'est ce même élément qui justifie leur appartenance au syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais.

Le dépouillement des liasses relatives à ce dernier, dépouillement non-exhaustif⁴⁹³, ne permet pas de déterminer si l'entièreté des membres de la première génération en faisait partie. Le nom de François Conte n'est pas apparu. Pour ce qui est de la seconde génération, tous les propriétaires du corpus appartenaient à ce syndicat. Les nombreuses liasses et dossiers consultés laissent entrevoir que ce syndicat était avant tout un syndicat patronal, dont seuls les plus grands chefs d'exploitations rivesaltais faisaient partis. Ce syndicat revêtait une importance fondamentale pour les grands propriétaires rivesaltais, car au rythme de réunions et de commissions, il fixait les salaires des ouvriers, qu'il s'agisse de vendangeurs entre septembre et octobre ou de journaliers le reste de l'année. En ce sens, il régissait souvent les négociations avec l'autre principal syndicat agricole rivesaltais, le syndicat des travailleurs. Il fut d'ailleurs grandement sollicité par ce dernier en 1906, au moment des crises de méventes qui précédèrent la crise économique de 1907. Les ouvriers se mirent en grève, tout comme les rouliers, afin de demander de meilleurs salaires. La stratégie adoptée par le patronat fut de défendre coûte que coûte des salaires très bas, afin de réduire les pertes de marges. Un compromis fut trouvé par un conseil

⁴⁹¹ BRILLI Elisa, « L'essor des images et l'éclipse du littéraire. Notes sur l'histoire et sur les pratiques de l'« histoire des représentations », *Atelier du Centre de recherches historiques*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2010, vol. 6, p. 4.

⁴⁹² JUNG Carl Justav, *op.cit.*, p. 5.

⁴⁹³ ADPO, 133 EDT 66, Syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais. Liste des membres., non folioté.

d'arbitrage, dont faisaient partis Victor Donat et Hippolyte Nicolas⁴⁹⁴. A ce niveau, comme le disait Robert Putnam⁴⁹⁵, les liens faibles paraissent ici agir comme un « lubrifiant sociologique ». Pour lui ce « lubrifiant » était du capital social qui relie, qui est bon pour avancer et évoluer, professionnellement par exemple. En l'occurrence, les grands propriétaires rivesaltais utilisaient cette forme de capital social comme ce que Dominique Méda appelle une réciprocité générale et spécifique⁴⁹⁶, qui est ici propre à la défense de la grande propriété rivesaltaise. Les sources indiquent d'ailleurs que lorsque aucune menace n'était susceptible de perturber le fonctionnement de la propriété, les propriétaires se sont désintéressés du syndicat. Celui-ci a été dissous en 1912 par son président, Emile Parès, car peu de propriétaires assistait aux réunions⁴⁹⁷. Néanmoins, le croisement de ces sources avec les archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine démontre que ce syndicat fut reformé en février 1928, dans le cadre de la grève agricole qui touchait le bourg rivesaltais. Il s'agit du syndicat agricole rivesaltais, qui était une organisation de vente et non une organisation patronale⁴⁹⁸, regroupant pourtant comme le dit Michel Cadé, intérêts communs pour les propriétaires et pour leur propriété (face aux négociants) et intérêts professionnels pour le patronat (face aux ouvriers agricoles)⁴⁹⁹. Son importance pour les grands propriétaires rivesaltais est résumée en ces termes par le préfet des Pyrénées-Orientales, dans une lettre envoyée au ministre de l'Intérieur : « un syndicat professionnel qui aura qualité pour discuter ces intérêts ». En ce sens, les liens faibles reliant les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais à ce syndicat sont caractérisés par des connexions lâches entre des individus qui peuvent se fournir mutuellement des informations utiles ou de nouvelles perspectives. Si tel n'est pas le cas, alors le choix est fait de rompre ces liens, car ils ne présentent plus d'intérêts. Ils sont aussi un moyen de s'unir dans une identité commune, qui dépasse soit dit en passant le simple cadre du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, par rejet des ouvriers et de

⁴⁹⁴ ADPO, 133 EDT 66, Syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais. Compte-rendu de la commission d'arbitrage à la suite de la réunion du 7 septembre 1906, non folioté.

⁴⁹⁵ PUTNAM Robert, *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster, 2000, p. 19.

⁴⁹⁶ MEDA Dominique, « Le capital social : un point de vue critique », *L'Économie politique*, Quetigny-Paris, Alternatives économiques, 2002/2, n° 14, pp. 36-47.

⁴⁹⁷ ADPO, 133 EDT 66, Syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais. Copie de la lettre de dissolution d'Emile Parès, non folioté.

⁴⁹⁸ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, F7/13839, La grève agricole de 1928. Copie de la lettre envoyée par la préfecture des Pyrénées-Orientales au ministre de l'Intérieur, folio 5.

⁴⁹⁹ CADE Michel, *op.cit.*, p. 408.

leurs revendications. Ce dépassement se perçoit dans les acteurs mobilisés au moment de la grève agricole où beaucoup n'étaient pas à la tête de grandes exploitations, mais de terres entre 10 et 15 hectares. Tel est le cas de Joseph Sisquille ou encore du docteur et ancien maire Emile Parès. Ainsi à l'instar des liens forts sur la première génération, les liens faibles dépassent le cadre du groupe social pour s'inscrire dans celui de la classe sociale bourgeoise, où les différents individus occupent une position équivalente dans le système productif viticole, notamment dans la hiérarchie. La logique d'intérêt et de désintérêt est semblable avec la mairie.

Le dépouillement des comptes-rendus de délibération du conseil municipal rivesaltais a permis de mettre à jour les relations que les membres du corpus entretenaient avec celui-ci. Conservés aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales mais versés dans le fond 133 EDT, fond communal de Rivesaltes, ils se sont révélés d'une incroyable richesse. Contenant des notes récapitulatives des délibérations, votes et décisions prises par le conseil municipal et par le maire, ces comptes-rendus visaient à assurer la mémoire de tous les actes concernant la commune. Leur tenue était et est obligatoire, afin d'assurer une fonction exécutoire, lorsque ces décisions sont publiées ou affichées (décisions réglementaires), et pour qu'elles soient transmises aux intéressés (décisions individuelles), enfin pour être envoyées au service de contrôle de légalité. Au sein du registre de comptes-rendus de la période 1871-1883⁵⁰⁰, a été trouvée une délibération du 31 mai 1881, où la quasi-entièreté des propriétaires de la première génération⁵⁰¹ étaient conviés par le maire Achille Farines. Il s'agissait d'une réunion pour discuter des centimes extraordinaires, c'est-à-dire les centimes additionnels, perçus au profit de la commune. Les propriétaires conviés étaient les plus forts imposés par l'impôt. Aucun membre du corpus ne s'est présenté à cette réunion d'après le registre de délibération. A l'inverse dans les années qui suivent, ils assistaient de façon plus ou moins récurrente aux réunions du conseil municipal, du moins lorsque ces réunions concernaient la vie agricole rivesaltaise. Tel est le cas d'une réunion tenue le 2 juillet 1902, où tous les propriétaires de la première génération étaient présents⁵⁰². Celle-ci portait sur une proposition de la Chambre de commerce de Perpignan, soutenue par tous les membres de la première

⁵⁰⁰ ADPO, 133 EDT 26, Délibérations du conseil municipal. 1871-1883, folio 153.

⁵⁰¹ Seul Hippolyte Nicolas, plus jeune que les autres, et dont le père était encore en vie n'était pas invité.

⁵⁰² ADPO, 133 EDT 28, Délibérations du conseil municipal. 1898-1902, folio 100.

génération dont François Conte, premier adjoint à ce moment-là du maire Emile Parès, du centre-droit, visant à augmenter le degré des vins rivesaltais par addition d'alcool, pour faire face à la concurrence étrangère. Cette proposition fut rejetée à la quasi-unanimité par le conseil municipal, qui ne voulait pas trafiquer le vin d'exception du bourg rivesaltais. Il s'agit là de la dernière réunion à laquelle ont assisté les membres du groupe étudié. Il faut aussi dire, que quelques années plus tard, en 1912 la mairie tombe entre les mains du socialiste Ambroise Salvet, puis du communiste François Cabanes⁵⁰³, qui jusqu'ici avait toujours été entre les griffes des radicaux du centre-droit ou des conservateurs. En ce sens, les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais paraissent, en accord avec le diagnostic de Jean Boutier⁵⁰⁴, mobiliser les liens entretenus avec la mairie rivesaltaise, uniquement lorsque qu'ils peuvent s'insérer dans leurs réseaux d'intérêts et d'idées. Cette insertion des liens faibles dans les réseaux d'intérêt est également vraie pour les contacts commerciaux.

Sur un marché viticole où les facteurs de déstabilisation et les leviers de contrôle sont multiformes, l'un des premiers enjeux est de savoir ce qui se passe, ce qui se dit, bref ce qui se prépare. C'est dans cette optique que l'appartenance de Marcel Nicolas en tant que juge du Tribunal de commerce perpignanais, membre de la Chambre de commerce, puis président de celle-ci en 1947⁵⁰⁵, s'explique. Naturellement, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde génération, il est probable que des contacts permanents et réguliers étaient établis avec ces deux institutions. Si aucune source n'atteste cela, il est réaliste de penser que tous les membres du corpus de propriétaires s'inscrivaient dans ce contrôle de l'information, via des relations avec le Tribunal et avec la Chambre de commerce. Connaître le climat commercial, les normes de vinification, est un préalable nécessaire au bon fonctionnement de son exploitation viticole. Comme l'a démontré Stéphane Le Bras, c'est s'assurer de comprendre et d'être informé de l'évolution des récoltes, les fluctuations des cours, la législation et la réputation d'untel ou d'untel⁵⁰⁶. Détenir une

⁵⁰³ ADPO, 133 EDT 29, Délibérations du conseil municipal. 1903-1921, folios 3 et 97.

⁵⁰⁴ Les réseaux d'intérêts et d'idées font partie de ceux relevés par Jean Boutier : BOUTIER Jean, « Sources, objets, outils. Quelques remarques pour éviter de conclure », dans BEAUREPAIRE Pierre-Yves, TAURISSON Dominique (dir.), *Les ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et des réseaux relationnels*, Montpellier, Presses universitaires de Montpellier, 2003, p. 539.

⁵⁰⁵ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

⁵⁰⁶ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 160.

information sur un marché où la concurrence est particulièrement impressionnante devient dès lors une arme commerciale. Les actions des grands propriétaires viticulteurs expriment donc des revendications et une intentionnalité, ce qui se ressent aussi dans les mécanismes d'alliance, dans le cadre du mariage.

Chapitre 7 : le mariage au sein du groupe social des grands propriétaires viticulteurs, de la fin du XIX^e au premier tiers du XX^e siècle

Le mariage fait partie des grandes dates d'une vie. Creuset de la famille, il a fait l'objet d'un très grand nombre d'études, notamment ethnologique et démographique. L'histoire n'est pas non plus en reste. Alain Corbin montre par exemple la lente montée du sentiment, l'exigence affective et sexuelle qui transforme le couple moderne⁵⁰⁷. Michel Foucault évoque dans la même veine la polarisation autour du mariage qui, au XIX^e siècle, tend à tout absorber, non seulement l'alliance, mais aussi le sexe : « La famille est l'échangeur de la sexualité et de l'alliance : elle transporte la loi et la dimension du juridique dans le dispositif de la sexualité ; et elle transporte l'économie du plaisir et de l'intensité des sensations dans le régime de l'alliance »⁵⁰⁸. Dans la société contemporaine, le mariage allierait donc exigence affective et stratégies matrimoniales. Dans le cadre de cette étude c'est bien ces dernières tendent à être analysées, sous l'angle qui était prôné par Pierre Bourdieu. L'article « Stratégies de reproduction et modes de domination » en propose une explicitation⁵⁰⁹. Dans une note de bas de page, Pierre Bourdieu précise : « En rupture avec l'usage dominant de la notion, qui considère les stratégies comme des visées conscientes et à long terme d'un agent individuel, j'employais ce concept pour désigner les ensembles d'actions ordonnées en vue d'objectifs à plus ou moins long terme et non nécessairement posés comme tels qui sont produits par les membres d'un collectif »⁵¹⁰. Pour Pierre Bourdieu, la stratégie ne relève donc pas d'un calcul relationnel, parce que si celle-ci se définit naturellement par la poursuite d'un ou plusieurs objectifs, les agents qui la mettent en œuvre n'en ont pas nécessairement conscience. Perspective exaltante pour apprécier l'homogénéité du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, en sachant que cet angle d'analyse donne aussi l'occasion de réfléchir aux mécanismes d'alliance. La notion de stratégies de Pierre Bourdieu permet donc de tenir compte des données récoltées dans les précédents chapitres sur l'*habitus* économique et

⁵⁰⁷ CORBIN Alain, *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin (coll. « Synthèses Historiques »), 2014, 550 p.

⁵⁰⁸ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988, t. III*, Paris, Gallimard, 1994, p. 137.

⁵⁰⁹ BOURDIEU Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, éditions de l'EHESS, 1994, n° 105, pp. 3-14.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p 4.

sur l'*habitus* généalogique, qu'ils soient conscients ou inconscients. Pour ce faire, ce sont des registres d'état-civil, ainsi que des actes notariés qui sont mis à profit. Ces derniers revêtent ici une importance capitale, puisqu'ils sont utilisés pour apprécier les écarts de fortunes entre les deux conjoints, permettant par-là de réfléchir à ce qui motive les grands propriétaires rivesaltais dans le choix de leur épouse. C'est aussi se donner l'opportunité de se livrer à l'exercice comparatif entre générations, pour apprécier les points communs et les différences entre le père et le fils. Néanmoins, en raison d'un accès impossible à certaines sources à partir des années 1920, soit pour des raisons pratiques, soit parce qu'elles ne sont pas classées aux archives départementales (ce qui est le cas à Rivesaltes pour tous les actes notariés passés après 1909, raison pour laquelle seuls cinq registres ont été dépouillés), ce chapitre n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais plus de présenter les caractères généraux des déterminants de l'alliance. Dans ce cadre c'est à travers deux points qu'est développé ce chapitre : le premier s'attarde sur la première génération, le suivant sur la seconde. Ceci est nécessaire, afin d'appréhender le mariage comme partie de systèmes symboliques, c'est-à-dire d'un contexte culturel en perpétuel renouvellement. Cela permet une meilleure compréhension des modes de penser et des représentations. C'était d'ailleurs l'une des idées maitresses développées par Philippe Ariès⁵¹¹. Pour pleinement comprendre le choix du partenaire, c'est à travers les concepts d'homogamie et d'endogamie que l'analyse est menée.

I. Les mariages au sein de la première génération

Le dépouillement des sources révèle que sur la première génération, le mariage au sein du groupe des grands propriétaires rivesaltais peut revêtir deux logiques différentes mais proches. La première est celle qui s'insère dans de l'homogamie. Dans les sciences humaines et sociales ce terme est utilisé pour désigner des unions entre deux personnes appartenant à un groupe semblable du point de vue social. Dans le cadre de ce chapitre et de ce mémoire ce concept est ici mis à profit pour désigner des unions dans lesquelles les conjoints n'appartiennent ni au même groupe professionnel, ni au même groupe social, mais en étant tout de même positionnés au sommet de la société roussillonnaise et/ou

⁵¹¹ EDELMAN Nicole, *op.cit.*, pp. 407-417.

rivesaltaise, ou du moins partageant une idéologie sociale semblable, c'est-à-dire la même conception de la société. Sur la première génération, tel est le cas de Paul Lafabrègue et de Justin Besombes. La déclaration à l'état-civil du mariage du premier⁵¹², permet de constater que sa conjointe, Blanche Legrand, était la fille d'un général de division perpignanais, Frédéric Legrand. Comme l'a démontré le travail pionnier du professeur d'histoire-géographie Cyril Cartayrade sur les unions de gendarmes⁵¹³, les milieux militaires se distinguent au XIX^e siècle par une ambition économique démesurée qui, se retranscrit par une accumulation de capital symbolique⁵¹⁴. Cette accumulation se matérialise par l'acquisition d'une réputation de compétence et d'une image de respectabilité et d'honorabilité aisément convertibles en positions politiques, ou du moins permettant de convertir le prestige militaire en prestige social. Comme l'affirmait Michel Foucault, les stratégies matrimoniales sont de véritables « appareils à transformer les individus »⁵¹⁵. En ce sens, conformément à la pensée de Martine Galand-Seguella et de son étude prosopographique du corps d'élite des ingénieurs militaires espagnols, les militaires semblent donc plutôt ouverts sur la société civile⁵¹⁶. L'union entre fille d'officier et avocat paraît donc trouver toute sa résonance dans la proximité spatiale et culturelle qui les unie. Geneviève Gavignaud-Fontaine relevait elle-aussi ces unions entre militaires et notables, qu'elle attribuait à une non-préoccupation des enjeux économiques de la part des propriétaires. Pour elle, ne pas faire coïncider le foyer domestique et l'exploitation implique que la partie issue de la terre, c'est-à-dire le propriétaire et sa famille avait suffisamment de ressources économiques pour ne pas se lier avec une moitié semblable⁵¹⁷. Pour cette historienne, ce type d'union remonterait à la Révolution française de 1789, où les notables roussillonnais s'ouvrirent vers d'autres groupes sociaux, dont faisaient partis les militaires et officiers⁵¹⁸. Le croisement de cette déclaration de mariage, avec le contrat notarié ayant régi l'union tend à confirmer ceci. En effet, Paul Lafabrègue s'est marié en adoptant le régime de communauté légale, mais avec séparation de biens⁵¹⁹.

⁵¹² ADPO, 2 E 2517, Registre de mariages de Perpignan de l'année 1869, folio 29.

⁵¹³ CARTAYRADE Cyril, « Le marié était en bleu : les mariages de gendarmes dans le Puy-de-Dôme au XIX^e siècle », *Sociétés & Représentations*, Paris, éditions de la Sorbonne, 2003/2, n° 16, p. 269-279

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 279.

⁵¹⁵ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 235.

⁵¹⁶ GALAND-SEGUELLA Martine, *Les ingénieurs militaires espagnols de 1710 à 1803. Etude prosopographique et sociale d'un corps d'élite*, Madrid, Casa de Velasquez, 2008, 449 p.

⁵¹⁷ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 629.

⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 643.

⁵¹⁹ ADPO, 3 E 33/57, Registre de minutes 2 janvier 1869-30 juin 1869 de maître Amouroux, acte n° 215.

Une telle démarche vise non seulement à ce que chacun d'eux conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels, mais aussi de ses dettes. Ainsi, il s'agit d'avantager les enfants vis-à-vis du conjoint survivant, ce qui en soit présente un grand intérêt pour la famille la plus aisée des parties, les Lafabrègue. Paul Lafabrègue paraît donc plus élevé socialement parlant que sa conjointe, qui n'a apporté qu'un trousseau à son futur. L'essence de ce mariage n'est donc définitivement pas économique. De la même manière, Martine Segalen et Albert Jacquart évoquaient l'homogamie comme le symptôme de la structure sociale, en faisant le lien entre couple et perceptions de la société et de la place qu'on estime devoir occuper dans cette même société⁵²⁰. En d'autres termes, le comportement social, retranscrit par le choix du conjoint, est lui-même défini par un ensemble d'attitudes, perceptibles dans le contrat de mariage. André-Jean Tudesq était également de cet avis en analysant les unions entre notables et filles de notables comme résultat d'une même psychologie sociale⁵²¹, qui peut être déterminée en réaction à un événement⁵²². Il citait par exemple les unions entre familles légitimistes, en réaction à la révolution de 1848. En somme, l'union entre Paul Lafabrègue et Blanche Legrand trouve son essence dans l'événement. La date du mariage est à relier au contexte social et sociétal, qui intervient dans un cadre où l'armée française est en partie constituée de cadres parfois socialement aristocrates et dont la grande majorité d'officiers sont de tendance monarchiste⁵²³. Ainsi, le but de ce mariage est de renforcer le prestige de la famille Lafabrègue et de trouver un parti ayant les mêmes sensibilités politiques, peut-être même religieuse. Par-là, la famille Legrand apporte prestige militaire, social et symbolique, les Lafabrègue fournissent leur capitalisation économique, via la propriété viticole. Michelle Perrot et Anne-Martin Fugier disent à ce sujet qu'au XIX^e siècle, en milieu bourgeois, l'homogamie vise à associer tous les intérêts des familles, où bien souvent elle combine deux facteurs d'identité : le rang économique et le territoire⁵²⁴. Paul Lafabrègue est le second membre de la famille à vivre à Perpignan. En ce sens, dans une logique d'enracinement, son mariage avec une perpignanaise du même rang social

⁵²⁰ JACQUART Albert, SEGALEN Martine, « Choix du conjoint et homogamie », *Population*, Aubervilliers, INED éditions, vol. 26, n° 3, 1971, p. 487

⁵²¹ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 10.

⁵²² *Ibid.*, p. 898.

⁵²³ DUCLERT Vincent, SIMON-NAHUM Perrine (dir.), *L'affaire Dreyfus*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 5.

⁵²⁴ MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p. 57.

embrasse également une volonté de perpétuer la lignée perpignanaise, ce qui tend à renforcer l'emprise de Perpignan sur le bourg rivesaltais. Cette idée d'enracinement est similaire chez Justin Besombes.

Comme pour Paul Lafabrègue, son union s'insère dans des pratiques d'homogamie. Marié le 5 mai 1891 à Rivesaltes, à Marie Singla, fille d'Esprit Singla, un négociant en vins local⁵²⁵, cette union vise à la fois à revendiquer une autochtonie locale, et à faire de l'alliance matrimoniale, le cœur des intérêts commerciaux de la filière viticole, à savoir associer propriété et négoce. Né à Paris mais issu d'une vieille famille rivesaltaise, la volonté de conserver intacte l'autochtonie passe pour Justin Besombes par ce mariage. La grande propriété permet de la conserver, le mariage la légitime. Se marier avec une fille de notable issue du même bourg c'est aussi s'assurer l'accès à la renommée, à l'attestation de ses pairs et de la mémoire collective. Comme le disait André Burguière, dans ce de figure, chez la bourgeoisie, le mariage rend réaliste « la possibilité de se donner les apparences de l'excellence familiale en s'appropriant le discours généalogique »⁵²⁶. D'un autre côté, comme l'a prouvé Stéphane Le Bras, le mariage entre propriétaire et fille de négociant permet de recouper les intérêts du commerce et de la grande propriété⁵²⁷. Il embrasse donc impératifs sociologiques de conservation et de reproduction très nets, mais également des impératifs commerciaux et économiques indéniables. Ce constat est d'autant plus remarquable, qu'Esprit Singla faisait partie en 1881 des plus grosses fortunes de Rivesaltes, en étant l'un des citoyens les plus imposés⁵²⁸. De plus, le contrat de mariage ayant scellé l'union tend à préciser le type d'homogamie la caractérisant, une homogamie sociale, puisque les deux époux paraissent appartenir au même rang social. Le régime choisi et base de cette union est la société d'acquêts⁵²⁹, qui vise le partage de la valeur des biens accumulés pendant le mariage tout en permettant à chacun des époux d'exclure certains biens qui leur sont propres. A celle-ci se joint le régime dotal, avec une dot de 62 000 francs en espèces de monnaie, diverses obligations du Crédit foncier, ainsi qu'une parcelle de trois hectares. En tenant compte du fait que Justin Besombes constituait en apport son office de notaire, d'un montant de 75 000 francs, les deux époux

⁵²⁵ ADPO, 2 E 3208, Registres de naissances, de mariages et de décès de Rivesaltes. 1891-1892, folios 166 et 167.

⁵²⁶ BURGUIERE André, *op.cit.*, p. 775.

⁵²⁷ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 158.

⁵²⁸ ADPO, 133 EDT 26, Délibérations du conseil municipal. 1871-1883, folio 153.

⁵²⁹ ADPO, 3 E 59/41, Registre de minutes 1890-avril 1891 de maître Marquier, acte n° 41.

paraissent donc être positionnés au même rang social. Le contrat de mariage comprend également un droit de retour, émanant d'Esprit Singla, si jamais l'épouse venait à mourir sans avoir eu d'enfant. En ce sens, l'union entre grands propriétaires et négociants paraît également viser à s'assurer, et ce des deux côtés, la pérennité commerciale et la continuité de la lignée, c'est-à-dire finalement se donner les apparences de l'excellence familiale. Pour le propriétaire c'est garantir l'écoulement d'une partie ou de la totalité du produit de la grande propriété, pour le négociant c'est s'assurer un fournisseur envers qui il peut avoir confiance et surtout qui peut lui garantir des productions locales, qu'il est ensuite libre de valoriser. Cette dimension paraît très importante dans un bourg viticole comme Rivesaltes, où le vin était et est toujours réputé. Ce sont probablement ces impératifs qui expliquent aussi les pratiques d'endogamie socio-professionnelle chez les négociants de la première génération.

Hippolyte Nicolas et François Conte ont tous deux épousé des filles de négociants rivesaltais. Dans son essence, le concept d'endogamie désigne des pratiques d'homogamie, mais poussée à l'extrême, où les conjoints appartiennent au même groupe, qu'il soit professionnel ou social. Le premier s'est marié le 13 octobre 1896 avec Marie Ay-Dumas⁵³⁰ et le second le 27 octobre 1883 avec Rosine Alquier⁵³¹, tous deux au sein du bourg rivesaltais. Se marier avec des filles de négociantes est très pertinent, dans la mesure où ceci implique de combiner reproduction sociale, reproduction professionnelle et reproduction technique. En effet, Stéphane Le Bras dit que le but de ce type d'union est d'associer connaissances, réseaux et relations des deux parties, afin de réaliser de fructueux bénéfices, destinés à accroître le rayonnement des maisons de commerce et leur propre fortune. Au-delà, c'est également l'occasion de mettre en commun industrie et connaissances techniques, qui se superposent aux intérêts de la grande propriété⁵³². Le dépouillement des contrats de mariages permet également de dire que c'est le régime dotal qui fut choisi par ces deux négociants. Que ce soit pour Hippolyte Nicolas⁵³³ ou pour François Conte⁵³⁴, la dot de la fiancée paraît avoir pour fonction essentielle de mener un train de vie selon son rang et non selon ses revenus. Pour le premier la dot de la

⁵³⁰ ADPO, 2 E 4610, Registres de naissances, de mariages, de décès de Rivesaltes. 1895-1896, folio 257.

⁵³¹ ADPO, 2 E 3204, Registres de naissances, de mariages, de décès de Rivesaltes. 1883-1884, folio 51.

⁵³² LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 161.

⁵³³ ADPO, 3 E 103 (non-classé), Registre de minutes 29 septembre-11 novembre 1896 de maître Joffre, acte n° 126.

⁵³⁴ ADPO, 3 E 59/34, Registre de minutes 1883 de maître Marquier, acte n° 308.

fiancée comprenait un avancement d'héritage avec des hoiries, et terres de quatre hectares des obligations foncières pour un montant total de 35 000 francs contre un apport de 100 000 francs pour le second ainsi que cinq hectares de terres. Mise en balance avec le négoce et la propriété, la dot permet de rassurer par sa stabilité⁵³⁵. Les négociants regardent donc la terre avec un très gros appétit foncier, ce qui semble s'expliquer par une volonté d'agrandir la taille de son exploitation. Dans la société de notables, agrandir son exploitation, c'est accentuer son prestige social⁵³⁶, ce qui permet, en outre de se légitimer vis-à-vis des autres propriétaires, des autres négociants, mais aussi avoir le pouvoir d'influencer le pouvoir économique des Chambres de commerce et le pouvoir politique local, au sein de la mairie. De plus, en tant que négociant, marier sa fille à un homme qui associe le négoce et la propriété est aussi une occasion en or d'acquérir de la légitimité commerciale, en adossant son activité à la propriété de son beau-fils, assurance d'une notabilité extravertie et visible à travers la possession terrienne⁵³⁷. Enfin, tant pour Hippolyte Nicolas que pour François Conte, leur mariage avec des femmes rivesaltaises s'insère dans la logique d'enracinement et d'autochtonie. Hippolyte Nicolas poursuit l'œuvre de son père, l'« ancêtre enracineur », en poursuivant l'histoire et l'intégration de sa famille à Rivesaltes, alors que François Conte met à profit sa conscience généalogique, tout en s'intégrant à la bonne société rivesaltaise, en revendiquant son autochtonie. Le dernier membre du corpus à s'insérer dans un mariage endogamique est Victor Donat.

Il s'est marié le 7 février 1888 à Baixas, avec Lucie Duverney, fille d'un propriétaire rentier local⁵³⁸. Vis-à-vis des autres grands propriétaires de la première génération, la trajectoire individuelle de Victor Donat paraît plus originale. Les époux, mariés sous le régime dotal⁵³⁹, paraissent être dotés d'une fortune égale. A la dote de la fiancée, constituée d'une pension viagère annuelle d'un montant de 6000 francs, se superpose le versement, de la part de la mère du marié, du même type de pension d'un montant de 3000 francs. Conformément au cas des négociants, le dessein de ses pensions est de garantir aux mariés un train de vie correspondant à leur rang et non à leurs revenus. De plus, il est logique que des rentiers s'appuient de façon excessive sur les familles, puisque

⁵³⁵ FUGIER Anne-Martin, PERROT Michelle, *op.cit.*, p. 225.

⁵³⁶ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 106.

⁵³⁷ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 162.

⁵³⁸ ADPO, 2 E 248, Registres de naissances, de mariages, de décès de Baixas. Année 1888. folio 67.

⁵³⁹ ADPO, 3 E 31/92, Registre de minutes janvier-mars 1888 de maître Rolland, folio 7679.

dans ce modèle notabiliaire, dégagé de toute obligation de travailler, il est impératif de stabiliser et de garantir la situation économique du couple. Toutefois, aucun élément ne permet d'expliquer pourquoi ce dernier s'est marié avec une fille de propriétaire de Baixas et non pas de Rivesaltes. Naturellement, il s'agit d'un mariage endogamique, mais qui ne semble pas embrasser les intérêts des deux parties. La recherche de l'épousée à l'extérieur de Rivesaltes pourrait s'expliquer par le fait que les Donat étaient une famille très ancienne de Rivesaltes, et il est donc probable que des unions avec les familles les plus notables du bourg aient été déjà consenties avec une grande partie de ces dernières sur les générations précédentes. Afin d'éviter la pratique d'une endogamie familiale, c'est-à-dire consanguine, c'est vers le bourg voisin de Baixas que le regard des Donat s'est peut-être tourné. De plus, ce modèle de rente sans travail induit nécessairement de trouver une famille prête à consentir au versement régulier de sommes faisant vivre le couple, ce qui n'était probablement le cas à Rivesaltes, où il y a, à la fin du XIX^e siècle, de moins en moins de grands propriétaires qui se contentent uniquement de la possession terrienne. L'historiographie mentionne également le fait qu'à la fin du XIX^e siècle, le mariage, même au sein de la bourgeoisie, est de plus en plus une question de sentiments, que les élites cherchent à associer à leurs intérêts. A ce sujet, Laurent Coste évoque la volonté de la part de la jeunesse bourgeoise de cette période, d'épouser une moitié qu'elle aime et qui l'aime en retour⁵⁴⁰. Lorsque tel est le cas, la décision revient aux parents, qui sont alors amenés à valider ou non le choix fait. Michelle Perrot et Anne-Martin Fugier disent que dans ce cas de figure, les parents prenaient des renseignements sur la personne rencontrée, s'enquéraient de son honorabilité, de ses revenus et de ses opinions⁵⁴¹. La vérité réside sans doute ici ou là. Quoi qu'il en soit le mariage de Victor Donat paraît beaucoup moins stéréotypé que pour les autres membres de la première génération. D'ailleurs, sur la seconde génération le choix de l'épouse paraît plus libre, à une exception près.

II. Les mariages au sein de la seconde génération

Sur les quatre grands propriétaires viticulteurs rivesaltais mariés, trois ont épousé des filles de propriétaires rentiers donc dans un cadre embrassant l'homogamie. C'est le cas

⁵⁴⁰ COSTE Laurent, *op.cit.*, p. 136.

⁵⁴¹ MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *op.cit.*, p. 222.

d'Henri Lafabrègue et de son union avec Germaine Parès, appartenant à la même famille que le maire Emile, le 6 mars 1905 à Rivesaltes⁵⁴². Gabriel Conte s'est quant à lui marié le 28 janvier 1914 avec Marie Jonquères, fille d'un propriétaire canétois⁵⁴³, issu de la puissante lignée qui faisait partie à la fin du XIX^e siècle des plus gros producteurs viticoles des Pyrénées-Orientales⁵⁴⁴. Marcel Nicolas s'est unie à Yvette Vallarino⁵⁴⁵, fille de Justin Vallarino, propriétaire de Canohès à la tête du château Sainte Lucie situé sur la commune⁵⁴⁶. Malgré ces unions avec des familles aux noms notables et prestigieux, le choix de ces épouses ne semble pas s'insérer dans des desseins objectivement économiques. Qu'il s'agisse du père de la première ou de la seconde épouse, aucun ne faisait partie des grands notables roussillonnais et ils ne paraissent pas non plus être à la tête de grandes exploitations⁵⁴⁷. Bien sûr l'union d'Henri Lafabrègue avec Germaine Parès lui permet de définitivement intégrer et enraciner sa famille au sein de Rivesaltes, mais son épouse paraît être moins élevée que lui dans la hiérarchie sociale. C'est tous cas ce que sous-entend leur contrat de mariage⁵⁴⁸. Marié sous le régime dotal, la dot était d'un montant de 5000 francs, contre une donation léguée par Paul Lafabrègue à son fils de 370 000 francs. L'écart est donc abyssal. De la même façon, le mariage de Marcel Nicolas avec Yvette Vallarino lui confère le moyen d'accroître le rayonnement de la maison Nicolas et sa propre fortune via le domaine de son beau-père. Mais après tout si tel était le dessein à la base, pourquoi ne pas se marier avec une rivesaltaise ou en tous cas avec une fille de propriétaire beaucoup plus puissant et notable ? Donc au-delà de cela quel est l'intérêt de ces trois unions ? Il semblerait qu'il n'y en ait tout simplement pas, si ce n'est une question de sentiments, bornée individuellement par les réseaux et relations de chaque grand propriétaire. La rencontre de la future épouse se fait probablement soit par les réseaux de liens forts soit de liens faibles, mais sans être régie par les familles. En effet, conformément à la pensée de Pierre Bourdieu et de son utilisation du concept de stratégies

⁵⁴² ADPO, 2 E 4828, Registre de naissances, de mariages, de décès de Rivesaltes. 1905, folio 147.

⁵⁴³ ADPO, 2 E 4925, Registres de naissances, de mariages, de décès de Canet-en-Roussillon. Année 1914., 2^{ème} feuillet.

⁵⁴⁴ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 331.

⁵⁴⁵ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

⁵⁴⁶ C'est ce qu'atteste sa déclaration de naissance : ADPO, 2 E 4719, Registre de naissances, de mariages, de décès de Canohès. 1903-1913., folio 97.

⁵⁴⁷ Albert Parès, le père de Germaine était à la tête de seulement 2 hectares de vignes sur Rivesaltes : ADPO, 133 EDT 72, Répertoire de déclaration de récoltes de Rivesaltes. Année 1925, non folioté (lettre P).

⁵⁴⁸ ADPO, 3 E 80/9, Registre de minutes janvier-juin 1905 de maître Affre, folio 43.

matrimoniales, il y a un glissement évident entre la première et la seconde génération au niveau des unions. Ce dernier expliquait cela, notamment dans son article pionnier sur les paysans béarnais⁵⁴⁹, par le passage de la société précapitaliste à la société capitaliste. Pour lui, ce glissement a transformé les facteurs du phénomène de reproduction sociale. Si auparavant les stratégies matrimoniales étaient essentielles pour transmettre le patrimoine et maintenir la position sociale, ce n'est plus le cas. Désormais c'est sur les institutions scolaires que repose la reproduction sociale⁵⁵⁰. En ce sens, Pierre Bourdieu rejoint dans son analyse Heinz-Gerhard Haupt qui soulignait également ce glissement, en l'appliquant au passage de la société de notables vers la société de classes, par un relâchement de l'autorité familiale⁵⁵¹. De plus et à l'instar des réseaux, c'est le désencastrement général de l'économie⁵⁵² qui explique que les unions matrimoniales des grands propriétaires viticulteurs n'ont plus pour principal intérêt de sauvegarder le maintien de l'exploitation viticole et donc d'assurer sa position dans la hiérarchie sociale. Et conformément à Mark Granovetter qui nuance ce désencastrement⁵⁵³, ces unions demeurent malgré tout ancrées dans des habitudes culturelles relationnelles, puisqu'elles sont toutes en lien avec l'économie viticole, c'est-à-dire avec un beau-père lui-même propriétaire. Toutefois, ce glissement ne paraît pas effectif chez les Besombes.

Le dépouillement de la presse et son croisement avec l'état-civil a révélé qu'Antoine Besombes s'est marié le 2 avril 1926 à Toulouse avec Marie Douzon⁵⁵⁴, fille de Jean Douzon, directeur de la compagnie d'assurance « La Confiance » et de Valentine Riols, dont le père, Léon Riols⁵⁵⁵, était l'un des plus grands propriétaires terriens rivesaltais⁵⁵⁶. Ce mariage interpelle et ce, à bien des égards. En effet, il semble s'agir d'une union présentant un très fort degré d'endogamie, d'endogamie familiale. Le croisement de plusieurs sources de l'état-civil laisse à penser que la grand-mère maternelle de Marie

⁵⁴⁹ BOURDIEU Pierre, « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, Paris, éditions de l'EHESS, année 1962, n° 5-6, pp. 32-135.

⁵⁵⁰ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, p. 7.

⁵⁵¹ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 208.

⁵⁵² POLANYI Karl, *op.cit.*, p. 76.

⁵⁵³ GRANOVETTER Mark, *op.cit.*, p. 1368.

⁵⁵⁴ « Etat-civil de Toulouse », dans *Le Midi socialiste : quotidien régional*, Toulouse, quotidien du 04/06/1926, 1926, non paginé.

⁵⁵⁵ D'après leur déclaration de mariage : ADPO, 2 E 4827, Registre de naissances, de mariages, de décès de Rivesaltes. 1903-1904, folio 337.

⁵⁵⁶ D'après le répertoire de déclaration de récoltes de 1925, Léon Riols était à la tête d'une exploitation de plus de 80 hectares : ADPO, 133 EDT 72, Répertoire de déclaration de récoltes de Rivesaltes. Année 1925, non folioté (lettre R).

Douzon était Gabrielle Singla, qui paraît être au moins la tante d'Esprit Singla, grand-père d'Antoine Besombes. En ce sens, les deux époux étaient probablement cousin au premier ou au deuxième degré. Largement connue de l'historiographie, ce type d'union endogame, où les mariés présentent un ou des ancêtres en commun, était déjà identifié par Emmanuel Todd en 1983, dans son ouvrage *Structures familiales et systèmes idéologiques*⁵⁵⁷. Plus récemment, en 2004, David Martinez Lopez érigeait ce type d'union comme un trait marqueur du familialisme, c'est-à-dire comme un outil où la famille est érigée comme groupe de référence quasi-universel⁵⁵⁸. Le familialisme est également à la charnière de la tradition, incarnée par des pratiques inspirées de l'aristocratie d'Ancien Régime, et du nouveau contexte social introduit par le régime libéral. Dans le marché de la terre, les Besombes paraissent ainsi trouver une solution à l'amoindrissement patrimonial des héritiers, où stratégies familiales, intérêts parentaux et projets de récupération ou de conservation des domaines se croisent et s'entrelacent. Il ne faut pas non plus oublier que le familialisme se distingue, comme le dit Rémi Lenoir, par des perceptions éthico-religieuses du monde social. A l'intérieur, sont recensés des militaires, chefs d'entreprise, médecin, avocats, souvent propriétaires fonciers, en bref des notables locaux, « souvent pénétrés de leurs « rôle social » à l'égard du peuple, hommes de biens et de devoirs pour qui la défense de la famille est un moyen de défendre, face à la montée d'un Etat laïque et « méritocratique », la place de l'Eglise catholique et le type d'ordre social qu'elle représente »⁵⁵⁹. Ainsi, le mariage revêt parfois, au sein du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, une dimension éthique. Celle-ci se retranscrit par la recherche d'alliance avec une famille qui porte les mêmes conceptions morales de la société. Sur la première génération, où la totalité des unions paraissent être fortement stéréotypées, c'est ce mécanisme qui en est à l'origine. Parfois, cet impératif prend le dessus sur des dimensions moins morales mais plus socio-économique. C'est ce qui explique aussi l'union sur la première génération entre Paul Lafabrègue et la fille d'un général, plutôt qu'avec une famille de propriétaire ou de négociant, ce qui aurait été pourtant plus logique s'il avait s'agit uniquement de défendre les intérêts économiques

⁵⁵⁷ TODD Emmanuel, *La troisième planète. Structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris, Seuil, 1983, p. 31.

⁵⁵⁸ MARTINEZ LOPEZ David, *op.cit.*, p. 77.

⁵⁵⁹ LENOIR Rémi, *op.cit.*, p. 252.

de la grande propriété. Le mariage est quoi qu'il en soit une affaire très sérieuse au sein du groupe social étudié.

Conclusion de partie

La conclusion de cette partie souhaiterait souligner un phénomène qui caractérise particulièrement le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais : l'importance des rapports que le propriétaire entretient avec l'ensemble de ces groupes de référence. Ces rapports fabriquent et entretiennent la notabilité des propriétaires. Le groupe familial détermine le comportement social du propriétaire, face à la propriété par ce que Chantal Rodet nommait un idéal généalogique⁵⁶⁰, qui est produit et reproduit par *habitus*. Mais d'une génération à l'autre, un glissement se fait. Cela est perceptible dans l'analyse démographique opérée, mais aussi dans le type de résidence après mariage et dans l'héritage, qui retranscrivent un affaiblissement de l'autorité familiale. Par-là si l'attitude de la première génération est déterminée par une réaction affective, cognitive et par des croyances diverses sur les attributs de la propriété, qu'il s'agisse de s'enraciner ou de revendiquer son autochtonie, ce n'est plus le cas de la seconde, où une certaine indépendance vis-à-vis de la parenté est perceptible dans les sources. C'est aussi le cas dans les réseaux de sociabilité, propre à chaque grand propriétaire, qui constituent la hiérarchie du groupe. Néanmoins, la seconde génération se différencie de la première, au sens où les réseaux familiaux paraissent beaucoup moins déterminants dans les niveaux de notabilité. Conformément à ce qu'a démontré Heinz-Gerhard Haupt, ceci semble trouver son essence dans le glissement de la société de notables vers la société de classes⁵⁶¹. Ce ne sont plus les réseaux familiaux qui dictent le prestige et la position sociale au sein du groupe, mais les réseaux professionnels, constitués de liens faibles. C'est ce qui permet d'affirmer, conformément à ce que disait Mark Granovetter sur l'encastrement et le désencastrement à partir des relations personnelles⁵⁶², que l'activité viticole a été désencastrée des réseaux familiaux. Désormais, les liens forts renvoient au plaisir, avec les amis, les liens faibles aux affaires. Cette analyse des réseaux tend d'une part à placer les professions libérales et les négociants au-dessus des autres groupes professionnels, d'autre part à parler d'un *habitus* de classe plutôt que d'une simple homogénéité de groupe. Les stratégies matrimoniales (les propriétaires se marient avec

⁵⁶⁰ RODET Chantal, *op.cit.*, p. 26.

⁵⁶¹ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 107.

⁵⁶² GRANOVETTER Mark, *op.cit.*, p. 1368.

des conjointes proches socialement et non identiques) et l'étude des réseaux (les propriétaires ne fréquentent pas uniquement des membres de leur groupe social) permettent de dire que cette homogénéité dépasse en effet le simple cadre du groupe des grands propriétaires. Ce qui commençait à être perceptible au sein de la première génération, l'est d'autant plus dans la seconde.

Cet *habitus*, forme incorporée de la condition de classe et des conditionnements qu'elle impose, est formule génératrice des préférences, notamment au moment du mariage, principe unificateur et générateur des pratiques, permettant ainsi de rendre compte de l'unité du « style » bourgeois. Ceci implique, qu'à l'instar des démonstrations des tenants de la micro-histoire sociale⁵⁶³, à l'image de Simona Cerutti, les actions des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais déterminent leur place dans la hiérarchie sociale, mais elles expriment des revendications et une intentionnalité. Les actions ne sont donc pas le fait d'édifices sociaux déjà construits, mais de modalités de construction de la stratification sociale. Ainsi, le rapport entre normes et pratiques est mis en discussion, car les actions construisent des statuts et produisent des droits. Elles sont créatrices. En effet, conformément à ce que disaient Friedrich Engels et Karl Marx dans leurs analyses de la société industrialisée et des groupes la composant⁵⁶⁴, le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais est une partie de la classe sociale bourgeoise. De ce fait, le groupe partage ses aspirations avec les autres acteurs sociaux de la société rivesaltaise et de la société roussillonnaise, du moins avec ceux cooptés au sommet de la hiérarchie sociale. Mais contrairement à ces derniers, qui réduisaient ce rapport uniquement à une domination économique, il semblerait que, conformément au modèle bourdieusien⁵⁶⁵, cette domination soit également culturelle et sociale. C'est en effet une très forte capitalisation économique et culturelle, comme l'a démontré la première grande partie, à laquelle se joint, une grande capitalisation sociale qui place le grand propriétaire dans la bonne société. C'est cette place, qui le fait rayonner et qui lui confère puissance et prestige. Mais que fait le propriétaire de ce prestige ? Répondre à cette question, tel est l'affaire de la dernière grande partie de ce mémoire.

⁵⁶³ CHARLE Christophe, *op.cit.*, p. 126.

⁵⁶⁴ ENGELS Friedrich, MARX Karl, *Manifeste du Parti communiste*, Paris, Flammarion, 1999 (1^{ère} éd. 1848), 208 p.

⁵⁶⁵ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, pp. 6-14.

**Troisième partie : le grand propriétaire
viticulteur rivesaltais et le prestige, de
l'avènement de la III^e République à la lutte
des classes**

Comment penser les relations de pouvoir et de domination ? L'autorité, le prestige, le charisme, l'influence, le commandement⁵⁶⁶, voilà énormément de termes pouvant qualifier la possibilité d'agir et la puissance. Au sein des sciences humaines et sociales, Max Weber est celui qui a fait du prestige un concept clé, qui lui servait de principe de hiérarchisation. C'est en s'inspirant de cette vision que Pierre Bourdieu théorisa le concept de capital symbolique, pour désigner le prestige, l'honneur ou la reconnaissance sociale de l'individu⁵⁶⁷. Pour lui, ce capital symbolique englobe tous les autres capitaux (économique, social, culturel) lorsqu'ils sont perçus de l'extérieur et reconnus comme légitimes⁵⁶⁸. Parfois, ce prestige, ce capital symbolique peut être mis à profit soit pour accéder à un statut particulier, par exemple politique⁵⁶⁹, soit à des fins de différenciation sociale, en servant à marquer une supériorité vis-à-vis d'autres acteurs sociaux ou par rapport à un autre groupe. C'est cela qui fait dire à Karl Marx, qu'il existe dans la société des classes « en soi » et des classes « pour soi ». Les premières correspondent à des groupes ayant des conditions et un style de vie très proches. Les différents individus de ces groupes occupent une position équivalente dans le système productif, notamment dans la hiérarchie, mais sans avoir nécessairement conscience d'y appartenir. Au sein des « classes pour soi » les individus ont au contraire conscience d'une appartenance commune. C'est la classe pour soi qui va par la suite permettre, selon le marxisme, une défense de ses intérêts propres et une participation consciente à la lutte des classes⁵⁷⁰. L'analyse marxiste, n'est pas ici utilisée par facilité d'écriture. Les sources révèlent que le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, comme partie de la « bourgeoisie », de la « classe dominante », de l' « oligarchie », par un travail toujours recommencé, entretient les limites qui marquent ses frontières et se protège des promiscuités gênantes ou menaçantes. Mais comme le disent les tenants de la micro-histoire sociale, le chercheur se doit d'être prudent pour ne pas situer son travail sur un plan supérieur et extérieur à la version des faits sociaux⁵⁷¹. Dans le cas contraire, les acteurs sociaux peuvent être insérés, contre leur gré, dans des catégories qui n'étaient pas

⁵⁶⁶ CAILLE Alain, « Pouvoir, domination, charisme et leadership », *Revue du MAUSS*, Lormont, éditions Le bord de l'eau, 2016/1, n° 47, pp. 305-319.

⁵⁶⁷ BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 161.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 162.

⁵⁶⁹ COLLIOT-THELENE Catherine, « Max Weber, la leçon inaugurale de 1895 ou : du nationalisme à la sociologie comparative », *Cahiers de Fontenay*, Lyon, ENS éditions, année 1990, 58-59, p. 111.

⁵⁷⁰ PINCON-CHARLOT Monique, PINCON Michel, *op.cit.*, p. 95.

⁵⁷¹ CHARLE Christophe, *op.cit.*, p. 126.

les leurs. C'est pourquoi, le dessein cette dernière grande partie est d'interroger la propre conscience des membres du corpus de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, afin de déterminer si ces derniers avaient eux-mêmes le sentiment d'appartenir au même groupe homogène et à la même classe sociale. Pour cela, le dénouement de ce travail est découpé en trois chapitres : le premier retient l'habitat comme un signe de différenciation sociale, comme trait caractéristique d'un style de vie, pour se distinguer des masses. Le deuxième porte attention à l'exercice de fonctions et interroge les opinions politiques et religieuses des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, afin de connaître leurs perceptions éthico-politico-religieuses du monde social et des groupes positionnés moins haut dans la structure sociale. Le dernier s'attarde sur la défense de leurs intérêts propres face à la conjoncture économique, à travers les déclarations d'appellations d'origine.

Chapitre 8 : l’habitat et les stratégies résidentielles, un signe de différenciation sociale

De la fin du XIX^e au premier tiers du XX^e siècle, les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais ne dérogent pas à la règle faisant de l’habitat un outil de distinction, se singularisant la plupart du temps par des habitations de premier ordre, bien identifiées et particulièrement visibles. Ils s’inscrivent là dans des pratiques de visibilité, dans cette « grammaire de l’importance »⁵⁷² que l’on retrouve ailleurs⁵⁷³. Il est ainsi important pour le grand propriétaire rivesaltais, dans une logique de différenciation avec les professions qu’il encadre (ouvriers agricoles, cultivateurs, ainsi que les courtiers et les représentants pour les négociants), mais également avec les moyens et petits propriétaires, de mettre une distance, en « ayant pignon sur rue » et en étant différent. Ici, il s’agit de comprendre comment le grand propriétaire rivesaltais utilise l’habitat comme un outil de différenciation sociale, mais surtout en quoi cet habitat témoigne d’une conscience de faire partie des individus les plus notables du bourg rivesaltais et de la société roussillonnaise.

Pour y parvenir, c’est sous l’angle du capital spatial qu’est abordé ce chapitre. Conformément à la définition qu’en donne le géographe Laurent Cailly, le capital spatial constitue un « ensemble de valeurs (spatiales) accumulées et mobilisées en vue de produire d’autres valeurs »⁵⁷⁴, permettant par-là d’augmenter l’accumulation de capital économique, social et culturel. Siégeant à la table des représentants de la géographie sociale aujourd’hui en France, il a d’ailleurs fait de la constitution des identités spatiales, son domaine de prédilection, notamment dans sa thèse⁵⁷⁵. Cela le place dans la veine des géographes Guy Di Méo et Pascal Buléon, qui s’attachent à étudier les convergences entre rapports sociaux et rapports spatiaux⁵⁷⁶. A leur instar, c’est à travers deux concepts, qu’est

⁵⁷² LAMBERT David, *Notables des colonies. Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 256.

⁵⁷³ DAUMARD Adeline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, pp. 105-111.

⁵⁷⁴ CAILLY Laurent, *op.cit.*, pp. 169-187.

⁵⁷⁵ CAILLY Laurent, *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d’individualisation : étude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l’exemple de Tours*, Thèse dactylographiée de géographie, sous la direction du professeur Michel Lussault, Université de Tours, 2004.

⁵⁷⁶ BULEON Pascal, DI MEO Guy, *L’espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005, 303 p.

retranscrite l'expérience des grands propriétaires rivesaltais : le rural et l'urbain. Mais devant le périlleux exercice pour soulever l'irritant problème, posé par la profusion du vocabulaire dans la langue française, pour parler des Hommes vivants et travaillant dans les campagnes, une tentative de clarification s'impose.

Ces dernières années, le sens commun, aidé dans ce processus par le ministère de la cohésion des territoires et de la ruralité, et par l'INSEE, fait du mot « rural » un terme statistique. Pour cette dernière, il s'agit de l'ensemble des communes n'appartenant pas à une aire urbaine (caractérisé par le regroupement de plus de 2000 habitants) dans un espace continu, censé être une ville. L'historien ruraliste fait quant à lui de l'adjectif « rural » un mot ne relevant pas de la statistique, mais qualifiant la société établie sur la campagne⁵⁷⁷. Par-là l'adjectif regroupe deux types de sociétés : la société paysanne, qui repose sur un système foncier qu'elle ne contrôle pas, et la société foncière, bâtie sur la propriété privée des terres, et qui revêt un caractère populaire ou au contraire capitaliste. Par glissement, le terme « ruralité » est utilisé dans ce mémoire, pour désigner l'idée de mode de vie, ou plutôt le mode d'habiter le rural. Certes Rivesaltes était sur la période étudiée, la deuxième agglomération des Pyrénées-Orientales, avec pratiquement 6000 habitants dans les années 1920⁵⁷⁸. Mais il ne faut pas oublier une chose simple mais édifiante : Rivesaltes était et est encore aujourd'hui une cité de la viticulture, établie par définition sur sa campagne. Dans ses réflexions sur la « paysannerie », Geneviève Gavignaud-Fontaine, faisait remarquer que dans le Roussillon, plus que dans des villes (Perpignan) ou des villages, les habitants vivaient dans des bourgs, où étaient recensés travailleurs agricoles et propriétaires fonciers. Par essence, habitat groupé dans le cadre urbain roussillonnais et vie publique se mêlaient, au nom d'un héritage agraire traditionnel et d'une organisation agricole⁵⁷⁹, fondée sur la commercialisation des vins. Ce sont ces deux caractéristiques qui justifient l'utilisation du terme « ruralité » pour évoquer le bourg rivesaltais, « petite ville dominée par deux clochers, dont l'un appartient à la ville et l'autre à la mairie »⁵⁸⁰. Il ne s'oppose donc pas forcément à la « citadinité » qui renvoie au fait d'habiter en ville, à Perpignan notamment. Le terme revêt également

⁵⁷⁷ AGULHON Maurice, *La Vie sociale en Provence intérieure*, Paris, Société des études robespierristes (coll. « Bibliothèque d'histoire révolutionnaire ». 3^e série ; 12), 1970, p. 481.

⁵⁷⁸ CADE Michel, *op.cit.*, p. 403.

⁵⁷⁹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 33.

⁵⁸⁰ CADE Michel, *op.cit.*, p. 403.

une connotation plus dialectique, au sens où il établit les rapports entre la ville et l'individu⁵⁸¹. En ce sens, l'habitant de Rivesaltes compile ruralité et citadinité. Ainsi, ni mobilisation de ce que le sens commun nomme morale « du rat des champs et du rat des villes » en se référant à Jean de la Fontaine, ni prétention d'établir un modèle d'habitation pour le groupe. La volonté est de dégager une expérience vécue en terre roussillonnaise à travers la citadinité, puis la ruralité.

I. Le grand propriétaire viticulteur rivesaltais, un citadin

Les sources et leur croisement paraissent indiquer que le grand propriétaire viticulteur rivesaltais se livrait à une mobilité géographique constante. Celle-ci traduit tout mouvement d'un individu dans l'espace, aussi bien au niveau local, qu'au niveau régional, voire national. Elle se décline sous trois traits caractéristiques : la mobilité résidentielle, la migration et la mobilité quotidienne. Les listes de recensement, mais aussi des enquêtes de terrain, pour faire le lien entre les données récoltées et l'espace géographique, traduisent de la part des notables rivesaltais, l'occupation de plusieurs territoires. Par ce processus, il ne s'agit pas ici d'assimiler l'organisation actuelle de l'espace à celle de la période étudiée, mais plus de collecter des données dans le souci d'illustrer le propos, et surtout de résoudre le véritable puzzle de multiplication des adresses. Pour comprendre cette multiplication, seule cette démarche permettait de lier emprise spatiale et habitat. Stéphane Le Bras a utilisé le même processus dans sa thèse, pour réfléchir aux liens entre habitat et renommée⁵⁸², alors que Jacques Martimort en a fait le cœur de son étude économique et urbaine sur Rivesaltes⁵⁸³.

La mobilité géographique se fait de façon plus ou moins simultanée, à travers plusieurs habitations. Telle est la situation des Lafabrègue. Paul Lafabrègue était recensé comme habitant de Bages en 1891, sur l'avenue d'Elne⁵⁸⁴, dans une villa de quatre étages, symbolisant la puissance du grand propriétaire, et qui s'imposait au regard de toutes les

⁵⁸¹ BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, « Les notions de citadinité et d'urbanité dans l'analyse des villes du Monde arabe. Essai de clarification », *Les cahiers d'EMAM : études sur le monde arabe et la méditerranée*, Tours, Université de Tours, n° 18, 2009, pp. 9-20.

⁵⁸² LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 183.

⁵⁸³ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, pp. 5-60.

⁵⁸⁴ ADPO, 6 M 243/11, Liste nominative de recensement de Bages. 1891, folio 37.

personnes entrant ou sortant du bourg. Il était aussi résident à Perpignan sur la rue des Augustins en 1896⁵⁸⁵, située en plein centre-ville, au sein d'un habitat de style haussmannien. A cela, il faut ajouter la possession d'une maison pour son fils, Bruno-Henri Lafabrègue⁵⁸⁶, dans le très chic huitième arrondissement de Paris, où il détenait également un cabinet de médecine générale⁵⁸⁷. Néanmoins, ce dernier n'a pas exercé toute sa vie à Paris, car le guide Rosenwald a également révélé qu'au tournant des années 1930, il possédait aussi un cabinet de médecine à Perpignan, sur le boulevard Clémenceau en centre-ville⁵⁸⁸. Ce guide fut prépondérant pour retranscrire la trajectoire individuelle de cet acteur social. Il prend la forme d'un annuaire annuel, sur lequel sont recensées l'ensemble des professions médicales de France et des colonies. Une section est dédiée à chaque département, section ensuite découpée par villes, voire par arrondissements, où les professionnels sont classés par ordre alphabétique. A la lumière de ces informations, une tendance se dégage : la possession d'un patrimoine immobilier très conséquent pour les Lafabrègue, qui semble traduire un niveau économique hors normes, à travers plusieurs résidences. Cette « grammaire de l'importance »⁵⁸⁹ reposant sur le capital économique, s'inscrit aussi dans une logique de différenciation sociale, qui sert à marquer une supériorité sociale vis-à-vis des autres individus. En somme avoir « pignon sur rue », s'assimile à une volonté d'appartenance à un même groupe, parce que fondée sur des attitudes collectives continues et collectives. Composé de plusieurs habitations, ce niveau économique retranscrit aussi une forme de capital résidentiel d'accessibilité urbaine, qui est l'une des composantes du capital spatial⁵⁹⁰. Relatif à la situation du logement, il concerne la proximité ou la rapidité d'accès au centre-ville. Il se joint au capital résidentiel d'écart, qui envisage la maison individuelle, le jardin, et plus globalement le foyer, comme une forme de protection de l'intimité domestique, symbolisé par la résidence à Bages⁵⁹¹. Ce capital résidentiel d'écart semble donc associer vie économique agricole et

⁵⁸⁵ ADPO, 6 M 258/136, Liste nominative de recensement de Perpignan. 1896, non folioté (prise de vue 359).

⁵⁸⁶ Archives de Paris, D2 M 8239, Liste nominative de recensement de Paris. 1926. Quartier Europe. Huitième arrondissement., folio 25.

⁵⁸⁷ « Liste des docteurs exerçant dans le VIII^e arrondissement », dans *Liste des docteurs en médecine, officiers de santé, sage-femmes, chirurgiens-dentistes, et pharmaciens exerçant dans le ressort de la préfecture de police de Paris*, Paris, Imprimerie Administrative de Melun, 1924, p. 79.

⁵⁸⁸ « Liste des médecins et pharmaciens des Pyrénées-Orientales », dans *Guide Rosenwald*, Paris, éditeur : 99 rue d'Aboukir, 1934-1935, p. 1181.

⁵⁸⁹ LAMBERT David, *op.cit.*, p. 256.

⁵⁹⁰ CAILLY Laurent, *op.cit.*, p. 172.

⁵⁹¹ *Ibid*, p. 172.

mode d'habiter le rural. Envisagée de cette manière, la détention de ces deux formes de capitaux, retranscrit pour les Lafabrègue une forte transcription économique. En somme, cela implique que les attributs et la position du logement, reflète un niveau de richesse et de pouvoir économique. Mais, conformément à ce qu'envisage la théorie légitimiste de la géographie sociale, ce mouvement du capital spatial vers le capital économique est aussi effectif dans le sens inverse, du capital économique vers le capital spatial. En d'autres termes, la diversité immobilière possédée rend compte de l'action et des choix opérés par l'individu dans la valorisation des ressources spatiales⁵⁹². Ces choix résidentiels retranscrivent l'absentéisme dans les domaines, et donc l'emprise de ce que Geneviève Gavignaud-Fontaine nomme la propriété citadine et foraine⁵⁹³. Par citadin, référence est faite à la ville de Perpignan, alors que le qualificatif « foraine » est utilisé lorsque le propriétaire réside en dehors du département⁵⁹⁴. En ce sens, le choix résidentiel du propriétaire s'assimile à une définition du caractère de la propriété, qui peut être citadin ou au contraire rural. Toutefois, les sources laissent entendre que chez les Lafabrègue, ce choix peut évoluer dans le temps, de façon intragénérationnelle, sur la même génération, et de façon intergénérationnelle, entre générations.

Pour autant, conformément au concept de capital spatial, qui a pour ambition de dresser les relations systémiques, mais potentiellement hiérarchiques, entre ce type de capital et les autres capitaux et, à travers cela, la relation protéiforme entre la dimension spatiale et les autres dimensions de l'identité individuelle ou collective⁵⁹⁵, cette emprise spatiale ne retranscrit pas uniquement une forte capitalisation économique. Au contraire, elle paraît être aussi l'outil d'une capitalisation culturelle et sociale accrue. En effet, comme l'a démontré Laurent Cailly, le choix de l'habitat traduit en premier lieu certains goûts, ainsi que l'accumulation de capital social en second lieu⁵⁹⁶. Dans le premier cas, comme le disait Pierre Bourdieu, c'est à travers le capital culturel objectivé (supports matériels tels que la possession de peintures, monuments, habitations, écrits, en bref les préférences de consommations de biens culturels), que se retranscrit l'usage de l'habitat comme volonté de différenciation⁵⁹⁷. De plus, ce n'est qu'à travers sa relation avec le

⁵⁹² *Ibid.*, p. 173.

⁵⁹³ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 362.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 364.

⁵⁹⁵ CAILLY Laurent, *op.cit.*, p. 170.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 186.

⁵⁹⁷ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 4.

capital culturel incorporé, c'est-à-dire l'*habitus*, que le capital culturel à l'état objectivé acquiert tout son sens. En effet, le capital culturel objectivé, dont l'habitat est une partie, n'est transmissible que sous sa forme matérielle⁵⁹⁸. C'est donc uniquement la propriété juridique qui peut être transmise à la descendance et non pas la condition de l'appropriation spécifique, c'est-à-dire ce qui constitue la possession des instruments permettant d'utiliser et surtout d'apprécier une belle habitation⁵⁹⁹. Ainsi, sur les deux générations, les Lafabrigue s'approprient l'espace, qui fait l'objet d'une appropriation matérielle par l'habitation, et symbolique par le capital culturel commun au père et au fils. Ceci suppose la volonté semblable d'appartenir à une même classe, mais dont la différenciation par certains détails, comme les préférences en termes d'habitat et de lieu d'habitation, implique une volonté de se démarquer à la fois par rapport aux autres familles de grands propriétaires et vis-à-vis des individus moins favorisés. Dans le cas du capital social, c'est via la potentialité en termes de relations que les profits d'espace sont identifiables. Le cas de l'habitation rue des Augustins est sans doute le plus évocateur. En effet, faisant partie de l'axe structurant Ouest-Est du centre ancien de Perpignan, la rue des Augustins était une rue où le commerce florissait, abritant de nombreux négociants, comme en atteste les listes nominatives de recensement. C'était aussi l'une des principales voies d'accès vers la place arborée de la Liberté, désormais connue sous le nom de « place de la République » où se tenait l'ancien marché couvert, cœur économique et social de la ville perpignanaise. De plus, de façon plus générale, l'habitat en centre-ville est l'occasion de côtoyer les individus les plus notables des localités, comme l'a démontré Laurent Coste⁶⁰⁰.

La réalité des registres hypothécaires et leur croisement avec la presse et les listes nominatives de recensement, laisse entendre que le même processus est encore à l'œuvre chez les Besombes. Justin Besombes et son fils Antoine Besombes, étaient à la tête d'une fortune mobilière dans le centre-ville de Toulouse dans la rue commerçante Saint-Antoine-du-T au sein d'un immeuble de style néo-classique⁶⁰¹, et à Rivesaltes dans la rue

⁵⁹⁸ *Ibid.*

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 5.

⁶⁰⁰ COSTE Laurent, *op.cit.*, p. 90.

⁶⁰¹ « Etat-civil de Toulouse », dans *Le Midi socialiste : quotidien régional*, Toulouse, quotidien du 04/06/1926, 1926, non paginé.

Pasteur⁶⁰², située non loin de la mairie (établi à partir de registres de formalités)⁶⁰³. L'obligation d'inscription et de transcription de tout acte translatif de droit d'hypothèque fut établie pendant la Révolution. Le but recherché était d'assurer la protection du créancier en lui conférant le droit de faire saisir un immeuble hypothéqué, au cas où la dette contractée ne serait pas acquittée à la date prévue, et cela même si le bien a entre-temps changé de mains. Pour ce faire, les inscriptions d'hypothèques et les transcriptions d'actes de mutations et de saisies sont portés sur les registres de formalités. Le recours à ces registres fut demandé en raison de la richesse des informations qu'ils contiennent. Si le chercheur l'utilise d'abord pour s'exercer au jeu de traçabilité des mutations foncières, il peut aussi en user pour déterminer la localité fréquentée de l'acquéreur, au moment de l'enregistrement d'une créance dans un registre du bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement où sont situés les biens qui y sont soumis. C'est dans ce but essentiel que leur concours fut demandé. Il fut complété par le dépouillement du journal *Le Midi socialiste*, grâce auquel a été établie la localité de la résidence toulousaine possédée par la famille. Journal quotidien régional de tendance socialiste et radical-socialiste, il renferme de nombreuses rubriques, dont une est consacrée à l'état-civil toulousain. Le dépouillement de cette rubrique a permis de trouver la publication de mariage d'Antoine Besombes, sur laquelle était mentionnée son adresse. Les répertoires de récoltes ont révélé qu'Antoine Besombes possédait également une maison d'habitation à Thuir avec un jardin imposant⁶⁰⁴. Ainsi, comme pour les Lafabregue, la famille Besombes se caractérise par des habitations compilant appropriation territoriale et prestige.

Les Nicolas sont également imbriqués dans la même logique, en possédant un appartement au sein de la monumentale cité Bartissol de Perpignan⁶⁰⁵, « véritable ensemble de prestige »⁶⁰⁶, ainsi qu'un château au centre-ville rivesaltais⁶⁰⁷, folie démesurée surmontée d'une verrière et d'un parc immense. Chez les négociants

⁶⁰² ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1906, folio 165.

⁶⁰³ ADPO, 3147 W 249, Registre hypothécaire de Perpignan (1799-1955). Registre de formalité. Volume 279 Case 499.

⁶⁰⁴ ADPO, 133 EDT 74, Répertoire de déclaration de récoltes de Rivesaltes. Année 1936, non folioté (lettre B).

⁶⁰⁵ ADPO, 6 M 307/136, Liste nominative de recensement de Perpignan. 1931, folio 1599.

⁶⁰⁶ ESCUDIER Jean-Louis, *Edmond Bartissol 1841-1916. Du canal de Suez à la bouteille d'apéritif*, Paris, CNRS éditions, 2000, p. 260.

⁶⁰⁷ ADPO, 6 M 295/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1921, folio 71.

propriétaires, plus encore que chez les simples grands propriétaires, la situation de la résidence familiale recoupe une double dimension commercialo-spatiale : gage de sérieux, de respectabilité, tout en étant incontournable dans le paysage local⁶⁰⁸.

Quant aux Donat, la donne est légèrement différente. Ces derniers n'étaient recensés qu'à l'intérieur du département des Pyrénées-Orientales, à Rivesaltes dans la rue du Moulin⁶⁰⁹, localisée dans la vieille ville, et à Perpignan dans la rue des abreuvoirs, située dans le centre-ville de la capitale roussillonnaise⁶¹⁰. Dans cette perspective et contrairement aux Lafabrègue et Besombes, les Donat se caractérisent en détenant beaucoup moins d'habitations, nettement moins imposantes que les Nicolas, qui présentent d'ailleurs un fort caractère de mixité sociale, puisque que ce soit à Rivesaltes ou à Perpignan, leurs voisins étaient majoritairement issus d'un rang social inférieur (ouvriers agricoles, cultivateurs, coiffeurs, cordonniers...). Cette constatation est aussi véridique pour les Conte. François Conte résidait dans un grand ensemble immobilier à la sortie de Rivesaltes, situé non loin du chemin de fer et de la gare. La liste nominative de recensement indique d'ailleurs qu'étaient logés au sein du même bâti, les maîtres de chais et tonneliers travaillant pour la maison Conte. En ce sens, l'habitat recoupe ici des raisons plus pratiques que distinctive, à proximité de l'interface d'expédition. Pour autant la grandeur et la démesure de l'ensemble (qui s'étend sur plus de la moitié de la rue) retranscrit tout de même la réussite commerciale et la domination de la famille Conte. C'est sans doute pour cette raison que Gabriel Conte vivait chez son père, pour récupérer et s'accaparer une part de cette respectabilité.

Ainsi, en dépit de la diversité qui marque les familles du corpus, le grand propriétaire rivesaltais s'investit dans son habitat, en lui attribuant des valeurs à géométrie variable (plusieurs résidences, principale et secondaire, style, loisirs qu'il peut véhiculer), mais ayant comme pratique homogène de lui conférer des attributions de démarcation et de distinction. Mais il s'avère que cette dimension symbolique peut être encore plus accentuée par la possession de châteaux viticoles.

⁶⁰⁸ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 185.

⁶⁰⁹ ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1906, folio 49.

⁶¹⁰ ADPO, 6 M 294/136, Liste nominative de recensement de Perpignan. 1921, folio 640.

II. Le château et le mas viticole ou comment concilier impératifs économiques et représentations sociales dans le monde rural

Mis à jour dans les travaux entrepris par le spécialiste des noblesses européennes Michel Figeac⁶¹¹ et par le conservateur du patrimoine Claire Steimer⁶¹², que cette dernière nomme « fermes modèles », ce bâti ne peut pas être réduit au simple château ou aux seules terres plantées en vignes. Il s'agit d'un ensemble, qui contribuait au bon fonctionnement du domaine et à la production de grands crus, en résumé à l'activité économique de la terre et de son produit. A l'utilité agricole, se joint une logique de distinction sociale, largement perceptible dans la démesure et dans l'immensité de ces châteaux et mas. Mais existe-il une différence fondamentale entre ces deux concepts ? Si l'on tient compte du fait que dans sa définition la plus triviale, le mas renvoie à une ferme traditionnelle, à une maison de maître paysanne oui. Mais il n'y pas pour le viticulteur, de grandes différences avec le château, si ce n'est son aspect beaucoup plus rustique, fait de pierres, de terre et de chaux⁶¹³. Le terme de « château viticole » issu de la région bordelaise est simplement plus prestigieux pour la désignation de l'exploitation vitivinicole. Sur ce point, le journaliste Charles de Lorbac disait en 1868, dans un ouvrage que tout bon-vivant devrait lire⁶¹⁴, que dans son essence, le terme château fait référence à la nécessaire hiérarchie, en qualité, entre les vins qui sous l'ancien régime provenaient des parcelles appartenant au Seigneur, les « vins du château », et ceux provenant de parcelles moins nobles⁶¹⁵. Mais par un glissement, dû en grande partie à la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce⁶¹⁶, qui imposa l'existence, pour le dépôt d'une marque, d'un caractère distinctif qui ne pouvait être simplement toponymique ou patronymique (par exemple

⁶¹¹ FIGEAC Michel, « La noblesse bordelaise et la construction de la grande propriété : une histoire en sang et or », dans FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe XVI^e-XX^e*, Bordeaux, Féret, 2015, p. 160.

⁶¹² STEIMER Claire, « Les Swawinski, une dynastie de régisseurs au service de la modernisation des domaines viticoles en médoc au XIX^e siècle », dans FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe XVI^e-XX^e*, Bordeaux, Féret, 2015, pp 140-143.

⁶¹³ ASTOR Jacques, *Dictionnaire des noms de famille et des noms de lieux du Midi de la France*, Millau, Éditions du Beffroi, 2002, p. 477.

⁶¹⁴ DE LORBAC Charles, *Les richesses gastronomiques de la France. Saint Emilion, son Histoire, ses Monuments Et Ses Vins.*, Paris, Hetzel, 1868, 44 p.

⁶¹⁵ *Ibid.*, p. 23.

⁶¹⁶ Citée par Stéphane Le Bras : LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 273.

pour désigner un lieu-dit), les propriétaires d'exploitations viticoles se sont vus contraints d'accoler à l'identification historique de leur domaine un élément distinctif, ce qui explique pour beaucoup la prolifération de la fin du XIX^e et tout au long du XX^e siècle, des « châteaux », « clos », « domaines », « mas » ou « abbayes ». Au sein du corpus constitué, trois familles possédaient ce type de demeure⁶¹⁷ : les Lafabrègue, les Besombes, ainsi que les Nicolas.

Les Lafabrègue, père et fils possédaient le somptueux mas de Rombeau à Rivesaltes, où était et où est encore érigée une vaste villa au milieu des vignobles et des caves, à proximité de la mairie⁶¹⁸. Les répertoires de récoltes de Rivesaltes, grâce à la mention du domicile du déclarant, sous-entendent que Bruno-Henri Lafabrègue est également le premier membre de sa famille à avoir établi résidence au mas de Rombeau, à la fin des années 1930⁶¹⁹. A l'instar de ce qu'a démontré Michel Figeac pour la période moderne, les mas viticoles doivent également procurer confort lorsque le grand propriétaire venait visiter ses vignes, surtout au moment de la taille et de la période des vendanges. La composition même du mas de Rombeau, constitué d'une chapelle, de plusieurs caves à vin, ainsi que d'une étable, sous-entend que ses possesseurs souhaitaient que cette demeure ne serve pas uniquement à l'ostentation et à l'agrément, mais aussi à la mise en valeur de la grande propriété. En somme, comme le souligne Robert Coustet dans l'excellente définition qu'il donne au concept de « château viticole » le mas et le château viticole réactualisent la vieille notion de château pour l'adapter à une fonction culturelle et économique précise : « Dès sa naissance, le complexe architectural que l'on appelle « château » répond à une double fonction : marquer la possession et servir à l'exploitation des terres et à la production du vin. Il doit avoir un caractère aristocratique dans son rôle de résidence et fonctionnel dans celui d'exploitation rurale »⁶²⁰. De la même manière, la formation agronomique reçue à la S.A.S.L., a sans doute décuplé cet intérêt à la mise en valeur. C'est là que le terme « fermes-modèles » de Claire Steimer prend toute sa

⁶¹⁷ Parfois, des parcelles étaient possédées sur des mas, mais au sens de « lieu-dit », c'est-à-dire que le mas lui-même n'était pas détenu en intégralité. C'est pourquoi ne sont retenues que les familles possédant l'entièreté des bâtiments et terres de ce type de structure.

⁶¹⁸ ADPO, 1016 W 371, Matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties de Rivesaltes. 1825-vers 1913, folio 607.

⁶¹⁹ ADPO, 133 EDT 75, Répertoire de déclaration de récoltes de Rivesaltes. Année 1937, non folioté (lettre L).

⁶²⁰ COUSTET Robert, « Histoire de l'architecture viticole », dans COLLECTIF, *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre George Pompidou, 1988, p. 70.

résonnance. En effet, comme elle le souligne très justement, ce type de bâtisse était animée par une organisation très spécifique, traduisant leur rôle stratégique dans la vie du domaine viticole⁶²¹. Ceci se retranscrivait notamment à travers la présence de chevaux et de bœufs, qui avaient pour mission de tracter les charrues pour le labour des vignes. C'était aussi l'une des caractéristiques propres aux grands domaines, relevée par Geneviève Gavignaud-Fontaine, ce qui permettait d'après elle aux grands propriétaires d'être toujours à la pointe des innovations et du progrès technique⁶²². De plus, aidés par la S.A.S.L. et par les cultivateurs formés au savoir pratique, les grands propriétaires furent les premiers à utiliser « la machine » pour stimuler la productivité des domaines (appareils, pressoirs, pompes à moteur, fouloirs, turbines...) ⁶²³. En somme, les mas et châteaux viticoles constituaient le support adéquat pour stimuler la capacité à produire et créer de la valeur à partir de la vigne. De plus, conformément à ce que disait l'économiste américain Robert Ployhart, l'aptitude à travailler dépend aussi d'une dimension psychologique essentielle⁶²⁴. En tant que tel, c'est cette dimension psychologique, symbolisé par le désir des grands propriétaires de s'inscrire dans une démarche de distinction, de démarcation et de représentation au sein de la société roussillonnaise, qui leur permet d'affirmer leur place dans la hiérarchie sociale, signe évident d'une conscience d'appartenir aux plus notables. Et de la même façon qu'avec les Lafabrière, les Besombes avec le château Saint-Michel de Salses⁶²⁵ et les Nicolas avec le château Sainte-Lucie de Canohès⁶²⁶ possèdent ce même type d'exploitations viticoles, c'est en tous cas ce que retranscrivent les déclarations d'appellations d'origine de 1935, où une partie de la production a été extraite de ces lieux. Ces sources témoignent aussi du fait que les grands propriétaires n'étaient pas les seuls possédants rivesaltais à posséder de telles bâtisses. C'était aussi le cas de propriétaires moyens, à la tête de 10-15 hectares

⁶²¹ STEIMER Claire, *op.cit.*, p. 143.

⁶²² GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 220.

⁶²³ *Ibid.*, p. 221.

⁶²⁴ PLOYHART Robert *et al.*, « Human Capital Is Dead ; Long Live Human Capital Resources ! », *Journal of management*, Columbia, University of South Carolina, 2013, vol. 40, n° 2, pp. 371-398.

⁶²⁵ ADPO, 7 M 58, Appellation d'origine et appellation d'origine contrôlée : déclarations, demandes et réglementation. Dossier relatif à Rivesaltes., non folioté.

⁶²⁶ Marcel Nicolas semble prendre le contrôle de Sainte-Lucie, détenu par son beau-père, lors de son mariage avec Yvette Vallarino, ce qui l'amène à déclarer la production issue de la bâtisse sous appellation en son nom propre : ADPO, 7 M 58, Appellation d'origine et appellation d'origine contrôlée : déclarations, demandes et réglementation. Dossier relatif à Canohès., non folioté.

comme le négociant Joseph Sisquille avec le Mas Vespeille de Salses, ou encore Jacques Bourdouil avec le château de Jau à Cases-de-Pène.

En ce sens, le château viticole, le mas est une pratique qui homogénéise à partir des années 1930, non pas uniquement le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, mais toute la bourgeoisie terrienne rivesaltaise. Par-là, cette pratique participe à édifier tout un mythe autour de ces familles, perçues non au cas par cas des individus et des générations comme des « *self made-men* » mais en tant que « *self-made families* ». Ce mythe et son édification était d'ailleurs l'une des principales idées développées par Claire Steimer pour évoquer les Skawinski une dynastie de régisseur du médoc⁶²⁷. Sans aller jusqu'à parler d'homme ou de famille qui s'est faite par elle-même, l'idée maîtresse de son développement était quand même l'analyse d'une famille dont le succès fut la conséquence de leurs décisions et de leurs actions. Mais contrairement aux Skawinski, les Besombes, Lafabrègue et Nicolas ne sont pas parti de « rien ». Bien au contraire puisqu'à travers la fonction sociale accordée à la grande propriété (enracinement, revendication d'autochtonie), ce sont les conditions du groupe familial qui ont fait d'eux des grands propriétaires et des notables. En ce sens, par des décisions, par des actions opportunes, ainsi que par l'héritage et les liens familiaux, ces trois familles ont atteint une position éminente, prestigieuse et privilégiée, en faisant d'eux des notables très bien identifiés par le château ou le mas. C'est cette reconnaissance et cette identification par autrui, qui leur donne le pouvoir d'agir sur le monde, pour le transformer et l'influencer. Démontrer cela, telle est l'ambition du chapitre qui suit.

⁶²⁷ STEIMER Claire, *op.cit.*, p. 140.

Chapitre 9 : le grand propriétaire viticulteur rivesaltais face à la III^e République

Tous les citoyens ont des droits, le droit de dire ce qu'ils pensent en est un⁶²⁸. Pour autant, cela ne recouvre pas toute la notion de citoyenneté. Si ce que le citoyen dit ne compte pas, alors ce n'en est pas un. Pour que cela compte, il leur faut une capacité d'agir, une *agency* politique⁶²⁹. Ce concept d'*agency*, agentivité en français, renvoie, comme l'explique la sociologue Michelle Haicault, à la faculté d'action d'un être, à sa capacité à agir sur le monde, les choses, les êtres, à les transformer ou les influencer⁶³⁰. En psychologie, l'agentivité est la perception de soi comme acteur du monde, qui fait arriver des choses, et pas seulement comme quelqu'un à qui il arrive des choses. En tant que notable, le grand propriétaire viticulteur rivesaltais peut vivre et agir comme ses dispositions intériorisées, son *habitus* fait de ses habitudes, de ses pratiques de consommation, de sa culture, l'autorise à le faire. Comme le disait, Pierre Bourdieu, chaque membre de chaque classe sociale cherche à défendre ses intérêts, en fonction de son *habitus* de classe, afin de défendre, non pas ses seuls intérêts, mais ses intérêts de classe⁶³¹. Et comme l'affirmaient Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, à se distinguer des groupes dominés, à partir de son *habitus*⁶³². Il suffit de penser au comportement électoral et politique pour se rendre compte de cette différence essentielle, dans la mesure où sauf exception notable, les membres des groupes dominants votent à droite⁶³³. Mais comme l'a démontré Éric Anceau, la question de l'appartenance religieuse des notables est également cruciale⁶³⁴. Elle retranscrit le poids des traditions et des convenances sociales, au point de souvent jouer un rôle dans l'idéologie sociale du grand propriétaire viticulteur rivesaltais, c'est-à-dire dans sa conception de la société et de la place qu'il estime être en droit d'y occuper⁶³⁵. Comme le disait André-Jean Tudesq,

⁶²⁸ FEENBERG Andrew, « Technique et agency », *Revue du MAUSS*, Lormont, Editions Le Bord de l'eau, 2014/1, n° 43, pp. 169-180.

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 169.

⁶³⁰ HAICAULT Monique, « Autour d'agency. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives méditerranéennes*, 2012, n° 41, pp. 11-24.

⁶³¹ Cité par Michel Dobry : DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), 2009, p. 283.

⁶³² PINCON-CHARLOT Monique, PINCON Michel, *op.cit.*, p. 99.

⁶³³ *Ibid.*, p. 100.

⁶³⁴ ANCEAU Éric, *op.cit.*, p. 347.

⁶³⁵ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, p. 11.

l'idéologie sociale et le comportement social d'un groupe d'individus ne peuvent être appréciés qu'en replaçant l'opinion du groupe sur le fait national⁶³⁶, donc en tenant compte du contexte sociétal, mais aussi de l' « événement objectif ». Tenir compte du contexte sociétal de la Troisième République, c'est faire rencontrer l' « événement objectif » et l'*habitus*, c'est-à-dire, comme l'affirmait Pierre Bourdieu, être conscient du fait que « la conjoncture politique ne peut exercer son action de stimulation conditionnelle appelant ou exigeant une réponse déterminée de la part de tous ceux qui l'appréhendent en tant que telle que sur ceux qui sont disposés à la constituer comme telle parce qu'ils sont dotés d'un type déterminé de dispositions »⁶³⁷. Pour résumer, un tel processus permet de comprendre la réaction des membres du corpus, notables locaux, face à la montée d'un Etat laïque et méritocratique, lorsque cette réaction se teinte d'une volonté de défendre sa propre conception de l'Etat et de la société, parfois en exerçant des charges. En ce sens, le présent chapitre propose d'analyser les opinions politiques et religieuses des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, afin de connaître leurs perceptions éthico-politico-religieuses du monde social et des groupes qu'ils dominent. Pour y parvenir c'est à travers deux axes qu'est développé la démonstration : le premier s'attarde sur les opinions religieuses et politiques, en les rattachant au milieu social et au contexte ambiant de la société. Apprécier ces opinions ensembles est logique parce que comme le dit Rémi Lenoir⁶³⁸, la réaction des notables à la Troisième République comporte ces deux dimensions : opinions politiques et opinions religieuses se mêlent et se confondent face à la montée de l'Etat laïque, qui remet en cause la place de l'Eglise catholique et le type d'ordre social qu'elle représente, et auquel leur position sociale est généralement liée. Le deuxième axe de réflexion se consacre à l'exercice de charges, de fonctions dirigeantes par les notables du corpus, pour mettre en avant l'influence du grand propriétaire viticulteur rivesaltais sur la société.

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁶³⁷ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 185.

⁶³⁸ LENOIR Rémi, *op.cit.*, p. 252.

I. Les opinions politiques et religieuses des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais

Le dépouillement de la presse permet de constater que sur la première génération, les Besombes et les Lafabrègue étaient catholiques. Justin Besombes est mentionné sur l'avis de décès de sa fille, en 1937, Marguerite Besombes, qui a bénéficié lors de ses obsèques d'un service de neuvaine⁶³⁹, l'un des nombreux types de prière de l'Église catholique. Comme l'a démontré Denis Pelletier, dans son fabuleux ouvrage sur les catholiques en France⁶⁴⁰, le service de neuvaine est une pratique qui se raréfie à partir de la Révolution française. En revanche, sous la Restauration de 1830, elle est associée à un renouveau missionnaire portée par les Dominicains, les Jésuites et les Franciscains. Dès cet instant, la neuvaine redevient une pratique courante au sein des pratiquants catholiques, et se démocratise d'autant plus avec la Première Guerre mondiale, où elle prend une nouvelle tonalité dans la prière, pour les morts au combat⁶⁴¹. De plus, le croisement de cet avis de décès avec la presse conservatrice laisse à penser que ce genre de pratique s'inscrit dans un nationalisme qui se revendique catholique, xénophobe et antisémite.

En effet, le dépouillement du journal royaliste *L'Action française*, permet de dire que Justin Besombes s'inscrivait dans le courant de pensée prôné, à la fois par ce journal⁶⁴², et par le mouvement monarchiste du même nom, fondée par Charles Maurras en 1899, en pleine affaire Dreyfus⁶⁴³. En 1919, Justin Besombes faisait partie de la troisième liste de souscription de Perpignan à destination du « Million de la défense sociale »⁶⁴⁴, fond qui avait pour dessein d'apporter soutien aux royalistes lyonnais morts au cours de la Première Guerre mondiale, ainsi qu'à la lutte « contre l'or juif ». Cette politique de levée de fonds s'inscrit pleinement dans ce que Laurent Joly nomme les « campagnes d'agitation antidreyfusardes »⁶⁴⁵ des années 1910-1920. Pour lui, ces campagnes tenaient

⁶³⁹ « Avis de décès », dans *La dépêche : journal quotidien*, Toulouse, quotidien du 10/02/1937, 1937, p. 9.

⁶⁴⁰ PELLETIER Denis, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, éditions La découverte (coll. « Repères »), 1997, p. 33.

⁶⁴¹ DUPLESSY Eugène, *Neuvaine des Morts pour les soldats tués à l'ennemi*, Lyon, Bonne Presse, 1915, p. 122.

⁶⁴² Le journal était l'organe officiel du mouvement du même nom.

⁶⁴³ JOLY Laurent, « Les débuts de l'Action française (1899-1914) ou l'élaboration d'un nationalisme antisémite », *Revue historique*, Paris, Presses universitaires de France, 2006/3, n° 639, pp. 695-718.

⁶⁴⁴ « Le Million de la défense sociale » dans *L'Action française*, Paris, quotidien du 8/12/1919, p. 2.

⁶⁴⁵ JOLY Laurent, *op.cit.*, p 702.

autant de la dialectique monarchiste que de la stratégie politique, au sens où le créneau antidreyfusard et antijuif a pour principal avantage, d'après Maurras, d'attaquer le talon d'Achille du régime républicain : les manœuvres de l'Anti-France et des Juifs⁶⁴⁶. Ceci devait permettre dans l'idéologie maurassienne, d'exploiter l'agitation nationaliste et antisémite du camp antidreyfusard. L'antisémitisme était aussi un courant consensuel susceptible de rallier toutes ces sensibilités, un moyen de subvertir le champ nationaliste. Naturellement ce n'est pas l'entièreté des membres et ou des donateurs du mouvement qui étaient antisémites, mais c'était un excellent moyen de servir la défense nationale⁶⁴⁷. Pour ce faire, les catholiques étaient, à partir des années 1910, en première ligne. En effet, la condamnation du Sillon, mouvement politique qui cherchait à rapprocher les catholiques de la République, par Rome en 1910, accentue l'intérêt des catholiques français pour l'Action française⁶⁴⁸. C'est dans ce cadre que le mouvement de Maurras, de par la foi chrétienne partagée par ses membres et selon des considérations sociales et politiques, voit en l'Église catholique, apostolique et romaine l'instigateur de l'équilibre politique français et l'assurance d'un corps social français en bonne santé⁶⁴⁹. Inévitablement une question se pose : Justin Besombes était-il farouchement antisémite ou est-il simplement un conservateur aux idées nationaliste ? Il est malheureusement impossible de répondre à cette question, mais si on se fie à l'historiographie, ce serait la deuxième option qui prévaut. Justin Besombes fit un don de 200 francs à l'Action française en 1929⁶⁵⁰ et Denis Pelletier dit à ce sujet que dans le contexte sociétal des années 1920-1930, les catholiques qui soutiennent l'Action française le font en soumettant la défense religieuse à la lutte contre la République et la démocratie, dans une logique utilitaire de défense de la foi⁶⁵¹. Cette thèse prend sens dans le croisement des sources. En effet, en 1935, Justin Besombes est mentionné sur l'avis de décès de sa belle-sœur, Louise Singla, publié dans le journal monarchiste de province, de tendance royaliste et catholique, *l'Eclair*⁶⁵². Source très intéressante, dans la mesure, où tout individu est libre de faire publier un avis de décès, dans le journal qu'il souhaite. Le choix de *l'Eclair*,

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 703.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 712.

⁶⁴⁸ PETIT Hugues, *L'Église, le Sillon et l'Action française*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 2008, p. 14.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 32.

⁶⁵⁰ « Dons et souscriptions » dans *L'Action française*, Paris, quotidien du 10/09/1929, p. 5.

⁶⁵¹ PELLETIER Denis, *op.cit.*, p. 78.

⁶⁵² « Avis de décès-Pyrénées-Orientales », dans *L'Eclair*, Paris, quotidien du 26/02/1935, p. 11.

par Justin Besombes et sa femme, sœur de la défunte, sous-entend que la famille Besombes et son entourage, étaient de tendance royaliste, idéologie qui prône un régime politique dans lequel le chef d'une nation porte le titre de roi ou de reine, le plus souvent héréditaire mais aussi à titre méritoire, et qui s'oppose par essence au républicanisme. Si l'on compare la trajectoire de Justin Besombes avec celle de Paul Lafabrègue, cette théorie se confirme, avec beaucoup de similarités, sauf dans l'adhésion à L'Action française.

En effet Paul Lafabrègue était en novembre 1869, souscripteur pour la liste de Perpignan, pour le concile du pape Pie IX⁶⁵³, communément nommé Vatican I, qui avait pour projet de définir l'infailibilité pontificale, à savoir un dogme selon lequel le pape ne peut se tromper dans son pouvoir ordinaire et extraordinaire lorsqu'il entend définir une doctrine révélée en matière de foi ou de mœurs⁶⁵⁴. Le soutien de Paul Lafabrègue à cette doctrine le place dans le sillage de l'ultramontanisme, courant de pensée qui affirme la primauté spirituelle et juridictionnelle du pape sur le pouvoir politique et donc la subordination de l'autorité civile à l'autorité ecclésiastique. Comme l'a démontré Denis Pelletier, il s'agit d'un rejet clair, net, sans appel de toute forme de libéralisme, dans un contexte où le Second empire de Louis-Napoléon Bonaparte a réformé de façon libérale le pays⁶⁵⁵. Par cette action, Paul Lafabrègue s'inscrit dans le familialisme catholique, qui comme l'affirme Rémi Lenoir regroupe la « nébuleuse associative d'obédience catholique » dont les membres font partie des « autorités sociales », au sens de Le Play, c'est-à-dire militaires, prêtres, médecins, avocats, propriétaires fonciers⁶⁵⁶ qui, pénétrés de leur rôle social vis-à-vis des groupes inférieurs dans la hiérarchie sociale, se posent en défenseurs de l'Eglise catholique, par la défense de la famille⁶⁵⁷. La réaction de Paul Lafabrègue face à la Troisième République paraît toutefois plus contrastée que Justin Besombes. Certes, en 1895, il fut souscripteur pour les Œuvres-de-mer⁶⁵⁸, action

⁶⁵³ « Souscriptions pour le concile Vatican I » dans *L'Univers*, Paris, quotidien du 5/11/1869, p. 2.

⁶⁵⁴ PELLETIER Denis, *op.cit.*, p. 41.

⁶⁵⁵ *Ibid.*, p. 42.

⁶⁵⁶ BREJON DE LAVERGNEE Matthieu, « Le Play et les milieux catholiques des années 1850 aux lendemains de la Commune » dans CARDONI Fabien (dir.), SAVOYE Antoine (dir.), *Frédéric Le Play. Parcours, audience, héritage.*, Paris, Presses des mines (coll. « Sciences sociales »), 2007, p. 159.

⁶⁵⁷ LENOIR Rémi, *op.cit.*, p. 252.

⁶⁵⁸ « Souscription des œuvres-de-mer » dans *La Croix*, Paris, quotidien du 26/02/1895, p. 3.

missionnaire destinée au monde « des gens de mer »⁶⁵⁹, mais il s'agit là de sa seule action entreprise en faveur de l'Église sous la Troisième République. Cela paraît s'expliquer par le ralliement de l'Église à la République en 1890, sous l'impulsion du pape Léon XIII et du cardinal Lavignerie, qui par le « toast d'Alger », célèbre l'acceptation par les catholiques de la République et du suffrage universel et appelle à l'union⁶⁶⁰. Malgré une hostilité de la plupart des notables catholiques à ce ralliement, la majorité finit par se rallier à la droite républicaine conservatrice et à la démocratie chrétienne, et le recul de la première en 1893 déplace le combat catholique du terrain monarchiste vers la simple défense religieuse dans le cadre républicain⁶⁶¹. En ce sens, Paul Lafabrigue a probablement accepté la République comme régime, contrairement à Justin Besombes.

Pour les autres membres de la première génération du corpus constitué, le ralliement à la République paraît avoir été immédiat. Tel est le cas d'Hippolyte Nicolas et de François Conte, les deux négociants qui paraissent être de tendance radicale et libérale. Le premier élément qui intercède en faveur de cela, est le ralliement de ces deux propriétaires à Emile Parès, radical, durant son mandat de maire de Rivesaltes entre 1892 et 1912. Le second fut même son premier adjoint entre 1892 et 1902, avant de démissionner, suite à un désaccord sur la chaptalisation du vin rivesaltaise⁶⁶². Quant à lui, Hippolyte Nicolas, en collaboration avec Victor Dalbiez, maire de Perpignan issu du parti radical, et Gaudérique Bertrand, maire de Rivesaltes à partir de 1929, élu sans étiquette, mais avec le soutien des radicaux ralliés à Emile Parès⁶⁶³ et de la droite conservatrice rivesaltaise⁶⁶⁴, organisa la réception à Rivesaltes, puis à Perpignan des membres de l'office des Transports des Chambres de commerce en juillet 1933. Ce fait d'actualité et sa publication dans le journal *La Dépêche*⁶⁶⁵, de sensibilité radicale, parfois radicale-socialiste⁶⁶⁶, laisse penser qu'Hippolyte Nicolas se situait dans une mouvance centro-libérale. En effet, tout en restant prudent, il est peu probable qu'un négociant, dont la

⁶⁵⁹ BERGER Catherine, « Entre terre et mer, la difficile alliance de l'Action catholique et de l'élan missionnaire à la Mission de la Mer (1945-1959) », *Histoire et missions chrétiennes*, Paris, éditions Karthala, 2009/1, n° 9, pp. 97-112.

⁶⁶⁰ PELLETIER Denis, *op.cit.*, p. 48.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 49.

⁶⁶² ADPO, 133 EDT 28, Délibérations du conseil municipal. 1898-1902, folio 100.

⁶⁶³ C'est-à-dire ceux refusant toute alliance avec les socialistes : les radicaux dits « indépendants ».

⁶⁶⁴ CADE Michel, *op.cit.*, p. 432.

⁶⁶⁵ « L'office régional des transports dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales » dans *La dépêche*, Toulouse, quotidien du 13/07/1933, p. 6.

⁶⁶⁶ CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la Franc-maçonnerie française Tome III*, Paris, Fayard, 1974, p. 33

prospérité repose par essence sur l'économie de marché, soit de tendance radicale-socialiste. Il est possible et même probable, qu'il se situe dans la même mouvance politique qu'Emile Parès, c'est-à-dire le radicalisme de centre-droit, qui refuse toute alliance à gauche. Quoi qu'il en soit, Hippolyte Nicolas et François Conte, ne sont pas des conservateurs comme peuvent l'être Paul Lafabrière et Justin Besombes. Dans sa thèse Geneviève Gavignaud-Fontaine relevait aussi cette tendance radicale chez les grands propriétaires roussillonnais, qui étaient en grande majorité, d'après elle, conservateurs, avec un soutien massif au bonapartisme et au monarchisme, avant de glisser petit à petit vers ce courant politique dès la fin du XIX^e siècle⁶⁶⁷. D'après elle, c'est au rythme des difficultés économiques rencontrées par les grands propriétaires, que le groupe se convertit de façon massive au radicalisme de centre-droit. En effet, c'est pour l'aile droite du parti radical que les notables roussillonnais optèrent, en raison de leur très franche hostilité au socialisme⁶⁶⁸. Il s'agissait là d'un courant idéal dans la défense de la grande propriété, face aux revendications ouvrières incarnés par la rivalité socialistes-communistes. Sur ce point, une source permet d'ailleurs d'attester de ce ralliement au centre-droit dans la défense des intérêts des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais.

En 1928, face à la grève agricole, qui toucha Rivesaltes pendant de très longues semaines, c'est une alliance entre le centre et la droite traditionnelle et conservatrice qui écrasa le mouvement ouvrier rivesaltais. Survenue entre janvier et juin 1928, elle constitue un véritable épisode de la lutte des classes, au sens où Karl Marx l'entendait, avec un affrontement entre la bourgeoisie rivesaltaise, détentrice des moyens de production, du capital, et leurs ouvriers, qui pour la plupart étaient aussi petits exploitants. C'est le 7 janvier 1928 que les hostilités commencèrent. L'ancien maire, et leader informel de la propriété bourgeoise du bourg⁶⁶⁹, Emile Parès, reçut une lettre de Jean Batllo, secrétaire de la Bourse Unitaire du Travail de Rivesaltes⁶⁷⁰, une lettre lui exposant les revendications ouvrières : une augmentation immédiate des salaires, passant de 20 à 25 francs par jour. Emile Parès répliqua immédiatement en se déclarant incompétent pour survenir à toute hausse de salaire, d'autant plus que d'après lui, la situation économique ne le justifiait d'aucune façon. Il ne s'agit pas de revenir en profondeur sur cette grève.

⁶⁶⁷ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 654.

⁶⁶⁸ *Ibid.*, p. 656.

⁶⁶⁹ CADE Michel, *op.cit.*, p. 408.

⁶⁷⁰ Fondée très récemment, en 1927, d'après Michel Cadé : *Ibid.*, p. 410.

Michel Cadé s'en est remarquablement bien chargé et de façon pionnière. Mais il convient de souligner que cette grève agricole est plus que cela. Il s'agissait d'une véritable grève politique, où les anti-communistes mirent tout en œuvre pour faire tomber le Parti communiste, en tant que force politique dominante à Rivesaltes. En effet, l'entière des membres du corpus de grands propriétaires, du moins tous ceux en vie à ce moment-là, c'est-à-dire Henri Lafabregue, Justin Besombes et son fils Antoine, François Conte et son fils Gabriel, les Nicolas, et les Donat père et fils, se rallièrent à Emile Parès, en vue de défendre leurs intérêts patronaux face aux ouvriers et petits propriétaires, Émile Parès, qui s'opposa d'ailleurs pendant de très long mois à toute augmentation de salaire⁶⁷¹. Dès le 31 mars, les grands propriétaires rivesaltais, après avoir adopté une attitude très passive, durcissent le ton, en déclarant publiquement une opposition franche à toute augmentation de salaires⁶⁷², et menaçant ouvertement les grévistes de les remplacer par d'autres ouvriers des localités proches⁶⁷³ comme Peyrestortes⁶⁷⁴. A cet instant, la grève agricole devient politique, puisque dictée par Emile Parès, la stratégie patronale vise désormais à liquider l'influence communiste sur Rivesaltes. Les ouvriers répliquent immédiatement en entonnant l'Internationale et en projetant d'étendre le conflit aux villages voisins, tel qu'Espira-de-l'Agly. Néanmoins, en vue de pouvoir sulfater leurs vignes, menacée par un taux d'humidité exceptionnel qui aurait pu être à l'origine de moisissures et de mildiou, les grands propriétaires entreprennent dès le 10 juin 1928, appuyés par la préfecture⁶⁷⁵, et sous l'impulsion de Justin Besombes et d'Henri Lafabregue⁶⁷⁶, d'offrir 35 francs par jour à leurs ouvriers⁶⁷⁷. La récolte fut ainsi sauvée, le climat s'apaisa. Dans les faits, cette alliance entre le centre et la droite, dans la résolution du conflit, est perceptible à deux niveaux. Le premier est identifiable dans la composition même du bureau du syndicat fondé à cette occasion pour discuter les intérêts des propriétaires rivesaltais, dont la

⁶⁷¹ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, F7/13839, La grève agricole de 1928. Rapport du commissaire Ricard du 24 mai 1928, folio 16.

⁶⁷² Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, F7/13839, La grève agricole de 1928. Rapport du commissaire Miramon des 4 et 30 avril 1928, folio 2.

⁶⁷³ Comme le dit Jacques Martimort ce fait démontre bien la domination et le paternalisme des plus grands propriétaires sur les plus petits, dont une frange était non-gréviste, et qui pour la plupart perdirent leurs récoltes à cause de cette action : MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 75.

⁶⁷⁴ D'après le témoignage d'Émile Dardenne, ouvrier agricole d'Emile Parès et témoin de la grève. Témoignage recueilli et cité par Michel Cadé : CADE Michel, *op.cit.*, p. 407.

⁶⁷⁵ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, F7/13839, La grève agricole de 1928. Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur 10 juin 1928, folio 4.

⁶⁷⁶ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, F7/13839, La grève agricole de 1928. Rapport du commissaire Ricard du 24 mai 1928, folio 4.

⁶⁷⁷ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 75.

présidence était assurée par Emile Parès durant les premières semaines de grève, foncièrement anticléraliste⁶⁷⁸, comme le veut d'ailleurs la tradition radicale, et la vice-présidence par Justin Besombes, conservateur. Le second se recense dans l'épilogue de cette crise sociale et politique, où dans le cadre des élections municipales, le 9 juin 1929, la liste anticomuniste dirigée par Gaudérique Bertrand et soutenue par l'ensemble de la bourgeoisie terrienne rivesaltaise, centre-droit et droite⁶⁷⁹, l'emporte sur les socialistes et sur la liste communiste du B.O.P. (Bloc ouvrier et paysan). Conformément à ce qu'affirmait Marianne Caron dans sa thèse, le radicalisme apparaît donc dès la fin des années 1920 comme une force conservatrice, tranchant avec le centre-gauche des radicaux-socialistes⁶⁸⁰.

Et comme le disait Daniel Boy, chez les groupes élevés dans la hiérarchie sociale, l'origine sociale dicte le comportement politique⁶⁸¹. En effet, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde génération, les opinions du grand propriétaire viticulteur rivesaltais sont marquées par des idées centro-conservatrices, qui déterminent son idéologie sociale. Bien sûr, des disparités existent entre familles, classées entre le centre libéral et la droite conservatrice et nationaliste, mais le ralliement unanime au bloc centro-conservateur, tant en 1928, qu'un an plus tard en 1929, sous-entend le déploiement de stratégies anticonjoncturelle, au moment où Rivesaltes et plus généralement le Roussillon basculent dans le vote socialiste et communiste. Comme le dit Geneviève Gavignaud-Fontaine, les préoccupations économiques des grands propriétaires viticulteurs, résultant des crises de méventes du premier tiers du XX^e siècle, les poussent à opter pour le camp le plus à même de défendre leurs intérêts⁶⁸², quitte à faire des compromis pour les plus conservateurs avec un acteur anticléral comme Emile Parès. Il s'agit ici d'un signe évident que le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais existe objectivement, c'est-à-dire « en soi », mais aussi subjectivement, « pour soi ». La défense consciente de leurs intérêts en est la meilleure preuve. Cette conscience peut d'ailleurs mener vers l'exercice de charges publiques, ainsi qu'à la pratique d'une influence sur la société.

⁶⁷⁸ CADE Michel, *op.cit.*, p. 428.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p. 436.

⁶⁸⁰ CARON Marianne, *Le Front Populaire dans le Bas-Languedoc et le Roussillon*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1972, pp. 639-641.

⁶⁸¹ BOY Daniel, « Origine sociale et comportement politique », *Revue française de sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1978, 19-1, p. 97.

⁶⁸² GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 653.

II. L'exercice de charges et l'influence du grand propriétaire viticulteur rivesaltais sur la société

Le dépouillement des sources traduit l'exercice de charges locales pour quelques membres de la première génération. Tel est le cas de François Conte, qui en plus d'être premier adjoint à la mairie de Rivesaltes, était délégué cantonal du canton de Rivesaltes⁶⁸³, c'est-à-dire représentant du Conseil départemental de l'instruction primaire. Le délégué cantonal était chargé depuis la loi Goblet de 1886 de veiller aux bonnes conditions de fonctionnement des écoles publiques et privées d'un canton. Le romancier Léon Frapié disait en 1904 qu'il se livrait à un travail constant de surveillance, à la fois des institutrices et instituteurs, mais aussi des inspecteurs d'académie : « Délicieux ! Je vais être heureuse dans cette école. Mais je sais que la fonction d'un délégué cantonal est d'examiner la tenue de l'école ; il n'a nullement à s'occuper de moi »⁶⁸⁴. Véritable ami de l'école publique, suite à la loi Goblet, le rôle du délégué cantonal consiste à être un représentant indépendant de la laïcité et de la République auprès de l'école, de façon bénévole, en étant nommé par le préfet. Par-là, il joua un grand rôle dans l'enracinement de la République et de l'école laïque dans la société française, notamment dans le monde rural, en veillant aux bonnes conditions de vie et de travail des écoliers. L'exercice de cette fonction s'inscrit pleinement dans ce que Rémi Lenoir relevait dans son analyse du développement de l'Etat républicain à la fin du XIX^e siècle⁶⁸⁵. Pour lui, une grande majorité de fonctionnaires, de médecins, participèrent, en exerçant des fonctions éducatives, sanitaires et sociales, à l'essor de la Troisième République, en confirmant et en mettant en lumière les grandes avancées acquises par cette dernière⁶⁸⁶. Le délégué cantonal s'inscrit donc dans ce que l'historien Yves Billard disait en 2003⁶⁸⁷. Pour ce dernier, sous la III^e République, à l'échelle d'une commune, d'un arrondissement ou d'un canton, ce sont les notables issus de l'industrie ou du commerce, dont les négociants font partie, qui exerçaient la plus grande influence⁶⁸⁸. En ce sens, François

⁶⁸³ « Lois et décrets » dans *Journal officiel de la République française*, année 32, n°45, 15 février 1900, p. 960.

⁶⁸⁴ FRAPIÉ Léon, *La maternelle*, Paris, Librairie universelle, 1908, p. 25.

⁶⁸⁵ LENOIR Rémi, *op.cit.*, p. 252.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 256.

⁶⁸⁷ BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la III^e République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan (coll. « Etudes »), 2003, 222 p.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p. 48.

Conte s'inscrit pleinement dans le républicanisme et l'anticléralisme des lois Ferry, consistant à abolir les régimes de privilèges des congrégations enseignantes, qui laissaient une place ample à l'enseignement confessionnel, depuis la loi Falloux, votée sous la II^{ème} République⁶⁸⁹. C'est également dans ce cadre, qu'est créée une société autonome et amicale des instituteurs, dans chaque département, sous l'impulsion du congrès des instituteurs de 1887⁶⁹⁰. Le croisement des sources et leur réalité révèlent que François Conte était membre honoraire de la société des instituteurs et institutrices de Rivesaltes⁶⁹¹, où il reçut d'ailleurs la mention honorable de la part du ministère du travail, pour services rendus à la mutualité. A l'instar de Jules Pams, grand propriétaire et notable roussillonnais, qui fut député, sénateur puis ministre, François Conte s'inscrit donc dans le radicalisme et dans la lutte contre la religion catholique, mais de façon locale. C'est cette lutte qui en fait une personnalité marquante de la vie politique rivesaltaise de la fin du XIX^e siècle, renforcée par son mandat d'adjoint à la mairie.

Mais il n'est le seul à avoir eu le pied dans une mairie. C'est également le cas des Besombes, père et fils, qui furent tous deux maires de l'Albères, petit village rural situé au sud-est des Pyrénées-Orientales. Le premier, fut fait chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur, en date du 1^{er} octobre 1934, pour l'exercice de cette fonction, qu'il occupa sans interruption, pendant 30 ans⁶⁹². Le croisement de ce dossier de décoration avec les déclarations de récoltes de Rivesaltes induit que son fils, Antoine, lui succéda à sa mort, en 1935⁶⁹³. Son identification comme « maire de l'Albère », induit que la charge a donc été transmise, tel un patronyme. Ce phénomène était également relevé par Éric Anceau dans sa prosopographie des députés du Second Empire⁶⁹⁴. Il est facilement concevable que le père pense au fils pour lui succéder, lorsqu'il quitte son mandat ou s'il venait à décéder. Mais un maire doit pourtant être élu. C'est sans l'ombre d'un doute, le caractère rural de la petite commune de l'Albères, qui explique cette transmission. En

⁶⁸⁹ ALBERTINI Pierre, *L'Ecole en France. XIX^e-XX^e siècles. De la maternelle à l'université*, Paris, Hachette Supérieur (coll. « Carré histoire »), Paris, 1992, pp. 47-48.

⁶⁹⁰ *Ibid.*, p. 51.

⁶⁹¹ « Lois et décrets », dans *Journal officiel de la République française*, année 41, n° 206, 1^{er} août 1909, p. 8400.

⁶⁹² Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/739/83921, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977 (reversé dans cette sous-série, mais décédé en 1935), Dossier de Justin Besombes, non folioté.

⁶⁹³ ADPO, 133 EDT 76, Répertoire de récoltes de Rivesaltes. Année 1938, non folioté (lettre B, C, D, L, N).

⁶⁹⁴ ANCEAU Éric, *op.cit.*, p. 240.

effet, en étant moins soumises aux vicissitudes de la politique nationale, les mairies présentent, comme l'a démontré Éric Anceau, un caractère patrimonial affirmé, et qui s'assimile au domaine par excellence des notables locaux⁶⁹⁵. Jean-Louis Briquet est également du même avis. Pour lui, c'est en acquérant le statut « naturel » de leader de leur communauté, que les notables peuvent transmettre une charge politique à leur descendance⁶⁹⁶. L'acquisition de ce statut nécessite de nouer des liens étroits d'interdépendances et de solidarité avec les organes de représentation de la société locale (Eglise, association, mutualité agricole). Et justement, d'après son dossier de décoration de la Légion d'honneur, Justin Besombes était à la tête d'une société de secours mutuels communale « l'Albérienne », tout en étant un fervent catholique. C'est cela qui justifie et qui érige l'Albère en tant que « fief » électoral d'une part et qui légitime les Besombes dans leur position et dans leur « supériorité sociale »⁶⁹⁷ vis-à-vis des autres groupes. L'exercice de ce poids local est aussi vrai pour les Nicolas, mais pour le commerce.

Les sources indiquent que le père et le fils faisaient figure de lien social à la fois au sein de la communauté roussillonnaise, mais aussi d'interface intra-méridionale. Cette double-dimension est symbolisée par l'appartenance d'Hippolyte Nicolas⁶⁹⁸ et de Marcel Nicolas⁶⁹⁹ au tribunal de commerce de Perpignan, élus en tant que juges consulaires. Par définition, les juges consulaires des tribunaux de commerce sont des magistrats élus par leurs pairs commerçants ou dirigeants de sociétés commerciales. Ceci implique que ces pairs voyaient chez ces deux négociants des hommes responsables, sérieux, mais surtout rayonnants à qui pouvait être confiée une charge dite civique⁷⁰⁰. De plus, comme l'a démontré Maurice Agulhon dans le Var, l'exercice d'une charge comme celle-ci s'insère dans le renouveau démocratique républicain, dans la mesure où les dirigeants d'industries, les propriétaires et les négociants supplantent les autorités tutélaires traditionnelles, en propageant l'idée méritocratique⁷⁰¹. De la même façon, Jean-Louis

⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 241.

⁶⁹⁶ BRIQUET Jean-Louis, *op.cit.*, p. 288.

⁶⁹⁷ L'expression est de Paul Veyne : VEYNE Paul, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil (coll. « L'univers historique »), pp. 117-118.

⁶⁹⁸ « Litiges de novembre 1913-Pyrénées-Orientales » dans *Le Télégramme : journal quotidien de la démocratie du Midi*, Toulouse, quotidien du 4/12/1913, p. 4.

⁶⁹⁹ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

⁷⁰⁰ DAUMARD Adeline, *op.cit.*, p. 227.

⁷⁰¹ AGULHON Maurice, *La République au village. Les populations du Var, de la Révolution à la II^e République.*, Paris, Editions du Seuil, 1979, pp. 147-284.

Briquet dit que dans le Midi plus qu'ailleurs, l'imprégnation politique de la vie populaire et le patronage économique de nouvelles élites, dont les négociants font partie, ont posé les bases de la vie démocratique rurale et urbaine du XX^e siècle⁷⁰². Il s'agit là d'une véritable reconnaissance d'autrui où le négociant fait figure d'intercesseur, à la fois à l'horizontale entre notables patrons d'industries, propriétaires, et à la verticale entre notables et groupes professionnels moins élevés socialement. Comme l'affirme Stéphane Le Bras, être juge consulaire renforce aussi la crédibilité, dans un groupe professionnel où la réputation joue un rôle fondamental, cela s'inscrit dans une logique réticulaire d'appropriation de l'espace public⁷⁰³. De cette façon, cette appropriation satisfait un souci de domination et de rayonnement qui caractérise le positionnement social des négociants méridionaux. D'ailleurs, dans cette continuité les Nicolas renforcent leur réputation d'une part en président des sociétés de patronage pour le père et en devenant président de la Chambre de commerce perpignanaise pour le fils. En effet, Hippolyte Nicolas était président en 1929 des groupements industriels et commerciaux de la Fédération méridionale du commerce en gros des vins et spiritueux⁷⁰⁴. Fondée en 1900, cette fédération était la caisse de résonance des inquiétudes, mais également des solutions des négociants face aux crises de méventes⁷⁰⁵. Regroupant les syndicats locaux du négoce des quatre départements les plus producteurs (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales), son but était simple mais essentiel : défendre leurs intérêts comparatifs et limiter les effets des crises⁷⁰⁶. Comme l'a montré Philippe Lacombrade pour la période 1870-1939, il s'agit là d'un véritable effort de *lobbying* auprès des pouvoirs publics. En ce sens, les Nicolas s'imposent comme de véritables hommes de devoirs et de pouvoirs, pour qui la défense des intérêts du commerce du vin, est primordiale, intérêts qui sont d'ailleurs les mêmes que ceux des plus gros propriétaires⁷⁰⁷. En ce sens, le *lobbying* est d'autant plus efficace, que la plupart du temps, les négociants membres de la fédération font eux-mêmes partie

⁷⁰² BRIQUET Jean-Louis, *op.cit.*, p. 280.

⁷⁰³ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 195.

⁷⁰⁴ « Le congrès de la fédération méridionale du commerce en gros des vins et spiritueux », dans *La journée vinicole : quotidien spécialisé d'information rapide*, Montpellier, quotidien du 28/05/1929, non paginé.

⁷⁰⁵ LE BRAS Stéphane, « La domination du marché viticole par le Négoce des vins languedociens en temps de crise (1925-1939) », *Siècles : revue du centre d'histoire « espaces et cultures »*, Université Clermont-Auvergne, 2012, 35-36, pp. 70-91.

⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 76.

⁷⁰⁷ LACOMBRADÉ Philippe, « Les Chambres de Commerce du Languedoc face à la question viticole sous la Troisième République » dans LACOMBRADÉ Philippe (dir.), NICOLAS Fabien (dir.), *Vin et République (1907-2007)*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 114.

des tribunaux de commerce⁷⁰⁸, comme c'est le cas pour Hippolyte Nicolas. Ce pouvoir d'action dans les instances dirigeantes leur donne ainsi l'occasion d'influencer la conjoncture selon leurs propres intérêts. La logique est encore la même avec Marcel Nicolas, président de la Chambre de commerce perpignanaise entre 1948 et 1951⁷⁰⁹. Comme l'a démontré Jean-Marie Moine, au XX^e siècle, les Chambres de commerce constituent une véritable « usine à patriciens »⁷¹⁰, dans la mesure où elles concentrent le pouvoir, la richesse et le prestige. Par-là, leurs membres sont reconnus par les pouvoirs publics comme les représentants des milieux économiques et industriels, véritable aubaine puisque cela leur donne une position hégémonique, localement et régionalement, parfois nationalement⁷¹¹, pouvant ainsi influencer l'ensemble de la gouvernance publique selon leur propre dessein.

Ainsi, en définitive, les membres du corpus des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais cherchent tous à influencer les pouvoirs publics, selon leur propre conception de la société, soit en faisant eux-mêmes partie des catégories dirigeantes, soit en s'opposant à ces dernières pour les conservateurs. En ce sens, la Troisième République homogénéise ce groupe social, car elle met en lumière les actions entreprises, en vue de défendre leurs intérêts, qui peuvent être économiques, à l'image des négociants, ou politiques pour les conservateurs que sont les Besombes et les Lafabrigue. A l'échelle de l'entièreté du groupe, cela se retranscrit par une idéologie qui combine et qui défend des préoccupations libérales et conservatrices. La réaction des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, même chez les rentiers, qui paraissent de prime abord moins investis dans la défense de leurs intérêts que les autres groupes professionnels, au moment de la grève agricole de 1928 en est la meilleure preuve. Et cette notabilité, cette renommée et ce prestige peuvent par la suite être réinvestis au service de la grande propriété, dans l'émergence du cru de qualité.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 116.

⁷⁰⁹ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

⁷¹⁰ MOINE Jean-Marie, « Les chambres de commerce aux XIX^e et XX^e siècles : un patriciat économique ? », dans PETITFRÈRE Claude (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (coll. « Hors Collection »), 1999, pp. 331-346.

⁷¹¹ *Ibid.*, p. 332.

Chapitre 10 : l'émergence du cru de qualité, une défense des intérêts propres dans les crises de méventes des années 1930

Le sens commun affirme bien trop souvent que le vin (ou le grand vin) n'est qu'une simple combinaison de facteurs naturels et humains. Affirmer cela est pourtant partiellement faux, du moins incomplet. Beaucoup oublient que l'émergence de la qualité viticole est, dans son essence même le résultat de savoir-faire technique, financier, commercial, mais surtout des incidences sociales des crises économiques⁷¹². L'apogée de l'industrialisation viticole entraîna de la surproduction, une « ivresse de l'abondance » qui fut signifiée par la chute des cours des vins. Par ailleurs, l'effondrement de la production viticole française, lors du phylloxéra, s'est caractérisé par l'ouverture du marché aux producteurs étrangers, espagnols notamment, ce qui eut pour conséquence directe de concurrencer les producteurs français et de les plonger dans un gouffre économique et social. Les conséquences sociales du phylloxéra et des crises de méventes pour les membres du corpus ont été mises en lumière dans le quatrième chapitre. Si les grands propriétaires rivesaltais se caractérisaient avant la crise par une logique de croissance quantitative, à savoir basée sur une hausse constante de la production viticole, le contexte économique du premier tiers du XX^e siècle a tout changé⁷¹³. L'heure n'était plus à l'acquisition de compétences agronomiques pour l'industrialisation et pour la lutte contre le phylloxéra, mais à la lutte contre la fraude et contre la concurrence étrangère. Sur ce point, comme l'ont montré François Pic et Jean Sagnes, la mémoire collective a surtout retenu l'image du petit propriétaire ruiné, impuissant, avec l'huissier de justice qui récupérait tous ses biens⁷¹⁴. Depuis, nombre de travaux ont été entrepris et ont démontré la place de la crise, quelle qu'elle soit, dans l'émergence des vins d'exception⁷¹⁵. Rendue possible par des dépenses en matière de recherche et de développement pour améliorer les techniques de production et de vente, c'est-à-dire par du progrès technique, cette émergence se retranscrit à Rivesaltes dans l'apparition des appellations d'origine, afin de faire cesser la fraude et les abus de toutes sortes, comme

⁷¹² PIC François, SAGNES Jean, *op.cit.*, p. 300.

⁷¹³ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 406.

⁷¹⁴ PIC François, SAGNES Jean, *op.cit.*, p. 301.

⁷¹⁵ FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *op.cit.*, pp. 95-241.

la chaptalisation. En ce sens, la crise pousse le grand propriétaire à moderniser et à innover, pour protéger, parfois pour faire fructifier leur patrimoine. Comme l'a démontré le courant de la sociologie historique, Norbert Elias notamment⁷¹⁶, le progrès technique peut avoir pour conséquence de déboucher sur un processus de différenciation sociale, comme marqueur identitaire. En effet, Karl Marx affirmait déjà dans *Le Capital*⁷¹⁷, que la différenciation sociale était l'une des conséquences du progrès technique et de la diversification des tâches qui en résulte, où seul le patronat bénéficie du travail du prolétariat. Sans parler d'exploitation ou d'aliénation du prolétariat rivesaltais, par les grands propriétaires, force est de constater que c'est bien un processus de différenciation sociale qui est à l'œuvre au sein du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais et dans toute la bourgeoisie terrienne rivesaltaise. Ils sont en effet les seuls à faire le choix de la qualité au détriment de la quantité au sein du bourg rivesaltais, ce qui paraît créer une coupure avec les couches sociales inférieures (petits propriétaires, qui travaillent aussi pour l'essentiel pour un plus grand exploitant) qui n'est pas que technique, mais aussi symbolique. En partant de là, l'objectif de ce dixième chapitre est de mettre en exergue l'émergence de la qualité viticole, comme un trait caractéristique de la défense des intérêts des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Pour cela, c'est à travers trois points qu'est développée cette idée. Le premier s'attarde sur les différents acteurs ayant permis cette émergence et le deuxième sur la question de la réputation comme gage de qualité. Le dernier met à jour le rôle essentiel de l'investissement personnel du grand propriétaire dans ses vignobles. Naturellement ce chapitre s'insère dans la problématique plus large visant à interroger la propre conscience des membres du corpus de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, afin de déterminer si ces derniers avaient eux-mêmes le sentiment d'appartenir au même groupe homogène et à la même classe sociale.

⁷¹⁶ ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard (coll. « Sciences humaines »), 1991 (1^{ère} éd. 1987), 308 p.

⁷¹⁷ MARX Karl, *Le Capital*, Paris, Flammarion (coll. « Champs classiques »), Livre I Sections I à IV, 2008 (1^{ère} éd. 1867), 672 p.

I. Les agents de la qualité

« La législation viticole a pris l'aspect d'une sorte de paternalisme caduc sous l'égide duquel se réfugie la viticulture dès qu'elle rencontre quelque obstacle. Après la disette, la mévente, tous les yeux se tournèrent vers les pouvoirs publics. Si des lois avaient su ressusciter la viticulture, d'autres lois ne l'empêcheraient-elles pas de mourir ? »⁷¹⁸. C'est en ces termes que Frédéric Atger, résume l'appel à l'aide des viticulteurs français au moment de la crise économique de 1907. Les sources révèlent que bien avant que les décisions des propriétaires et des exploitants soient cruciales dans l'élaboration d'un vin de qualité, c'est l'Etat qui, dans « une véritable décharge de mitraille législative »⁷¹⁹ se proposa en véritable défenseur paternel de la viticulture française. Le dépouillement d'enquêtes agricoles, et leur croisement avec les déclarations d'appellation permet de dire qu'à Rivesaltes, les recherches pour la production d'un vin de qualité semblent avoir commencé dès la première décennie du XX^e siècle.

Tous les propriétaires rivesaltais, petits, moyens, grands, sortent ébranlés de la crise phylloxérique, et se retrouvent asphyxiés par les dérèglements commerciaux qui précèdent 1907. Dès l'été 1908, le président du syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais, Émile Parès envoie une lettre au ministre de l'Agriculture dans le cadre des enquêtes annuelles sur les vignobles envahis par le phylloxéra, Joseph Ruau, pour l'implorer d'agir pour la protection des producteurs rivesaltais, soumis d'après lui à la fraude et à la concurrence déloyale⁷²⁰. Pour Émile Parès, la loi du 29 juin 1907, qui établit les déclarations de récoltes, afin de pouvoir contrôler la production⁷²¹ était très largement insuffisante. De la même façon, la création du Service de la Répression des Fraudes, par le décret du 24 avril 1907⁷²², ne contenta pas les gros producteurs, au sens où comme l'affirme Geneviève Gavignaud-Fontaine⁷²³, cette institution, chargée de rechercher et de constater les fraudes, ne comprenait pas vraiment les déterminants de la qualité du vin.

⁷¹⁸ ATGER Frédéric, *La Protection de la viticulture par l'Etat*, Montpellier, Grollier, p. 114.

⁷¹⁹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 408.

⁷²⁰ ADPO, 7 M 71, Vignobles envahis par le phylloxéra, Enquêtes annuelles : instructions, rapports, questionnaires, état, correspondances. Liasses relatives à Rivesaltes, copie de la lettre envoyée par Monsieur Émile Parès, maire de Rivesaltes à Monsieur le ministre de l'Agriculture le 1^{er} juillet 1907, non folioté.

⁷²¹ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 409.

⁷²² *Ibid.*, p. 411.

⁷²³ *Ibid.*, p. 410.

Les principaux critères retenus étaient le nom du négociant et du village, laissant ainsi l'occasion aux viticulteurs les plus malveillants de faire ce qu'ils voulaient avec leur production, malgré un contrôle très strict sur les quantités déclarées. A vrai dire, le contenu lui-même des bouteilles n'était pas suffisamment surveillé. Une telle démarche était suffisante pour non pas protéger, mais contenter les petits producteurs, qui n'avaient ni le temps, ni le loisir de lutter contre les balles de la mitraille législative gouvernementale⁷²⁴.

Les grands propriétaires rivesaltais, au contraire, Hippolyte Nicolas et Paul Lafabrègue en tête⁷²⁵, crièrent au scandale, puisqu'il était inacceptable que le savoir-faire, les compétences et le lieu de provenance, c'est-à-dire le nom du domaine, ne soient pas pris en compte dans les déterminants de la qualité viticole. Comme le résume Jacques Martimort, dans sa démarche législative l'Etat n'avait pas pris en charge les viticulteurs, mais la viticulture⁷²⁶. Comme il l'affirme, il faut attendre la fin de la Première Guerre mondiale et 1919, pour que les producteurs et gros exploitants français soient compris et entendus⁷²⁷. C'est grâce à la loi du 6 mai 1919, promulguée par le parlement et qui instaure les appellations d'origine, que la qualité du vin change, pour la plus grande joie des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais⁷²⁸. Néanmoins, cette loi est un échec, dans la mesure où les procédures d'obtention des appellations sont trop longues, et ne mettent pas suffisamment en valeur le lieu de provenance de la production.

Comme l'a montré l'historien Gérard Béaur pour le Bordelais, le manque de normes et de contrôle entraîne la production sous appellation de vins très médiocres, où la plupart portent d'ailleurs les mêmes noms tels que « château », ce qui dans un contexte où les crises de mévente frappent durement les viticulteurs français n'est pas fait pour aider. De plus la plupart du temps, les vins concernés proviennent d'une exploitation agricole qui n'existe même pas⁷²⁹. Pour les fraudeurs, c'est encore une trop belle occasion de tromper

⁷²⁴ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 406.

⁷²⁵ ADPO, 133 EDT 66, Syndicat des propriétaires fonciers rivesaltais. Compte-rendu de la réunion du 2 mai 1907, non folioté.

⁷²⁶ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 74.

⁷²⁷ *Ibid.*, p. 75.

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 78.

⁷²⁹ BEAUR Gérard, « La grande propriété, un passeport pour le vin de qualité ? », dans FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe XVI^e-XX^e*, Bordeaux, Féret, 2015, pp 241-256.

le consommateur⁷³⁰. La réalité des sources indique que c'est en 1935 que tout change et que le vin des grands propriétaires rivesaltais accède véritablement à la réputation qu'il est en droit d'avoir, et à la reconnaissance qu'il veut recevoir. Un arrêté du préfet des Pyrénées-Orientales en 1938, Raoul Didkowski, précise les détails de ce changement⁷³¹. Le décret-loi du 30 juillet 1935 instaure le Comité National des Appellations d'Origine (CNAO) dans le but de lutter contre la crise du secteur viticole, l'objectif étant de tracer les frontières des appellations tout en les contrôlant rigoureusement à l'aide de commissions départementales. Marcel Nicolas était d'ailleurs vice-président de la commission des Pyrénées-Orientales, nommé à ce poste par le Comité National. La loi du 21 mars 1936 sur la production des mistelles et vins doux, puis le décret du 6 août de la même année, accordent au territoire de Rivesaltes et à ses vins doux de qualité, le bénéfice de l'appellation contrôlée. Pour y avoir accès, les vins devaient posséder obligatoirement une richesse en sucre minimum de 252 grammes par litres, correspondant à 14° d'alcool en puissance⁷³². En ce sens, c'est une véritable alliance entre l'Etat et la bourgeoisie terrienne⁷³³ rivesaltaise, qui a permis aux grands propriétaires de défendre le cru et par la même occasion leur réputation.

II. La question de la réputation

Les sources indiquent qu'à Rivesaltes, les grands propriétaires viticulteurs se spécialisent dans la production de vin doux, dont du muscat, dans le souci de se démarquer des vins de table ordinaires, et ainsi soutenir une réputation de qualité constante. C'est le cas de Marcel Nicolas, Henri Lafabrègue et des Besombes, père et fils⁷³⁴.

⁷³⁰ *Ibid.*, p. 251.

⁷³¹ ADPO, 7 M 58, Appellation d'origine et appellation d'origine contrôlée : déclarations, demandes et réglementation. Dossier relatif à Rivesaltes, Arrêté préfectoral du 12 avril 1938, non folioté.

⁷³² MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 87.

⁷³³ Le terme de bourgeoisie terrienne est ici utilisé pour souligner que ce ne sont pas uniquement les grands propriétaires rivesaltais qui ont poussé dans cette direction, mais bien l'ensemble des propriétaires fortunés de Rivesaltes, tel qu'Émile Parès.

⁷³⁴ ADPO, 7 M 58, Appellation d'origine et appellation d'origine contrôlée : déclarations, demandes et réglementation. Dossier relatif à Rivesaltes, Relevés de déclarations d'appellations d'origine, Récoltes de 1935, 1936, 1937 et 1938, non folioté.

Le premier a déclaré sur quatre années d'affilé, entre 1935 et 1938, une appellation « Clos Maréchal Joffre », constituée de grenaches, de muscats et de carignans. Par-là il se distingue très clairement de la plupart des autres déclarants, dont l'appellation était bien souvent « Rivesaltes » ou « Agly-Rivesaltes ». Comme l'a montré Gérard Béaur ce souci de distinction embrasse avant tout une volonté d'identification claire, en vue de dessiner une hiérarchie vis-à-vis des autres déclarants. En effet, une fois que le grand propriétaire s'était distingué des autres producteurs rivesaltais, il devenait impératif, dans un contexte où des phénomènes de concurrence commençaient à s'affirmer, d'essayer de se positionner au-dessus des autres propriétaires déclarants⁷³⁵. En ce sens, accoler le nom « Maréchal Joffre » à une partie de sa production, c'est accoler le prestige du maréchal à un vin de qualité. Ce qui compte c'est d'établir une réputation, de tenir son rang, d'autant plus que depuis la loi du 30 juillet 1935, il était formellement interdit de déclarer les appellations en utilisant les mentions « mas », « château » ou « domaine », sauf exception pour les vins provenant exclusivement de la même exploitation viticole et ne résultant donc pas d'une récolte sur plusieurs parcelles. La vinification devait également être réalisée dans la même exploitation⁷³⁶.

Chez Henri Lafabrègue la constatation est similaire, avec deux appellations déclarées en quatre ans, à savoir « Agly-Rivesaltes », constituée de grenache et de macabeu, et « Malvoisie » faite comme son nom l'indique du cépage du même nom. L'appellation Agly-Rivesaltes remonte à des usages très anciens, que Jacques Martimort fait remonter aux papes d'Avignon et à leur goût très prononcé pour le muscat de Rivesaltes et de Clair⁷³⁷. L'appliquer à du vin blanc comme l'Agly-Rivesaltes induit ainsi une volonté de marquer et de jongler entre le terroir et sa réputation. En ce sens, comme le dit Gérard Béaur, se livrer à ce genre de pratique, c'est se servir d'un nom connu régionalement et nationalement, un nom qui a toute une histoire, pour certifier la valeur du produit, qui par glissement devient même une marque, dépositaire de cette garantie si âprement recherchée⁷³⁸. De la même façon élargir son offre dans les vins de qualité avec le malvoisie, vin blanc, chose qu'Henri Lafabrègue est le seul à avoir fait, c'est se distinguer des autres, en produisant un vin de qualité plus fruité et moins acide que le grenache. Il

⁷³⁵ BEAUR Gérard, *op.cit.*, p. 250.

⁷³⁶ MARTIMORT Jacque, *op.cit.*, p. 74.

⁷³⁷ *Ibid.*, p. 76.

⁷³⁸ BEAUR Gérard, *op.cit.*, p. 251.

est également le seul à avoir déclaré du Muscat, produit à base de muscats blancs à petits grains et de muscats d'Alexandrie.

Quant à eux, les Besombes ont déclaré trois appellations, dont l' « Agly-Rivesaltes », du « Rivesaltes » et un « Château Saint-Michel », du nom de leur bâtisse situé à Salses. En ce sens, les Besombes se distinguent des autres déclarants, en accolant le nom de leur château viticole à leur production de qualité, ce qui induit que la totalité du vin était produite et vinifiée à l'intérieur de ce dernier. Ainsi, les Besombes identifient leurs vins à leur lignage, ce qui leur permettait probablement de s'assurer une véritable dimension symbolique, tout en facilitant la production et la mise sur le marché

Quoi qu'il en soit, le choix de ces trois familles de se spécialiser dans une production de vins doux de qualité implique d'avoir opté pour une spécialisation dans un produit pour lequel Rivesaltes très compétitif, puisque ce sont les vins doux qui ont fait sa réputation. Comme l'affirmait l'économiste David Ricardo, qui est à l'origine de cette théorie des avantages comparatifs, un pays, ou ici en l'occurrence un bourg et des grands propriétaires, ont tout intérêt à se spécialiser des productions où ils sont les plus compétitifs. Comme il le disait, cela a pour conséquence d'engendrer un gain de productivité⁷³⁹. Et comme Ricardo, Adam Smith pensait quant à lui que l'intérêt de la spécialisation réside dans les gains de productivité, mais sur une échelle plus petite, celle de l'individu⁷⁴⁰. Sa spécialisation permet ainsi l'emploi d'un savoir-faire très précis et très efficace⁷⁴¹. Jacques Martimort disait déjà que c'est cette spécialisation dans la production de qualité de vin doux, qui a relancé la viticulture rivesaltaise dans la région⁷⁴². Si ce gain de productivité n'est pas perceptible dans le dépouillement effectué, arrêté en 1938, l'historiographie indique que cela semble bel et bien véridique, puisque cette spécialisation s'est fortement accélérée après la Seconde Guerre mondiale, « âge d'or du vignoble rivesaltaise » avec la production massive de « vin doux naturel », qui permit de définitivement terrasser la concurrence étrangère, espagnole et italienne notamment⁷⁴³. Mais cela n'aurait pas été possible sans les fermes-modèles du Mas de Rombeau, du

⁷³⁹ MAHIEU François-Régis, *Ricardo*, Paris, éditions Economica (coll. « économie »), 1995, p. 12.

⁷⁴⁰ BOISSIN Olivier, HE Yong, « Spécialisation individuelle et division sociale du travail : Une lecture dynamique d'A. Smith, A. Marshall et A. Young », *Cahiers d'économie Politique*, Paris, éditions Hermann, 2006/1, n° 50, pp. 123-135.

⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 127.

⁷⁴² MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 105.

⁷⁴³ *Ibid.*, p. 106.

château Sainte-Lucie et du château Saint-Michel. D'ailleurs, les déclarations d'appellation contrôlées sont formelles : la quasi-totalité des déclarants possédaient un mas ou un château, comme Joseph Sisquille, Hippolyte Boudeau, Gustave Gillot, les frères Cazes ou Jacques Bourdouil. Tous ces propriétaires n'étaient pas des grands exploitants, mais plutôt à la tête de propriétés de taille moyenne, oscillant entre 8 et 18 hectares. En ce sens, la possession de ce type de bâtisse paraît revêtir un trait caractéristique de qualité viticole. De la même façon, elles paraissent aussi être un critère primordial d'appartenance à la bourgeoisie terrienne et viticole rivesaltaise. Le fait que ces propriétaires aient déclaré en appellation, contrairement aux rentiers du corpus constitué permet de dire que finalement, les Besombes, Lafabrègue et Nicolas partagent peut-être plus de traits communs avec ces hommes qu'avec les Donat et les Conte, du moins sur la seconde génération. Et étant donné que la gestion attentive de la vigne fait partie intégrante du statut notabiliaire des Besombes, Lafabrègue et Nicolas, un investissement personnel est nécessaire.

III. L'investissement personnel des grands propriétaires rivesaltais

Cette investissement est perceptible dans le dépouillement des déclarations de récoltes de Rivesaltes. En effet, les Besombes, Nicolas et Lafabrègue entreprennent, au moment des crise de méventes des années 1930, un très gros ralentissement de leur production, résumé par le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : récapitulatif de la production annuelle par familles de 1933 à 1937

Familles	Années	Production annuelle par type de vin (rouge, blanc ou origine) en hectolitres			Total
Besombes	1933	3200 de rouge	84 de blanc	0 d'origine	3284
	1936	520 de rouge	20 de blanc	20 d'origine	560
	1937	660 de rouge	17 de blanc	0 d'origine	677
Nicolas	1933	520 de rouge	0 de blanc	0 d'origine	520
	1936	74 de rouge	0 de blanc	92 d'origine	166
	1937	150 de rouge	246 de blanc	125 d'origine	521
Lafabrègue	1933	3680 de rouge	210 de blanc	0 d'origine	3890
	1936	334 de rouge	85 de blanc	70 d'origine	489
	1937	1425 de rouge	107 de blanc	0 d'origine	1532

Source : archives départementales des Pyrénées-Orientales. Répertoires de récoltes des producteurs viticoles rivesaltais. Années 1933, 1936 et 1937. Sous-série 133 EDT

Comme le démontre ce tableau, ces trois familles paraissaient être dotées d'une capacité d'amortissement hors normes, dans la mesure où la production viticole est divisée par six pour les Besombes, par trois pour les Nicolas et par neuf pour les Lafabrègue. Cela semble s'expliquer par une volonté de leur part de remembrer leurs terres, en remplaçant des cépages, d'améliorer la gestion de leur domaine, d'intensifier la production des vins doux d'origine et des vins blancs au détriment des vins rouges de table et de promouvoir la qualité qui en découle. De plus, les déclarations de récoltes tendent à retranscrire le choix de prendre le virage du vieillissement et de la prolongation de la cuvaison, en choisissant de ne déclarer qu'une partie de la récolte pour la vente, le reste pour le stocker, comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau 8 : récapitulatif du vin stocké par familles de 1933 à 1937

Familles	Années	Stocks par type de vin (blanc ou origine) en hectolitres		Total
Besombes	1933	0 de blanc	0 d'origine	0
	1936	20 de blanc	20 d'origine	40
	1937	17 de blanc	0 d'origine	17
Nicolas	1933	191 de blanc	20 d'origine	211
	1936	0 de blanc	92 d'origine	92
	1937	121 de blanc	125 d'origine	246
Lafabrègue	1933	160 de blanc	0 d'origine	160
	1936	85 de blanc	35 d'origine	120
	1937	120 de blanc	714 d'origine	834

Source : archives départementales des Pyrénées-Orientales. Répertoires de récoltes des producteurs viticoles rivesaltais. Années 1933, 1936 et 1937. Sous-série 133 EDT

Comme l'a montré Gérard Béaur, prendre le virage du stock pour faire vieillir le vin induit que ces propriétaires surveillaient de façon attentive la gestion de leurs vignobles et exerçaient un contrôle strict sur les étapes de la vinification, pour garantir la qualité du produit⁷⁴⁴. Et ce qui distingue sans doute les grands propriétaires des autres, c'est cette capacité à innover et à prendre des risques. Faire le choix du vieillissement de la cuvaison, au détriment de la vente directe, est un choix hasardeux, sinon au moins risqué. Une telle audace est évidemment liée à l'obligation d'affronter la concurrence. Seule une activité « de niche » comme celle-ci, sur un produit hautement spéculatif, peut permettre d'assurer le débouché. Il n'est cependant pas indifférent de remarquer que ce vin de qualité émane de propriétaires alliant la possession terrienne et l'exercice d'un métier. En ce sens, la nature de la propriété, la compétence de son détenteur et la fonction assurent une position sociale et un prestige reconnu par tous, dont le vin est un trait caractéristique. C'est cela qui explique, que ni Gabriel Conte, ni Sauveur Donat n'est déclaré de vin sous appellation. Ces derniers n'avaient tout simplement pas la plasticité nécessaire pour produire un cru d'exception.

⁷⁴⁴ BEAUR Gérard, *op.cit.*, p. 249.

Et le dossier de titulaire de l'Ordre national de la légion d'honneur de Marcel Nicolas⁷⁴⁵ indique que ce dernier fut aussi le fondateur et administrateur général de la Cave coopérative rivesaltaise « La Roussillonnaise », créée en 1932⁷⁴⁶. Sa trajectoire individuelle paraît donc procéder de la formule agrarienne qui accorde la primauté à la défense des intérêts économiques locaux⁷⁴⁷. Comme l'a montré Jean-Luc Mayaud, contrairement à ce que le sens commun pourrait penser, grande propriété et coopératives ne sont pas fondamentalement opposées, bien au contraire⁷⁴⁸. La cave coopérative n'est pas le grand réceptacle de la plus grande misère sociale. La coopérative rivesaltaise réactive donc la solidarité vigneronne sous l'égide de la grande propriété foncière et sous la ferme conduite d'une personnalité proche des élites roussillonnaise et régionale, Marcel Nicolas. Jacques Martimort dit d'ailleurs que « La Roussillonnaise » produisait essentiellement du vin de consommation courante, fait pour l'essentiel de carignan et très prisé par le commerce⁷⁴⁹, les cafés notamment. Il faut aussi voir là l'investissement personnel d'un négociant pour s'adapter à la réalité du XX^e siècle. En effet, l'ancien et important commerce de gros expéditeurs est en plein déclin, soumis à la dépendance des marchés de consommation et en particulier des négociants demi-grossistes, vers qui les plus grands propriétaires se tournent de plus en plus, la plupart du temps directement⁷⁵⁰. La cave coopérative a pour principal avantage de jouer le rôle à la fois de gros expéditeur et de demi-grossiste. Les autres grands propriétaires jouent quant à eux de leur domaines et châteaux, en proposant du détail sur place, surtout pour les vins doux⁷⁵¹. Ceci est une occasion de montrer au consommateur l'exploitation et le domaine d'où sont issus les vendanges, en soulignant son prestige, tout en se conformant à un circuit commercial en pleine transformation. Avec l'apparition de nouveaux moyens de transport tels que les camions-citernes, le négoce se transforme radicalement. C'est le déclin de l'ancien et important commerce de gros expéditeurs. Désormais, les négociants sont à la fois des gros expéditeurs et des demi-grossistes, en prenant donc modèle sur les caves

⁷⁴⁵ Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

⁷⁴⁶ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 100.

⁷⁴⁷ BARRAL Pierre, « Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930 », *Le Mouvement social*, Paris, Presses de Sciences Po, 1969, n° 67, pp. 3-14.

⁷⁴⁸ MAYAUD Jean-Luc, *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (coll. « Collection du centre Pierre Léon »), 1998, pp. 155-181.

⁷⁴⁹ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 103.

⁷⁵⁰ MAYAUD Jean-Luc, *op.cit.*, p. 161.

⁷⁵¹ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 104.

coopératives⁷⁵². En somme, Marcel Nicolas passait probablement par « La Roussillonnaise » pour vinifier ses raisins destinés à être transformé en vin de table, et par le château Sainte-Lucie pour les vins doux. De la même façon, les répertoires de récoltes⁷⁵³, via la mention du type de vin expédié induisent que les Besombes et les Lafabrègue paraissent faire appel à des négociants pour expédier leurs vins rouges, ce qui n'est pas le cas pour les vins blancs et les vins doux d'origine, probablement vendus au détail puisque non-expédiés, d'autant plus que la quantité produite était bien inférieure. Ainsi, c'est grâce à cette adaptation au marché que ces familles de grands propriétaires viticulteurs rivesaltais ont pu demeurer incontournable dans le bourg rivesaltais, Rivesaltes elle-même a pu demeurer une place forte, et dans le commerce des vins. Les appellations d'origine ont grandement contribué à cette évolution et à cette adaptation, qui s'est accélérée pour faire face aux incidences sociales des crises de méventes des années 1930.

Au final, il paraît désormais évident que le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais a évolué au gré de la conjoncture viticole. En effet, les évènements des années 1920-1930, ont conduit les grands propriétaires du corpus à adapter leurs aspirations, pour faire face aux crises de méventes et à la fraude. Conformément au modèle théorique mis en exergue par Heinz-Gerhard Haupt, il s'agit là d'une évolution de la structure de la société, rendue possible par la mise en place d'un nouvel ordre social républicain, qui a débouché vers la société de classes⁷⁵⁴. Désormais, pour appartenir aux couches supérieures d'une société, il faut du « talent ». La fortune n'est plus suffisante. C'est ce qui explique que sur la seconde génération les Besombes, Lafabrègue et Nicolas soient ceux qui bénéficient du plus de prestige. Cela se retranscrit par la possession de châteaux et de mas, qui rendent possible l'émergence d'un vin d'exception, permettant de faire face aux incidences sociales de la conjoncture économique. Les Conte et les Donat, au contraire n'ont pas ce talent, ce qui se retranscrit par le fait de ne pas déclarer de vin sous appellation d'origine.

⁷⁵² LE BRAS Stéphane, *op.cit.*,

⁷⁵³ ADPO, 133 EDT 73-75, Répertoire de récoltes de Rivesaltes. Années 1933-1937, non folioté (lettre B, L, N).

⁷⁵⁴ HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 189.

Conclusion de partie

La conclusion de cette dernière partie veut mettre en lumière l'importance du « prestige » pour les membres du groupe des grands propriétaires viticulteurs. Mis en exergue pour marquer une position de supériorité et de différenciation vis-à-vis des groupes sociaux moins hauts dans la hiérarchie sociale, ce prestige et son entretien constant confortent la place des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais au sommet de la société. A l'image de ce que Alain Caillé disait, il rend compte d'une autorité « naturelle », qui retranscrit la possibilité d'agir et la puissance⁷⁵⁵.

La forme d'expression la plus remarquable est sans doute l'habitat, de la même façon que l'avait démontré Stéphane Le Bras dans son travail sur les négociants languedociens⁷⁵⁶. L'utilisation du concept de « capital spatial »⁷⁵⁷, du géographe Laurent Cailly, permet de dire qu'au sein du corpus de propriétaire constitué, il existe des convergences entre rapports sociaux et rapports spatiaux, en ville et à la campagne. La multiplication des adresses en est un excellent exemple. L'investissement dans l'habitat prend diverses formes, ayant toutes pour dessein de lui conférer des attributions de démarcation et de distinction. A cette multiplication se joint la possession de mas et de châteaux viticoles.

Ces derniers, comme l'avaient montré notamment Michel Figeac⁷⁵⁸ et Claire Steimer⁷⁵⁹ dans l'ouvrage de synthèse sur la grande propriété, dirigé par Maguerite Figeac-Monthus et par Stéphanie Lachaud, ont une importance capitale pour le grand propriétaire. Ils permettent de concilier impératifs économiques et représentations sociales, en érigeant les familles qui en sont détentrices, c'est-à-dire les Besombes, les Lafabrègue et les Nicolas, comme de véritables « *self-made families* ». C'est d'ailleurs la détention de ces bâtisses qui ont permis à ces trois familles de lutter contre la conjoncture viticole des années 1930 et contre les incidences sociales qu'elle a pu entraîner. Ces châteaux et ces mas, fermes-modèles pour certains⁷⁶⁰, ont rendu possible l'émergence des

⁷⁵⁵ CAILLE Alain, *op.cit.*, p. 306.

⁷⁵⁶ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 183.

⁷⁵⁷ CAILLY Laurent, *op.cit.*, p. 169-187.

⁷⁵⁸ FIGEAC Michel, *op.cit.*, p. 160.

⁷⁵⁹ STEIMER Claire, *op.cit.*, pp 140-143.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p. 143.

vins doux rivesaltais de qualité, qui ont été érigés comme un moyen de faire face aux crises de mévente. Cette défense consciente des intérêts propres, qui ici n'est que l'affaire de trois familles, se retrouve aussi ailleurs.

Tous les grands propriétaires rivesaltais du corpus cherchent à influencer les pouvoirs publics, certains plus que d'autres, mais dans l'ensemble ces derniers sont tous animés par la défense d'une idéologie centro-conservatrice. La réponse unanime face aux revendications ouvrières lors de la grève agricole de 1928 en est le meilleur exemple, tout comme le ralliement à la liste anti-communiste un an plus tard. En ce sens, conformément aux pensées formulées par Jacques Martimort⁷⁶¹, puis par Michel Cadé⁷⁶², cela est la meilleure preuve qu'il existait à Rivesaltes deux blocs dans le premier tiers du XX^e siècle : un bloc bourgeois et un bloc prolétaire.

Pour autant, une fois cette vision marxiste dépassée, il apparaît clair que ceci mérite quelques nuances. En effet, si tel était le cas, la logique voudrait que Gabriel Conte et Sauveur Donat aient déclaré une partie de leur production sous appellation. Mais cela n'est pas le cas. Ainsi, à l'image de la fabuleuse démonstration de Heinz-Gerhard Haupt sur la société de classes, il semble que se dessine sur la seconde génération du groupe étudié une hiérarchie : d'un côté les grands propriétaires ayant le talent et les compétences pour gérer de façon avisée leur propriété et de l'autre les propriétaires n'ayant ni l'un ni l'autre, les plaçant en position d'infériorité. En ce sens, Gabriel Conte et Sauveur Donat paraissent plus proches des aspirations de la petite bourgeoisie de Marx⁷⁶³, que de la bourgeoisie terrienne rivesaltaise, que l'auteur du *Capital* qualifierai de « capitaliste » (propriétaire des moyens de production). En d'autres termes, cette forme, plus faible économiquement que la bourgeoisie capitaliste, partageait certaines de ses aspirations avec cette-dernière, par exemple la possession des moyens de production, mais elle n'avait pas son principal trait caractéristique : le talent.

Néanmoins, ici encore, la grève agricole de 1928 conduit à dire que les membres du corpus constitué avaient tous le sentiment d'appartenir au même groupe, le groupe

⁷⁶¹ MARTIMORT Jacques, *op.cit.*, p. 73.

⁷⁶² CADE Michel, *op.cit.*, pp. 403-404.

⁷⁶³ DE COSTER Michel, « L'explication de Marx », dans BAWIN-LEGROS Bernadette *et al.* (dir.), *Introduction à la sociologie*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur (coll. « Ouvertures sociologiques »), 2006, p. 188.

social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, et à la même classe, la bourgeoisie. En définitive, il convient pour la seconde génération de parler de classe dominante et non plus de notables.

Conclusion

Interroger l'histoire sociale de la viticulture roussillonnaise, tel était le postulat de départ de cette étude. Pour ce faire, c'est sur Rivesaltes que s'est porté ce mémoire, parce qu'il s'agit d'un bourg viticole connu régionalement et nationalement grâce à son vin d'exception, mais aussi en raison de son caractère éminemment historique dans la viticulture roussillonnaise. Décision a alors été prise d'explorer un groupe d'hommes trop longtemps oublié par les chercheurs : les grands propriétaires viticulteurs.

Certes, Henri Enjalbert⁷⁶⁴ et Roger Dion⁷⁶⁵ ont démontré la place et le rôle des grands propriétaires dans l'émergence d'un vignoble de qualité. Néanmoins, aucun travail ne s'est attardé de façon précise sur ce groupe et sur leurs interactions dans la société, ce qui est quand même l'essence même de l'histoire sociale. Il est alors apparu naturel d'adopter un positionnement historiographique, en tentant de compléter modestement les travaux existant sur l'objet d'étude. Pour ce faire, c'est vers Geneviève Gavignaud-Fontaine et sa brillante thèse sur les propriétaires viticulteurs roussillonnais⁷⁶⁶ que l'attention s'est portée. Comme elle avait pu le faire il y a maintenant plus de 40 ans, sur le groupe des petits propriétaires roussillonnais, cherchant leurs traits caractéristiques, décision a été prise de questionner l'homogénéité et de tenter de définir le groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Pour y parvenir, c'est l'utilisation du concept de « notable », cher à André-Jean Tudesq⁷⁶⁷ qui était le mieux adapté, permettant par-là de faire le lien entre l'homme, la nature et la société, ou plutôt l'influence qu'il exerce sur celle-ci. Afin de comprendre comment le grand propriétaire viticulteurs rivesaltais concevait son rôle et sa place dans la société, cette étude a pris le parti de l'inscrire dans le concept de groupe social, en empruntant la définition de George Gurvitch⁷⁶⁸, qui a permis de réfléchir à une définition adéquate pour le groupe étudié.

Dans cette optique réflexive, le choix a été fait de s'inspirer de plusieurs méthodologies pour mener à bien ce mémoire. Il s'agissait d'être sincère dans le développement pour ne pas atteindre l'exhaustivité, mais ce qui s'en rapproche le plus. Pour atteindre cet objectif, c'est une approche complémentaire qui a été choisie, au nom du rapport émique/étique de Kenneth Lee Pike, fondée sur le langage des acteurs sociaux

⁷⁶⁴ ENJALBERT Henri, *op.cit.*, pp. 315-328.

⁷⁶⁵ PITTE Jean-Robert, *op.cit.*, 366 p.

⁷⁶⁶ GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, 789 p.

⁷⁶⁷ TUDESQ André-Jean, *op.cit.*, 1279 p.

⁷⁶⁸ GURVITCH George, *op.cit.*, p. 289.

et sur les catégories du chercheur⁷⁶⁹. Prendre le point de vue « indigène » du groupe étudié, brut, pour le critiquer et l'interpréter à l'aide d'instruments de recherche, s'est alors imposé comme une évidence, pour donner du sens à cette étude, et du cœur. Comme le disait Jean Bouvier, l'Histoire-discipline gagne à être un humanisme⁷⁷⁰. L'exercice prosopographique s'est alors imposé comme un terrain idéal pour mener à bien ce mémoire dans la mesure où sa méthodologie vise à une réflexion sur la constitution d'un groupe social⁷⁷¹. Celle des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais conduit à souligner sa pertinence pour la recherche des caractéristiques communes d'un groupe d'acteurs tel que celui-ci, au prix d'incessants allers-retours entre trajectoire collective et trajectoires individuelles. Associer cette méthodologie à la micro-histoire sociale a permis de porter la réflexion, petit à petit, partie après partie vers une analyse rendant compte des mutations du groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, au gré des évolutions de la société. Seule la micro-histoire sociale permis cela, grâce à son processus de contextualisation, qui tient compte des phénomènes sociaux en tant que partie de systèmes symboliques, c'est-à-dire d'un contexte culturel en perpétuel renouvellement, comme l'a montré Emmanuelle Charpentier, dont le travail est un véritable cas d'école en la matière⁷⁷². De plus, sans prétendre détenir l'absolue vérité, cette méthodologie a été fructueuse pour ne pas situer ce mémoire sur un plan supérieur et extérieur à la version des faits sociaux⁷⁷³. La parole a été laissée aux acteurs étudiés, cette analyse se contentant de l'interpréter avec des instruments de recherche.

Sur ce point, il convient aussi de souligner l'importance de l'utilisation de la psychologie, dans la recherche des formes d'expression et d'actions caractéristiques du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, à partir d'attitudes dans la vie familiale et collective, de comportements politiques, de capacité d'adaptation à l'évolution économique.

Au-delà de cette démarche méthodologique d'*homo historicus*⁷⁷⁴, nécessaire pour réussir à monter en généralité, il est maintenant nécessaire d'exposer une réponse à la

⁷⁶⁹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 157.

⁷⁷⁰ BOUVIER Jean, « Préface » dans GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *op.cit.*, p. 5.

⁷⁷¹ CHARLE Christophe, *op.cit.*, p. 73.

⁷⁷² CHARPENTIER Emmanuelle, *Le peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 404 p.

⁷⁷³ CHARLE Christophe, *op.cit.*, p. 126.

⁷⁷⁴ *Ibid.*

problématique choisie : le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais est-il homogène ?

L'analyse des Conte, Lafabrègue, Besombes, Donat et Nicolas permet de souligner à la première lecture la forte hétérogénéité de ce groupe qui, en apparence n'a rien en commun. Le premier critère, sans doute le plus évident, l'origine géographique, conforte cette thèse, avec les Lafabrègue et les Nicolas respectivement originaires de Lyon et de Tarascon-sur-Ariège, et qui se démarquent donc des autres membres du corpus. Toutefois, comme l'avait montré Chantal Rodet⁷⁷⁵, et André Burguière⁷⁷⁶ avant elle, tous les propriétaires de la première génération sont marqués par une volonté de s'enraciner au sein de Rivesaltes ou au contraire de revendiquer leur autochtonie. C'est un mécanisme qui s'insère dans ce que ces derniers nommaient un « idéal généalogique », qui est produit et reproduit par *habitus*. Il s'agit là de la fonction sociale que les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais confèrent à la propriété, qui détermine les attributs qui lui sont alors conférés et qui explique par-là l'emprise des notables perpignans sur les bourgs environnants.

Au-delà de cette fonction sociale, tous les propriétaires du corpus confèrent de façon unilatérale une fonction économique à la propriété, malgré plusieurs modèles notabiliaires recensés au sein du corpus, tels que le négoce, les professions libérales, le salariat, et uniquement la possession de terres selon une logique rentière. Envisagée sous l'angle de l'*habitus* économique, l'alliance entre culture et racines terriennes retranscrit en effet une très forte homogénéité chez les membres du corpus établi. Dans ce processus la première étape est de consacrer sa richesse culturelle en titres et en diplômes. D'une formation élémentaire à la formation pratique, pour arriver au titre universitaire, les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais sont, dans la majorité, dotés d'une plasticité, qui est par la suite mise à profit dans le processus de légitimation de la fonction économique de la grande propriété. En clair, cette plasticité est réinvestie dans l'acquisition de compétences agronomiques, visant à protéger et à transformer la grande propriété. Les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais se retrouvent donc investis d'un savoir théorique, qui est complété par le savoir pratique des cultivateurs travaillant sur les

⁷⁷⁵ RODET Chantal, *op.cit.*, p. 26.

⁷⁷⁶ BURGUIERE André, *op.cit.*, p. 640.

exploitations, conformément aux principales conclusions dégagées par Nadine Vivier⁷⁷⁷. Cela fut bien utile dans un contexte où la propriété viticole s'industrialisait et où l'exploitation devenait une véritable entreprise, dès les années 1890 pour Rivesaltes, avec des traits caractéristiques de concentration foncière et de multipropriété, suite au phylloxéra, comme le disait Rémy Pech⁷⁷⁸, faisant donc du grand propriétaire un entrepreneur. Mais si l'acquisition de ce type de compétences fut rendue possible, c'est uniquement parce que les différents types de formations dont ont bénéficié les grands propriétaires du corpus, leur permettent de détenir des compétences sociales, au sens de Giddens⁷⁷⁹. Elles confèrent adaptation devant les événements, mais surtout acceptation par les pairs et reconnaissance sociale.

Toutefois, un glissement se fait entre la première et la seconde génération. En effet, si le groupe familial déterminait le comportement social du propriétaire, ce n'est plus le cas. Ce glissement est perceptible dans l'analyse démographique opérée, qui rend compte d'un relâchement des liens familiaux, au moment de l'entrée dans le XX^e siècle. C'est aussi le cas dans les réseaux de sociabilité, propre à chaque propriétaire, puisqu'au sein de la seconde génération les réseaux familiaux sont moins déterminants dans les niveaux de notabilité. Les réseaux professionnels se substituent à ces derniers. Constitués pour l'essentiel de liens faibles, ils retranscrivent le prestige et la position sociale de chaque membre du corpus. En prenant appui sur le prototype théorique de Mark Granovetter⁷⁸⁰, cela conduit à affirmer que l'activité viticole a été désencastrée des réseaux familiaux, ce qui ressent aussi dans les stratégies matrimoniales mises en place et dans les mécanismes d'alliance et ce dès la première génération. Le mariage de Paul Lafabrègue en est le meilleur exemple. En ce sens, conformément à la pensée de Pierre Bourdieu⁷⁸¹, qui a fortement imbibé ce mémoire de sa formidable empreinte, si sur la première génération le capital social, avec les relations, est celui qui a le plus d'importance, ce n'est plus le cas sur la seconde. Pour cette dernière, c'est le capital culturel qui confère puissance et prestige. L'origine de ce basculement réside dans l'évolution qu'a connue la société lors du passage de témoin entre les deux générations, où la société de notables est devenue

⁷⁷⁷ VIVIER Nadine, *op.cit.*, pp. 187-205.

⁷⁷⁸ PECH Rémy, *op.cit.*, pp. 293-315.

⁷⁷⁹ GIDDENS Anthony, *op.cit.*, p. 57.

⁷⁸⁰ LAVILLE Jean-Louis, *op.cit.*, pp. 7-19.

⁷⁸¹ JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, *op.cit.*, pp. 6-14.

une société de classes. Ces faits d'insèrent donc dans la démonstration de Heinz-Gerhard Haupt dans sa fabuleuse synthèse sur l'histoire sociale de la France, qui attribuait cela à la montée de la Troisième République en tant qu'Etat méritocratique et laïque, où par essence le talent et le mérite se substituèrent à la naissance et à la propriété acquise par naissance⁷⁸².

Ce mémoire ne peut que lui donner raison, dans la mesure où la seconde génération se structure en classe dominante, et où l'utilisation du mot « notable » perd en résonance dès le début du XX^e siècle. Le « prestige » est sans nul doute le meilleur élément qui plaide en faveur de cela. Synonyme de puissance, de capitalisation symbolique⁷⁸³, il est mis en exergue par les membres de la seconde génération pour marquer une position de supériorité et de différenciation par rapport à des groupes placés moins hauts dans la hiérarchie sociale. Sa forme d'expression la plus notable est l'habitat, à travers cette « grammaire de l'importance »⁷⁸⁴ que Stéphane Le Bras avait perçu ailleurs⁷⁸⁵, qui traduit une convergence entre rapports sociaux et rapports spatiaux, par exemple via la multiplication des adresses. A la campagne, c'est un autre type de convergence qui s'offre aux grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, une convergence entre représentations sociales et impératifs économiques, via la possession de mas et de châteaux viticoles. Comme l'ont montré Michel Figeac⁷⁸⁶ et Claire Steimer⁷⁸⁷, ils ont une importance capitale pour le grand propriétaire. Ils érigent les familles qui en sont détentrices, à savoir, les Besombes, les Nicolas et les Lafabrègue comme de véritables « *self-made families* ». Au moment des crises de méventes des années 1930, ils deviennent essentiels pour lutter contre les incidences sociales qu'elles ont pu entraîner, dans la mesure où ils sont de véritables fermes-modèles⁷⁸⁸, des laboratoires viticoles, à l'origine de l'émergence des vins doux rivesaltais de qualité, déclarés sous appellation d'origine. Par-là ils témoignent d'une défense consciente des intérêts propres, mais qui ici n'est que l'affaire de trois familles. En ce sens, la société de classes a, semble-t-il, effrité l'homogénéité du groupe des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. Le fait

⁷⁸² HAUPT Heinz-Gerhard, *op.cit.*, p. 195.

⁷⁸³ BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, p. 161.

⁷⁸⁴ LAMBERT David, *op.cit.*, p. 256.

⁷⁸⁵ LE BRAS Stéphane, *op.cit.*, p. 183.

⁷⁸⁶ FIGEAC Michel, *op.cit.*, p. 160.

⁷⁸⁷ STEIMER Claire, *op.cit.*, pp 140-143.

⁷⁸⁸ *Ibid.*

que Gabriel Conte et Sauveur Donat n'aient pas produit de vin de qualité intercède en faveur de ceci. Aussi, faut-il s'étonner que les deux membres de la seconde génération qui n'ont pas fait d'études, n'aient pas déclaré de vin sous appellation ? Non, dans la mesure où ils n'avaient pas la plasticité requise. Pour autant, cet effritement doit être nuancé.

Tous les propriétaires du corpus, première ou seconde génération, sont rassemblés par la défense d'une idéologie centro-conservatrice. Parfois ces derniers cherchent à influencer les pouvoirs publics en son nom. Quoi qu'il en soit, la meilleure preuve d'une homogénéité transversale, qui réunit les deux générations est cette idéologie. La réponse unanime face aux revendications ouvrières lors de la grève agricole de 1928 en est le meilleur exemple. Simplement, sur la seconde génération, les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais s'inscrivent dans un groupe de dimension beaucoup plus large, qu'est la classe bourgeoise, une classe « en soi » et « pour soi ». Ce qui commençait à se voir et à se ressentir sur la première génération, notamment sur les mariages, l'est pleinement sur la seconde.

Le point final de cette étude tend donc à souligner ce fait essentiel : la Troisième République a fait et a érigé le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais. D'abord en insufflant dans la société l'esprit propriétaire, cher à Gambetta, qui les d'abord confirmé dans leur rôle, hérité de la société de notables, l'appartenance à la S.A.S.L. et la création de l'Ordre du mérite agricole en 1883 en sont les meilleurs exemples, puis en faisant du talent et de la compétence des éléments méritocratiques. C'est dans ce rapport aux pouvoirs publics que l'homogénéité du groupe peut évoluer et se transformer, ou au contraire se stabiliser. En 2023, le maire de Rivesaltes est André Bascou, du parti politique libéral-conservateur « Les Républicains ». Le plus grand propriétaire viticulteur rivesaltais, sans doute le plus connu et le plus notable des Pyrénées-Orientales, est Philippe Raspaud Lafabrègue, à la tête de plus de 100 hectares. Faut-il voir ici une prolongation des caractéristiques de la société rivesaltaise et le prolongement de l'idéologie centro-conservatrice qui régnait en maître au moment de la grève agricole de 1928 ? Sans doute.

Finalement, cette étude sur les grands propriétaires viticulteurs rivesaltais permet de déterminer dans quelles directions les recherches pourraient être poursuivies. Ne

faudrait-il pas s'interroger sur les liens entre la crise économique de 1907 et les poussées de l'extrême-droite dans la région ? En ce sens la double-postérité du mouvement devrait être interrogée, avec d'une part celle de gauche, souvent étudiée, et d'autre part celle de droite, incarnée par les milieux conservateurs. Enfin, les mutations récentes de l'économie viticole régionale (diminution du nombre des viticulteurs, croissance des autres activités maraichères, développement de l'œnotourisme) ont inauguré une nouvelle page de l'histoire des campagnes roussillonnaises, avec aussi la multiplication des caves particulières, dont les grands propriétaires furent les pionniers. Ainsi, l'amélioration de la qualité et la promotion des vins régionaux serait un autre signe de ces changements et du déclin de l'idéologie socialiste de 1907. Enfin, le dernier point méritant sans doute un éclaircissement serait de réfléchir aux caractéristiques des moyens propriétaires. Après tout, il a été souligné dans cette étude, que sur beaucoup de points, ces derniers ressemblent beaucoup aux grands, parfois en étant même plus notables que ces derniers. Émile Parès en est l'exemple le plus frappant.

Glossaire

Ancêtre « enracineur » : individu venu d'autres lieux et qui s'établit là où sa famille et sa descendance déroulera son histoire, où elle s'intégrera, où son parcours sera établi. Cet enracinement s'opère par le mérite, mérite possible par l'acceptation par les habitants de la localité/commune où il a décidé de s'installer. Cette acceptation est fondée par le mariage du propriétaire, permettant que sa lignée soit perpétuée et sa propriété transmise. Au final, c'est le crédit et la place de la famille dans le bourg qui est donc sauvegardée.

Appellation vitivinicole d'origine contrôlée (A.O.C.) : label permettant d'identifier un vin dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu. L'appellation d'origine contrôlée est apparue en France dans le milieu des années 1930. Elle avait pour but de lutter contre les fraudes et de protéger le nom du vin, ses caractéristiques et les spécificités liées à un terroir délimité. Il s'agit de la plus prestigieuse des appellations françaises et elle suit un cahier des charges très strict. Sa mission est de défendre les typicités régionales des vins et les pratiques viticoles et œnologiques qui sont conformes aux usages locaux. Elle contrôle ainsi l'emplacement de la culture, les cépages utilisés, les rendements par hectares, les techniques de vinification ainsi que les degrés d'alcool. Cette appellation est la plus exigeante et, en théorie, également la plus qualitative.

Bourgeois terriens : personnes ayant un capital culturel, social, économique financier réputé important et appartenant aux couches supérieures d'une société dite, tout en ayant rapport à la possession de terres. Les bourgeois terriens peuvent appartenir aux professions libérales, qu'il s'agisse de la sphère médicale ou juridique, au négoce des vins, ou être uniquement possédants selon une logique rentière.

Capital culturel : ensemble des ressources culturelles dont dispose un individu. Il se présente sous une forme incorporée, c'est-à-dire assimilée, qui rend compte d'une docilité pour apprendre et se socialiser, objectivée qui se retrouve dans les supports matériels (peintures, écrits, bibliothèques...), ainsi que sous une forme institutionnalisée via le titre scolaire.

Capital économique : ensemble des ressources économiques dont dispose un individu, incluant ses revenus et son patrimoine.

Capital humain : ensemble des connaissances, talents, aptitudes et connaissances accumulés par un individu et qui déterminent sa capacité à produire.

Capital social : possibilité de mobiliser à travers ses réseaux des ressources en tout genre. Plus le capital social d'un individu est grand, plus il sera privilégié dans les dynamiques sociales.

Capital spatial : ensemble de valeurs spatiales accumulées et mobilisées par un individu en vue de produire d'autres valeurs, qui peuvent être économiques, sociales ou symboliques.

Capital symbolique : concept utilisé pour désigner le prestige, l'honneur ou la reconnaissance sociale de l'individu. Il englobe tous les autres capitaux lorsqu'ils sont perçus de l'extérieur et reconnus comme légitimes par autrui. Il est donc synonyme du pouvoir et de l'influence.

Château viticole : terme utilisé depuis le XIX^e siècle pour désigner une exploitation viticole réputée. Les propriétaires en font progressivement un élément distinctif, leur permettant de concilier représentations sociales et impératifs économiques.

Classe sociale : outil conceptuel pour analyser un ensemble humain, de grande dimension, pris dans une hiérarchie sociale de fait et non de droit. Par-là la classe sociale se distingue nettement des ordres de l'Ancien Régime ou des castes en Inde.

Classe « en soi » : classe sociale qui existe de fait, c'est-à-dire objectivement. Ses membres ont des interactions entre eux, avec des conditions et un style de vie très proches, mais n'ont pas nécessairement conscience d'une appartenance commune.

Classe « pour soi » : classe sociale dont les individus qui la composent ont conscience d'une appartenance commune, permettant une défense de ses intérêts propres.

Compétences sociales : ensemble des stratégies comportementales et des capacités à appliquer ces comportements qui permettent à un individu de résoudre une situation sociale de manière efficace, c'est-à-dire acceptable pour le sujet lui-même et pour le contexte social dans lequel il se trouve. Concept théorisé par Anthony Giddens, il trouve une résonance à la fin des années 1970, où il est appliqué à certaines analyses de la stratification sociale et de son organisation.

Entreprise viticole : concept théorisé par Rémy Pech pour désigner une grande propriété viticole alliant concentration foncière et multipropriété. Elle est la conséquence du passage d'une viticulture précapitaliste à une viticulture capitaliste

Familialisme : tendance à ériger la famille comme groupe de référence quasi-universel. Elle trouve son essence dans l'opposition de certains individus à l'instauration de la III^e République, qui engendra la concentration dans les mains de la famille de la reproduction biologique et sociale

Ferme-modèle : concept théorisé par Claire Steimer pour désigner des bâtisses comme des châteaux ou des mas viticoles à la pointe de l'innovation et du progrès technique, vus alors comme de véritables laboratoires vitivinicoles. Au moment des crises de méventes des années 1930, ils permettent l'émergence des vins doux de qualité.

Grande propriété roussillonnaise : domaine foncier roussillonnais dont la taille dépasse les 18 hectares.

Grenache : cépage noir ou blanc. Le grenache noir peut donner des vins rouges à fort caractère, mais aussi des vins rosés aromatiques, ainsi que des vins doux très sucrés. Quant à lui, le grenache blanc est une mutation blanche, qui possède les mêmes caractéristiques, principalement utilisé dans les bourgs viticole producteurs de vins doux (Maury, Rivesaltes, Banyuls-sur-Mer).

Groupe social : ensemble de personnes ayant des caractéristiques ou des buts communs socialement partagés, formant par-là une unité sociale durable.

Habitus : concept relevant de mécanismes de perception (façon de voir le monde), d'appréciation (façon de le juger) et d'actions (façon de s'y comporter), hérités ou appropriés par les acteurs sociaux.

Holisme : concept utilisé en sociologie pour expliquer les motivations et les pratiques des individus au sein de la société, où les faits sociaux sont analysés à l'aune d'explications en relation avec le groupe.

Idéal généalogique : concept émanant de la pensée d'André Burguière et de Chantal Rodet, qui l'emploient pour désigner un idéal découlant des représentations que se font les individus de la parenté. Il trouve une résonance particulière dans les analyses de systèmes familiaux.

Macabeu (ou macabeo selon l'accent régional) : cépage blanc utilisé pour l'élaboration des vins doux. Peut aussi servir à la fabrication et à l'élaboration de vins effervescents, notamment à Limoux. Ses caractéristiques sont proches du malvoisie.

Malvoisie : cépage blanc. Le malvoisie du Roussillon est à grappes plutôt grosses et les baies à peaux épaisses blanches. Il est utilisé pour la fabrication du vin doux et partage l'essentiel de ses caractéristiques avec le maccabeu.

Mas viticole : comme pour le château, il s'agit d'un terme utilisé depuis le XIX^e siècle pour désigner une exploitation viticole réputée. Ici aussi, les propriétaires en font progressivement un élément distinctif. Le mas se distingue simplement du château par son type de bâtisse.

Micro-histoire sociale : méthodologie employée en histoire pour restituer la cohérence d'un univers restreint, en faisant varier les angles de vue et les échelles d'observation. Inspirée du courant de recherche historiographique italien, la *microstoria*, la micro-histoire sociale se définit d'abord par la taille de ses objets. Non plus la société tout entière, comme chez les disciples d'Ernest Labrousse, mais des groupes, parfois des sous-groupes, voire des élites, analysés en fonction d'une interrogation spécifique. Par-là, elle entend comprendre en profondeur les groupes et leurs dynamiques, en mettant en discussion le rapport entre normes et pratiques. Les actions construisent des statuts et produisent des droits. La micro-histoire sociale prend donc le parti de considérer que les actions ne sont donc pas le fait d'édifices sociaux déjà construits, mais de modalités de construction de la stratification sociale.

Mildiou : parasites à l'origine de maladies affectant de nombreuses espèces de plantes, reconnaissables aux moisissures blanches qu'elles provoquent. Un fort taux d'humidité, surtout au printemps, en favorise le développement.

Notable : notion revêtant une place prépondérante dans l'histoire sociale de la politique, elle permet de caractériser un groupe restreint d'individu selon sa richesse économique, pour ne pas dire foncière, son prestige social et son prestige politique. Ces composantes font de l'individu l'un des plus considérables d'une localité donnée, à une échelle plus ou moins grande. C'est bien cette considération de la société sur laquelle il exerce une influence qui définit le notable.

Ordre du Mérite agricole : institué le 7 juillet 1883 par le ministre de l'Agriculture Jules Méline, pour récompenser les services rendus à l'agriculture, son dessein était de se substituer à la Légion d'honneur, dont la part réservée à l'agriculture était alors dérisoire. Cette institution trouve d'ailleurs toute sa résonance dans la volonté de la III^{ème} République, de poursuivre les efforts de la II^{ème}, pour consacrer la population rurale comme un élément essentiel du rouage républicain. Pour pouvoir être nommé dans cet ordre, il fallait justifier de services réels, rendus à l'agriculture sur au moins 10 ans.

Phylloxéra : désigne l'espèce d'insectes ravageurs de la vigne. Renvoie également au nom de la maladie de la vigne que ce dernier provoque.

Prosopographie : méthode d'analyse de l'historien dont le principe consiste à définir une population à partir d'un ou plusieurs critères et établir à son propos un questionnaire biographique dont les diverses variables ou critères serviront à la décrire dans sa dynamique sociale, privée, publique voire culturelle, idéologique ou politique selon la population et le questionnaire retenus.

Psychologie : désigne l'étude scientifique de l'activité et des fonctions mentales.

Psychologie sociale : consiste à étudier une idéologie sociale et un comportement social, défini par un ensemble d'attitudes. La place d'un individu dans une société donnée ou une nation déterminent donc les caractères de sa psychologie sociale.

Radicalisme (doctrine politique du parti radical sous la Troisième République) : tendance républicaine qui apparaît en France au moment des années 1840. Ce courant se développe sous la Troisième République, en étant positionné à l'extrême-gauche de l'échiquier politique français, par opposition aux « opportunistes » de centre-gauche, tel Gambetta, aux orléanistes, aux légitimistes et aux partisans d'une dictature militaire républicaine bonapartiste. Peu à peu, le courant se revendique de l'héritage de 1789, en prônant une politique anticléricale et la défense du suffrage universel, en se rapprochant des républicains. Le radicalisme évolue en même temps que le socialisme émerge, dès les premières années du XX^e siècle, où il fait le choix de s'en démarquer, en se positionnant au centre, puis progressivement au centre-droit.

Revendicateur d'autochtonie : individu dont l'ascendance était originaire d'un lieu donné, et qui de ce fait prend la décision de s'y réinstaller, afin que sa famille et sa descendance y déroulent leur histoire, de la même manière que pour l'ancêtre « enracineur ».

Self-made families : terme dérivé du concept américain de *self-made man*, qui sert à décrire une personne dont le succès est la conséquence de ses décisions et de ses actions, plutôt que de conditions extérieures à celle-ci, c'est-à-dire sans que ses origines économiques et sociales rentrent en ligne de compte. Par glissement, ce concept américain est utilisé pour qualifier des familles qui auraient accédé à la richesse en partant de rien, du moins selon elles, puisqu'il ne s'agit que d'un mythe édifié de toute pièce par ces dernières.

Société de classes : société dans laquelle la nature et l'ampleur de la propriété, mais surtout la compétence, assurent les positions sociales. En son sein, le prestige social est plus lié à la fonction qu'à l'origine.

Société de notables : société dans laquelle la place de l'individu est défini par sa propriété, qui est critère de valeur sociale, tout en érigeant la famille comme outil dans la constitution et la poursuite des carrières, notamment en s'appuyant sur un réseau de moyens formels et informels susceptibles d'influencer la vie politique et sociale.

Sources et bibliographie

Sources

Le présent répertoire liste toutes les sources utilisées dans ce mémoire, issues pour partie de la norme, c'est-à-dire découlant du droit et d'obligations juridiques, et de la pratique. Il retient comme critères de classement la nature des sources, ainsi que les fonds d'archives, en les classant du plus important au plus modeste.

I. Les sources imprimées

Journaux et périodiques :

. Almanachs du département des Pyrénées-Orientales

Années 1832 à 1914.

. Bulletins de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales

Années 1851 à 1938 : volumes 8 à 60.

. Bulletin municipal de la ville de Paris

Années 1904 à 1907.

. Guide Rosenwald

Années 1887 à 1938.

. Journal officiel de la République française

Années 1881 à 1938.

. La Croix

Années 1885 à 1907.

. L'Action française

Années 1908 à 1938.

. La dépêche : journal quotidien

Années 1930 à 1938.

. La journée vinicole : quotidien spécialisé d'information rapide

Années 1927 à 1929.

. L'éclair

Années 1901 à 1904.

. Le Français : journal du soir

Années 1880 à 1898.

. Le Midi socialiste : quotidien régional

Années 1922 à 1938.

. Le Journal

Années 1892 à 1906.

. Le Petit journal

Années 1880 à 1938.

. Le Télégramme : journal quotidien de la démocratie du Midi

Années 1908 à 1914.

. L'Univers

Années 1867 à 1885.

II. Les sources manuscrites

A. Archives nationales de France

. Série LH : Grande Chancellerie de la légion d'honneur

Sous-série 19800035. Dossiers des légionnaires décédés entre 1954 et 1977 :
19800035/1102/26292, 19800035/739/83921.

. Série F : Fonds publics postérieurs à 1789

Sous-série F7. Police (1789-1985) : F7/13839

B. Archives départementales des Pyrénées-Orientales

. Série BIB : Bibliothèque (ouvrages, revues, travaux universitaires)

BIB 8911

. Série E : Notaires et état-civil

Sous-série 2 E. Registres d'état-civil : Baixas 2 E 247-4895, Perpignan (naissances/mariages) 2 E 2397-2 E 5088/2 E 2513-2 E 5117, Rivesaltes 2 E 31-5119,

Sous-série 3 E. Officiers publics et ministériels (minutes et répertoires de notaires) : 3 E 31/92, 3 E 33/57, 3 E 59/34, 3 E 59/41, 3 E 103

. Série E-dépôt : Archives communales déposées (toutes périodes)

Sous-série 133 EDT. Rivesaltes : 133 EDT 25-29, 133 EDT 63-67, 133 EDT 72-76

. Série J : Archives d'origine privée entrées par voie d'achat, don, legs ou dépôt

Sous-série 1 J. Pièces isolées et petits fonds : 1 J 715/2

. Série M : Administration générale et économie

Sous-série 5 M. Santé publique et hygiène : 5 M 12

Sous-série 6 M. Population, affaires économiques et statistique (listes nominatives de recensement) : 6 M 243/11, 6 M 258/136, 6 M 280/11, 6 M 284/136, 6 M 286/164, 6 M 290/37, 6 M 294/136, 6 M 295/164, 6 M 306/136, 6 M 307/136, 6 M 308/164, 6 M 311/210

Sous-série 7 M. Agriculture, eaux et forêts (enquêtes agricoles) : 7 M 58, 7 M 70-71

. Série R : Affaires militaires, organismes de temps de guerre

Sous-série 1 R. Préparation militaire et recrutement de l'armée (registres matricules) : 1 R 403-549

. Série W : Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940 (tables des successions et absences/cadastré rénové/registres hypothécaires) : 124 W 577, 1016 W 370-377, 1028 W 315-320, 3147 W 68, 3147 W 249

C. Archives de Paris

. Série D2M : Dénombrement de la population. Listes nominatives.

Sous-série D2M8. Liste nominative de recensement de Paris. VIII^e arrondissement. Quartier Europe. Population de résidence habituelle : D2M8 239

Bibliographie

La présente bibliographie comporte un vaste panel structuré autour de plusieurs thèmes. Un travail d'histoire sociale, dès qu'il s'intéresse aux groupes sociaux et à leurs interactions dans la société conduit nécessairement à explorer un ensemble complexe de critères inséparables : économiques, politiques, sociaux, psychologiques. Mettre en exergue tous les aspects de ces phénomènes pour le groupe social des grands propriétaires viticulteurs rivesaltais, voilà une entreprise qui nécessitait la mise en place d'une méthode de traitement rigoureuse, répartie en cinq masses. La première est composée de dictionnaires, d'ouvrages de synthèse ayant déterminé les orientations de ce mémoire, ainsi que d'une part non négligeable de méthodologie et d'historiographie. La deuxième assemble tous les travaux d'histoire rurale, ainsi que quelques titres de sociologie historique sur les rapports entre l'individu, les groupes sociaux et la société. Le troisième point de cette bibliographie porte quant à lui sur l'histoire de la région et le quatrième sur la monoculture et la crise, afin de faire le lien homme-nature-société. Enfin, la dernière section se consacre à la famille bourgeoise, notable, afin de comprendre ses goûts, ses styles de vie, l'influence projetée sur la société et les formes de pouvoirs exercées. Les titres sont classés par rubriques puis alphabétiquement.

1. Dictionnaires, synthèses théoriques et méthodologies

AFFICHARD Joelle, *Pour une histoire de la statistique*, Paris, INSEE/Economica, vol. 1, 1977, 969 p.

ANCEAU Éric, *Les députés du Second Empire : prosopographie d'une élite du XIX^e siècle*, Paris, éditions Honoré Champion, 2000, 1018 p.

ARIES Philippe, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil (coll. Points Histoire), 1975, 316 p.

ASTOR Jacques, *Dictionnaire des noms de famille et des noms de lieux du Midi de la France*, Millau, Éditions du Beffroi, 2002, 1296 p.

BAWIN-LEGROS Bernadette *et al.* (dir.), *Introduction à la sociologie*, Louvain-la-Neuve, De Boeck supérieur (coll. « Ouvertures sociologiques »), 2006, 268 p.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, TAURISSON Dominique (dir.), *Les ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et des réseaux relationnels*, Montpellier, Presses universitaires de Montpellier, 2003, p. 539.

BECKER Gary, *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, 412 p.

BERGAMASHI Alessandro, « Attitudes et représentations sociales : les adolescents français et italiens face à la diversité », *Revue européenne des sciences sociales*, Genève, Librairie Droz, numéro 49, 2011, pp. 93-122.

BERGER Ludwig Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin (éd. traduite et revue), 2006, 357 p.

BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, « Les notions de citoyenneté et d'urbanité dans l'analyse des villes du Monde arabe. Essai de clarification », *Les cahiers d'EMAM : études sur le monde arabe et la méditerranée*, Tours, Université de Tours, n° 18, 2009, pp. 9-20.

BLOCH Marc, *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1961 (4ème éd), 110 p.

BLONDEL Charles, *Introduction à la Psychologie collective*, Paris, Armand Colin (5^e édition), 1952, p. 211.

BOISSIN Olivier, HE Yong, « Spécialisation individuelle et division sociale du travail : Une lecture dynamique d'A. Smith, A. Marshall et A. Young », *Cahiers d'économie Politique*, Paris, éditions Hermann, 2006/1, n° 50, pp. 123-135.

BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de Sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1973, XIV/1, pp. 3-26.

BONET Gérard (dir.), *Nouveau Dictionnaire de Biographies Roussillonnaises 1789-2011 : pouvoirs et sociétés*, Perpignan, Publications de l'Olivier (tome 1, volume 1), 2011, 706 p.

BOUDON Raymond, BOURRICAUD François (dir.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 214.

BOUGEARD Christian et PRIGENT François, *La Bretagne en portrait de groupe : les enjeux de la méthode prosopographique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, 340 p.

BOURDE Guy, MARTIN Hervé (dir.), *Les écoles historiques*, Paris, Seuil (coll. « Histoire »), 1997, 416 p.

BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972, 272 p.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de Minuit, 1980, 480 p.

BOURDIEU Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Seuil, année 1979, vol. 30, pp. 3-6.

BOURDIEU Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, éditions de Minuit, n° 31, 1980, pp. 2-3.

BOURDIEU Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, éditions de l'EHESS, 1994, n° 105, pp. 3-14.

BULEON Pascal, DI MEO Guy, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005, 303 p.

CAILLY Laurent, Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation : étude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l'exemple de Tours, Thèse dactylographiée de géographie, sous la direction du professeur Michel Lussault, Université de Tours, 2004.

CAIRE-JABINET Marie-Paule, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Armand Colin (coll. Cursus), 2020 (5ème éd.), 224 p.

CHABAUD-RYCHTER Danielle *et al* (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques*, de Max Weber à Bruno Latour, Paris, La découverte, 2010, 512 p.

CHARLE Christophe, « Histoire sociale, histoire globale ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, n°23, p. 124-130.

CHARLE Christophe, *Homo historicus : réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin (coll. Le temps des idées), 2013, 320 p.

- CHARTIER Roger *et al.* (dir.), *La Nouvelle histoire*, Paris, Retz-C.E.P. L, 1978, 574 p.
- COLLIOT-THELENE Catherine, « Max Weber, la leçon inaugurale de 1895 ou : du nationalisme à la sociologie comparative », *Cahiers de Fontenay*, Lyon, ENS éditions, année 1990, 58-59, pp. 103-122.
- CRANG Mike, THRIFT Nigel (dir.), *Thinking Space*, Londres/New York, Routledge, 2000, 384 p.
- DARMON Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin (coll. 128), 2006, 127 p.
- DELACROIX Christophe *et al.* (dir.), *Historiographies : concepts et débat I*, Paris, Gallimard, 2010, 656 p.
- DE MUNNYNCK P. M., « L'Hypothèse scientifique », *Revue philosophique de Louvain*, Louvain, Institut supérieur de philosophie de l'Université catholique de Louvain, année 1899, n° 23, pp. 160-276.
- DESOUCHES Olivier, « La culture : un bilan sociologique », *Idées économiques et sociales*, Paris, Centre national de documentation pédagogique, 2014/1, n° 175, 2014, pp. 53-60.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), 2009, p. 283.
- DUBY George, *Guerriers et paysans, VIIIe-XIe siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, p. 464.
- DUBY Georges, WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France rurale. Tome 3 : De 1789 à 1914, apogée et crise de la civilisation paysanne*, Paris, Editions Le Seuil (coll. « L'univers historique »), 1976, 560 p.
- ENGELS Friedrich, MARX Karl, *Manifeste du Parti communiste*, Paris, Flammarion, 1999 (1^{ère} éd. 1848), 208 p.
- FEENBERG Andrew, « Technique et agency », *Revue du MAUSS*, Lormont, Editions Le Bord de l'eau, 2014/1, n° 43, pp. 169-180.
- FISHER Gustave-Nicolas, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale sous la Paris*, Dunod (coll. Psycho Sup), 2020, 384 p.

GALAND-SEGUELA Martine, *Les ingénieurs militaires espagnols de 1710 à 1803. Etude prosopographique et sociale d'un corps d'élite*, Madrid, Casa de Velasquez, 2008, 449 p.

GRANOVETTER Mark, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, Chicago, University of Chicago Press, 1973, volume 78, pp. 1360-1380.

GURVITCH George, *La Vocation actuelle de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France (3^e éd), 2 vol., 1969, 504 p.

GURVITCH Georges (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, tome II, 1958, 516 p.

HAICAULT Monique, « Autour d'agency. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives méditerranéennes*, 2012, n° 41, pp. 11–24.

HALBWACHS Maurice, *Les Cadres sociaux de la Mémoire*, Paris, éditions Félix Alcan, 1925, 404 p.

HALBWACHS Maurice, *L'expression des sentiments et la société*, Champhol, éditions Le Mono, 2022 (1^{ère} éd. 1947), 130 p.

HAMEL Jacques, « L'interdisciplinarité. Fiction de la recherche scientifique et réalité de sa gestion contemporaine », *L'Homme et la société*, Paris, Association pour la Recherche de Synthèse en Sciences Humaines (ARSSH), année 1995, n° 116, pp. 59-71.

JOURDAIN Anne, NAULIN Sidonie, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, Centre national de documentation pédagogique, 2011, n° 166, pp. 6-14.

JUNG Carl Justav, *Psychological Types*, The Collected Works, Vol 6, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1971 (1^{ère} éd. 1921), 608 p.

KARSZ Saül, *Affaires sociales, questions intimes*, Malakoff, Dunod (coll. Santé social), 2017, 312 p.

LALLEMENT Michel, *Histoire des idées sociologiques. De Parsons aux contemporains*, Paris, Armand Colin (coll. « Cursus »), 2017, 262 p.

LAVILLE Jean-Louis, « Encastrément et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », *Interventions économiques / Papers in Political Economy*, Montréal, éditions Saint-Martin, année 2008, n° 38, pp. 7-19.

LENOIR Rémi, « Capital social et habitus mondain. Formes et états du capital social dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », *Sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016/3, vol. 7, pp. 281-300.

LEPETIT Bernard, « L'histoire prend-t-elle les acteurs au sérieux ? », *Espaces Temps*, Lausanne, Editions de l'Association Espaces Temps, 59-61, 1995, pp. 112-122.

MAGNI-BERTON Raül, « Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. Étude sur la polysémie d'un mot », *L'Année sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, vol. 58, 2008, pp. 299-318.

MAHIEU François-Régis, *Ricardo*, Paris, éditions Economica (coll. « économie »), 1995, 112 p.

MARX Karl, *Le Capital*, Paris, Flammarion (coll. « Champs classiques »), Livre I Sections I à IV, 2008 (1^{ère} éd. 1867), 672 p.

MAUGER Gérard, « Bourdieu et la psychanalyse », *Politiques de communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2017/1, n° 8, pp. 49-84.

MAUREL Chloé, « Christophe Charle, le parcours et les idées d'un historien : entretien réalisé par Chloé Maurel en juin 2014 », *Cahiers d'Histoire : revue d'histoire critique*, Paris, 127, 2015, pp. 149-166.

MERCIER Claude, « Ethnographie des archives officielles de l'État civil : une société en filigrane », *L'ethnologue aux prises avec les archives*, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, année 2008, n° 32, pp. 53-79.

NAVILLE Ernest, *La Logique de l'hypothèse*, Paris, Félix Alcan, 1895, 308 p.

NAVILLE Pierre, *La psychologie du comportement*, Paris, Gallimard (Nouvelle édition. Revue et argumentée), 1963, 193 p.

OFFENSTADT Nicolas, *L'historiographie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2017 (2^{ème} éd.), 128 p.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Emique », *L'Homme*, Paris, Editions de l'EHESS, n°147, 1998, pp. 151-166.

PARETO Vilfredo, *Traité de sociologie générale. Œuvres complètes : Tome XII*, Genève, Librairie Droz, 1968, 1818 p.

PAUGAM Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2010, 128 p.

PLOYHART Robert *et al.*, « Human Capital Is Dead ; Long Live Human Capital Resources ! », *Journal of management*, Columbia, University of South Carolina, 2013, vol. 40, n° 2, pp. 371-398.

POISSON Jean-Paul, « Histoire des populations et actes notariés », *Annales de Démographie Historique*, Paris, EHESS éditions, année 1974, pp. 51-57.

POLANYI Karl, *La Grande transformation*, Paris, Gallimard, 2009 (1^{ère} éd. 1944), 476 p.

RIUTORT Philippe (dir.), *Premières leçons de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Major »), 2013, 126 p.

SERRE Delphine, « Le capital culturel dans tous ses états », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Le Seuil, 2012/1-2, n° 191-192, pp. 4-13.

SMUTS Jan Christiaan, *Holism and Evolution*, Londres, MacMillan & Co Ltd, 1926, 362 p.

VEYNE Paul, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Le Seuil (coll. « L'univers historique »), 800 pages.

VILAR Pierre, « L'Histoire après Marx », *Revue de l'Enseignement supérieur*, Paris, Association d'étude pour l'expansion de l'enseignement supérieur, n° 44 et 45, 1969, pp. 27-63.

2. L'économie, l'individu et le tissu social de l'espace rural

AGULHON Maurice, *La République au village. Les populations du Var, de la Révolution à la II^e République.*, Paris, Editions du Seuil, 1979, 543 p.

AGULHON Maurice, *La Vie sociale en Provence intérieure*, Paris, Société des études robespierristes (coll. « Bibliothèque d'histoire révolutionnaire ». 3^e série ; 12), 1970, p. 481.

BARRAL Pierre, « Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930 », *Le Mouvement social*, Paris, Presses de Sciences Po, 1969, n° 67, pp. 3-14.

BARRAL Pierre, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968, 385 p.

BLOCH Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin (Coll. « Economies, Sociétés, Civilisation »), (Tome premier), 1964 (1^{ère} éd.1931), 261 p.

CARON Marianne, *Le Front Populaire dans le Bas-Languedoc et le Roussillon*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1972, 736 p.

CHARPENTIER Emmanuelle, *Le peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 404 p.

DUBY Georges, WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France rurale* (tome 3 : Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914), Paris, Editions Le Seuil, 1992 (1^{ère} éd 1976), 573 p.

ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1994 (1^{ère} éd.1973), 352 p.

ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard (coll. « Sciences humaines »), 1991 (1^{ère} éd 1987), 308 p.

HAUPT Heinz-Gerhard, *Histoire sociale de la France depuis 1789*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'Homme, 1993, 302 p.

SOBOUL Albert, *Problèmes paysans de la Révolution 1789-1848 : études d'histoire révolutionnaire*, Paris, éditions Maspero, 1976, 445 p.

WRIGHT Gordon, *La Révolution rurale en France. Histoire politique de la paysannerie au XXe siècle*, Paris, Editions de l'Epi, 1967, 351 p.

3. Histoire générale du Languedoc et du Roussillon

CHOLVY Gérard, *Histoire du Languedoc de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat (Coll. « Le passé présent »), 1980, 415 p.

LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire du Languedoc*, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. « Que sais-je ? »), 1962, 128 p.

PASCOT Jep, *Les grandes heures du Roussillon*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1967, 307 p.

SAGNES Jean (dir.), *Le Pays Catalan*, Pau, Société Nouvelle d'Édition Régionale et de Diffusion (2 vol.), 1983 et 1985, 1135 p. et un atlas cartographique.

WOLF Philippe (dir.), *Histoire de Perpignan*, Toulouse, Privat (Coll. « Pays et villes de France »), 1985, 295 p.

4. La monoculture, la crise, la grande propriété viticole : homme-nature-société

ATGER Frédéric, *La Protection de la viticulture par l'Etat*, Montpellier, Grollier, 159 p.

AUGE-LARIBE Michel, « Economie politique et viticulture », *Revue du Midi*, Nîmes, Gervais-Bedot, 17^{ème} année, n°1, 1903, pp. 325-355.

AUGE-LARIBE Michel, *Grande ou petite propriété ? : histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*, Montpellier, Université de Montpellier, 1902, 217 p.

AUBE-LARIBE Michel, *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Paris, Giard et Brière (coll. « Bibliothèque socialiste internationale »), 1907, 362 p.

BERGEL Jean-Louis, MAURIN André, *Le cadastre en France : histoire et rénovation*, Paris, CNRS (édition augmentée), 1990, 432 p.

CHUN Soo-Yun, « Amis de l'agriculture (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République ? », *Histoire et sociétés rurales*, Caen, Association d'histoire des sociétés rurales, vol. 2, n° 20, 2003, pp. 147-172.

CLAVAL Paul, « Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale », *Géographie, Economie, Société*, Cachan, Editions Lavoisier, 2008/2, vol. 10, 2008, pp. 157-184.

DE FOVILLE Alfred, *Etudes économiques et statistiques sur la propriété foncière : le morcellement*, Paris, Guillaumin, 1885, 293 p.

DE LORBAC Charles, *Les richesses gastronomiques de la France. Saint Emilion, son Histoire, ses Monuments Et Ses Vins.*, Paris, Hetzel, 1868, 44 p.

DUGRAND Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963, 638 p.

EL MOSTAIN Abdelmalek, « Et l'alambic créa l'eau de vie : retour sur l'histoire technique de l'alambic », *e-Phaïstos Revue d'histoire des techniques*, Vandœuvre-lès-Nancy, INIST Édition, n° X-1, 2022, pp. 3-17.

ENJALBERT Henri, « Comment niassent les grands crus de Bordeaux, Porto, Cognac ? », *Annales E.S.C.*, Paris, EHESS, 1953, n°3 et 4, pp. 315-328.

ENJALBERT Henri, *Histoire de la vigne et du vin. L'avènement de la qualité*, Paris, Bordas, 1975, 223 p.

FIGEAC-MONTHUS Marguerite et LACHAUD Stéphanie (dir.), *La construction de la grande propriété viticole en France et en Europe XVI^e-XX^e*, Bordeaux, Féret, 2015, 256 p.

GADEA Charles, OLIVESI Stéphane (dir.), *Les métiers de la vigne et du vin. Des terroirs aux territoires professionnels*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble (coll. « Libres cours Politique »), 2019, 335 p.

GALTIER Gaston, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon : étude comparative d'un vignoble de masse*, Montpellier, Causse-Graille-Castelnau, 1961, 478 p.

GARRABOU Ramon et al., *Un capitalisme impossible ? La gestio de la gran propietat agrària a la Catalunya contemporània*, Vic, Eumo éditorial, 2001, 272 p.

GARRIER Gilbert, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Larousse, 1998, 768 p.

GARRIER Gilbert, *Le Phylloxéra, une guerre de trente ans 1870-1900*, Paris, Albin Michel, 1989, 195 p.

GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Le Languedoc viticole, la méditerranée et l'Europe au siècle dernier (XX^e)*, Montpellier, Publications de l'université Paul-Valéry, 2000, 569 p.

GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, LARGUIER Gilbert, *Le vin en Languedoc et en Roussillon : de la tradition aux mondialisations XVI^e-XXI^e siècle*, Canet-en-Roussillon, Editions Trabucaire, 2007, 312 p.

GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Propriétaires-viticulteurs en Roussillon (Structures-Conjonctures-Société XVIII-XXs)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2 vol., 1983, 786 p.

GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève, *Vignerons, histoire languedocienne et roussillonnaise*, Montpellier, Publications de l'université Paul-Valéry, 2003, 266 p.

GENIEYS Pierre, *La crise viticole méridionale*, Toulouse, Privat, 1905, 317 p.

GIDE Charles, « La crise du vin dans le Midi de la France », *Revue d'économie politique*, Paris, Larose et Tenin, 15^{ème} année, n°1, 1901, 32 p.

GIMEL Charles, « La division de la propriété en France avant et après 1789 », *Journal de la société statistique de Paris*, Paris, Société de statistique de Paris, année 1891, tome 32, pp. 6-15.

GRANDEAU Louis, *L'agriculture et les institutions agricoles du monde au commencement du XX^e siècle*, Paris, Hachette BNF, 2018 (1^{ère} éd. 1905), 782 p.

HUERTZ DE LEMPS Christian (dir.), *Géographie historique des vignobles*, Paris, CNRS (tome 1 : les vignobles français), 1978, 215 p.

JACQUET Olivier, WOLIKOW Serge (dir.), *Territoires et terroirs du vin du XVIIIe au XXIe siècles : approche internationale d'une construction historique*, Dijon, Presses Universitaires de Dijon, 2011, 440 p.

LE BRAS Stéphane, « La domination du marché viticole par le Négoce des vins languedociens en temps de crise (1925-1939) », *Siècles : revue du centre d'histoire « espaces et cultures »*, Université Clermont-Auvergne, 2012, 35-36, pp. 70-91.

LE BRAS Stéphane, *Le négoce des vins en Languedoc. L'emprise du marché. 1900-1970.*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (coll. « Perspectives historiques », série « Entreprises »), 2019, 504 p.

LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, 714 p.

LACOMBRADÉ Philippe (dir.), NICOLAS Fabien (dir.), *Vin et République (1907-2007)*, Paris, L'Harmattan, 2010, 310 p.

LAURENT Robert, *Les vigneron de la « Côte-d'Or » au XIX^{ème} siècle*, Paris, Société Les Belles Lettres (2 vol.), 1958, 573 p.

La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour. Propriété et propriétaire XIV^e-XXI^e siècle, Actes des premières rencontres « Aujourd'hui l'histoire des Bourgogne », Beaune, 16 avril 2005, *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n°5, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2005.

MARRES Paul, *La vigne et le vin en France*, Paris, Armand Colin, 1950, 224 p.

MARTIMORT Jacques, Rivesaltes : étude économique et urbaine, D.E.S. dactylographié de géographie, sous la direction du professeur Dugrand, Université de Montpellier, 1998 (édition revue et argumentée).

MAYAUD Jean-Luc, *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (coll. « Collection du centre Pierre Léon »), 1998, 558 p.

PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 1975, 580 p.

PECH Rémy, « Les métamorphoses du paysage viticole audois au XXe siècle », dans ABBE Jean-Loup, *Une longue histoire. La construction des paysages méridionaux*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2012, pp. 117-124.

PITTE Jean-Robert, *Le bon vin. Entre terroir, savoir-faire et savoir boire. Actualité de la pensée de Roger Dion*, Paris, CNRS, 2010, 366 p.

PLANCHON Jules Emile, *La Vigne américaine*, Paris, Hachette BNF, 2016 (1^e éd.1875), 294 p.

SAGNES Jean (dir.), *La Révolte du Midi viticole : cent ans après, 1907-2007*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2008, 345 p.

SINTES Quentin, La submersion des vignes et la trajectoire de la monoculture viticole pendant la crise du phylloxéra dans les Pyrénées-Orientales : une histoire environnementale des usages de la terre et de l'eau dans le paysage viticole roussillonnais (1871-1885), Mémoire de Master dactylographié d'histoire contemporaine, sous la direction du professeur Giacomo Parrinello, Science Po Paris, 2021.

SION Jules, « Civilisation agraire méditerranéenne », *Espaces et territoires : bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, Montpellier, Société languedocienne de géographie, année 1938, tome XI, pp. 16-33.

VIGOUROUX Michel, « La propriété foncière des citadins dans le bassin de l'Agly », *Bulletin de la société languedocienne de géographie*, Montpellier, Institut de géographie de l'université de Montpellier, 1968, pp. 163-206.

5. La famille bourgeoise et la notabilité : goûts, styles de vie, influence, pouvoirs

AGULHON Maurice, *Le Cercle de la France bourgeoise*, Paris, Armand Colin, 1977, 108 p.

ALBERTINI Pierre, *L'École en France. XIX^e-XX^e siècles. De la maternelle à l'université*, Paris, Hachette Supérieur (coll. « Carré histoire »), Paris, 1992, 191 p.

AMOSSE Thomas, « La nomenclature socio-professionnelle : une histoire revisitée », *Annales. Histoire Sciences sociales*, Paris, Editions de l'EHESS, 68^{ème} année, 2013/4, pp. 1039-1075.

ARNAUD André-Jean, *Essai d'analyse structurale du Code civil français : la règle du jeu dans la paix bourgeoise*, Paris, Pichon et Durand-Auzias (coll. « Bibliothèque de philosophie du droit »), tome XVI, 1975, 182 p.

ASSEGOND Christèle *et al.*, « Les vigneronns « installés-à-côté » de l'exploitation familiale : Faire sa place dans la lignée professionnelle », *Revue des sciences sociales*, Strasbourg, Université de Strasbourg, n° 62, 2019, pp. 70-77.

AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destin des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989, 434 p.

BERGER Catherine, « Entre terre et mer, la difficile alliance de l'Action catholique et de l'élan missionnaire à la Mission de la Mer (1945-1959) », *Histoire et missions chrétiennes*, Paris, éditions Karthala, 2009/1, n° 9, pp. 97-112.

BERNARD Gildas, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales de France, 1981, 335 p.

BESSIERE Céline, « Les « arrangements de famille » : equite et transmission d'une exploitation familiale viticole », *Sociétés Contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004/4, n° 56, pp. 69-89.

BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la III^e République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan (coll. « Etudes »), 2003, 222 p.

BOURDE André-Jean, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, 595 p.

BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 161.

BOURDIEU Pierre, « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, Paris, éditions de l'EHESS, année 1962, n° 5-6, pp. 32-135.

BOURDIEU Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éditions de minuit (coll. « Le sens commun »), 1979, 680 p.

BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires*, Paris, Editions du Seuil (coll. « Points Essais »), 2002, 266 p.

BOURDIEU Pierre, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, vol. VII, 1966, pp. 325 à 347.

BOUTMY Emile, *Ecole libre des sciences politiques. Assemblée générale des actionnaires 1872.*, Paris, Martinet, 1872, pp. 5-6.

BOY Daniel, « Origine sociale et comportement politique », *Revue française de sociologie*, Paris, Presses de Sciences Po, 1978, 19-1, pp. 73-102.

BRILLI Elisa, « L'essor des images et l'éclipse du littéraire. Notes sur l'histoire et sur les pratiques de l'« histoire des représentations » », *Atelier du Centre de recherches historiques*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2010, vol. 6, pp. 3-56.

BRIQUET Jean-Louis, « Notabili e processi di notabilizzazione nella Francia del diciannovesimo e ventesimo secolo », *Ricerche di storia politica*, vol. XV, n° 3, 2012, pp. 279-294.

BURGUIERE André, « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Annales E.S.C.*, Paris, Armand Colin, 41^e année, n° 3, 1986, pp. 639-655.

BURT Ronald Stuart, *Structural Holes : The Social Structure of Competition*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, 313 p.

CADE Michel, « Un épisode de la lutte des classes dans les campagnes : la grève des ouvriers agricoles de Rivesaltes », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1982, Tome 94, n°159, pp. 403-440.

- CAILLE Alain, « Pouvoir, domination, charisme et leadership », *Revue du MAUSS*, Lormont, éditions Le bord de l'eau, 2016/1, n° 47, pp. 305-319.
- CAILLY Laurent, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, Paris, Armand Colin, n° 654, 2007, pp. 169-187.
- CARDONI Fabien (dir.), SAVOYE Antoine (dir.), *Frédéric Le Play. Parcours, audience, héritage.*, Paris, Presses des mines (coll. « Sciences sociales »), 2007, 327 p.
- CARTAYRADE Cyril, « Le marié était en bleu : les mariages de gendarmes dans le Puy-de-Dôme au XIX^e siècle », *Sociétés & Représentations*, Paris, éditions de la Sorbonne, 2003/2, n° 16, p. 269-279
- CHARTON Edouard, *Dictionnaire des professions ou guide pour le choix d'un état*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1851, 582 p.
- CHATZIS Konstantinos, « Les ingénieurs français au XIX^e siècle (1789 – 1914) – Émergence et construction d'une spécificité nationale », *Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'Ecole polytechnique*, Paris, Ecole polytechnique, bulletin n° 44, 2009, pp. 53-63.
- CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la Franc-maçonnerie française Tome III*, Paris, Fayard, 1974, 480 p.
- COLLECTIF, *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre George Pompidou, 1988, 259 p.
- COLLOMP Alain, « Les systèmes familiaux en Europe : de l'intérêt des modèles », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, Paris, Editions de l'EHESS, année 1997, n° 142, pp. 99-103.
- CORBIN Alain, *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin (coll. « Synthèses Historiques »), 2014, 550 p.
- COSTE Laurent, *Les bourgeoisies en France : du XVII^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, 272 p.

DAMAMME Dominique, « D'une école des sciences politiques », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Bruxelles, De Boeck éditions, année 1988, n° 3-4, pp. 6-12.

DAUMARD Adeline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, 446 p.

DE DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (dir.), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales de France (édition revue et argumentée), 2017, 309 p.

DEGENNE Alain, FORSE Michel, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin (Coll. U « Sociologie »), 1994, 288 p.

DEIXONA PEYTAVI Joan, « Famille, mariage et patrimoine dans la Catalogne moderne : l'exemple roussillonnais », *Annales du Midi*, Toulouse, Editions Privat, année 2007, tome 119, n° 258, p. 159-182.

DELMAS Corinne, « La place de l'enseignement historique dans la formation des élites politiques françaises à la fin du XIXe siècle : l'Ecole libre des sciences politiques », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Bruxelles, De Boeck éditions, année 1996, n° 35, pp. 43-68.

DE SAINT-MARTIN Monique, « Une « bonne » éducation : les « Oiseaux » à Sèvres », *Ethnologie française*, Paris, éditions de l'EHESS, année 1990, tome 20., n° 1, pp. 62-70.

DESCHANEL Boris, « Champ et habitus économiques dans le Dauphiné préindustriel au XVIII^e siècle », *Revue française de socio-économie*, Paris, La Découverte, 2014/1, n° 13, pp. 49-65.

DUCLERT Vincent, SIMON-NAHUM Perrine (dir.) *L'affaire Dreyfus*, Paris, Armand Colin, 2009, 344 p.

DUPLESSY Eugène, *Neuvaine des Morts pour les soldats tués à l'ennemi*, Lyon, Bonne Presse, 1915, 192 p.

ESCUDIER Jean-Louis, *Edmond Bartissol 1841-1916. Du canal de Suez à la bouteille d'apéritif*, Paris, CNRS éditions, 2000, 309 p.

FRAPIE Léon, *La maternelle*, Paris, Librairie universelle, 1908, 305 p.

FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988, t. III*, Paris, Gallimard, 1994, 848 p.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 319 p.

GIDDENS Anthony, *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 474 p.

GUILLEMAIN Hervé, « Devenir médecin au XIX^e siècle. Vocation et sacerdoce au sein d'une profession laïque », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, année 2009, 116-3, pp. 109-123.

GOBLOT Edmond, *La barrière et le niveau*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Lien social »), 2010 (1^{ère} éd. 1925), 90 p.

HENRY Louis, *Anciennes familles genevoises : étude démographique : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Travaux et documents » ; Cahier n° 26), 1956, 232 p.

JACQUART Albert, SEGALEN Martine, « Choix du conjoint et homogamie », *Population*, Aubervilliers, INED éditions, vol. 26, n° 3, 1971, pp. 487-498.

JACQUES-JOUVENOT Dominique, SCHEPENS Florent, « Transmettre et reprendre une entreprise : de l'Homo œconomicus à l'Homo memor », *Revue du MAUSS*, Lormont, Editions Le bord de l'eau, 2007/1, n° 29, pp. 377-391.

JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables : l'évolution générale*, Paris, Editions du Seuil (coll. « Points histoire »), (tome 6 et volume 1), 1973, 255 p.

JARDIN André, TUDESQ André-Jean, *La France des notables : la vie de la nation*, Paris, Editions du Seuil (coll. « Points histoire »), (tome 7 et volume 2), 1973, 267 p.

JARNOUX Philippe, *Les bourgeois et la terre : Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 403 p.

JOLY Laurent, « Les débuts de l'Action française (1899-1914) ou l'élaboration d'un nationalisme antisémite », *Revue historique*, Paris, Presses universitaires de France, 2006/3, n° 639, pp. 695-718.

LAMBERT David, *Notables des colonies. Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 372 p.

LEFERME-FALGUIERES Frédérique, VAN RENTERGHEM Vanessa, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2001/1, numéro 4, 2000, pp. 55-67.

LEJEUNE Philippe, « Les instituteurs du XIXe siècle racontent leur vie », *Histoire de l'éducation*, Lyon, ENS Editions, année 1985, n°25, pp. 53-82.

LENOIR Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Editions du Seuil (coll. « Liber »), 2003, 588 p.

LEQUIN Yves, « Les patriciats urbains », *Histoire de la France urbaine : la ville de l'âge industriel*, Paris, Seuil, 1983, pp. 473-499.

LIN Nan, « Building a Network Theory of Social Capital », *Connections*, Washington D.C., International Network for Social Network Analysis edition, 1999, vol. 22, n° 1, pp. 28-51.

MACRY Paolo, « Notables, professions libérales, employés : la difficile identité des bourgeoisies italiennes dans la deuxième moitié du XIXe siècle », *Mélanges de l'école française de Rome*, Rome, Ecole française de Rome, année 1985, tome 97, n° 1, pp. 341-359.

MARTIAL Agnès, SEGALEN Martine, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin (« Coll. U »), 2013, 350 p.

MARTINEZ LOPEZ David, « Bourgeoisie agraire et famille dans l'Andalousie du XIX^{ème} siècle », *Etudes Rurales*, Paris, Editions de l'EHESS, 2004, Tome 169, n°170, pp. 77-91.

MARTIN-FUGIER Anne, PERROT Michelle, *La vie de famille au XIX^{ème} siècle. Suivi de « Les rites de la vie privée bourgeoise »*, Paris, éditions du Seuil (collection Points Histoire), 2015, 300 p.

- MATTHEEUWS Alain, « L'avenir de l'humanité passe par la famille », *Nouvelle revue théologique*, Bruxelles, A.S.B.L. Nouvelle revue théologique, 2008, tome 130, pp. 719-740.
- MAYEUR Françoise, *Histoire générale de l'enseignement de l'éducation en France, 1789-1930*, Paris, Perrin, tome 3, 2004, 800 p.
- MEDA Dominique, « Le capital social : un point de vue critique », *L'Économie politique*, Quetigny-Paris, Alternatives économiques, 2002/2, n° 14, pp. 36-47.
- MENTRE François, *Les générations sociales*, Paris, Editions Bossard, 1920, 472 p.
- MEULEAU Marc, *Les HEC et la première révolution managériale en France (1881-1973)*, Paris, éditions Eska, 2021, 250 p.
- MINOIS Georges, *Le poids du nombre : l'obsession du surpeuplement dans l'histoire*, Paris, Perrin (coll. « Pour l'Histoire »), 2011, 677 p.
- NELIDOFF Philippe (dir.), *Les facultés de droit de province au XIXe siècle. Bilan et perspectives de la recherche*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2009, 293 p.
- NOGUEIRA Marie-Alice, « Élités économiques et excellence scolaire au Brésil. La remise en question d'un mythe », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, Paris, éditions France Education international, année 2005, n° 39, pp. 67-77.
- NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire : Les France, Tome 3 : De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1994, 1034 p.
- PELLETIER Denis, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, éditions La découverte (coll. « Repères »), 1997, 350 p.
- PERNOUD Régine, *La bourgeoisie*, Paris, Presses Universitaires de France (collection « Que sais-je ? »), 1985, 128 p.
- PETIT Hugues, *L'Église, le Sillon et l'Action française*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 2008, 580 p.

PETITFRERE Claude (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (coll. « Hors Collection »), 1999, 569 p.

PIC François, SAGNES Jean, « La crise de 1907 en Languedoc et en Roussillon : bilan historiographique et essai de bibliographie », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1989, Tome 101, n°187, p. 292.

PINCON-CHARLOT Monique, PINCON Michel, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La découverte (4^{ème} édition, collection « Repères »), 2016 (2000), 127 p.

PROST Antoine, *L'Enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), 1968, 524 p.

PUDAL Romain, « Des dispositions : richesse et finesse d'une notion décriée », *Emulations. Revue de sciences sociales*, Bruxelles, Presses universitaires de Louvain, n°25, 2018, pp. 123-133.

PUTNAM Robert, *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster, 2000, 544 p.

RENOUARD Yves, « La notion de génération », *Revue historique*, Paris, Presses Universitaires de France, janvier-mars 1953, 1953, pp. 1-23.

RODET Chantal, *Généalogie : le récit bourgeois (XIX^e et XX^e siècles)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2010, 508 p.

ROUSSEAU Jean-Pierre, *Cent ans de Mérite agricole*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988, 87 p.

SEGALEN Martine, « Sous les feux croisés de l'histoire et de l'anthropologie : la famille en Europe », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, vol. 39, n° 2, 1985, pp. 163-184.

TANGUY Gildas, « « Le préfet dans tous ses états ». Une histoire de l'institution préfectorale est-elle (encore) possible ? », *Histoire@politique*, Paris, Centre d'histoire de Science Po, 2015/3, n° 27, pp. 124-145.

TUDESQ André-Jean, *Les grands notables en France (1840-1849) : étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses Universitaires de France (publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Paris, série « Recherches », tome XX, 2 vol.), 1964, 1279 p.

THUILLIER Jean-Paul, « Les Ingénieurs et la Société française aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, compte rendu du colloque du Creusot des 23, 24, 25 octobre 1980 », *Revue du Nord*, Lille, Association Revue du nord, n° 248, 1981, 666 p.

TODD Emmanuel, *La troisième planète. Structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris, Seuil, 1983, 252 p.

TODD Emmanuel, *L'illusion économique*, Paris, Gallimard (coll. « Folio actuel »), 1999, 392 p.

VIGIER Philippe, *Essai sur la répartition de la propriété dans la région alpine*, Paris, SEVPEN, 1963, 278 p.

VIVIER Nadine (dir.), *Elites et progrès agricole XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. Histoire), 2009, 348 p.

VIVIER Nadine, « Nouveaux regards sur les élites rurales au XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021/4, n° 277, pp. 149-165.

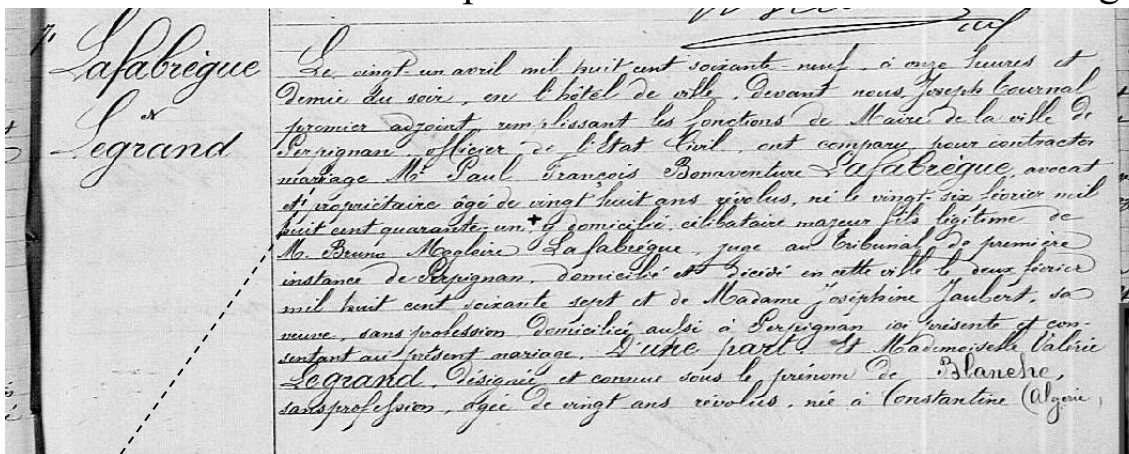
WEBER Max, *Le métier et la vocation d'homme politique*, Paris, Plon, 1959, 152 p.

WIERUSZESKI Lucie, Les institutrices au XIX^e siècle : témoins et militantes de la condition féminine ?, Mémoire dactylographié d'histoire, sous la direction du professeur Condette, Université d'Artois, 2012, 47 p.

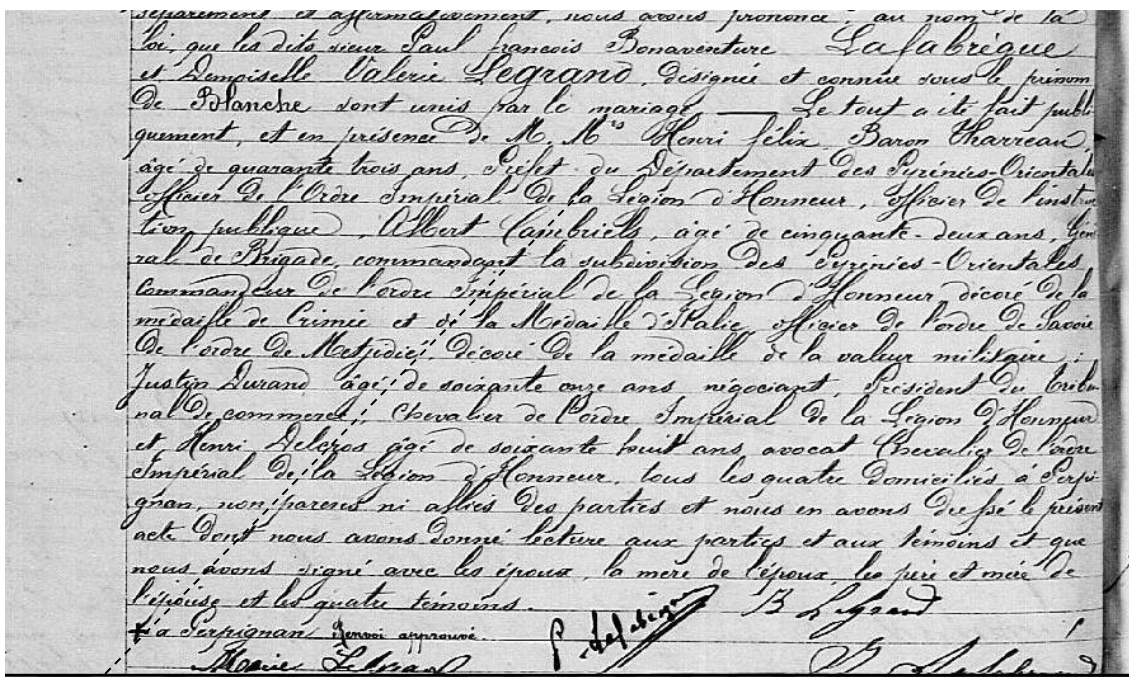
Annexes

Annexe n° 1 : les sources ordinaires

I. L'état-civil : exemple à travers une déclaration de mariage



Mention des parties (identification, âge, lieux de naissance, noms et prénoms des parents)



Témoins présents lors de la déclaration du mariage à l'officier d'état-civil

Source : ADPO, 2 E 2517, Registre de mariages de Perpignan de l'année 1869, folio 29.

II. Les matrices cadastrales : exemple à travers un folio

Nom et prénoms du propriétaire

Contenance de la propriété

1960

Folio 1974

M. Nicolas ay Grand par Rives
Rivesaltes Rivesaltes

Four
 19 M.
 19 M.
 19 M.
 19 M.

MUTATIONS		NATURE		LIEU DIT		CONTENANCE		NATURE		REVENU		NATURE		REVENU	
ANNEE	CLASSE	ANNEE	CLASSE	ANNEE	CLASSE	ANNEE	CLASSE	ANNEE	CLASSE	ANNEE	CLASSE	ANNEE	CLASSE	ANNEE	CLASSE
1920	1	1920	1	A 1/9	1	1920	1	1920	1	1920	1	1920	1	1920	1
1921	3	1921	3	A 1/9	3	1921	3	1921	3	1921	3	1921	3	1921	3
1922	10	1922	10	A 1/9	10	1922	10	1922	10	1922	10	1922	10	1922	10
1923	20	1923	20	A 1/9	20	1923	20	1923	20	1923	20	1923	20	1923	20
1924	20	1924	20	A 1/9	20	1924	20	1924	20	1924	20	1924	20	1924	20
1925	20	1925	20	A 1/9	20	1925	20	1925	20	1925	20	1925	20	1925	20
1926	20	1926	20	A 1/9	20	1926	20	1926	20	1926	20	1926	20	1926	20
1927	20	1927	20	A 1/9	20	1927	20	1927	20	1927	20	1927	20	1927	20
1928	20	1928	20	A 1/9	20	1928	20	1928	20	1928	20	1928	20	1928	20
1929	20	1929	20	A 1/9	20	1929	20	1929	20	1929	20	1929	20	1929	20
1930	20	1930	20	A 1/9	20	1930	20	1930	20	1930	20	1930	20	1930	20
1931	20	1931	20	A 1/9	20	1931	20	1931	20	1931	20	1931	20	1931	20
1932	20	1932	20	A 1/9	20	1932	20	1932	20	1932	20	1932	20	1932	20
1933	20	1933	20	A 1/9	20	1933	20	1933	20	1933	20	1933	20	1933	20
1934	20	1934	20	A 1/9	20	1934	20	1934	20	1934	20	1934	20	1934	20
1935	20	1935	20	A 1/9	20	1935	20	1935	20	1935	20	1935	20	1935	20
1936	20	1936	20	A 1/9	20	1936	20	1936	20	1936	20	1936	20	1936	20
1937	20	1937	20	A 1/9	20	1937	20	1937	20	1937	20	1937	20	1937	20
1938	20	1938	20	A 1/9	20	1938	20	1938	20	1938	20	1938	20	1938	20
1939	20	1939	20	A 1/9	20	1939	20	1939	20	1939	20	1939	20	1939	20
1940	20	1940	20	A 1/9	20	1940	20	1940	20	1940	20	1940	20	1940	20
1941	20	1941	20	A 1/9	20	1941	20	1941	20	1941	20	1941	20	1941	20
1942	20	1942	20	A 1/9	20	1942	20	1942	20	1942	20	1942	20	1942	20
1943	20	1943	20	A 1/9	20	1943	20	1943	20	1943	20	1943	20	1943	20
1944	20	1944	20	A 1/9	20	1944	20	1944	20	1944	20	1944	20	1944	20
1945	20	1945	20	A 1/9	20	1945	20	1945	20	1945	20	1945	20	1945	20
1946	20	1946	20	A 1/9	20	1946	20	1946	20	1946	20	1946	20	1946	20
1947	20	1947	20	A 1/9	20	1947	20	1947	20	1947	20	1947	20	1947	20
1948	20	1948	20	A 1/9	20	1948	20	1948	20	1948	20	1948	20	1948	20
1949	20	1949	20	A 1/9	20	1949	20	1949	20	1949	20	1949	20	1949	20
1950	20	1950	20	A 1/9	20	1950	20	1950	20	1950	20	1950	20	1950	20
1951	20	1951	20	A 1/9	20	1951	20	1951	20	1951	20	1951	20	1951	20
1952	20	1952	20	A 1/9	20	1952	20	1952	20	1952	20	1952	20	1952	20

Mutations, désignations des parcelles (lieux-dits et contenances) avec évolution primitive (nature, classe et revenu imposable)

Source : ADPO, 1028 W 318, Matrice des propriétés non-bâties. Rivesaltes (1914-1952), folio 1974.

III. Les listes nominatives de recensement

Nom de la rue

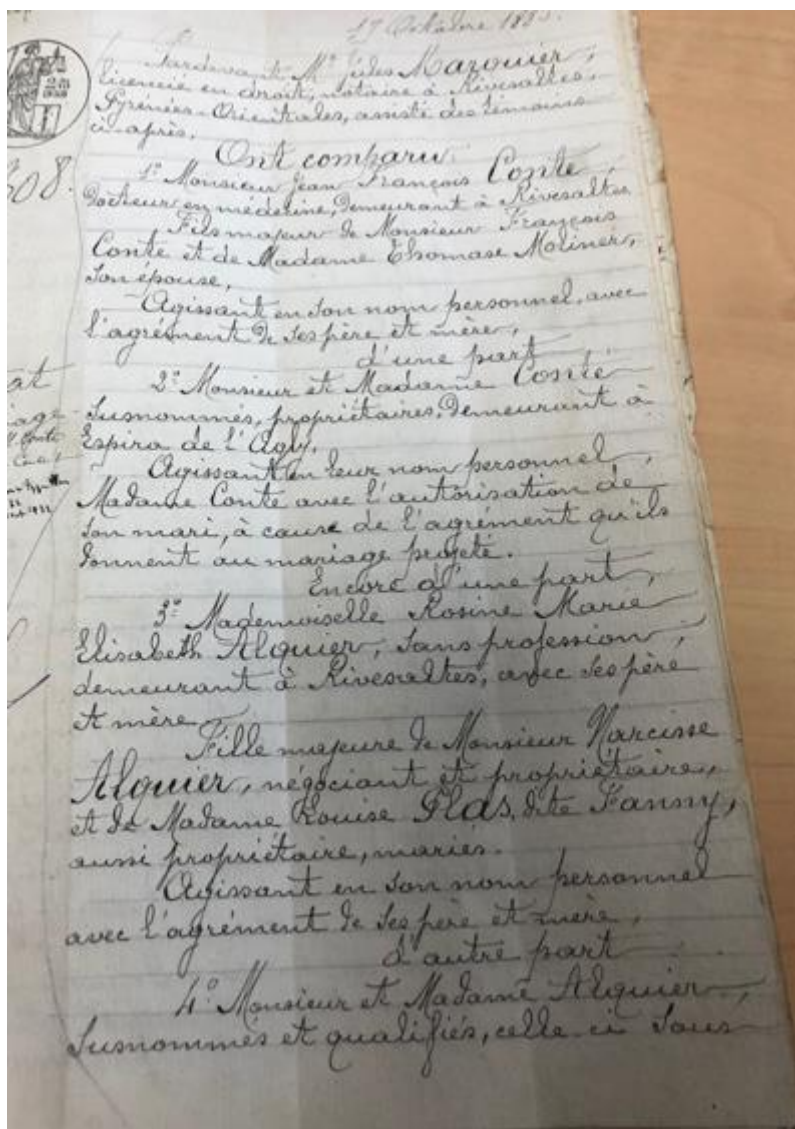
3	1909	Bordes	Esperance	1880	"	"	Jeune	
	1911	Barthès	Léoni	1902	"	"	Enfant	
	1911	Barthès	Augustin	1901	"	"	Enfant	
4	1912	Marby	Jean	1847	Boffroy	"	Chef	Juriste Lesquille
	1915	Gay	Anna	1879	Grimald. sup.	"	Jeune	batimeuse Lesquille
	1904	Marby	François	1898	Grimald.	"	petit fil	
	1905	Marby	Jean	1902	"	"	petit fil	
	1916	Marby	Jean	1901	"	"	petit fil	
4.1	1907	Besombes	Justin	1868	Paris	"	Chef	Propriétaire
	1911	Single	Marie	1866	Grimald.	"	Jeune	
	1907	Besombes	Charles	1892	"	"	Enfant	
	1900	Besombes	Léoni	1898	"	"	Enfant	

Noms et prénoms des membres du ménage

Profession exercée

Source : ADPO, 6 M 286/164, Liste nominative de recensement de Rivesaltes. 1906, folio 165.

IV. Les actes notariés : illustration avec un contrat de mariage



Première page du contrat de mariage, présentant l'ensemble des parties (les mariés et les parents)

L'autorisation de son mari.
 Approuvant en leur nom à cause de l'absence
 qu'ils font au mariage de leurs filles, et
 leurs parents, Alquier à cause de la
 qu'il lui constitue, ci après, tous les deux
 demeurant à Nivernais.

Encore d'autre part
 Lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit les
 conditions civiles de mariage projeté entre
 M. Jean François Comte, et Marie ^{elle} Louise
 Marie Elisabeth Alquier, tous nommés, et dans
 la célébration qu'ils ont incessamment en
 la ville de Nivernais.

Article premier. — Adoption du régime.
 Les parties épousées ont déclaré adopter le
 régime dotal tel qu'il est établi par le Code
 Civil, sous les modifications ci après.

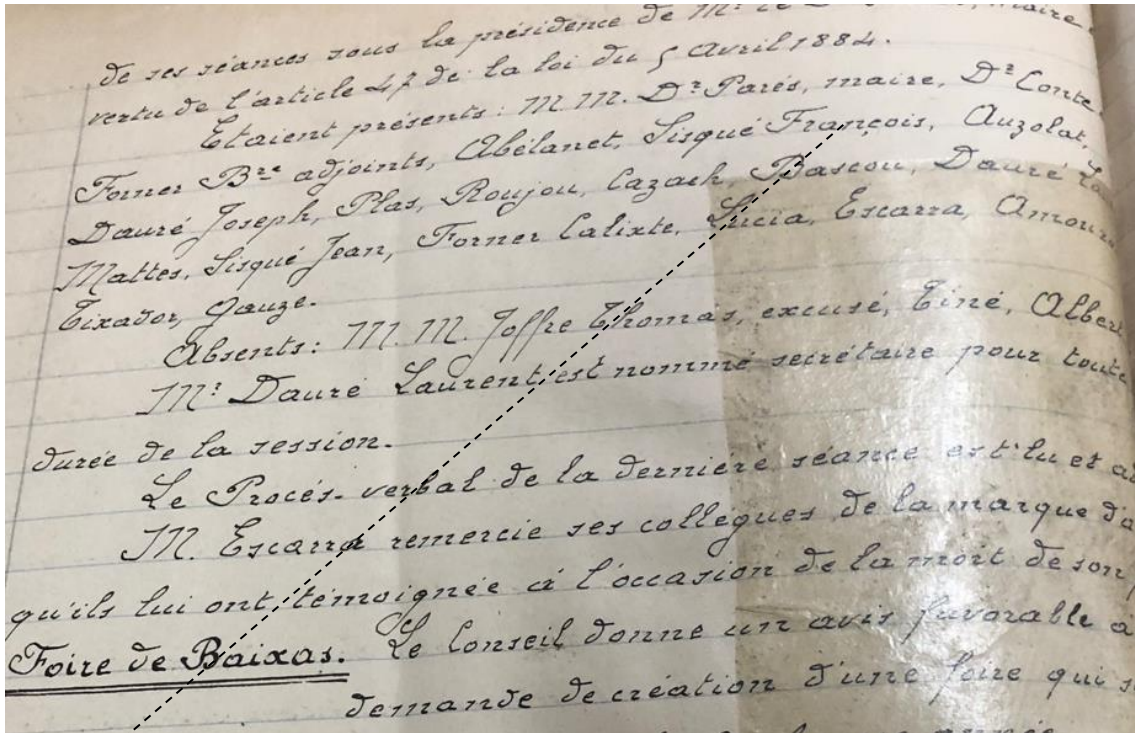
Article deux. — Faculté d'aliéner.
 Notamment la stipulation deotalité
 convenue en l'article premier ci dessus, tous
 capitaux appartenant à la future épouse
 pourront être touchés, et tous ses biens mobiliers
 et immobiliers présents et à venir pourront être
 aliénés par elle, ci avec l'autorisation de
 son mari, sans aucune des conditions ni des
 formalités prescrites par la loi, soit par vente
 ession ou transport, soit par échange, mais
 les sommes touchées et les prix des ventes
 cessions et transports, ou les soultes. Les
 échanges, devront être employés au profit
 de la future épouse, soit en rentes sur
 l'Etat Français ou actions de la Banque
 de France, soit en obligations des Crédit
 Foncier de France ou des grandes lignes
 de Chemins de fer Français, soit en entreprises
 des Villes, Communes et Départements.

Nature du régime matrimonial adopté

Source : ADPO, 3 E 59/34, Registre de minutes 1883 de maître Marquier, acte n° 308.

Annexe n° 2 : les sources remarquables

I. Les comptes-rendus de délibérations du conseil municipal rivesaltais : un exemple à travers la réunion du 2 juillet 1902



Composition du conseil municipal, lors de la réunion du 2 juillet 1902

Source : ADPO, 133 EDT 28, Délibérations du conseil municipal. 1898-1902, folio 100.

II. Les dossiers de titulaires de la légion d'honneur : un exemple à travers la notice de Marcel Nicolas

LÉGION D'HONNEUR. NOM : Nicolas

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 258.918 PRÉNOMS : Marcel, Joseph, Emile

né le 9 Juillet 1897

à Rivesaltes (Pyrénées Orientales)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'Honneur

par décret du 25 MARS 1952 rendu sur le rapport du Ministre de **INDUSTRIE COMMERCE**

pour prendre rang du _____ en qualité de Représentant de

la Chambre de Commerce de Perpignan et des Pyrénées Orientales

de la délégation : _____ du brevet : _____ du livret de traitement : _____

Date de départ } 26 AVRIL 1952 - 4 JUIN 1952

promu au grade de **Officier** de la Légion d'Honneur

par décret du _____ rendu sur le rapport du Ministre de _____

27 MARS 1952

Identification et grade du légionnaire

remarié, non divorcé, le ou les mentions non suivies de "non remarié, non divorcé" devront, selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.

Décédé à PERPIGNAN Pyrénées-Orientales le 14 Février 1971.

NOM (2) NICOLAS
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées, veuves ou divorcées)

Prénoms Marcel, Joseph, Emile
(Au complet dans l'ordre de l'état civil)

Né (e) le 9 Juillet 1897
(Le mois doit être inscrit en toutes lettres)

à RIVESALTES Pyrénées-Orientales
(Commune et département. Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement)

de NICOLAS Hippolyte, Louis
(Nom et prénoms du père) (3)

et de AY Marie-Jeanne, Isabelle, Rose
(Nom et prénoms de la mère) (3)

Epoux-épouse, ~~veuf-veuve, divorcé-divorcée~~ de (3) (4) VALLARINO Yvette,
Marie, Eugénie
(Nom du conjoint ou de l'ex-conjoint) (2)

Fiche individuelle d'état-civil du légionnaire

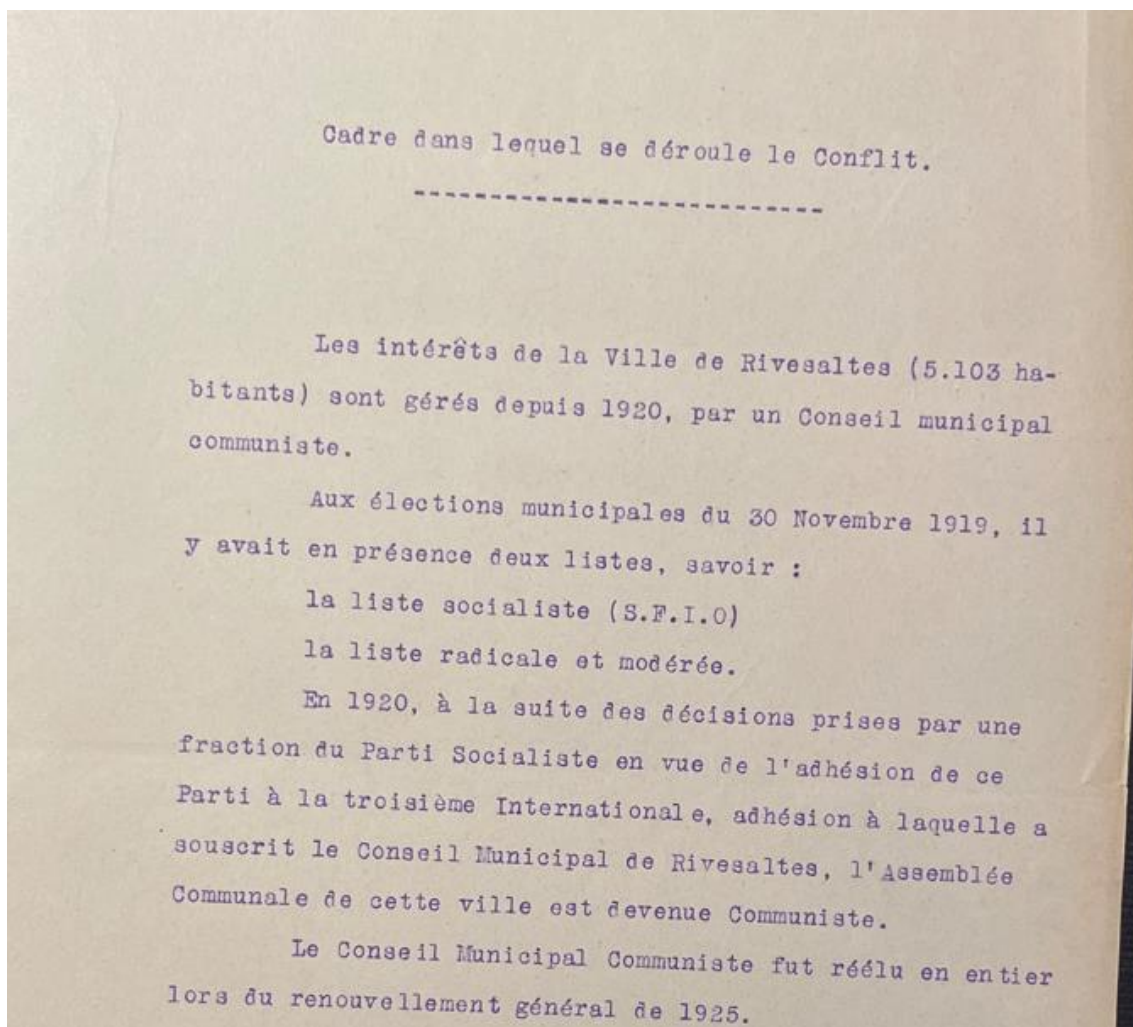
Nom : NICOLAS Marcel, Joseph, Emile
 Prénoms : Marcel, Joseph, Emile
 Date et lieu de naissance : 9 juillet 1897 à RIVESALTES (Pyrénées-Orientales)
(Indiquer l'établissement)
 Domicile : RIVESALTES (P.O.) 31, rue Diderot
 Nationalité : Française
 Profession : Président de la Chambre de Commerce de PERPIGNAN et des P.O.
 Grades universitaires : Diplôme des H.E.C. - Docteur en droit (Faculté de PARIS mention A.B.) Ancien Elève Ecole libre sciences politiques
 Services militaires : arme : 24° R.I.C. - Service auxiliaire du 6/I/1916 au
Époque des renseignements
des années et du 1/1/1916
les motifs de départ.
21/6/1917 - Service aut. à LYON 13 Reg. artillerie. Incorporé sur sa demande par le Conseil de Révision de juin 1915, a contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre dans la D.A.T. le 17 mai 1938. contrat résilié inapiphysique le 19/7/1939
 Durée des services civils :
 Durée totale des services civils et militaires :
 Services civils, situations diverses, fonctions électives, etc.
 Services rendus dans les établissements de bienfaisance, les commissions, etc.

Négociant en vins et spiritueux et exportateurs de vins fins - Ancien juge consulaire au Tribunal de Commerce de PERPIGNAN - Vice Président de la 10° Region économique - Conseiller Banque de France à PERPIGNAN - Membre Commission des Hospices de RIVESALTES et des diverses commissions dans lesquelles la Chambre de Commerce possède un représentant. Propriétaire Maison NICOLAS de RIVESALTES et des Ets Vve F OLIVER à BANYULES S/NER - Président, Directeur Général Maison Dr COMTE - Administrateur Comptoir Gl de fers à PERPIGNAN - Vice-Président Synd. Vins et Spiritueux des P.O. ancien Président fondateur de la Coop. des Vins fins naturels de RIVESALTES - Administrateur Fondateur de la Caisse de Crédit Agricole de RIVESALTES et de la Coop. de distillation " LA RIVESALTAISE ET DES ABRICOTS" de la Vallée de l'AGLY - Ancien administrateur fondateur de la Coop. de vinification " LA ROUSSILLONNAISE " et Secrétaire Gl fondateur du Syndicat du Cru RIVESALTES.

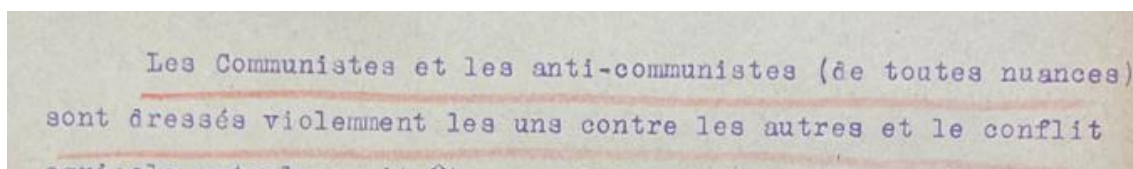
Service civil et fonctions occupées successivement

Source : Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, 19800035/1102/26292, Dossiers de gestion des légionnaires décédés entre 1954 et 1977, Dossier de Marcel Nicolas, non folioté.

III. Le dossier de police sur la grève agricole de 1928



Cadre du conflit résumé par le commissaire de police Miramon



Une véritable « lutte des classes » selon le commissaire Ricard, commissaire spécial au préfet des Pyrénées-Orientales

1° - Ils considèrent que le Secrétaire de la Bourse unitaire du Travail n'a pas qualité pour traiter de la question;

2° - Le Syndicat agricole est un syndicat de vente et non une organisation professionnelle patronale;

3° - Les propriétaires ont l'intention de former un Syndicat professionnel qui aura qualité pour discuter ses intérêts, s'il y a lieu;

4° - une augmentation de 5 frs. par jour n'est pas justifiée par la situation économique;

M. le Docteur Parès, Conseiller Général, a fait connaître cette réponse au nommé Baillet qui était venu la chercher.

Le Maire convoque les ouvriers et les patrons à la Mairie le 10 Janvier, les patrons s'abstiennent. La cellule communiste se réunit le soir même, puis les ouvriers, au nombre de 200 environ, tiennent une réunion à la Bourse du

Le refus des négociations dès le début de la grève sous l'impulsion d'Emile Parès

4ème phase

La grève est ouvertement proclamée comme ayant des fins politiques.

Dans ces conditions, le Préfet a décidé de mettre fin aux cortèges et aux chants révolutionnaires du soir et aux discours de Cassuly sur la place publique avant la dislocation.

Par arrêté du 20 Février et conformément aux circulaires des 7 décembre 1924, 25 septembre 1924 et 28 août 1926, le Préfet a interdit les réunions sur la voie publique.

Cet arrêté permanent a été affiché à Rivesaltes, Perpignan, Prades et Céret. Il ne sera appliqué que dans les rares cas où son utilisation serait indispensable. Il existe, d'ailleurs, un arrêté analogue dans la plupart des Départements et le Préfet a estimé que l'occasion actuelle était propice à son élaboration. Sa publication a été très bien accueillie par la très grande majorité des habitants de la région.

Depuis que les meneurs ont obtenu de la délégation du Syndicat la rupture effective des négociations le côté politique de la grève fait l'objet des principaux discours à la réunion du soir.

Le rapport du 22 Février du Commissaire de Police joint au rapport du Préfet de même date relate que Bourneton a proclamé que "la grève n'est qu'un prétexte" qu'il s'agit pour les ouvriers d'obtenir "la pleine disposition des biens des propriétaires actuels; que ces biens seraient travaillés en commun par la classe ouvrière, aidée des patrons-propriétaires actuels des terres."

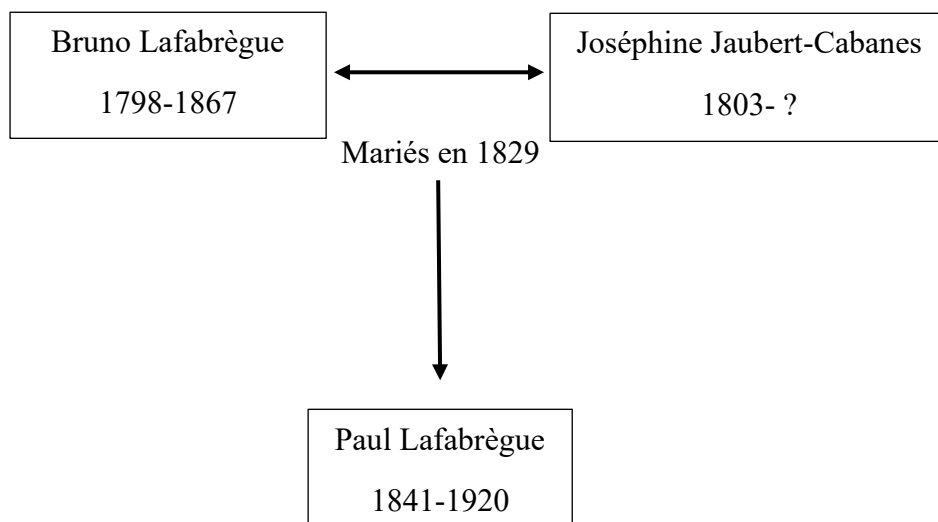
Le glissement de la grève agricole à la grève communiste, suite à l'entonnement de l'Internationale, lors de la quatrième phase du conflit (mars-juin 1928)

Source : Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, F7/13839, La grève agricole de 1928. Rapports des commissaires Miramon et Ricard du 24 mai 1928

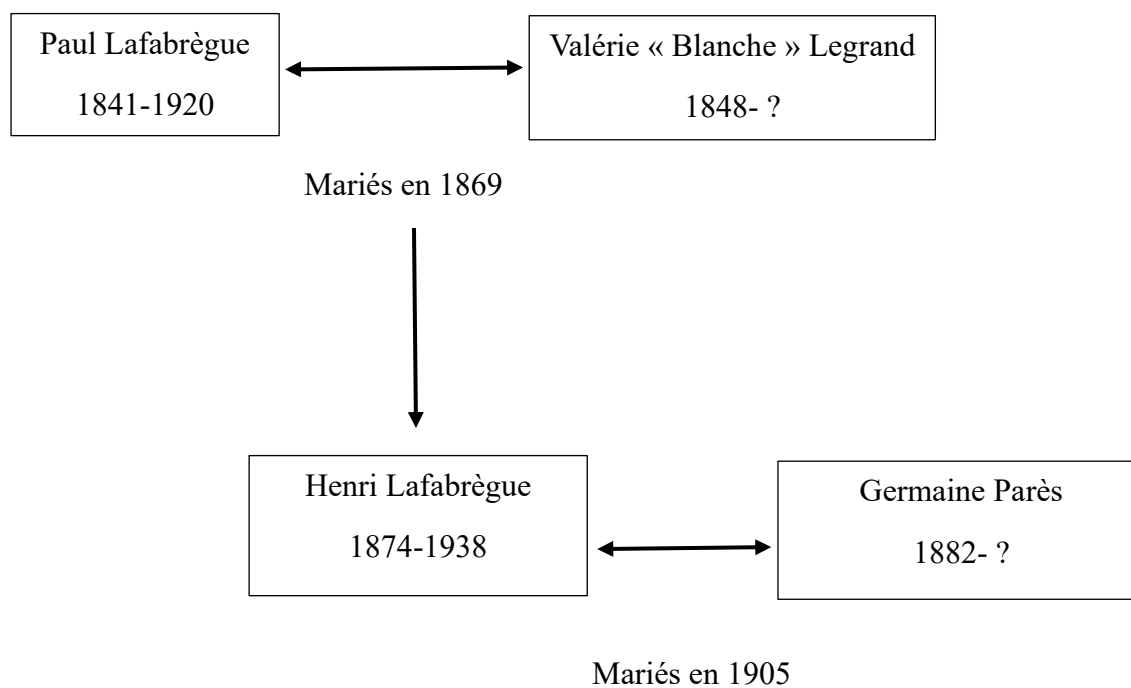
Annexe n° 3 : généalogies des cinq familles du corpus

I. Famille Lafabrègue

. Généalogie ascendante de Paul Lafabrègue

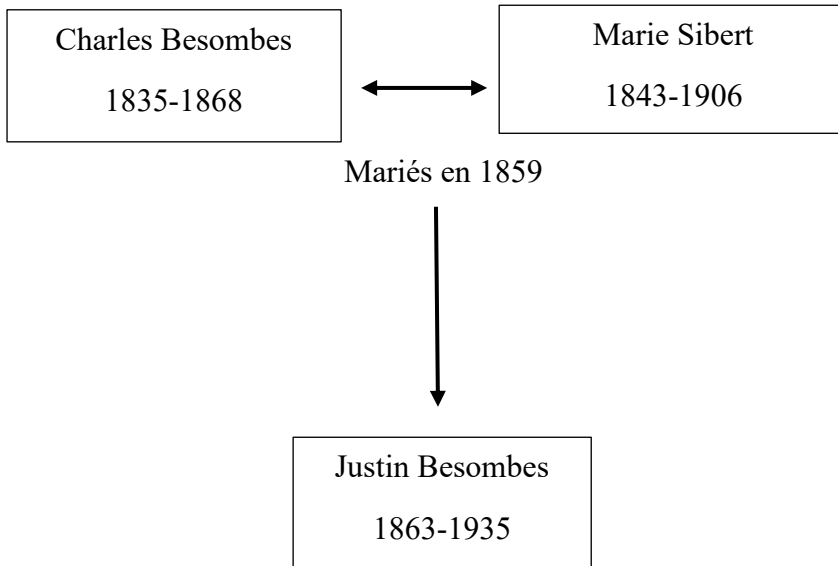


. Généalogie ascendante d'Henri Lafabrègue

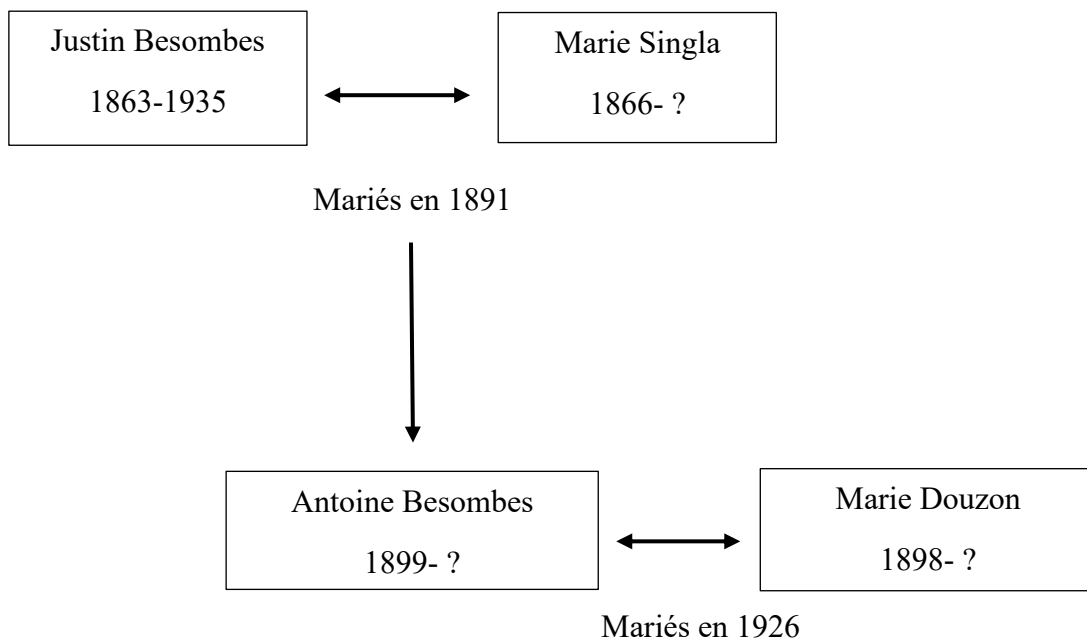


II. Famille Besombes

. Généalogie ascendante de Justin Besombes

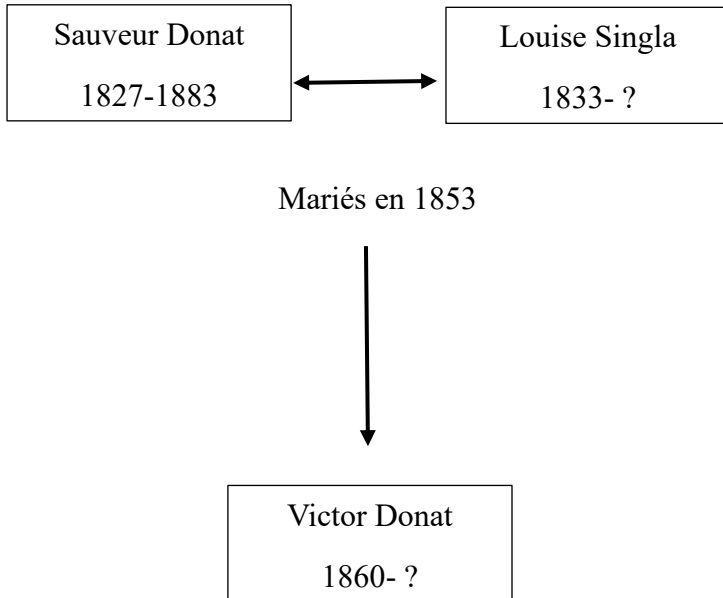


. Généalogie ascendante d'Antoine Besombes

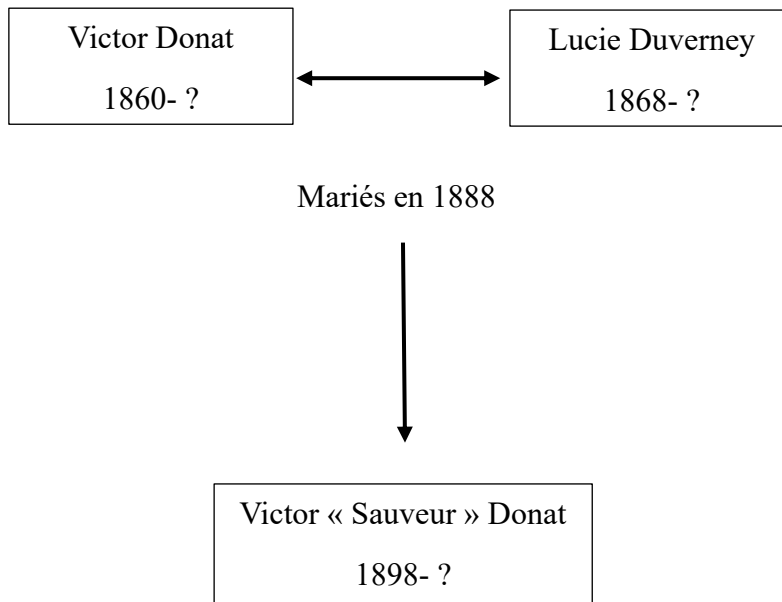


III. Famille Donat

. Généalogie ascendante de Victor Donat

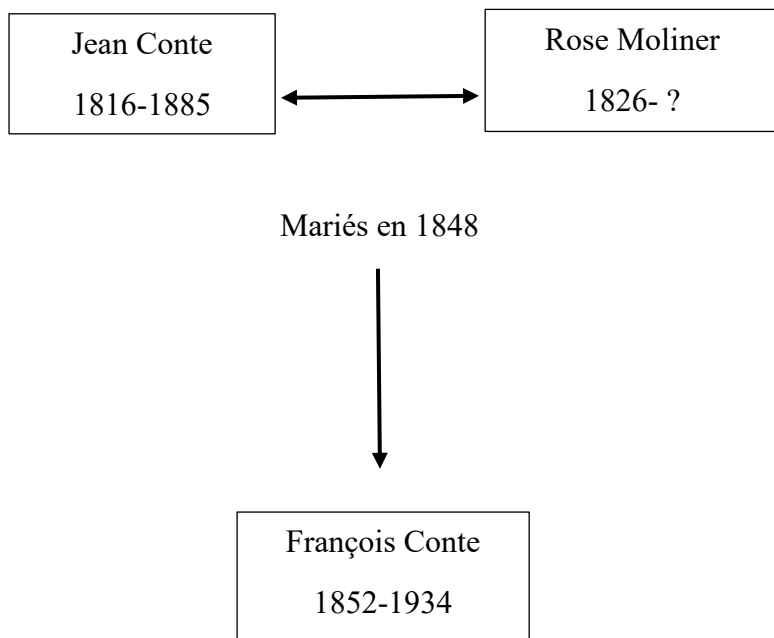


. Généalogie ascendante de Victor « Sauveur » Donat

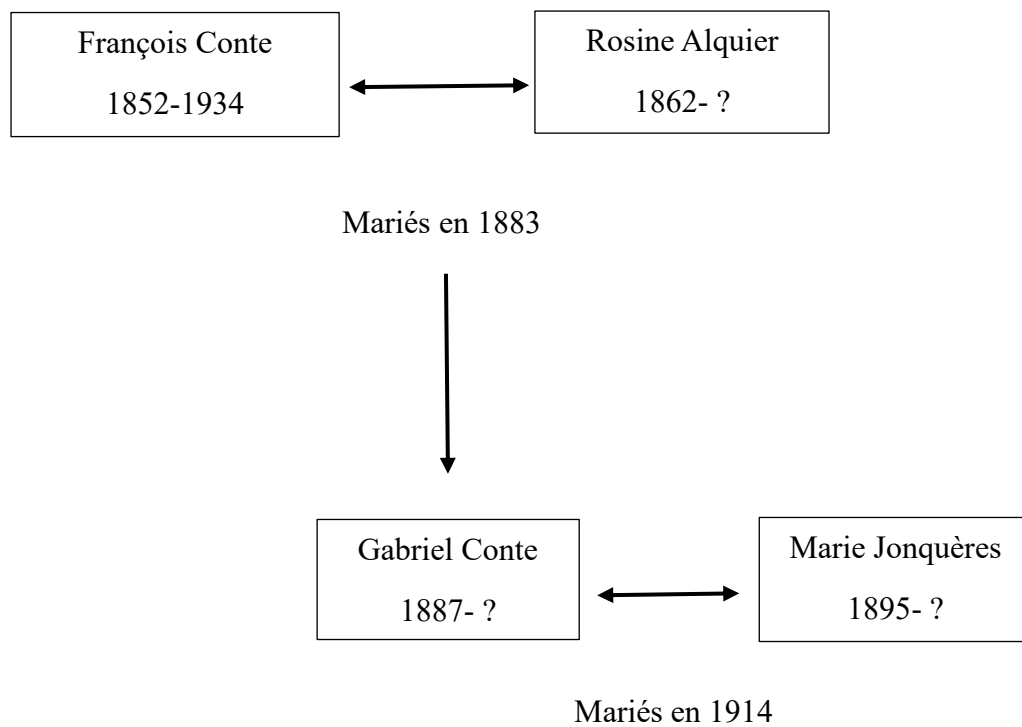


IV. Famille Conte

. Généalogie ascendante de François Conte

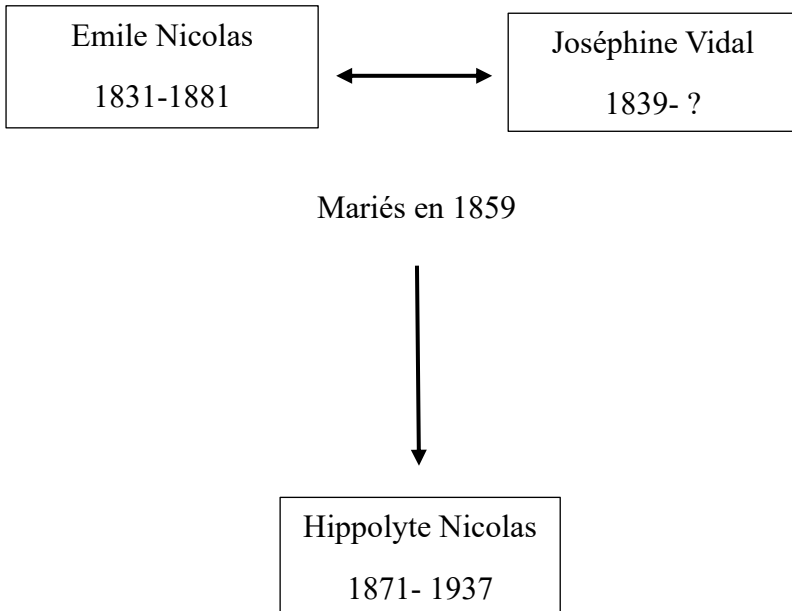


. Généalogie ascendante de Gabriel Conte

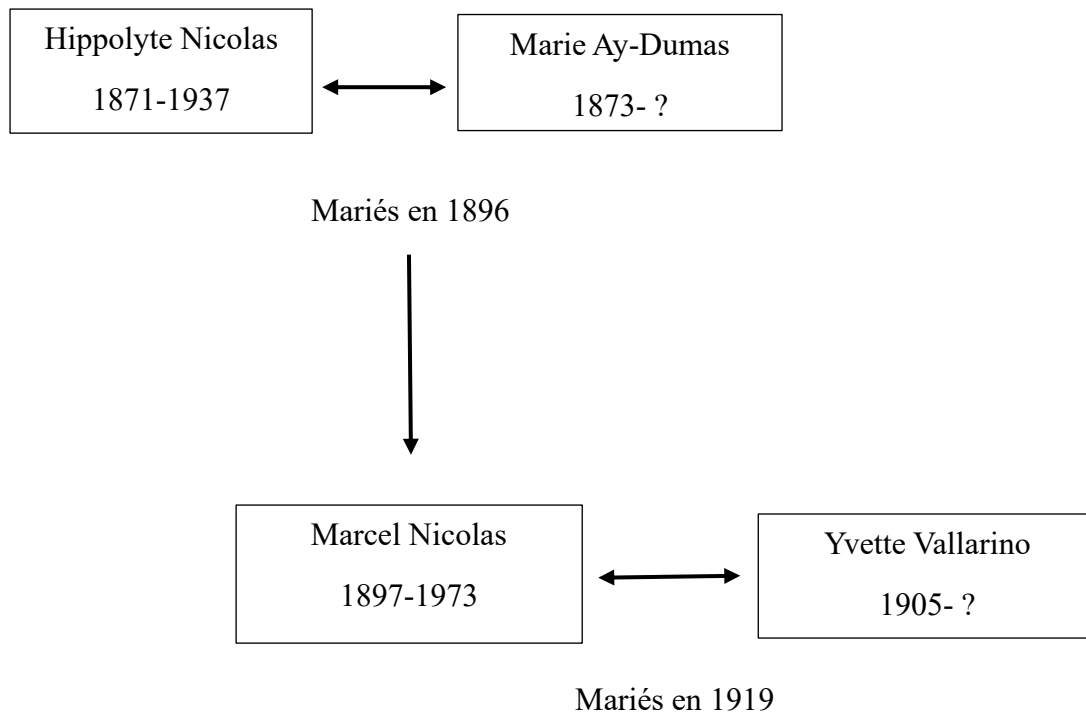


V. Famille Nicolas

. Généalogie ascendante d'Hippolyte Nicolas



. Généalogie ascendante de Marcel Nicolas



Résumé/Abstract

Ce mémoire a pour objectif essentiel de s'interroger sur le groupe des grands propriétaires viticulteurs, du dernier tiers du XIX^e au premier tiers du XX^e siècle, d'un bourg connu régionalement et nationalement pour son vin d'exception : Rivesaltes. Dans un espace méridional où l'économie est profondément dépendante de la vigne, de ses contingences et de ses évolutions, ce groupe est à la fois le témoin et le moteur d'une histoire riche de parcours individuels et collectifs, dans un Roussillon en pleine mutation. Dès lors, cette étude révèle la trajectoire d'un groupe social, très composite en apparence, mais dont l'unité se fait face aux facteurs d'instabilité qui l'affectent. Conçue comme une réflexion à plusieurs niveaux, l'étude cherche à établir des comparaisons entre générations et entre familles, avec comme problématique essentielle : qu'est-ce qu'un grand propriétaire viticulteur rivesaltais ? De la sorte, à travers cette étude de cas, se découvre une lecture inédite de l'histoire sociale de la viticulture roussillonnaise.

The essential objective of this thesis is to question the group of large winegrowers, from the last third of the 19th to the first third of the 20th century, of a town known regionally and nationally for its exceptional wine: Rivesaltes. In a southern area where the economy is deeply dependent on the vine, its contingencies and its evolutions, this group is both the witness and the engine of a rich history of individual and collective journeys, in a Roussillon in full mutation. Therefore, this study reveals the trajectory of a social group, very composite in appearance, but whose unity is faced with the factors of instability that affect it. Conceived as a reflection on several levels, the study seeks to establish comparisons between generations and between families, with the essential question : what is a large owner-winemaker from Rivesaltes ? In this way, through this case study, we discover an unprecedented reading of the social history of Roussillon viticulture.